

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°3

MARS 2016



www.cnrs.fr

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Mars 2016
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.10 Les instances consultatives

02.10.02 Le comité national de la recherche

02.10.02.01 Les sections

- Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique - 25/02/2016 - - DEC160507DAJ

03. L'exercice des activités de recherche

03.01. Les activités de recherche

03.01.05. Les autres domaines de recherche

- Instruction sur l'utilisation de drones - 22/03/2016 - - INS160675DAJ

03.03. Appui à la recherche

- Circulaire relative aux conditions d'utilisation des réseaux sociaux au CNRS - 08/01/2016 - - CIR163002DAJ

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.02. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de M. Didier BORDEREAUX, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin - 17/12/2015 - - DEC152858DR01

07.01.01.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Mazeyar IZADPANAH aux fonctions de Responsable du Service des Systèmes d'Information de la délégation Paris-Villejuif - 01/02/2016 - - DEC160270DR01

- Décision portant nomination de M. Stéphane Laigle aux fonctions de responsable du pôle patrimoine et logistique du service mutualisé d'Ile-de-France - 01/03/2016 - - DEC160561DR01

- Décision portant nomination de M. Patrick MABIRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) - 11/03/2016 - - DEC160639DR01

- Décision portant nomination de M. VIDAL Pierre-Paul aux fonctions de chargé de mission - 16/03/2016 - - DEC160198INSB

- Décision portant nomination de M. Etienne Faure aux fonctions de responsable du pôle des systèmes d'information du service mutualisé d'Ile-de-France - 01/03/2016 - - DEC160559DR01

- Décision portant nomination de M. LIBRI Domenico aux fonctions de chargé de mission - 16/03/2016 - - DEC160201INSB

- Décision portant nomination de Mme Delphine DARGERRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale (COMETE) - 29/03/2016 - - DEC160792DR01

- Décision portant nomination de M. Joan Hérisson aux fonctions de directeur adjoint de la formation de recherche en évolution n° FRE3561 intitulée « Institut de Biologie Systémique et Synthétique » - 23/03/2016 - - DEC162959INSB

07.01.02. DR2

07.01.02.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Laëtitia Gilet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne - 23/11/2015 - - DEC152458DR02

07.01.02.08. 2016

- Décision portant nomination de M Nicolas Berland aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° UMR7088 intitulée Dauphine recherches en Management-DRM - 19/02/2016 - - DEC162999INSHS

- Décision portant nomination de M. MIROUX Bruno aux fonctions de chargé de mission - 16/03/2016 - - DEC160194INSB

- Décision portant nomination de M. LEPESANT Jean-Antoine aux fonctions de chargé de mission - 16/03/2016 - - DEC160199INSB

07.01.04. DR4

07.01.04.08. 2016

- Décision portant nomination de Monsieur Pierre Seneor, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR137 intitulée Unité mixte de physique CNRS/Thales - 14/03/2016 - - DEC160672DR04

- Décision portant nomination de Monsieur Frédéric Liège, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces - 14/03/2016 - - DEC160666DR04

- Décision portant cessation de fonctions de M. Denis BOLE, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité MOY400 intitulée Délégation Ile-de-France Sud - 01/04/2016 - - DEC160644DR04

- Décision portant nomination de Monsieur Julien Lenseigne, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique - 14/03/2016 - - DEC160668DR04

- Décision portant nomination de Madame Patricia Laplagne, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3601 intitulée Institut français de bioinformatique - 14/03/2016 - - DEC160671DR04

- Décision portant nomination de M. Denis BOLE aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Ile-de-France Sud - 08/03/2016 - - DEC160631DR04

07.01.05. DR5

07.01.05.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Mathieu Martin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° UMR8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications - 15/02/2016 - - DEC160097INSHS

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Damien Durville, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8579 intitulée "Laboratoire de Mécanique des Sols, Structures et Matériaux (MSSMAT)" - 16/03/2016 - - DEC160436INSIS

07.01.07. DR7

07.01.07.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Antoinette Baujard directrice adjointe par intérim de l'UMR n° 5824 Groupe d'Analyse et de Théorie Economique-GATE - 22/03/2016 - - DEC160347INSHS

07.01.08. DR8

07.01.08.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Marie-Véronique DEMATTEI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7292 intitulée "Génétique, Immunologie Chimie et Cancer" - GICC. - 21/01/2016 - - DEC163143DR08

- Décision portant nomination de M. Eric ROBERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7344 intitulée « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI - 17/02/2016 - - DEC160341DR08

- Décision portant nomination de M. Sébastien DOZIAS aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7344 intitulée « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI - 17/02/2016 - - DEC160342DR08

- Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER. - 29/02/2016 - - DEC160356DR08
- Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR. - 22/02/2016 - - DEC160360DR08
- Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR - 22/02/2016 - - DEC160361DR08
- Décision portant nomination de M. Stéphane SCAILLET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO - 25/02/2016 - - DEC160372DR08
- Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO - 25/02/2016 - - DEC160373DR08
- Décision portant nomination de M. Christophe ARNOULT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7292 intitulée "Génétique, Immunologie Chimie et Cancer" - GICC. - 21/01/2016 - - DEC163142DR08
- Décision portant nomination de M. Stéphane CHEVRIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E - 17/02/2016 - - DEC160381DR08
- Décision portant nomination de Mme Marie-France GRESPIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans » - MAPMO - 17/02/2016 - - DEC160386DR08
- Décision portant nomination de Mme Martine BRERET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs. - 18/02/2016 - - DEC163009DR08
- Décision portant nomination de Mme Karine MUSSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7261 intitulée "Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte" - IRBI - 02/03/2016 - - DEC152194DR08
- Décision portant nomination de M. Yvan STROPPIA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO - 22/02/2016 - - DEC160420DR08
- Décision portant nomination de M. Alain MOTTET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone » - JURISCOPE - 23/02/2016 - - DEC160442DR08
- Décision portant nomination de Mme Aude QUEIXALOS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM - 21/03/2016 - - DEC160490DR08
- Décision portant nomination de M. Olivier VOISIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM - 21/03/2016 - - DEC160491DR08
- Décision portant nomination de M. Abdelmalek ZIADI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM - 21/03/2016 - - DEC160492DR08
- Décision portant nomination de M. Christian CHAUVEAU aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3021, intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE. - 02/02/2016 - - DEC163153DR08
- Décision portant nomination de Mme Marion Blin aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes - 23/03/2016 - - DEC160689DAJ

- Décision portant nomination de Mme Véronique DAELE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité UPR3021, intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE. - 02/02/2016 - - DEC163154DR08

- Décision portant nomination de M. Benoît GROSSELIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3021, intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE - 02/02/2016 - - DEC163155DR08

- Décision portant nomination de Mme Christelle Suppo aux fonctions de directrice adjointe par intérim de IUMR7261 intitulée Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI) - 15/03/2016 - - DEC160567INEE

- Décision portant nomination de M. Jean-Yves DURBIZE, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC. - 09/02/2016 - - DEC160251DR08

- Décision portant nomination de M. Nicolas CALVE, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surfaces » - SPCTS. - 10/02/2016 - - DEC160247DR08

- Décision portant nomination de M. Améziane CHERFOUH, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM. - 21/03/2016 - - DEC160493DR08

- Décision portant nomination de Mme Valérie COUDERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Science des Procédés céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS - 10/02/2016 - - DEC160245DR08

- Décision portant nomination de M. Alain DENOIRJEAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Science des Procédés céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS - 10/02/2016 - - DEC160246DR08

07.01.10. DR11

07.01.10.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme. Valérie CHAZALET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR5301 intitulée CERMAV - 21/03/2016 - - DEC160151DR11

- Décision portant nomination de M. Yoshiharu NISHYAMA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR5301 intitulée CERMAV - 21/03/2016 - - DEC160150DR11

- Décision portant nomination de M. Patrick PEREZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR5301 intitulée CERMAV - 21/03/2016 - - DEC160022DR11

- Décision portant nomination de Mme. Patricia CHAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR5301 intitulée CERMAV - 21/03/2016 - - DEC160021DR11

- Décision portant nomination de Mme. Isabelle JEACOMINE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR5301 intitulée CERMAV - 21/03/2016 - - DEC160020DR11

07.01.11. DR12

07.01.11.08. 2016

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Virginie BLANC, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2) - 26/01/2016 - - DEC160096DR12

07.01.12. DR13

07.01.12.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Monsef Benkirane aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n° UMS3656 intitulée "Genopolys" - 15/03/2016 - - DEC160514INSB

07.01.13. DR14

07.01.13.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme MERCIER Pascale aux fonctions de chargée de mission - 17/03/2016 - - DEC160417INSB

07.01.15. DR16

07.01.15.07. 2015

- Décision portant nomination de Benoît Fliche en tant que directeur adjoint à l'UMR7307 -
24/07/2015 - - DEC150900INSHS

07.01.15.08. 2016

- décision de nomination de chargée de mission de Mr Dimarcq - 15/02/2016 - - DEC152834INP
- décision de nomination de chargé de mission Laurent Lellouch - 15/02/2016 - - DEC152836INP

07.01.17. DR18

07.01.17.08. 2016

- Jérôme FAVERGEON
UMR7337 Laboratoire Roberval. Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux -
14/03/2016 - - DEC160156INSIS

07.01.19. DR20

07.01.19.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Emmanuel Beraudo aux fonctions d'assistant de prévention au
sein de l'unité UPR10 intitulée Centre de recherches sur l'hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA) -
02/03/2016 - - DEC160378DR20
- Décision portant nomination de M. Jean-Daniel Barde aux fonctions d'assistant de prévention au
sein de l'unité mixte UMR7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN). -
03/02/2016 - - DEC163094DR20
- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Charles Bery, agent chargé de la mise en
œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention AP au sein de l'unité
UMR7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN) - 03/02/2016 - -
DEC160410DR20

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.08. 2016

- Décision portant renouvellement de M. Xavier Morise aux fonctions de directeur du Bureau du
CNRS à Washington - 18/03/2016 - - DEC160590DAJ
- Décision portant nomination de Mme Géraldine Philippot aux fonctions d'adjointe au responsable
du Service pensions et accidents du travail - 23/03/2016 - - DEC160702DAJ
- Décision portant nomination par intérim de Mme Anne-Marie Capellan aux fonctions de
responsable du service budget et optimisation des ressources, adjointe au directeur de la stratégie
financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion - 14/03/2016 - - DEC160596DAJ

07.01.21. Nomination autres instances

07.01.21.08. 2016

- Décision portant modification de la composition de la Commission Paritaire compétente en matière
d'accidents du travail et maladie professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre
national de la recherche scientifique et de ses instituts - 23/03/2016 - - DEC160642DRH

07.01.23. Décisions collectives de nomination

07.01.23.08. 2016

- Personnels ingénieurs et techniciens - concours internes, externes, avancement de grade et de
corps, sélection professionnelle - nominations - - 24/03/2016 - SDPIT2016-69

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.02.01.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Madame Valérie NOVEMBER, directrice de l'unité
UMR8134 intitulée Laboratoire, Territoires et Sociétés (LATTS), par le délégué régional en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 16/03/2016 - - DEC160698DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul ZUNIGA, directeur par intérim de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historique (CRH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/03/2016 - - DEC160706DR01
- Décision donnant délégation de signature à Madame Antonella ROMANO, directrice de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/03/2016 - - DEC160779DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Agnès SARI, directrice par intérim de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/03/2016 - - DEC160794DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Françoise DAUCE, directrice de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen (CERCEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2016 - - DEC160172DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre FRAIGNIAUD, directeur de l'unité UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/02/2016 - - DEC160330DR01

07.02.02. DR2

07.02.02.08. 2016

- Décision donnant délégation de signature à Gilian Butler-Browne, directrice de l'unité FRE3617 intitulée Centre de recherche en Myologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2016 - - DEC160154DR02

07.02.04. DR4

07.02.04.08. 2016

- Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud - 15/03/2016 - - DEC160649DR04
- Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 15/03/2016 - - DEC160650DR04
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UMR9198 intitulée Institut de Biologie Intégrative de la Cellule, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/02/2016 - - DEC160413DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9198 intitulée Institut de Biologie Intégrative de la Cellule - 15/02/2016 - - DEC160414DR04
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8120 intitulée Génétique quantitative et Evolution - Le Moulon, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/02/2016 - - DEC160508DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8120 intitulée Génétique quantitative et Evolution - Le Moulon - 24/02/2016 - - DEC160510DR04
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-François ROCH, directeur de l'unité UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/02/2016 - - DEC160520DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton - 24/02/2016 - - DEC160521DR04
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe CLANET, directeur de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152707DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique - 01/01/2016 - DEC152709DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique - 01/01/2016 - DEC152725DR04
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Martin Crespi, directeur de l'unité UMR9213 intitulée Institut des Sciences des Plantes de Paris Saclay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2016 - DEC160066DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9213 intitulée Institut des Sciences des Plantes de Paris Saclay - 25/01/2016 - DEC160067DR04

07.02.05. DR5

07.02.05.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Debaine-Francfort et Mme Sophia Fremiot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité. - 22/03/2016 - DEC160735DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Francis JOANNÈS, directeur de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2016 - DEC160733DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Christian Delage, directeur de l'unité UMR8244 intitulée Institut d'histoire du temps présent - IHTP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2016 - DEC160207DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/02/2016 - DEC160405DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Vieille, directeur de l'unité GDR2932 intitulée Théorie des Jeux : "Modélisation Mathématique et Applications" (JEMMA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/02/2016 - DEC160344DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Nadir Amarouche et à Mme Michèle Schaldembrand pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU. - 18/02/2016 - DEC160406DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Stolt et M. Tristan Tomala pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2932 intitulée Théorie des Jeux : "Modélisation Mathématique et Applications" (JEMMA) - 15/02/2016 - DEC160357DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Michel Hehn pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2970 intitulée Nano Grand Est - 01/01/2016 - DEC152587DR06

07.02.06.08. 2016

- Décision portant modification de la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale Centre-Est - 01/03/2016 - DEC160522DAJ
- Décision portant délégation de signature à Chantal Chretien pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel - 23/02/2016 - DEC160487DR06

- Décision portant délégation de signature à, M. Pierre-Etienne Moreau, directeur de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/02/2016 - - DEC160473DR06
- Décision portant délégation de signature à Christian Bayer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3583 intitulée Effet de la Vapeur d'eau en Atmosphères Complexes sur la Corrosion et l'Oxydation à Haute Température - 23/02/2016 - - DEC160536DR06
- Décision portant délégation de signature à, M. Patrice Berthod, directeur de l'unité GDR3583 intitulée Effet de la Vapeur d'eau en Atmosphères Complexes sur la Corrosion et l'Oxydation à Haute Température par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/02/2016 - - DEC160537DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Abdallah Ougazzaden, directeur de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152526DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Alain Durand, directeur de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152557DR06
- Décision portant délégation de signature à Yves Berthelot, Paul Voss et Cédric Pradalier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS - 01/01/2016 - - DEC152590DR06
- Décision portant délégation de signature à Marie-Christine Averlant-Petit pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire - 01/01/2016 - - DEC152627DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Christophe Clément, directeur de l'unité FR3417 intitulée CONDORCET - AgroSciences, Environnement et Développement Durable par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2016 - - DEC152842DR06
- Décision portant délégation de signature à Jacqueline Decker pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3574 intitulée Fédération Génie Industriel, Mécanique, Matériaux - 01/01/2016 - - DEC162971DR06
- Décision portant délégation de signature à Jérôme Pelloux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3417 intitulée CONDORCET - AgroSciences, Environnement et Développement Durable - 01/04/2016 - - DEC152844DR06
- Décision portant délégation de signature à Aline Marchetti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine - 01/03/2016 - - DEC160607DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Schildknecht , directrice de l'unité UMR5280 intitulée INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES (ISA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC160400DR07
- Décision modifiant la décision DEC160280DR07 portant délégation de signature à M. Christophe Geourjon, directeur de l'unité UMS3760 intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines (IBCP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2016 - - DEC160803DR07
- Décision modifiant la décision DEC160234DR07 portant délégation de signature à M. Guy Mouchiroud, directeur de l'unité UMS3453 intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2016 - - DEC160570DR07
- Décision modifiant la décision DEC160281DR07 portant délégation de signature à M. Yvan Moëgne-Loccoz, directeur de l'unité UMR5557 intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE (LEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2016 - - DEC160589DR07

- Décision donnant délégation de signature à Mme Hélène Wurmser, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC160705DR07
- Décision portant délégation de signature à Mme Jacqueline Marvel, directrice de l'unité UMS3444 intitulée Biosciences Gerland - Lyon Sud, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/03/2016 - - DEC160781DR07
- Décision portant délégation de signature à M. François-Loïc Cosset, directeur de l'unité UMR5308 intitulée CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE (CIRI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC160633DR07
- Décision portant délégation de signature à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5310 intitulée Institut Neuromyogène (INMG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC160569DR07
- Décision modifiant la décision DEC160369DR07 portant délégation de signature à M. Olivier Druet, directeur de l'unité GDS3745 intitulée Autour de la diffusion des Maths (AuDiMath), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/03/2016 - - DEC160704DR07
- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Nelias, directeur de l'unité UMR5259 intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES (LaMCoS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC160587DR07
- Décision modifiant la décision DEC160303DR07 portant délégation de signature à Mme Sylvie Benzoni, directrice de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan (ICJ), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/03/2016 - - DEC160632DR07

07.02.08. DR8

07.02.08.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Alessandra SARTI, directrice de l'unité UMR7348 intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications » - LMA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160499DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre GUIBERT, directeur de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160495DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM. - 21/03/2016 - - DEC160489DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160488DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Grâce TEXEIRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM. - 11/03/2016 - - DEC160463DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Vincent RIDOUX, directeur de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160462DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Yves COQUET, directeur de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160443DR08
- Décision portant nomination de M. Alain MOTTET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone » - JURISCOPE - 23/02/2016 - - DEC160441DR08

- Décision portant délégation de signature à Mme Audrey MOUPEAU-LALLEMENT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone » - JURISCOPE. - 23/02/2016 - - DEC160440DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, directrice de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone » - JURISCOPE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160439DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Cécile TREFFORT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3482 intitulée « Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance » - FESMAR - 06/03/2016 - - DEC160437DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité FR3110 intitulée « Fédération Acoustique du Nord-Ouest » - FANO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160424DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Grâce TEXEIRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FREDD. - 15/03/2016 - - DEC160423DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Pascale GARCIA, directrice de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FREDD par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160422DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Raphaëlle BELLANDO, directrice de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160418DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Joël BIARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR. - 22/02/2016 - - DEC160359DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Maurad HAMAIDI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER. - 29/02/2016 - - DEC160354DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Martin AURELL, directeur de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2016 - - DEC160721DR08
- Décision portant modification de la décision DEC150270DAJ du 5 février 2015 portant délégation de signature à M. Eric Buffenoir, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes - 23/03/2016 - - DEC160690DAJ
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Murielle CHEVRIER, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" - ICARE. - 02/02/2016 - - DEC163152DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Hélène MEMY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS. - 10/02/2016 - - DEC160244DR08

07.02.10. DR11

07.02.10.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR6417, intitulée Laboratoire Souterrain de Modane (LSM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2016 - - DEC160825DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Francis GOYET, directeur de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/03/2016 - - DEC160545DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSEHORN, directeur de l'unité FR3755 intitulée Fédération Internationale pour la biologie structurale intégrée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/03/2016 - - DEC160546DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Lionel BERT-ERBOUL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP) - 03/03/2016 - - DEC160547DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Violaine LOUVET, directrice de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2016 - - DEC160822DR11

07.02.11. DR12

07.02.11.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Abgrall pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives - 18/01/2016 - - DEC160236DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Henri Wortham, directeur de l'unité UMR7376 intitulée Laboratoire de Chimie de l'Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2016 - - DEC160132DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Doumenq pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7376 intitulée Laboratoire de Chimie de l'Environnement - 02/01/2016 - - DEC160133DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Pascal Taranto directeur par intérim de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/01/2016 - - DEC160235DR12

07.02.12. DR13

07.02.12.08. 2016

- UMS3656 - Délégation de signature de M. Monsef BENKIRANE - 25/03/2016 - - DEC160769DR13

07.02.13. DR14

07.02.13.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Guilhem pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR3450 intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité - 19/02/2016 - - DEC160327DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Ladoux, à Mme Christine Jarraud, à Mme Stéphanie Trieulet et à Mme Valérie Schwarz, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie - 15/03/2016 - - DEC160578DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Thiery Lebey, directeur de l'UMR5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/03/2016 - - DEC160577DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, à M. Sébastien Kandel et à Mme Christine Baillat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative - 19/02/2016 - - DEC160320DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis Hemptinne, directeur de la FR3450 intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 15/02/2016 - - DEC160326DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie Lozachmeur, directeur de l'UMR5314 intitulée TSE-Recherche par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/02/2016 - - DEC160168DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Didier Trouche, directeur de la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/02/2016 - - DEC160319DR14

- Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne Pituello, directrice de l'UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/02/2016 - - DEC160316DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Kandel et à Mme Gwenaëlle Juffroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement - 18/02/2016 - - DEC160317DR14

07.02.14. DR15

07.02.14.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Alain Fritsch pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5255 intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM) - 25/02/2016 - - DEC160145DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Eric Fouquet, directeur de l'UMR5255 intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2016 - - DEC160135DR15

- Décision portant délégation de signature à M. François Quantin, directeur de l'USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2016 - - DEC160538DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Bordes, directeur de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2016 - - DEC160534DR15

- Décision portant délégation de signature à Mme Annie Muniesa pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5164 intitulée "Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle" (Immuno ConcEpT) - 26/02/2016 - - DEC160533DR15

- Décision portant délégation de signature à Mme Julie Dechanet-Merville, directrice de l'UMR5164 intitulée « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle (Immuno ConcEpT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2016 - - DEC160525DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Yann Deval, directeur de l'UMR5218 intitulée laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2016 - - DEC160523DR15

- Décision portant délégation de signature à Mme Chantal Blanchard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA) - 25/02/2016 - - DEC160535DR15

07.02.16. DR17

07.02.16.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Vincent Merlin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management - 07/03/2016 - - DEC160566DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Vincent Merlin, directeur de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 02/03/2016 - - DEC160565DR17

07.02.17. DR18

07.02.17.08. 2016

- DS FR3399 ARC MATHÉMATIQUES - 22/02/2016 - - DEC160647DR18

- DS UMR7378 LG2A - 26/02/2016 - - DEC160637DR18

- DS GDR3759 META - 02/03/2016 - - DEC160636DR18

- DS FR3733 TTM - 26/02/2016 - - DEC160635DR18

- DS GDR2439 MANU - 14/03/2016 - - DEC160634DR18

- DS GDR3477 GeoSto - 18/03/2016 - - DEC160786DR18

07.02.18. DR19

07.02.18.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Antoine MAIGNAN directeur par intérim de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2016 - - DEC160700DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Loïc LE PLUART pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux - 17/03/2016 - - DEC160701DR19

- Décision portant délégation de signature à Mme Sophie GREARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie - 21/03/2016 - - DEC160719DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Jurie, directeur par intérim de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2016 - - DEC160725DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe Dolabdjian pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen - 22/03/2016 - - DEC160726DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2016 - - DEC160728DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Claude ROZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie. - 22/03/2016 - - DEC160730DR19

07.02.19. DR20

07.02.19.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle LAROCLETTE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN) - 03/03/2016 - - DEC160624DR20

- Décision portant délégation de signature à Mme Patrizia VIGNOLO, directrice de l'unité UMR7335 intitulée Institut Non Linéaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/03/2016 - - DEC160623DR20

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.08. 2016

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Anne-Marie Capellan, adjointe au directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) par intérim - 14/03/2016 - - DEC160597DAJ

- Décision portant modification de la décision DEC150942DAJ du 24 mars 2015 portant délégation de signature à M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines - 23/03/2016 - -

DEC160703DAJ

07.02.21. Instituts

07.02.21.08. 2016

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Alain Schuhl, directeur de l'Institut de Physique (INP) - 04/03/2016 - - DEC160375DAJ

- Délégation à Mme Carole Le Contel aux fins d'ouvrir les comptes SNIIRAM - 20/03/2016 - - DEC160257DAJ

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Barend Van Tiggelen, directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP) - 01/04/2016 - - DEC160766DAJ

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Jacques Maddaluno, directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie (INC) - 16/03/2016 - - DEC160593DAJ

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.03.01.08. 2016

- Décision portant nomination de M. François Kepes aux fonctions de directeur de la formation de recherche en évolution n° FRE3561 intitulée « Institut de Biologie Systémique et Synthétique » - 23/03/2016 - - DEC162958INSB

- Décision portant création du GDR3774 intitulé Mondes britanniques - 15/03/2016 - - DEC163159INSHS

07.03.06. DR6

07.03.06.08. 2016

- Décision portant prolongation de l'unité propre de service intitulée Institut de l'information scientifique et technique « INIST » (UPS076) - 21/03/2016 - - DEC160628DIST

07.03.07. DR7

07.03.07.08. 2016

- Décision portant modification de la décision n°DEC151290DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées [UMR5558] - 21/03/2016 - - DEC160277INEE

07.03.11. DR12

07.03.11.08. 2016

- Décision portant prolongation de la FR3076 intitulée Droits, pouvoirs et sociétés, à compter du 1er janvier 2016 - 16/03/2016 - - DEC160078INSHS

07.04. Décisions tarifaires

07.04.04. DR4

07.04.04.08. 2016

- Décision relative au tarif des produits de l'UPS851 intitulée Institut du Développement et des Ressources en Informatique Scientifique - 25/03/2016 - - DEC160770DR04

07.04.08. DR8

07.04.08.08. 2016

- Décision relative au tarif des codes OHADA et civil de Russie de l'unité UMS2268 intitulée JURISCOPE - Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone - 18/03/2016 - - DEC160764DR08

07.04.09. DR10

07.04.09.08. 2016

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron - 03/03/2016 - - DEC160576DR10

07.04.13. DR14

07.04.13.08. 2016

- Décision relative aux tarifs des prestations d'imagerie des trois plateaux LITC rattachés à la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative - 14/03/2016 - - DEC160641DR14

07.06. Autres décisions

07.06.07. DR7

07.06.07.08. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5259 intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES (LaMCoS) - 01/01/2016 - - DEC160616DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5672 intitulée LABORATOIRE DE PHYSIQUE DE L'ENS DE LYON - 01/01/2016 - - DEC160618DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan (ICJ) - 04/01/2016 - - DEC160619DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5824 intitulée GROUPE D'ANALYSE ET DE THEORIE ECONOMIQUE LYON - ST-ETIENNE - 01/01/2016 - - DEC160620DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5133 intitulée ARCHEORIENT ENVIRONNEMENTS ET SOCIETES DE L'ORIENT ANCIEN - 09/02/2016 - - DEC160709DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5306 intitulée INSTITUT LUMIERE MATIERE (ILM) - 28/01/2016 - - DEC160710DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5240 intitulée MICROBIOLOGIE, ADAPTATION ET PATHOGENIE (MAP) - 25/01/2016 - - DEC160712DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5600 intitulée Environnement, ville, société (EVS) - 14/01/2016 - - DEC160714DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5023 intitulée LABORATOIRE D'ECOLOGIE DES HYDROSYSTEMES NATURELS ANTHROPISES (LEHNA) - 02/02/2016 - - DEC160715DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5008 intitulée CENTRE D'ÉNERGÉTIQUE ET DE THERMIQUE DE LYON (CETHIL) - 28/01/2016 - - DEC160716DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5007 intitulée LABORATOIRE D'AUTOMATIQUE ET DE GENIE DES PROCEDES (LAGEP) - 22/03/2016 - - DEC160737DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5220 intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES POUR LA SANTE (CREATIS) - 09/02/2016 - - DEC160740DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5593 intitulée Laboratoire Aménagement, Économie, Transport (LAET) - 18/02/2016 - - DEC160776DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon (CRAL) - 28/01/2016 - - DEC160777DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FR3747 intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux - 12/02/2016 - - DEC160778DR07

- Décision modifiant la décision DEC160620DR07 du 1er janvier 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5824 intitulée GROUPE D'ANALYSE ET DE THEORIE ECONOMIQUE LYON - ST-ETIENNE - 22/03/2016 - - DEC160780DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme (LIP) - 01/02/2016 - - DEC160782DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5292 intitulée Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (CRNL) - 01/03/2016 - - DEC160789DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5229 intitulée Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod - 01/02/2016 - - DEC160813DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5246 intitulée INSTITUT DE CHIMIE ET BIOCHIMIE MOLECULAIRES ET SUPRAMOLECULAIRES (ICBMS) - 01/03/2016 - - DEC160827DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5615 intitulée LABORATOIRE DES MULTIMATERIAUX ET INTERFACES (LMI) - 04/01/2016 - - DEC160828DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5557 intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE (LEM) - 04/01/2016 - - DEC160830DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5206 intitulée TRIANGLE : ACTION, DISCOURS, PENSEE POLITIQUE ET ECONOMIQUE - 04/01/2016 - - DEC160831DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5648 intitulée Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (CIHAM) - 04/01/2016 - - DEC160832DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5270 intitulée INSTITUT DES NANOTECHNOLOGIES DE LYON (INL) - 04/01/2016 - - DEC160833DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5205 intitulée Laboratoire d'Informatique en Image et Systèmes d'Information (LIRIS) - 04/01/2016 - - DEC160834DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5310 intitulée Institut Neuromyogène (INMG) - 20/01/2016 - - DEC160585DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5558 intitulée Biologie et biométrie évolutive (LBBE) - 09/02/2016 - - DEC160586DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences Analytiques (ISA) - 02/02/2016 - - DEC160588DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR6402 intitulée CENTRE DE CALCUL DE L'INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE PHYSIQUE DES PARTICULES - 04/03/2016 - - DEC160595DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5256 intitulée INSTITUT DE RECHERCHES SUR LA CATALYSE ET L'ENVIRONNEMENT DE LYON (IRCELYON) - 01/01/2016 - - DEC160600DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS) - 21/01/2016 - - DEC160601DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5307 intitulée LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL (LGF) - 14/01/2016 - - DEC160602DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5223 intitulée INGENIERIE DES MATERIAUX POLYMERES (IMP) - 14/01/2016 - - DEC160603DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5182 intitulée LABORATOIRE DE CHIMIE (LCH) - 14/01/2016 - - DEC160604DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5667 intitulée REPRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DES PLANTES (RDP) - 08/03/2016 - - DEC160609DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5317 intitulée Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités (IHRIM) - 29/01/2016 - - DEC160611DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5242 intitulée INSTITUT DE GENOMIQUE FONCTIONNELLE DE LYON (IGFL) - 01/01/2016 - - DEC160614DR07

07.06.08. DR8

07.06.08.08. 2016

- Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement » - ICARE. - 22/03/2016 - -

DEC160724DR08

- Décision portant modification du rattachement du groupement de recherche n° GDR3606 intitulé "Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine" à des délégations régionales du CNRS - Délégation Centre Limousin Poitou Charentes - 29/03/2016 - -

DEC160532INSB

- Décision portant prolongation du mandat du Conseil de Laboratoire de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM. - 02/03/2016 - - DEC160511DR08

- Décision portant prolongation du mandat du Conseil de Laboratoire de l'unité UMR7261, intitulée « Institut de recherche sur la biologie de l'insecte » - IRBI. - 02/03/2016 - - DEC160503DR08

07.06.10. DR11

07.06.10.08. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3042 Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique (MI2S) - 24/02/2016 - - DEC160517DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD) - 24/02/2016 - -

DEC160502DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6417 Laboratoire Souterrain de Modane (LSM) - 24/02/2016 - - DEC160515DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés (LPM2C) - 24/02/2016 - - DEC160513DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5108 Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique Théorique (LAPTH) - 24/02/2016 - - DEC160512DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG) - 24/02/2016 - - DEC160506DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3552 intitulée Imagerie par Résonance Magnétique Grenoble (IRMAGE) - 24/02/2016 - - DEC160505DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2074 intitulée Institut de Radioastronomie Millimétrique (IRAM) - 24/02/2016 - - DEC160504DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS5638 Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques (MathDoc) - 24/02/2016 - -

DEC160516DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) - 24/02/2016 - -

DEC160500DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5588 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPhy) - 24/02/2016 - - DEC160486DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG (VERIMAG) - 24/02/2016 - - DEC160485DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA) - 24/02/2016 - - DEC160484DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5819 intitulée Structures et Propriétés d'Architectures Moléculaires (SPrAM) - 24/02/2016 - - DEC160483DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5266 intitulée Sciences et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP) - 24/02/2016 - - DEC160482DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM) - 24/02/2016 - - DEC160481DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5564 intitulée Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE) - 24/02/2016 - - DEC160480DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5628 intitulée Laboratoire des Matériaux et du Génie Physique (LMGP) - 24/02/2016 - - DEC160478DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3370 Station alpine Joseph Fourier - 24/02/2016 - - DEC160519DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2) - 30/03/2016 - - DEC160806DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts - 30/03/2016 - - DEC160807DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG) - 30/03/2016 - - DEC160808DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG) - 30/03/2016 - - DEC160810DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM) - 24/02/2016 - - DEC160451DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV) - 24/02/2016 - - DEC160452DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP) - 24/02/2016 - - DEC160456DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie Structurale (IBS) - 24/02/2016 - - DEC160457DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier - 24/02/2016 - - DEC160458DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel - 24/02/2016 - - DEC160459DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG) - 24/02/2016 - - DEC160460DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la terre (ISterre) - 24/02/2016 - - DEC160461DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA) - 24/02/2016 - - DEC160464DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP) - 24/02/2016 - - DEC160465DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie Alpine (LECA) - 24/02/2016 - - DEC160466DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI) - 24/02/2016 - - DEC160468DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-Chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI) - 24/02/2016 - - DEC160469DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5183 intitulée Laboratoire de Glaciologie et de Géophysique de l'Environnement (LGGE) - 24/02/2016 - - DEC160472DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI) - 24/02/2016 - - DEC160474DR11

07.06.11. DR12

07.06.11.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7282 intitulée Laboratoire d'enzymologie interfaciale et physiologie de la lipolyse - 22/10/2015 - - DEC152320DR12

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3080 intitulée Laboratoire de synthèse et fonctionnalisation des céramiques - 22/10/2015 - - DEC152321DR12

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives - 22/10/2015 - - DEC152317DR12

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3125 intitulée Maison méditerranéenne des sciences de l'homme - 22/10/2015 - - DEC152319DR12

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3514 intitulée Stella Mare - 22/10/2015 - - DEC152318DR12

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3495 intitulée Modèles et simulation pour l'architecture et le patrimoine - 01/12/2015 - - DEC152497DR12

07.06.11.08. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7309 intitulée Laboratoire Parole et Langage - 16/03/2016 - - DEC160687DR12

- Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement, Etienne-Jules MAREY - 10/02/2016 - - DEC160276DR12

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7316 intitulée Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille - 16/03/2016 - - DEC160686DR12

07.06.13. DR14

07.06.13.08. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST) - 11/03/2016 - - DEC160629DR14

07.06.14. DR15

07.06.14.08. 2016

- Décision modificative de la décision collective DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - 18/02/2016 - - DEC160051INSB

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5536 intitulée Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB) - 24/03/2016 - - DEC160762DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5199 intitulée "De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie" (PACEA) - 24/03/2016 - - DEC160758DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO) - 16/03/2016 - - DEC160685DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA) - 16/03/2016 - - DEC160683DR15

- Décision portant création d'un conseil de fédération au sein de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA) - 16/03/2016 - -

DEC160682DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) - 16/03/2016 - - DEC160681DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB) - 16/03/2016 - - DEC160680DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA) - 16/03/2016 - - DEC160679DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM) - 07/03/2016 - - DEC160599DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Courde pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5218 intitulée laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) - 25/02/2016 - - DEC160524DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) - 07/03/2016 - - DEC160598DR15

07.06.15. DR16

07.06.15.08. 2016

- Décision portant ajout de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) en tant qu'institut secondaire de l'unité mixte internationale n° UMI3639 intitulée « Biomechanics of cellular contacts » - 15/03/2016 - - DEC160540INSB

- Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique - 15/03/2016 - - DEC160610SGCN

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.07. 2015

- Réduction d'ancienneté au titre de 2016 - 15/12/2015 - - DEC160564DRH

07.06.21. Instituts

07.06.21.08. 2016

- Décision portant ajout de l'Université de Versailles St-Quentin en qualité de tutelle de l'unité de service et de recherche n° USR3461 intitulée "Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens (IPANEMA)" - 15/03/2016 - - DEC160606INEE

DEC160507DAJ

Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°152808DAJ du 18 décembre 2015 fixant les modalités de l'organisation de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°152809DAJ du 18 décembre 2015 fixant le calendrier de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu le relevé de décisions de la commission électorale spécialisée en date du 24 février 2016 ;

DECIDE

Article 1er

La liste électorale définitive pour l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique est arrêtée, conformément aux dispositions de l'article 4.3 de la décision n°152808DAJ susvisée.

Cette liste est consultable sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, ou au siège de l'établissement sur support papier.

La date limite de réception des réclamations sur la liste électorale est le 12 février 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Paris, le 25 février 2016

Alain Fuchs

INS160675DAJ Instruction sur l'utilisation de Drones

Vu le règlement (CE) n°785/2004 du parlement européen et du conseil du 21 avril 2004 relatif aux exigences en matière d'assurance applicable aux transporteurs aériens et aux exploitants d'aéronefs ;

Vu le code des transports et en particulier ses articles L.6131-1 et L6131-2 ; L.6232-2 et L.6232-4 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 nommant M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent, dit « arrêté aéronef » ;

Vu la décision du 22 septembre 2015 nommant M. Philippe GASNOT aux fonctions de conseiller pour les questions aéronautiques ;

Vu le guide du 22 décembre 2015 de la Direction Générale de l'Aviation Civile « aéronefs circulant sans personne à bord : activités particulières ».

Avant-propos

Un Drone est un aéronef télépiloté, c'est-à-dire un aéronef qui circule sans personne à bord sous le contrôle d'un télépilote.

Face à la recrudescence des Drones, la France s'est dotée d'une réglementation très stricte visant à encadrer leur utilisation.

Le CNRS, pour mener ses activités de recherche, a recours à des Drones, dans des conditions très différentes les unes des autres, et dans le contexte toujours particulier de l'UMR.

Afin d'assurer une application homogène de la réglementation relative aux Drones, de faire porter la responsabilité d'exploitant par le CNRS et de minimiser la charge administrative des utilisateurs de Drones, le CNRS s'est doté d'une organisation nationale.

Art 1^{er}.- Champ d'application de l'instruction

1.1 Définition du Drone

La présente instruction s'applique aux aéronefs télépilotes, c'est-à-dire les aéronefs qui circulent sans personne à bord sous le contrôle d'un télépilote (dans l'instruction : Drone).

Elle ne s'applique pas aux ballons (sauf ballons captifs utilisés à une hauteur supérieure à 50 mètres ou avec une charge utile d'une masse supérieure à 1 kg), aux fusées, aux cerfs-volants, aux aéronefs utilisés à l'intérieur d'espaces clos couverts.

1.2 Qualité de l'exploitant

Les dispositions de la présente instruction s'appliquent lorsque l'exploitant d'un Drone utilisé pour le compte d'une unité est le CNRS.

Lorsque l'exploitant est la co-tutelle, le conseiller aéronautique doit néanmoins être informé de l'activité réalisée avec le Drone.

1.3 Scénarios couverts

L'arrêté aéronefs prévoit 4 scénarios opérationnels autorisés de vol de Drones.

S1 : utilisation hors zone peuplée, sans survol de tiers, en vue et à une distance horizontale maximale de 200 m du télépilote.

S2 : utilisation hors zone peuplée, sans tiers au sol dans la zone d'évolution, ne répondant pas aux critères du scénario S1, à une distance horizontale maximale d'1 km du télépilote.

S3 : utilisation en zone peuplée sans survol de tiers en vue et à une distance horizontale maximale de 100 mètres du télépilote.

S4 : utilisation hors zone peuplée ne répondant pas aux critères des scénarios S1 et S2.

Les vols en S4 et les vols de Drones de plus de 25 kg sont des cas particuliers qui impliquent des démarches particulièrement lourdes. Ils nécessitent de se rapprocher du conseiller aéronautique.

Les vols de nuit sont proscrits sauf dérogation particulière accordée par le Préfet.

1.4 Définition de l'activité

L'arrêté aéronefs classe les activités en trois types : aéromodélisme, expérimentation, activité particulière. Les vols réalisés pour les besoins des activités de recherche du CNRS appartiennent à la catégorie « activités particulières ».

Cependant, lorsque les recherches portent sur les moteurs, les propulseurs ou les commandes de vol du Drone, ou lorsqu'elles n'entrent dans aucun des scénarios

prévus par l'arrêté, ou lorsque plusieurs Drones volent ensemble (vols d'essaim), ils relèvent de la catégorie expérimentation. Dans ce cas des contraintes plus strictes s'appliquent, et le projet doit être validé et suivi par le conseiller aéronautique.

Art 2.- Les acteurs impliqués

2.1 Les acteurs prévus par les textes

2.1.1 L'exploitant

Seul le règlement (CE) n°785/2004 à son article 3 définit la notion d'exploitant d'aéronef, comme la personne ou l'entité qui, sans être transporteur aérien, gère effectivement de manière continue l'utilisation ou l'exploitation de l'aéronef ; la personne physique ou morale au nom de laquelle l'aéronef est immatriculé est présumée être l'exploitant, sauf si cette personne peut prouver que l'exploitant est une autre personne.

L'exploitant est responsable de plein droit des dommages causés par les évolutions du Drone ou les objets qui s'en détachent aux personnes et aux biens à la surface. Sa responsabilité ne peut être atténuée ou écartée que par la preuve de la faute de la victime.

Il encourt une sanction pénale si le Drone est utilisé dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées en vue d'assurer la sécurité.

2.1.2 Le télépilote

Il s'agit de la personne contrôlant les évolutions d'un aéronef télépilote, soit manuellement soit, lorsque l'aéronef évolue de manière automatique, en surveillant la trajectoire et en restant en mesure à tout instant d'intervenir sur cette trajectoire pour assurer la sécurité.

Il est responsable selon les règles de droit commun en cas de dommage causé à un aéronef en évolution. Il encourt une sanction pénale en cas de survol, par maladresse ou négligence, d'une zone interdite.

2.2 Les acteurs au CNRS

2.2.1 Au niveau national

Le CNRS : personne morale exploitante des Drones utilisés dans le cadre de recherches menées dans les unités propres ou mixtes, lorsque la qualité d'exploitant n'est pas assurée par la cotutelle de l'unité.

Le Président : en tant que représentant légal du CNRS, il est le représentant légal de l'exploitant.

Le conseiller aéronautique : il est en charge de la mise en œuvre de la politique d'utilisation des Drones et du respect de la réglementation. Il est conseiller pour toute question relative à l'utilisation des Drones en France et à

l'étranger et assiste les unités dans leurs démarches administratives. Il produit et détient les documents exigibles par la DGAC. Il lui rend compte de tout incident aérien et anime une chaîne de remontée des incidents. Il procède aux actions de vérifications prévues par les textes en vigueur.

L'UPS ULISSE (unité de logistique internationale services et soutien aux expériences) : cette unité propre de service du CNRS propose un accompagnement des acteurs pour le transport de Drones.

2.2.2 Au niveau régional

La délégation régionale est le relai régional de l'action du conseiller aéronautique.

A ce titre, elle informe les unités de sa circonscription des mesures à mettre en œuvre.

Elle porte à la connaissance du conseiller aéronautique les projets d'acquisition et les utilisations de Drones dans les unités qui relèvent de sa circonscription.

2.2.3 Dans les unités

Le directeur d'unité : il fait appliquer les directives pour l'utilisation des Drones dans son unité.

Il valide le projet de recherche impliquant le vol de Drone, signe le cahier d'activité aérienne de l'unité avant et après le vol, et alerte le conseiller aéronautique de tout dysfonctionnement ou problème lié à cette activité. En cas d'incident et si nécessaire, il met en œuvre la procédure de gestion de crise.

Il peut déléguer sa signature du cahier d'activité aérienne.

Le télépilote : il peut être ou non agent CNRS mais doit être affecté au sein d'une unité propre ou mixte relevant du CNRS. Il doit bénéficier d'une formation telle que prévue dans le manuel d'activités particulières (MAP). Le conseiller aéronautique tient à jour son dossier (certificats et titres aéronautiques détenus, justificatifs des formations reçues et des évaluations de compétence). Il est responsable de l'application des procédures décrites dans le MAP pour ce qui concerne le Drone qu'il télépilote.

L'assistant : Le télépilote est nécessairement assisté par une personne nommément désignée dans le MAP, et qui présente un lien avec l'activité. L'assistant observe le Drone pendant toute la durée du vol, veille à ce que personne ne pénètre dans la zone de sécurité au sol, assiste le télépilote pour la mise en œuvre de capteurs spécifiques le cas échéant.

Le correspondant de sécurité aérienne : désigné dans chaque unité par le conseiller aéronautique parmi les télépilotes les plus expérimentés, le correspondant de sécurité aérienne doit lui rendre compte directement et sans délai de tout incident susceptible d'avoir des conséquences sur la sécurité

aérienne ou portant atteinte aux biens et aux personnes lors de l'utilisation du Drone. Il formule des propositions et tire des conséquences des incidents.

Art 3.- L'acquisition d'un Drone

3.1 Tout projet d'acquisition de Drone pour le compte de l'unité doit faire l'objet d'une validation du conseiller aéronautique, et ce même si le CNRS n'en est pas l'exploitant.

3.2 Le télépilote doit être en possession, dans les cas où l'arrêté aéronefs l'exige, d'une attestation de conception, et veiller à l'actualiser si nécessaire.

3.3 Marque d'identification : tout Drone doit porter une plaquette de taille minimum 5x3 cm indiquant « aéronef exploité par le CNRS n°..., 3 rue Michel Ange 75016 Paris, 01.44.96.00.00 ».

3.4 Assurance : L'assurance des Drones dont l'exploitant est le CNRS est prise en charge par le CNRS. L'unité ne doit pas souscrire d'assurance, sauf lorsque la masse du Drone excède 20kg équipements compris (capteurs, par exemple).

Art 4.- Le déroulement d'un vol de Drone

4.1 Préparation du vol : il revient au télépilote responsable du vol de remplir le MAP, de le faire valider par le conseiller aéronautique, de s'assurer qu'il a réalisé les formalités nécessaires (déclaration de son activité à la DGAC, obtention d'autorisations pour le survol de certaines zones, ...) et que l'espace dans lequel il évolue est libre de contraintes.

4.2 Radiofréquences : le télépilote ne doit utiliser que des fréquences « libres » ou des fréquences spécifiquement autorisées pour les aéronefs télépilotes.

4.3 Capacités physiques nécessaires : le télépilote détient une aptitude médicale de pilote privé de classe II en cours de validation. Il doit être en capacité de mener son vol en toute sécurité. Il veille à ne pas altérer son jugement par la prise de substances ou de médicaments pouvant avoir des effets (sommolence, troubles de la vue ...).

4.4 Validation de la mission aérienne : toute unité utilisatrice de Drone utilise un cahier d'activité aérienne dématérialisé. Pour chaque vol il y est précisé les caractéristiques du vol, le télépilote responsable du vol, le rôle de chaque agent présent lors du vol. Il est signé avant le vol par le directeur de l'unité puis le télépilote, et après le vol par le télépilote puis le directeur d'unité. Tout événement particulier survenu lors de la mission y est consigné (incident de vol, ...).

4.5 Respect de la vie privée et des données à caractère personnel : sauf accord écrit des personnes, en cas de captation d'image, les personnes reconnaissables doivent être floutées préalablement à toute utilisation des images.

Art 5.- Remontée des incidents

Tout incident survenu lors d'un vol doit être porté à la connaissance de la Direction Générale de l'Aviation Civile par le conseiller aéronautique. Le télépilote responsable du vol, le directeur d'unité, le délégué régional doivent donc rendre compte au conseiller aéronautique de tout incident sans délai.

Un audit de conformité est réalisé tous les 24 mois dans chaque unité possédant un Drone, et un plan correctif est réalisé par le conseiller aéronautique si nécessaire.

Art 6.- Utilisation d'un Drone dans un pays étranger

6.1 Le conseiller aéronautique est informé de toutes les missions à l'étranger qui comportent l'utilisation d'un Drone dont le CNRS est l'exploitant ou télépilote par un agent CNRS.

6.2 Les règles d'utilisation des Drones diffèrent d'un pays à l'autre. Pour tout projet de vol à l'étranger, il convient de se renseigner auprès des autorités locales pour connaître les règles applicables et obtenir les éventuelles autorisations (contacter le conseiller scientifique de l'ambassade).

6.3 L'UPS ULISSE doit être contactée systématiquement avant tout vol à l'étranger, afin de déterminer si le Drone relève de la réglementation internationale des biens à double usage (ce qui nécessite l'accord préalable de l'Etat français) ou est soumis à des restrictions en matière de transport aérien, maritime ou terrestre (piles au lithium par exemple).

Art 7.- Publication

La présente instruction sera publiée au Bulletin officiel du CNRS. Elle prend effet à sa date de signature.

Fait à Paris, le

Le Directeur Général Délégué aux Ressources

Christophe COUDROY

INS160675DAJ Instruction sur l'utilisation de Drones

Vu le règlement (CE) n°785/2004 du parlement européen et du conseil du 21 avril 2004 relatif aux exigences en matière d'assurance applicable aux transporteurs aériens et aux exploitants d'aéronefs ;

Vu le code des transports et en particulier ses articles L.6131-1 et L6131-2 ; L.6232-2 et L.6232-4 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 nommant M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent, dit « arrêté aéronef » ;

Vu la décision du 22 septembre 2015 nommant M. Philippe GASNOT aux fonctions de conseiller pour les questions aéronautiques ;

Vu le guide du 22 décembre 2015 de la Direction Générale de l'Aviation Civile « aéronefs circulant sans personne à bord : activités particulières ».

Avant-propos

Un Drone est un aéronef télépiloté, c'est-à-dire un aéronef qui circule sans personne à bord sous le contrôle d'un télépilote.

Face à la recrudescence des Drones, la France s'est dotée d'une réglementation très stricte visant à encadrer leur utilisation.

Le CNRS, pour mener ses activités de recherche, a recours à des Drones, dans des conditions très différentes les unes des autres, et dans le contexte toujours particulier de l'UMR.

Afin d'assurer une application homogène de la réglementation relative aux Drones, de faire porter la responsabilité d'exploitant par le CNRS et de minimiser la charge administrative des utilisateurs de Drones, le CNRS s'est doté d'une organisation nationale.

Art 1^{er}.- Champ d'application de l'instruction

1.1 Définition du Drone

La présente instruction s'applique aux aéronefs télépilotés, c'est-à-dire les aéronefs qui circulent sans personne à bord sous le contrôle d'un télépilote (dans l'instruction : Drone).

Elle ne s'applique pas aux ballons (sauf ballons captifs utilisés à une hauteur supérieure à 50 mètres ou avec une charge utile d'une masse supérieure à 1 kg), aux fusées, aux cerfs-volants, aux aéronefs utilisés à l'intérieur d'espaces clos couverts.

1.2 Qualité de l'exploitant

Les dispositions de la présente instruction s'appliquent lorsque l'exploitant d'un Drone utilisé pour le compte d'une unité est le CNRS.

Lorsque l'exploitant est la co-tutelle, le conseiller aéronautique doit néanmoins être informé de l'activité réalisée avec le Drone.

1.3 Scénarios couverts

L'arrêté aéronefs prévoit 4 scénarios opérationnels autorisés de vol de Drones.

S1 : utilisation hors zone peuplée, sans survol de tiers, en vue et à une distance horizontale maximale de 200 m du télépilote.

S2 : utilisation hors zone peuplée, sans tiers au sol dans la zone d'évolution, ne répondant pas aux critères du scénario S1, à une distance horizontale maximale d'1 km du télépilote.

S3 : utilisation en zone peuplée sans survol de tiers en vue et à une distance horizontale maximale de 100 mètres du télépilote.

S4 : utilisation hors zone peuplée ne répondant pas aux critères des scénarios S1 et S2.

Les vols en S4 et les vols de Drones de plus de 25 kg sont des cas particuliers qui impliquent des démarches particulièrement lourdes. Ils nécessitent de se rapprocher du conseiller aéronautique.

Les vols de nuit sont proscrits sauf dérogation particulière accordée par le Préfet.

1.4 Définition de l'activité

L'arrêté aéronefs classe les activités en trois types : aéromodélisme, expérimentation, activité particulière. Les vols réalisés pour les besoins des activités de recherche du CNRS appartiennent à la catégorie « activités particulières ».

Cependant, lorsque les recherches portent sur les moteurs, les propulseurs ou les commandes de vol du Drone, ou lorsqu'elles n'entrent dans aucun des scénarios prévus par l'arrêté, ou lorsque plusieurs Drones volent ensemble (vols d'essaim), ils relèvent de la catégorie expérimentation. Dans ce cas des contraintes plus strictes s'appliquent, et le projet doit être validé et suivi par le conseiller aéronautique.

Art 2.- Les acteurs impliqués

2.1 Les acteurs prévus par les textes

2.1.1 L'exploitant

Seul le règlement (CE) n°785/2004 à son article 3 définit la notion d'exploitant d'aéronef, comme la personne ou l'entité qui, sans être transporteur aérien, gère effectivement de manière continue l'utilisation ou l'exploitation de l'aéronef ; la personne physique ou morale au nom de laquelle l'aéronef est immatriculé est présumée être l'exploitant, sauf si cette personne peut prouver que l'exploitant est une autre personne.

L'exploitant est responsable de plein droit des dommages causés par les évolutions du Drone ou les objets qui s'en détachent aux personnes et aux biens à la surface. Sa responsabilité ne peut être atténuée ou écartée que par la preuve de la faute de la victime.

Il encourt une sanction pénale si le Drone est utilisé dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées en vue d'assurer la sécurité.

2.1.2 Le télépilote

Il s'agit de la personne contrôlant les évolutions d'un aéronef télépilote, soit manuellement soit, lorsque l'aéronef évolue de manière automatique, en surveillant la trajectoire et en restant en mesure à tout instant d'intervenir sur cette trajectoire pour assurer la sécurité.

Il est responsable selon les règles de droit commun en cas de dommage causé à un aéronef en évolution. Il encourt une sanction pénale en cas de survol, par maladresse ou négligence, d'une zone interdite.

2.2 Les acteurs au CNRS

2.2.1 Au niveau national

Le CNRS : personne morale exploitante des Drones utilisés dans le cadre de recherches menées dans les unités propres ou mixtes, lorsque la qualité d'exploitant n'est pas assurée par la cotutelle de l'unité.

Le Président : en tant que représentant légal du CNRS, il est le représentant légal de l'exploitant.

Le conseiller aéronautique : il est en charge de la mise en œuvre de la politique d'utilisation des Drones et du respect de la réglementation. Il est conseiller pour toute question relative à l'utilisation des Drones en France et à l'étranger et assiste les unités dans leurs démarches administratives. Il produit et détient les documents exigibles par la DGAC. Il lui rend compte de tout incident aérien et anime une chaîne

de remontée des incidents. Il procède aux actions de vérifications prévues par les textes en vigueur.

L'UPS ULISSE (unité de logistique internationale services et soutien aux expériences) : cette unité propre de service du CNRS propose un accompagnement des acteurs pour le transport de Drones.

2.2.2 Au niveau régional

La délégation régionale est le relai régional de l'action du conseiller aéronautique.

A ce titre, elle informe les unités de sa circonscription des mesures à mettre en œuvre.

Elle porte à la connaissance du conseiller aéronautique les projets d'acquisition et les utilisations de Drones dans les unités qui relèvent de sa circonscription.

2.2.3 Dans les unités

Le directeur d'unité : il fait appliquer les directives pour l'utilisation des Drones dans son unité.

Il valide le projet de recherche impliquant le vol de Drone, signe le cahier d'activité aérienne de l'unité avant et après le vol, et alerte le conseiller aéronautique de tout dysfonctionnement ou problème lié à cette activité. En cas d'incident et si nécessaire, il met en œuvre la procédure de gestion de crise.

Il peut déléguer sa signature du cahier d'activité aérienne.

Le télépilote : il peut être ou non agent CNRS mais doit être affecté au sein d'une unité propre ou mixte relevant du CNRS. Il doit bénéficier d'une formation telle que prévue dans le manuel d'activités particulières (MAP). Le conseiller aéronautique tient à jour son dossier (certificats et titres aéronautiques détenus, justificatifs des formations reçues et des évaluations de compétence). Il est responsable de l'application des procédures décrites dans le MAP pour ce qui concerne le Drone qu'il télépilote.

L'assistant : Le télépilote est nécessairement assisté par une personne nommément désignée dans le MAP, et qui présente un lien avec l'activité. L'assistant observe le Drone pendant toute la durée du vol, veille à ce que personne ne pénètre dans la zone de sécurité au sol, assiste le télépilote pour la mise en œuvre de capteurs spécifiques le cas échéant.

Le correspondant de sécurité aérienne : désigné dans chaque unité par le conseiller aéronautique parmi les télépilotes les plus expérimentés, le correspondant de sécurité aérienne doit lui rendre compte directement et sans délai de tout incident susceptible d'avoir des conséquences sur la sécurité aérienne ou portant atteinte aux biens et aux personnes lors de l'utilisation du Drone. Il formule des propositions et tire des conséquences des incidents.

Art 3.- L'acquisition d'un Drone

3.1 Tout projet d'acquisition de Drone pour le compte de l'unité doit faire l'objet d'une validation du conseiller aéronautique, et ce même si le CNRS n'en est pas l'exploitant.

3.2 Le télépilote doit être en possession, dans les cas où l'arrêté aéronefs l'exige, d'une attestation de conception, et veiller à l'actualiser si nécessaire.

3.3 Marque d'identification : tout Drone doit porter une plaquette de taille minimum 5x3 cm indiquant « aéronef exploité par le CNRS n°..., 3 rue Michel Ange 75016 Paris, 01.44.96.00.00 ».

3.4 Assurance : L'assurance des Drones dont l'exploitant est le CNRS est prise en charge par le CNRS. L'unité ne doit pas souscrire d'assurance, sauf lorsque la masse du Drone excède 20kg équipements compris (capteurs, par exemple).

Art 4.- Le déroulement d'un vol de Drone

4.1 Préparation du vol : il revient au télépilote responsable du vol de remplir le MAP, de le faire valider par le conseiller aéronautique, de s'assurer qu'il a réalisé les formalités nécessaires (déclaration de son activité à la DGAC, obtention d'autorisations pour le survol de certaines zones, ...) et que l'espace dans lequel il évolue est libre de contraintes.

4.2 Radiofréquences : le télépilote ne doit utiliser que des fréquences « libres » ou des fréquences spécifiquement autorisées pour les aéronefs télépilotes.

4.3 Capacités physiques nécessaires : le télépilote détient une aptitude médicale de pilote privé de classe II en cours de validation. Il doit être en capacité de mener son vol en toute sécurité. Il veille à ne pas altérer son jugement par la prise de substances ou de médicaments pouvant avoir des effets (sommolence, troubles de la vue ...).

4.4 Validation de la mission aérienne : toute unité utilisatrice de Drone utilise un cahier d'activité aérienne dématérialisé. Pour chaque vol il y est précisé les caractéristiques du vol, le télépilote responsable du vol, le rôle de chaque agent présent lors du vol. Il est signé avant le vol par le directeur de l'unité puis le télépilote, et après le vol par le télépilote puis le directeur d'unité. Tout événement particulier survenu lors de la mission y est consigné (incident de vol, ...).

4.5 Respect de la vie privée et des données à caractère personnel : sauf accord écrit des personnes, en cas de captation d'image, les personnes reconnaissables doivent être floutées préalablement à toute utilisation des images.

Art 5.- Remontée des incidents

Tout incident survenu lors d'un vol doit être porté à la connaissance de la Direction Générale de l'Aviation Civile par le conseiller aéronautique. Le télépilote responsable du vol, le directeur d'unité, le délégué régional doivent donc rendre compte au conseiller aéronautique de tout incident sans délai.

Un audit de conformité est réalisé tous les 24 mois dans chaque unité possédant un Drone, et un plan correctif est réalisé par le conseiller aéronautique si nécessaire.

Art 6.- Utilisation d'un Drone dans un pays étranger

6.1 Le conseiller aéronautique est informé de toutes les missions à l'étranger qui comportent l'utilisation d'un Drone dont le CNRS est l'exploitant ou télépiloté par un agent CNRS.

6.2 Les règles d'utilisation des Drones diffèrent d'un pays à l'autre. Pour tout projet de vol à l'étranger, il convient de se renseigner auprès des autorités locales pour connaître les règles applicables et obtenir les éventuelles autorisations (contacter le conseiller scientifique de l'ambassade).

6.3 L'UPS ULISSE doit être contactée systématiquement avant tout vol à l'étranger, afin de déterminer si le Drone relève de la réglementation internationale des biens à double usage (ce qui nécessite l'accord préalable de l'Etat français) ou est soumis à des restrictions en matière de transport aérien, maritime ou terrestre (piles au lithium par exemple).

Art 7.- Publication

La présente instruction sera publiée au Bulletin officiel du CNRS. Elle prend effet à sa date de signature.

Fait à Paris, le 22 mars 2016.

Le Directeur Général Délégué aux Ressources



Christophe COUDROY



Circulaire N°CIR163002DAJ

**CIRCULAIRE RELATIVE AUX CONDITIONS D'UTILISATION
DES RESEAUX SOCIAUX AU CNRS**

Les réseaux sociaux sont des espaces d'expression et de communication individuelle, ils sont de plus en plus souvent utilisés à des fins institutionnelles, sans que les conséquences de cet usage professionnel soient toujours pleinement perçues par les utilisateurs et sans que celui-ci ne s'inscrive dans un cadre clair.

Des instituts, directions fonctionnelles, délégations régionales et laboratoires interviennent sur les réseaux sociaux, parfois au travers de plusieurs comptes, afin de toucher leurs communautés d'utilisateurs sans que ceux-ci soient systématiquement coordonnés aux comptes officiels de l'organisme.

Ce souci de s'adresser à des publics déterminés ne doit toutefois jamais faire oublier que tout compte institutionnel du CNRS engage l'organisme dans son ensemble, sur un plan juridique comme sur un plan médiatique.

En vertu de la loi, qui ne souffre aucune dérogation, c'est la responsabilité du CNRS et de son représentant légal qui est engagée par les messages diffusés par les entités internes sur les réseaux sociaux.

Peu importe le fait que le compte Twitter ou la page Facebook d'une entité du CNRS soient administrés au niveau de cette entité ou gérés par un agent nommément identifié : cela n'a aucune incidence sur le régime de responsabilité applicable.

Il paraît d'autant plus nécessaire de rappeler cette réalité juridique que la communication sur les réseaux sociaux est gouvernée par des principes de proximité et d'instantanéité qui augmentent les risques. La puissance même des réseaux sociaux implique donc une vigilance accrue de la part des responsables d'entités du CNRS. Il est donc nécessaire que chaque responsable d'entité au CNRS ait une parfaite connaissance du régime juridique qui encadre l'utilisation des réseaux sociaux (I) et que des mesures opérationnelles soient prises pour qu'il en soit fait un usage responsable (II).

*

I – Toute expression institutionnelle du CNRS sur les réseaux sociaux engage la responsabilité du CNRS

Les propos tenus sur les réseaux sociaux se voient appliquer les mêmes règles que toute expression sur Internet ou par voie de presse (A). Ils engagent la responsabilité de l'organisme et, au premier chef, de son président en tant que représentant légal (B).

Les propos tenus ou relayés sur les réseaux sociaux ont un effet direct sur l'image de l'établissement dans son ensemble. Il convient d'être particulièrement vigilant afin que l'usage de ces outils particuliers ne conduise pas à s'écarter de la réserve et de la mesure qui s'imposent à un organisme public lorsqu'il s'exprime publiquement.

A. La liberté d'expression sur les réseaux n'est pas absolue, a fortiori s'agissant d'une parole institutionnelle

L'utilisation des réseaux sociaux par toutes les entités du CNRS (direction, institut, délégation, unité) relève de la communication publique.

Si la liberté d'expression et d'information est un droit fondamental, l'exercice de cette liberté n'est pas absolu et ne saurait porter atteinte à autrui et, plus largement, à l'ordre public.

Ce nécessaire équilibre est au fondement de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifiée par la loi n°82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, qui définit les contours de l'exercice de cette liberté et interdit notamment qu'elle serve la diffusion de propos à caractère diffamatoire ou injurieux¹.

La diffamation se définit comme «*toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé*»². Il convient de noter qu'il y a diffamation y compris lorsque les propos sont formulés sous une forme dubitative ou même purement et simplement relayés ou repris. Il en va de même lorsqu'ils visent une ou plusieurs personnes aisément identifiables, bien que non désignées nominativement.

La loi précise en effet explicitement que «*la publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés.* ».

Cette définition large de la diffamation a une conséquence directe : outre l'auteur des propos initiaux, toute personne qui reproduit des propos diffamatoires engage à son tour sa responsabilité. Très concrètement, cela signifie qu'aux yeux de la loi, nul ne peut relayer un tweet ou un post comme une « simple information » qu'il entendrait reproduire de manière neutre. Il convient d'être d'autant plus attentif aux risques liés à ces pratiques, que les réseaux sociaux étant fondés sur la diffusion « virale » d'informations ou de propos, ils proposent de multiples fonctionnalités permettant d'accélérer cette diffusion en donnant une visibilité nouvelle à des propos.

Il en va ainsi de toutes les fonctions permettant de « partager » les propos émanant d'un tiers, que ce soit directement ou par le biais d'un lien

¹ Ne seront pas évoquées ici, mais tout aussi concernées par l'application de cette circulaire, les infractions de provocation à la discrimination et à la haine raciale, les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe, les apologies ou encore la contestation des crimes contre l'humanité (articles 24 et 24 bis de loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse).

² Article 29, alinéa 1^{er} de loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

hypertexte. Elles doivent donc être utilisées avec la même prudence que celle qui doit présider à la rédaction d'un message.

Un compte institutionnel n'ayant pas vocation à relayer des messages émis par des tiers, sauf lorsqu'ils émanent d'autres institutions ou de personnalités particulières s'exprimant à titre professionnel, une attention particulière devra être accordée à l'identité des auteurs dont les messages seraient relayés.

L'injure est, quant à elle, définie comme « *toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait* »³. A la différence des propos diffamatoires, les propos injurieux n'imputent pas de fait précis à une personne déterminée, ce qui signifie notamment qu'il ne saurait y avoir de débat contradictoire et étayé sur le point de savoir si ces propos correspondent à une réalité objective et identifiable.

Le fait que ces propos aient été tenus oralement, par voie de presse ou via Internet est sans incidence aucune sur l'application de la loi, qui réprime la diffamation et l'injure, quelle qu'en ait été la forme.

Ces infractions sont sanctionnées pénalement et sont réprimées d'une amende de 12 000 €. Cette peine est significativement aggravée lorsque ces infractions présentent également un caractère discriminatoire.

Au surplus de la condamnation pénale, des dommages et intérêts peuvent être réclamés à titre civil : ils ont pour vocation d'indemniser la victime du préjudice qu'elle a subi.

B. Toute expression d'une entité du CNRS sur les réseaux sociaux engage la responsabilité du CNRS et au premier chef de son représentant légal

Si l'auteur des propos peut être poursuivi, ce n'est pas sa responsabilité individuelle qui sera recherchée en premier lieu. En effet, en cas de communication institutionnelle, c'est le directeur de la publication qui est directement et automatiquement tenu pour responsable, l'auteur effectif des propos ne l'étant que par ricochet.

La loi pose pour principe que c'est le représentant légal de l'institution qui est le directeur de la publication. Au CNRS, il s'agit donc du président de l'organisme, qui est à ce titre responsable personnellement, y compris sur le plan pénal.

Il suffit qu'une page Internet soit rattachée au CNRS ou qu'un compte Facebook, Twitter ou Instagram ait été ouvert par une entité du CNRS pour que tout propos tenu par ce biais puisse engager la responsabilité pénale et civile du président ainsi que de l'organisme lui-même. Une formule du

³ Article 29, alinéa 2 de loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

type « mes Tweets n'engagent que moi » juxtaposée à l'identification d'une fonction au sein du CNRS est dépourvue de tout effet juridique.

Ce principe de responsabilité du représentant légal vaut pour tout compte ou page d'ordre institutionnel. Il n'est pas applicable aux espaces d'expression qui sont identifiés comme privés, à l'image de la page Facebook ou du compte Twitter créé par un agent du CNRS à des fins privées dès lors qu'il n'existe aucun doute sur le caractère personnel de cet usage.

Ce point mérite une attention particulière, dès lors que les réseaux sociaux reposent sur une logique de personnalisation qui peut conduire à confondre les sphères professionnelle et personnelle.

Il importe que chacun ait pleinement conscience de la nécessité de distinguer et de séparer l'expression personnelle, qui relève de la pleine et entière liberté de chacun dans les limites fixées par la loi, et l'expression dans un cadre professionnel, qui doit répondre aux exigences de toute communication conduite au nom d'une institution publique.

*

II – Chaque entité du CNRS doit s'organiser afin de garantir que toute expression institutionnelle sur les réseaux sociaux est effectivement compatible avec les missions et obligations de l'organisme

A. Modalités de contrôle et modération

En application de la présente circulaire, il est demandé à chaque directeur ou responsable d'entité au CNRS d'assumer personnellement les fonctions de responsable de la publication afin de garantir l'exercice d'un contrôle effectif et à bon niveau sur les outils de communication dont ils se sont dotés.

Cette fonction ne se délègue pas : chaque responsable de la publication peut naturellement s'appuyer sur les éventuels agents spécialisés de son entité ainsi que sur les services spécialisés, mais il lui revient bien de conduire et d'assumer une réflexion sur l'utilité de cet espace, sur les objectifs de sa création et sur le contenu qui sera diffusé et de pouvoir en justifier, le cas échéant.

Dans ce cadre, il va de soi que chaque entité n'a vocation à gérer qu'un seul et unique compte sur chaque réseaux social : la multiplication des outils est en effet contradictoire avec l'affirmation d'une ligne éditoriale, rend difficile tout contrôle effectif par le responsable et conduit de fait à entretenir des confusions sur la nature de comptes qui tendent à s'identifier tout autant à leur gestionnaire qu'à l'entité.

Il est donc demandé à chaque responsable d'entité de recenser les comptes ouverts, de réexaminer leur utilité au regard des principes énoncés ci-dessus et, le cas échéant, de supprimer les comptes surnuméraires de l'entité.

De la même manière, si le responsable de l'entité ne rédige pas personnellement les contenus qui sont ainsi diffusés, il lui appartient de prendre les mesures utiles pour pouvoir les valider *a priori* et garantir que ces propos peuvent effectivement être tenus par l'institution CNRS.

Quelle que soit la forme d'organisation mise en place, c'est donc le responsable de la publication qui devra, le cas échéant, rendre compte au président du CNRS, directeur de la publication, de l'usage fait des réseaux sociaux et en particulier de la compatibilité des messages diffusés par l'entité avec les missions et obligations de l'organisme.

Chaque directeur d'entité, responsable de la publication, devra également pouvoir être averti par tout utilisateur des réseaux sociaux en cas de message ou d'expression litigieuse. Son adresse mél doit figurer à cet effet en évidence sur la page ou le compte correspondant.

C'est par ce biais que, conformément à l'article 6 de la loi du 21 juin 2004 relative à la confiance dans l'économie numérique, dite « LCEN », le responsable de la publication pourra être averti par toute personne du fait qu'un contenu mis en ligne sur un espace CNRS apparaît illicite.

La réception d'une telle notification n'est en rien anodine. En cas de doute sérieux sur la compatibilité d'un message avec les missions et obligations légales de l'organisme, il appartient au responsable de la publication de prévenir immédiatement la direction de la communication et la direction des affaires juridiques de l'organisme afin de prendre les mesures qui s'imposent.

En tout état de cause, dans ce domaine plus que dans tout autre, la prudence s'impose *a priori* et le doute doit naturellement conduire à différer la publication d'un message ou à la réalisation d'une action de communication et à solliciter l'expertise des services spécialisés.

B. Le responsable de la publication est garant du respect des chartes applicables au CNRS

Il revient au responsable de la publication de définir la ligne éditoriale applicable à la communication de l'entité qu'il dirige. Cette ligne éditoriale doit naturellement être compatible avec les principes fixés par la direction du CNRS à l'échelle nationale.

Il incombe également au responsable de la publication de rappeler à l'ensemble des agents intéressés les principes fixés par les textes applicables au sein du CNRS, et notamment par la charte informatique de l'organisme qui encadre le contenu de tout échange professionnel sur le réseau.

La charte rappelle ainsi que « *les échanges électroniques [courriers, forums de discussion, messagerie instantanée, réseaux sociaux, partages*

de documents, voix, images, vidéos, etc]. respectent la correction normalement attendue dans tout type d'échange tant écrit qu'oral ».

Plus généralement, la charte informatique indique que l'utilisateur est naturellement tenu de respecter l'ensemble du cadre légal lié à l'utilisation des systèmes d'information, et notamment la loi du 29 juillet 1881.

A ce titre, l'utilisateur « ne diffuse pas des informations constituant des atteintes à la personnalité (injure, discrimination, racisme, xénophobie, révisionnisme, diffamation, obscénité, harcèlement ou menace) ou pouvant constituer une incitation à la haine ou la violence, ou une atteinte à l'image d'une autre personne, à ses convictions ou à sa sensibilité ».

Au-delà des obligations légales qui pèsent sur chacun, la Charte rappelle ainsi les obligations propres aux agents publics, qui sont tenus de faire preuve de neutralité, de modération et de prudence dans l'expression. Cette obligation découle de la nature même d'établissement public du CNRS.

Elle ne fait naturellement pas obstacle à ce que les agents du CNRS puissent, dans le cadre de leur mission de recherche, exprimer un point de vue assis sur leurs travaux scientifiques. Il va toutefois de soi qu'une telle expression doit alors respecter, sur le fond comme sur la forme, les règles de l'expression et du débat scientifique.

De même, la charte d'utilisation du Journal du CNRS en ligne encadre les publications par les utilisateurs qui garantissent ne pas transmettre de contenus « [...]à caractère injurieux, diffamatoire, calomnieux, raciste, xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui ; incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ; menaçant une personne ou un groupe de personnes ; portant atteinte à l'ordre public, passibles de poursuites civiles ou pénales, ou de nature diffamatoire [...] ».

*

Il revient aux entités du CNRS dont l'organisation ne serait pas conforme à la présente circulaire de prendre les mesures utiles pour l'appliquer dans le mois qui suivra sa publication au Bulletin officiel du CNRS.

Toute difficulté rencontrée devra naturellement être signalée conjointement à la direction de la communication et à la direction des affaires juridiques.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier
2016

Alain Fuchs

DEC152858DR01

Décision portant cessation de fonctions de M. Didier BORDEREAUX, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;


Vu la décision DEC142031DR01 du 16 juillet 2014 portant nomination de **M. Didier BORDEREAUX** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par **M. Didier BORDEREAUX**, dans l'unité du CNRS UMR8104 à compter du 1^{er} décembre 2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 17 décembre 2015


Le directeur de l'unité
Pierre-Olivier COURAUD

Pierre-Olivier Couraud
Directeur Institut Cochin
22 rue Méchain - 75014 Paris
Tél. : 33 (0)1 40 51 64 01
INSERM U1016 - CNRS UMR8104
Université Paris Descartes
u1016@inserm.fr
www.cochin.inserm.fr

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif

Patrick Mounaud
délégué régional CNRS
circonscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué


Anne-Françoise DUVAL

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM

Nicolas Jeanjean
Délégué Régional
Inserm Paris 5
2 rue d'Alésia - 75014 PARIS
Tél. : 01 40 78 49 00 - Fax : 01 40 78 49 98
Email : DR-Paris5@inserm.fr

DEC160270DR01

Décision portant nomination de M. Mazeyar IZADPANAHAux fonctions de Responsable du Service des Systèmes d'Information de la délégation Paris-Villejuif

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC151171DAJ du 15 juillet 2015 portant modification de la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC151174DAJ donnant délégation de signature à M Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément du Directeur des systèmes d'information du 1^{er} mars 2016

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Mazeyar IZADPANAHA, Ingénieur d'études de 1^{ère} classe, est nommé, à compter du 1^{er} février 2016, Responsable du Service des Systèmes d'information de la délégation Paris-Villejuif en remplacement de M. Etienne Faure appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrick Mounaud



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

T. 01 49 58 33 07

DEC160561DR01

Décision portant nomination de M. Stéphane Laigle aux fonctions de responsable du pôle patrimoine et logistique du service mutualisé d'Ile-de-France

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC151171DAJ du 15 juillet 2015 portant modification de la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 nommant M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC151284DAJ du 15 juillet 2015 relative au service mutualisé entre les délégations du CNRS de la région Ile-de-France ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane Laigle, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, est nommé, à compter du 1^{er} janvier 2016, responsable du pôle patrimoine et logistique du service mutualisé d'Ile-de-France.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 1^{er} janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrick Mounaud



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

T. 01 49 58 33 07

DEC160639DR01

Décision portant nomination de M. Patrick MABIRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133034DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) et nommant M. Franck LECOCQ en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 22 septembre 2015 ;

Considérant que **M. Patrick MABIRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS, du 22 au 24 septembre, puis du 16 au 17 novembre 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Patrick MABIRE**, IEHC, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) à compter du 18 novembre 2015.

M. Patrick MABIRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Patrick MABIRE** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le

11 MARS 2016



Hacem CHAABANE
Secrétaire Général
CIPED (UMR n° 8568)
CNRS - EHESS - ENPC
AGROPARISTECH - CIRAD

P/o Le directeur de l'unité
Franck LECOCQ

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif

Pour le Délégué régional de la
circonscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué



Anne-Françoise DUVAL

Visa de Armel DE LA BOURDONNAYE, directeur de l'Ecole des Ponts Paristech



Visa de Michel EDDI, président directeur général du CIRAD



DEC160198INSB

Décision portant nomination de M. VIDAL Pierre-Paul aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1^{er}

M. VIDAL Pierre-Paul, Directeur de recherche de classe exceptionnelle CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le domaine du biomédical.

Pour l'exercice de cette mission, M. VIDAL Pierre-Paul demeure affecté à l'UMR8257 Cognition and Action Group (COGNAC) située à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 MARS 2016**


Le Président
Alain FUCHS

DEC160559DR01

Décision portant nomination de M. Etienne Faure aux fonctions de responsable du pôle des systèmes d'information du service mutualisé d'Ile-de-France

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC151171DAJ du 15 juillet 2015 portant modification de la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 nommant M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC151284DAJ du 15 juillet 2015 relative au service mutualisé entre les délégations du CNRS de la région Ile-de-France ;

DECIDE :

Article 1^{er}

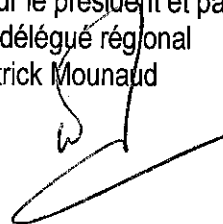
M. Etienne Faure, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, est nommé, à compter du 1^{er} février 2016, responsable du pôle des systèmes d'information du service mutualisé d'Ile-de-France.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 1^{er} février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrick Mounaud



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

T. 01 49 58 33 07

DEC160201INSB

Décision portant nomination de M. LIBRI Domenico aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. LIBRI Domenico, Directeur de recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi de la section 21, Génétique, Génomique.

Pour l'exercice de cette mission, M. LIBRI Domenico demeure affecté à l'Institut Jacques Monod (IJM – UMR7592) situé à Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 M. LIBRI Domenico percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Villejuif (DR1).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 MARS 2016**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160792DR01

Décision portant nomination de Mme Delphine DARGERE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale (COMETE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale (COMETE) et nommant M. Olivier LAPREVOTE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 7 juillet 2015 ;

Considérant que **Mme Delphine DARGERE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris Descartes du 1^{er} au 16 octobre 2015.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Delphine DARGERE**, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale (COMETE) à compter du 17 octobre 2015.

Mme Delphine DARGERE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Delphine DARGERÉ** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **29 MARS 2016**




Olivier LAPREVOTE

Directeur de l'UMR8638

Pr Olivier Laprevote, Directeur
Faculté de Pharmacie
4 Avenue de l'Observatoire - 75006 Paris

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes



DEC162959INSB

Décision portant nomination de M. Joan Hérisson aux fonctions de responsable adjoint de la formation de recherche en évolution n°3561 intitulée « Institut de Biologie Systémique et Synthétique »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142121DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de la formation de recherche en évolution n°3561 intitulée « Institut de Biologie Systémique et Synthétique » et nommant M. Jean-Loup Faulon responsable de cette unité ;

Vu la décision DEC151855INSB en date du 23 septembre 2015 portant nomination de M. Joan Hérisson aux fonctions de responsable adjoint par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Joan Hérisson, ingénieur de recherche à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne, est nommé responsable adjoint de la formation de recherche en évolution susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mars 2016

Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152458DR02

Décision portant nomination de Mme Laëtitia Gilet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133020DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n° 3630 intitulée Expression génétique microbienne et nommant M. Harald Putzer en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de la FRE3630 en date du 28/05/2015 ;

Considérant que Mme Laëtitia Gilet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 22/09/2015 au 24/09/2015 et du 16/11/2015 au 18/11/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laëtitia Gilet, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne à compter du 19/11/2015.

Mme Laëtitia Gilet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laëtitia Gilet est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/11/2015
de l'unité

Le directeur
Harald Putzer

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot
Christine Clerici

DEC162999INSHS

Décision portant nomination de M. Nicolas Berland aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7088 intitulée Dauphine Recherches en Management-DRM.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7088 intitulée Dauphine Recherches en Management-DRM et nommant Mme Isabelle Huault directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC151862INSHS portant nomination de M. Nicolas Berland aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas Berland, professeur des universités à l'université Paris-Dauphine, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} mars 2016.

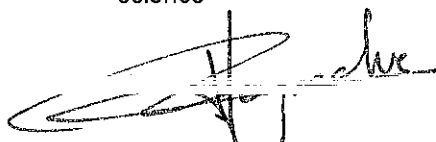
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19 FEV. 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160194INSB

Décision portant nomination de M. MIROUX Bruno aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}


M. MIROUX Bruno, Directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi de la section 20, Biologie moléculaire et structurale, Biochimie.

Pour l'exercice de cette mission, M. MIROUX Bruno demeure affecté au Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires (LBPCPM – UMR7099) situé à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1 6 MARS 2016**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160199INSB

Décision portant nomination de M. LEPESANT Jean-Antoine aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. LEPESANT Jean-Antoine, Directeur de recherche émérite au CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Il aura en charge les activités scientifiques au sein de la cellule Communication de l'INSB.

Pour l'exercice de cette mission, M. LEPESANT Jean-Antoine demeure affecté à l'Institut Jacques Monod (IJM - UMR7592) situé à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 MARS 2016**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160672DR04

Décision portant nomination de Monsieur Pierre Seneor, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR137 intitulée Unité mixte de physique CNRS/Thales

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR137, intitulée Unité mixte de physique CNRS/Thales, dont le directeur est Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Pierre Seneor, PU2, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR137 à compter du 01/01/2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Frédéric NGUYEN VAN DAU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC160666DR04

Décision portant nomination de Monsieur Frédéric Liège, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR7647, intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces, dont le directeur est Monsieur Pere ROCA CABARROCAS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Frédéric Liège, AI, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7647 à compter du 14/03/2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Pere ROCA CABARROCAS



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC160644DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Denis BOLÉ assistant de prévention (AP) au sein de l'unité MOY400 intitulée Délégation Ile-de-France Sud

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132008DR04 du 18/03/2013 portant nomination de M. Denis BOLÉ aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Denis BOLÉ, dans l'unité du CNRS n° MOY400, à compter du 1^{er} avril 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2016

La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC160668DR04

Décision portant nomination de Monsieur Julien Lenseigne, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR8539, intitulée Laboratoire de météorologie dynamique, dont le directeur est Monsieur Vincent CASSE ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Julien Lenseigne, IE2, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8539 à compter du 14/03/2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Vincent CASSE



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC160671DR04

Décision portant nomination de Madame Patricia Laplagne, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3601 intitulée Institut français de bioinformatique

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMS3601, intitulée Institut français de bioinformatique, dont le directeur est Monsieur Jean-François GIBRAT ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Patricia Laplagne, TCN, est nommée chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS3601 à compter du 14/03/2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Jean-François GIBRAT



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC160631DR04

Décision portant nomination de M. Denis BOLÉ aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Ile-de-France Sud

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC140810DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM) ;

Vu la décision DEC152871DR04 portant nomination de M. Denis BOLÉ aux fonctions de responsable par intérim du service patrimoine et logistique de la délégation Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Denis BOLÉ, ingénieur d'études, est nommé, à compter du 8 mars 2016, responsable du service technique et logistique de la délégation Ile-de-France Sud.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC160097INSHS

Décision portant nomination de M. Mathieu Martin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation pour une durée d'un an de l'unité mixte de recherche n°8184 intitulée Théorie économique, modélisation et Applications ;

Vu la décision DEC151861INSHS en date du 7 septembre 2015 portant nomination de M. Mathieu Martin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Mathieu Martin, Professeur des universités à l'université Cergy Pontoise, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

15 FFV. 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160436INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Damien Durville, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8579 intitulée « Laboratoire de Mécanique des Sols, Structures et Matériaux (MSSMAT) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8579 intitulée « Laboratoire de Mécanique des Sols, Structures et Matériaux (MSSMAT) » et nommant M. Hachmi Ben Dhia, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Hachmi Ben Dhia, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter 1^{er} janvier 2016.

II. A compter de cette même date, M. Damien Durville, chargé de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour une durée de 6 mois.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par

déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC160347INSHS

Décision portant nomination de Mme Antoinette Baujard aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche N°5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Economique Lyon-Saint Etienne-GATE.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5824 intitulée Groupe d'analyse et de Théorie Economique Lyon-Saint-Etienne-GATE et nommant Mme Sonia Paty, directrice de cette unité;

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Antoinette Baujard, maître de conférences à l'université Jean Monnet Saint-Etienne, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

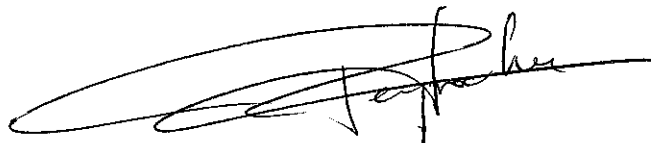
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 MARS 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC163143dr08

Décision portant nomination de Mme Marie-Véronique DEMATTEI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7292, intitulée «Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer» - GICC

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7292, intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC, dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 07 juin 2012 ;

Considérant que Mme Marie-Véronique DEMATTEI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université François Rabelais du 28 juin au 07 juillet 2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Véronique DEMATTEI, Ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7292, intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Marie-Véronique DEMATTEI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Véronique DEMATTEI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 21 janvier 2016

Le directeur de l'unité
Gilles PAINAUD

Visa du Président de l'Université François Rabelais
Loïc VAILLANT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160341dr08

Décision portant nomination de M. Eric ROBERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7344 intitulée « Groupement de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7344, intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI, dont la directrice est Mme Chantal LEBORGNE ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » délivrée à M. Eric ROBERT le 16 mars 2012 par CNRS Formation Entreprises – Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) ;

Vu l'avis favorable du CHSCT du laboratoire en date du 21 mai 2015 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Eric ROBERT, Chargé de Recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 16 mars 2012.

Article 2 : Missions

M. Eric ROBERT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Eric ROBERT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 février 2016

La directrice d'unité
Chantal LEBORGNE

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Date et Visa du Délégué Régional CNRS,
M. Eric BUFFENOIR, le

DEC160342dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien DOZIAS aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7344 intitulée « Groupement de Recherche sur l'Énergétique des Milieux Ionisés » - GREMI

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7344, intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI, dont la directrice est Mme Chantal LEBORGNE ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » délivrée à M. Sébastien DOZIAS le 16 mars 2012 par CNRS Formation Entreprises – Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) ;

Vu l'avis favorable du CHSCT du laboratoire en date du 21 mai 2015 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Sébastien DOZIAS, Assistant-Ingénieur, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 16 mars 2012.

Article 2 : Missions

M. Sébastien DOZIAS exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Sébastien DOZIAS sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 février 2016

La directrice d'unité
Chantal LEBORGNE

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Date et Visa du Délégué Régional CNRS,
M. Eric BUFFENOIR, le

DEC160356dr08

Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7301, intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER, dont le directeur est M. Cédric AUDEBERT;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves BOURON, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7301 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 29 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Cédric AUDEBERT

DEC160360dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » - CESR, dont le directeur est M. Philippe VENDRIX;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sébastien BUSSON, Ingénieur d'Etudes, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7323 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 22 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Philippe VENDRIX

DEC160361dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR, dont le directeur est M. Philippe VENDRIX;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 25 septembre 2008 ;

Considérant que M. Sébastien BUSSON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 12 novembre au 10 décembre 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sébastien BUSSON, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Sébastien BUSSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien BUSSON, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 22 février 2016

Le directeur de l'unité
Philippe VENDRIX

Visa du Président de l'Université François Rabelais de Tours
M. Loïc VAILLANT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160372dr08

Décision portant nomination de M. Stéphane SCAILLET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, dont le directeur est M. Bruno SCAILLET ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules » délivrée à M. Stéphane SCAILLET le 15 juin 2012 par l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN) ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire en date du 30 novembre 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Stéphane SCAILLET, Chargé de Recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 09 février 2015.

Article 2 : Missions

M. Stéphane SCAILLET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Stéphane SCAILLET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 février 2016

Le directeur d'unité
Bruno SCAILLET

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Date et Visa du Délégué Régional CNRS,
M. Eric BUFFENOIR, le

DEC160373dr08

Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, dont le directeur est M. Bruno SCAILLET ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Marielle HATTON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Centre Limousin Poitou-Charentes du 23 septembre 2008 au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures ;;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marielle HATTON, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Marielle HATTON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au

paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marielle HATTON, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 février 2016

Le directeur de l'unité
Bruno SCAILLET

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163142dr08

Décision portant nomination de M. Christophe ARNOULT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7292, intitulée «Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer» - GICC

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7292, intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC, dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 07 juin 2012 ;

Considérant que M. Christophe ARNOULT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université François Rabelais les 14-15, 21-22 et 28-29 juin 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Christophe ARNOULT, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7292, intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Christophe ARNOULT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe ARNOULT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 21 janvier 2016

Le directeur de l'unité
Gilles PAINAUD

Visa du Président de l'Université François Rabelais
Loïc VAILLANT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160381dr08

Décision portant nomination de M. Stéphane CHEVRIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7328, intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15 octobre 2012 ;

Considérant que M. Stéphane CHEVRIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Centre Poitou-Charentes du 24 novembre 2004 au 04 mars 2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Stéphane CHEVRIER, Assistant-Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR73287 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Stéphane CHEVRIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stéphane CHEVRIER, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 février 2016

Le directeur de l'unité
Michel TAGGER

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160386dr08

Décision portant nomination de Mme Marie-France GRESPIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans » - MAPMO

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans » - MAPMO, dont le directeur est M. Romain ABRAHAM ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 10 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Marie France GRESPIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Marie-France GRESPIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-France GRESPIER, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 février 2016

Le directeur de l'unité
Romain ABRAHAM

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163009dr08

Décision portant nomination de Mme Martine BRERET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7266, intitulée « Littoral, Environnements et Sociétés » - LIENSs, dont le directeur est M. Olivier DE VIRON ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 04 avril 2011 ;

Considérant que Mme Martine BRERET a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 12 novembre au 10 décembre 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Martine BRERET, Technicienne de classe exceptionnelle, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Martine BRERET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Martine BRERET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 18 février 2016

Le directeur de l'unité
Olivier DE VIRON

Visa de l'Administrateur provisoire l'Université de La Rochelle
Mathias TRANCHANT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC152194dr08

Décision portant nomination de Mme Karine MUSSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7261, intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'insecte » - IRBI, dont le directeur est M. Jean-Paul MONGE ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7261 en date du 19 mars 2015 ;

Considérant que Mme Karine MUSSET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rennes du 16 mars au 03 avril 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Karine MUSSET, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI à compter du 1^{er} mai 2015.

Mme Karine MUSSET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Karine MUSSET est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours le 02 mars 2016

Le directeur de l'unité
Jean-Paul MONGE

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

Visa du Président de l'Université François Rabelais
Loïc VAILLANT

DEC160420dr08

Décision portant nomination de M. Yvan STROPPA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO, dont la directrice est Mme Raphaëlle BELLANDO ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15 juin 2012 ;

Considérant que M. Yvan STROPPA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Yvan STROPPA, Ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Yvan STROPPA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au

paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yvan STROPPIA, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 février 2016

La directrice de l'unité
Raphaëlle BELLANDO

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160442dr08

Décision portant nomination de M. Alain MOTTET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS2268, intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE, dont la directrice est Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS;

Considérant que M. Alain MOTTET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université François Rabelais de Tours les 14-15, 21-22 et 28-29 juin 2010;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alain MOTTET, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS2268 intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Alain MOTTET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3

du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain MOTTET, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 23 février 2016

La directrice de l'unité
Marie-Eugénie LAPORTE-
LEGEAIS

Visa du Président de l'Université de Poitiers
M. Yves JEAN

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160490dr08

Décision portant nomination de Mme Aude QUEIXALOS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 16 février 2015 ;

Considérant que Mme Aude QUEIXALOS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Ile de France Est du 12 novembre 2013 au 13 décembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Aude QUEIXALOS, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Aude QUEIXALOS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aude QUEIXALOS, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 mars 2016

La directrice de l'unité
Cécile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160491dr08

Décision portant nomination de M. Olivier VOISIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 février 2014 ;

Considérant que M. Olivier VOISIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 23 septembre au 24 octobre 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Olivier VOISIN, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Olivier VOISIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Olivier VOISIN, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 mars 2016

La directrice de l'unité
Cécile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160492dr08

Décision portant nomination de M. Abdelmalek ZIADI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 février 2014 ;

Considérant que M. Abdelmalek ZIADI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 28 janvier au 13 mars 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Abdelmalek ZIADI, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Abdelmalek ZIADI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Abdelmalek ZIADI, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 mars 2016

La directrice de l'unité
Cécile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163153dr08

Décision portant nomination de M. Christian CHAUVEAU, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée «Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE, dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian CHAUVEAU, Directeur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3021 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Iskender GOKALP

DEC160689DAJ

Décision portant nomination de Mme Marion Blin aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 5 février 2015 portant nomination de M. Eric Buffenoir aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Art. 1er. – Mme Marion Blin, ingénieure de recherche, est nommée adjointe au délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes, à compter du 1er avril 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mars 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC163154dr08

Décision portant nomination de Mme Véronique DAELE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée «Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE, dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Détention ou gestion de sources radioactives scellées d'appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules délivrée à Mme Véronique DAELE le 06 avril 2013 par l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (instn);

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial du 14 novembre 2006 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Véronique DAELE, Chargée de recherches, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 06 avril 2018.

Article 2 : Missions

Mme Véronique DAELE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Véronique DAELE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 février 2016

Le Directeur d'unité
Iskender GOKALP

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR

DEC163155dr08

Décision portant nomination de M. Benoît GROSSELIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7292, intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC, dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26 mars 2012 ;

Considérant que M. Benoît GROSSELIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Centre Poitou-Charentes et l'Université François Rabelais du 07 au 29 juin 2012 à Tours ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Benoît GROSSELIN, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3021, intitulée «Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Benoît GROSSELIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Benoît GROSSELIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 février 2016

Le directeur de l'unité
Iskender GOKALP

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160567INEE

Décision portant nomination de Mme Christelle Suppo aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7261 intitulée « Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2016 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°7261 intitulée *Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI)* et nommant M. David Giron directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Anne-Geneviève Bagnères Urbany, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

II. A compter du 1^{er} mars 2016, Mme Christelle Suppo, professeur à l'Université François Rabelais de Tours, est nommée directrice adjointe par intérim jusqu'au 30 septembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par
déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC160251dr08

Décision portant nomination de M. Jean-Yves DURBIZE, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7247, intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC, dont le directeur est M. Florian GUILLOU ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves DURBIZE, Technicien de classe supérieure, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7247 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nouzilly, le 09 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Florian GUILLOU

DEC160247dr08

Décision portant nomination de M. Nicolas CALVE, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surfaces » - SPCTS.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surfaces » - SPCTS, dont le directeur est M. Thierry CHARTIER ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas CALVE, Ingénieur d'Etudes, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7315 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Limoges, le 10 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Thierry CHARTIER

DEC160493dr08

Décision portant nomination de M. Améziane CHERFOUH, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Améziane CHERFOUH, Assistant-Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPS44 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité

Cécile FREMOND

DEC160245dr08

Décision portant nomination de Mme Valérie COUDERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Science des Procédés céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surfaces » et nommant M. Thierry CHARTIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11/04/2013 ;

Considérant que Mme Valérie COUDERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Aquitaine-Limousin du 22 septembre au 1^{er} octobre 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie COUDERT, Assistante-Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surfaces » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Valérie COUDERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie COUDERT, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 10 février 2016

Le directeur de l'unité
Thierry CHARTIER

Visa de la Présidente de l'Université de Limoges
Mme Hélène PAULIAT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160246dr08

Décision portant nomination de M. Alain DENOIRJEAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Science des Procédés céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surfaces » et nommant M. Thierry CHARTIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11/04/2013 ;

Considérant que M. Alain DENOIRJEAN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en 2009 par le CNRS Paris.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alain DENOIRJEAN, Directeur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surfaces » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Alain DENOIRJEAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain DENOIRJEAN, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 10 février 2016

Le directeur de l'unité
Thierry CHARTIER

Visa du Président de l'Université de Limoges

Visa du délégué régional du CNRS

DEC160151DR11

Décision portant nomination de Mme. Valérie CHAZALET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR¹ 5301 intitulée CERMAV

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 Décembre 2015 approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR 5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), dont la directrice est Mme Anne IMBERTY, et MM. William HELBERT et Laurent HEUX, les directeurs adjoints ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivrée à Mme. Valérie CHAZALET le 15 mars 2012 par CNRS Formation Entreprises ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 1^{er} février 2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme. Valérie CHAZALET, AI, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 15 mars 2012.

Article 2 : Missions²

Mme. Valérie CHAZALET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est(sont) exclusivement un(des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme. Valérie CHAZALET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 4 mars 2016

Dr Anne IMBERTY
Directeur du CERMAV



La directrice de l'unité
Anne IMBERTY

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

DEC160150DR11

Décision portant nomination de M. Yoshiharu NISHYAMA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR¹ 5301 intitulée CERMAV

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 Décembre 2015 approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR 5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), dont la directrice est Mme Anne IMBERTY, et MM. William HELBERT et Laurent HEUX, les directeurs adjoints ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules, délivrée à M. Yoshiharu NISHYAMA le 16 mars 2012 par CNRS Formation Entreprises ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 1^{er} février 2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Yoshiharu NISHYAMA, CR1, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 16 mars 2012.

Article 2 : Missions²

M. Yoshiharu NISHYAMA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est(sont) exclusivement un(des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Yoshiharu NISHYAMA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 4 mars 2016

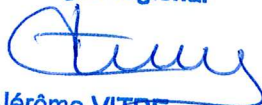
La directrice de l'unité
Anne IMBERTY



Dr Anne IMBERTY
Directeur du CERMAV

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

DEC160022DR11

Décision portant nomination de M. Patrick PEREZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité Propre 5301 intitulée CERMAV

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 Décembre 2015 approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR 5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), dont la directrice est Mme Anne IMBERTY, et MM. William HELBERT et Laurent HEUX, les directeurs adjoints ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 1^{er} février 2016 ;

Considérant que M. Patrick PEREZ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes 9, 10, 11, 30, 31 mars et 1^{er} avril 1998

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Patrick PEREZ, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité Propre 5301 intitulée CERMAV à compter du 1^{er} février 2016

M. Patrick PEREZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick PEREZ est placé directement sous l'autorité du directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

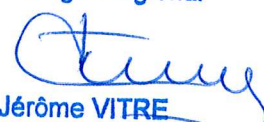
Fait à ST Martin d'Hères le 4 mars 2016

Le Directeur d'Unité


Dr. Anne IMBERTY
Directeur du CERMAV

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC160021DR11

Décision portant nomination de Mme Patricia CHAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité Propre 5301 intitulée CERMAV

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 Décembre 2015 approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR 5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), dont la directrice est Mme Anne IMBERTY, et MM. William HELBERT et Laurent HEUX, les directeurs adjoints ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **1er février 2016** ;

Considérant que Mme Patricia CHAUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes les 13, 14, 15 novembre et 11, 12, 13 décembre 2007.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme. Patricia CHAUD, TCE, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité Propre 5301 intitulée CERMAV à compter du 1^{er} février 2016

Mme Patricia CHAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme. Patricia CHAUD est placée directement sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Martin d'Hères le 4 mars 2016

Le Directeur d'Unité


Dr Anne IMBERTY
Directeur du CERMAV

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC160020DR11

Décision portant nomination de Mme Isabelle JEACOMINE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité Propre 5301 intitulée CERMAV

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 Décembre 2015 approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR 5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), dont la directrice est Mme Anne IMBERTY, et MM. William HELBERT et Laurent HEUX, les directeurs adjoints ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **1^{er} février 2016** ;

Considérant que Mme Isabelle JEACOMINE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 28/04, 05/05, et 19/05/2015 et 12 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013, 2014 à mars 2015),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle JEACOMINE, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR 5301 intitulée CERMAV à compter du 1^{er} février 2016.

Mme Isabelle JEACOMINE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Isabelle JEACOMINE est placée directement sous l'autorité du directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

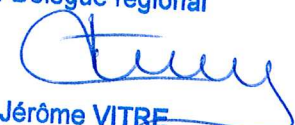
Fait à St Martin d'hères le 01/02/2016

Le Directeur de l'Unité


Dr Anne IMBERTY
Directeur du CERMAV

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC160096DR12

Décision portant cessation de fonctions de Mme Virginie BLANC, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141336DR12 du 05/05/2014 portant nomination de Mme Virginie BLANC aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Virginie BLANC, dans l'unité du CNRS n° UMR7340, à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 26/01/16

Le directeur de l'unité
M. Pierre SAGAUT

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille
Université
M. Yvon BERLAND

DEC160514INSB

Décision portant nomination de M. Monsef Benkirane aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3656 intitulée « GENOPOLYS »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de service n°3656 intitulée « GENOPOLYS » et nommant M. Marcel Mechali directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Marcel Mechali, directeur de l'unité mixte de service susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 11 août 2015.

II. A compter de cette même date, M. Monsef Benkirane, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160417INSB

Décision portant nomination de Mme MERCIER Pascale aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme MERCIER Pascale, Ingénieur de recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Sa mission a pour objet d'assurer la circulation de l'information au sein du GIS IBISA et de faire connaître à la communauté scientifique les compétences disponibles.

Pour l'exercice de cette mission, Mme MERCIER Pascale demeure affectée à l'Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS - UMR5089) situé à Toulouse.

Article 2

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, Mme MERCIER Pascale percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **17 MARS 2016**


Le Président
Alain FUCHS



DEC151769INSHS

Décision portant nomination de M. Benoît FLICHE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7307 intitulée Institut d'Ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 1^{er} janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7307 intitulée Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Benoît FLICHE, chargé de recherche au CNRS est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à partir du 1^{er} mars 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par
déléga
tion,
Le directeur général délégué



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

à la science

Philippe Baptiste

DEC152834INP

Décision portant nomination de M. Noël Dimarcq aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections des commissions concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC 151222INP portant nomination de M. Dimarcq aux fonctions de chargé de mission du 01/01/2015 au 31/12/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Noël Dimarcq, directeur de recherche de première classe au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'institut de Physique du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

Sa mission a pour objet de suivre les activités des laboratoires de l'Institut de Physique dans le domaine de la photonique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Noël Dimarcq demeure affecté à l'UMR 8630-« Systèmes de référence temps –espace (Syrte) »-Observatoire de Paris-61 avenue de l'Observatoire-75014 PARIS.

Article 2

Du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 M. Dimarcq percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation IDF Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152836INP

Décision portant nomination de M. Laurent Lellouch aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections des commissions concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC 143107NP portant nomination de M. Lellouch aux fonctions de chargé de mission du 01/01/2015 au 31/12/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent Lellouch, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'institut de Physique du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

Sa mission a pour objet le calcul scientifique de l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent Lellouch demeure affecté l'UMR7332 « Centre de physique théorique (CPT) » CNRS, case 907, 13288 MARSEILLE Cedex 09.

Article 2

Du 1^{ER} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 M. Lellouch percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

Décision n°2016-026E

Décision n°DEC160156INSIS

Décision portant nomination de M. Jérôme Favergeon aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7337 intitulée « Laboratoire Roberval. Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux »

**LE DIRECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE COMPIÈGNE,
LE PRÉSIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 89-442 du 28 juin 1989, relatif à l'Université de Technologie de Compiègne ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 31 janvier 2012 portant nomination de M. Alain Storck aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2012 ;

Vu les statuts de l'Université de Technologie de Compiègne ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7337 intitulée « Laboratoire Roberval. Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux » et nommant M. Jean-Marc Roelandt, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC160156INSIS en date du 26 octobre 2015 portant nomination de M. Jérôme Favergeon aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7337 intitulée « Laboratoire Roberval. Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DÉCIDENT :

Article 1^{er}

M. Jérôme Favergeon, professeur à l'université de Technologie de Compiègne, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016, en remplacement de M. Jean-Marc Roelandt, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

Le directeur de l'Université de Technologie de Compiègne et le président du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Storck
Directeur de l'Université
de Technologie de Compiègne

Alain Fuchs
Président du CNRS

DEC160378DR20

Décision portant nomination de M. Emmanuel Beraudo aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR10 intitulée Centre de recherches sur l'hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision 020005SPHM du 30 octobre 2002 nommant M. Jean-Yves Duboz directeur de l'unité de recherche n° A0010_Centre de recherches sur l'hétéroépitaxie et ses applications;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹;

Considérant que M. Emmanuel Beraudo a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 9 au 11 mai, du 6 au 8 juin 2006 et les formations continues jusqu'en 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Emmanuel Beraudo, ingénieur d'étude (IE2), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR10, à compter du 1^{er} mars 2016.

M Emmanuel Beraudo, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Emmanuel Beraudo est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 02 mars 2016

Le directeur de l'unité
Jean-Yves Duboz

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Béatrice Saint-Cricq

DEC163094DR20

Décision portant nomination de M Jean-Daniel Barde aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 151309DGDS du 18 décembre 2015 qui prolonge l'unité mixte n° 7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis et nommant Mme Patrizia Vignolo en qualité de directrice par intérim ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7335 en date du 04 / 09 / 2015 ;

Considérant que M Jean-Daniel Barde a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS Délégation Côte d'Azur à Valbonne les 09, 10, 24 novembre 2015, le 10 décembre 2015, le 12 et 14 janvier 2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : M Jean-Daniel Barde, technicien de classe exceptionnelle est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis, à compter du 01 février 2016.

M Jean-Daniel Barde exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Jean-Daniel Barde, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 03 février 2016

La directrice de l'unité
Mme Patrizia Vignolo

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Béatrice Saint-Cricq

Visa du président de l'Université de Nice-Sophia Antipolis

DEC160410DR20

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Charles BERY, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN)

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC2004DR20 du 18 février 2000 portant nomination de M. Jean-Charles BERY aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jean-Charles BERY, dans l'unité du CNRS n° UMR7335 à compter du 31/03/2016.

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Valbonne, le 03/02/2016

La directrice de l'unité
Patrizia Vignolo

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Béatrice SAINT-CRICQ

Visa du président de l'université de Nice Sophia Antipolis

DEC160590DAJ

Décision portant renouvellement de M. Xavier Morise aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC142237DAJ du 30 septembre 2014 portant renouvellement de M. Xavier Morise aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington ;

Sur proposition de la directrice générale déléguée à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Xavier Morise est renouvelé aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington, à compter du 1^{er} octobre 2016 pour une durée de 2 ans.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 mars 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160702DAJ

Décision portant nomination de Mme Géraldine Philippot aux fonctions d'adjointe au responsable du Service pensions et accidents du travail

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines ;

DECIDE :

Art. 1er. – Mme Géraldine Philippot est nommée adjointe au responsable du Service pensions et accidents du travail, à compter du 25 janvier 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mars 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160596DAJ

Décision portant nomination par intérim de Mme Anne-Marie Capellan aux fonctions de responsable du service budget et optimisation des ressources, adjointe au directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la DSFIM ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Anne-Marie Capellan est nommée aux fonctions de responsable du service budget et optimisation des ressources par intérim, à compter du 29 février 2016 jusqu'au 3 juillet 2016.

Art. 2. – Mme Anne-Marie Capellan est nommée aux fonctions d'adjointe au directeur de la DSFIM par intérim, à compter du 29 février 2016 jusqu'au 3 juillet 2016.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160642DRH

Décision portant modification de la composition de la Commission Paritaire compétente en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique et de ses Instituts,

LE PRESIDENT,

Vu L'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

Vu Le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

Vu L'arrêté du 8 juillet 1991 portant création d'une commission chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre National de la Recherche Scientifique et de ses instituts,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS,

Vu La décision DEC151563DRH du 27 juillet 2015 portant composition de la commission administrative paritaire chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre National de la Recherche Scientifique et de ses instituts,

DECIDE :

Article 1

Les dispositions de la décision DEC151563DRH du 27 juillet 2015 susvisée sont modifiées comme suit :

□ Représentants de l'Administration :

Membre suppléant : Madame Lucette Vayn, Adjointe
au Responsable du Service des
Ressources Humaines de la Délégation
Ile-de-France Sud, en remplacement de
Madame Catherine Cribiu.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/03/2016

Alain FUCHS



NOTE DRH /SDP IT / D-2016-69

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

| Ingénieurs de recherche | | | | | | |
|-------------------------|------------|---------------------|---------------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| CE | 110864 | AGRAPART | Clémence | 565055 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 89001 | AZZOPARDI | Nicolas | 567186 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 141552 | BAROIS | Sophie | 567028 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 16949 | BENICHO | Christine | 573245 | 01/01/2016 | IR2 |
| CE | 117454 | BESSIERE | Laurent | 572228 | 01/01/2016 | IR2 |
| CE | 45543 | BOSCH | Laurence | 577529 | 01/01/2016 | IR2 |
| CE | 90359 | BOULLAND | Paul | 567938 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 31403 | BOUTARD | Jeremie | 563417 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 58276 | BURMISTROV | Leonid | 563300 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 77774 | CAHOREAU | Edern | 565222 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 141595 | CINQUIN | Bertrand | 568909 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 141464 | CLAUDEL | Arnaud | 573591 | 11/01/2016 | IR2 |
| CE | 26369 | COINTEAUX | Laure | 567247 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 50733 | FABREGES | Xavier | 566883 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 112225 | FREGNAUX | Mathieu | 568517 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 87497 | GALLUCCIO | Laurent | 568129 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 53944 | GARROUM | Nabil | 569737 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 109260 | GAUTIER | Olivier | 567908 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 96335 | GEORGET | Adrien | 566272 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 141602 | GUÉGUEN | Bleuenn | 568520 | 01/01/2016 | IR2 |
| CE | 125945 | GUERIN | Juliette | 578691 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 78878 | HERRERO | Christian | 566822 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 95225 | IDLAHCEN | Said | 566073 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 141231 | JARDIN | Antoine | 568880 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 98470 | KACHEL | Maciej Boguslaw | 568819 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 130370 | LACROIX | Remi | 568004 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 60413 | LAURENT | Benoist | 570037 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 120422 | LE BARS | Romain | 561198 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 71572 | LECLAIRE | Mathieu | 567831 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 128778 | LEMAIRE | Olivier | 567119 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 131965 | MACHINEK | Kathrin Ursula Meta | 567226 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 108468 | MALMARY | Jean-Jacques | 568570 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 141830 | MERMET | Eric | 568003 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 77161 | MONTEILLER | Vadim | 567635 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 18423 | PHILIPPIN | Sabine | 572448 | 01/01/2016 | IR2 |
| CE | 128367 | PIERRE-EMILE | Thomas | 569305 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 66617 | POUCHOULIN | Gilles | 569779 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 142031 | PRZYBYLSKI | Cédric | 574797 | 18/01/2016 | IR2 |
| CE | 56368 | REIG | Benjamin | 566051 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 141245 | RICHARD | Cyril | 566061 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 101458 | RODRIGUES PEIXOTO | Antonio Jose | 567585 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 7478 | ROUSSET | Clément | 570144 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 141823 | SABATIER | Fabrice | 569036 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 97910 | SALLES | Jérémie | 565509 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 141617 | SANDER | Anke | 575737 | 01/01/2016 | IR2 |
| CE | 141880 | SANSOULET | Julie | 569488 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 91446 | SENOVILLA HERNANDEZ | Daniel | 567183 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 141230 | SERVILLAT | Matthieu | 568293 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 104579 | SIMON | Pardis | 572332 | 15/01/2016 | IR2 |
| CE | 7836 | SOULET | Christelle | 573108 | 01/01/2016 | IR2 |
| CE | 142321 | SPEZIANI | Carole | 572856 | 01/01/2016 | IR2 |
| CE | 89290 | THERAUBE | Stephane | 567668 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 28629 | THOMAS | Benjamin | 568321 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 96339 | VAMVAKOPOULOS | Emmanouil | 566213 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 141147 | VANNEAU | Victoria | 569288 | 01/12/2015 | IR2 |
| CE | 141615 | VARET | Suzanne | 577676 | 01/12/2015 | IR2 |

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

| Ingénieurs d'études | | | | | | |
|---------------------|------------|---------------|----------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| CE | 120543 | AKPAN | Enoobong | 573274 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 141687 | ALAUX | Isabelle | 572173 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 68987 | AQUINI | Mourad | 567923 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 141853 | BARATIN | Laurent | 572483 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 124235 | BARBEZ | Stephanie | 565906 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 126385 | BERTHOLIO | Pauline | 569381 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 91117 | BLONDEL | Clément | 573278 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 93423 | BLONDELLE | Florent | 567769 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 99389 | BOMMERSBACH | Loïc | 568992 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 130269 | BONILLA | Aurélié | 567462 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 105923 | BONNET | Marc | 568128 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 128966 | BOSQUIN | Samuel | 566159 | 01/12/2015 | IE2 |
| CI | 29262 | BOUVIER | Corinne | 559919 | 01/07/2015 | IE2 |
| CE | 82566 | BRIGHIGNI | Lorenzo | 572999 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 141649 | BUGA | Mihaela | 566207 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 44902 | BURDEN | Joanne | 569655 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 141869 | BUTHOD | Anthony | 568301 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 129599 | CAILLOCE | Laure | 569074 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 63490 | CAIROU | Julie | 567602 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 130249 | CHARPENTIER | Virginie | 567505 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 104944 | CHARVIN | Magali | 568926 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 127532 | CHAUVEL | Cédric | 565347 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 107092 | CHICHER | Johana | 569315 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 94897 | CLARISSE | Cindy | 566977 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 133582 | CLOUET | Florentin | 567722 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 104902 | COHEN | Laurent | 572267 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 29717 | CREC'HRIOU | Romain | 568061 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 119016 | DAVID | Pascal | 565694 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 132321 | DECOURCELLE | Mathilde | 567755 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 84799 | DEMBET | Roderick | 567420 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 130016 | DERBEY | Alexis | 566540 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 91305 | DESSEIGNE | Adrien | 567471 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 130950 | DEVAUX | Christiana | 573324 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 75253 | DEVIDAL | Sebastien | 567509 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 135699 | D'HELT | Alexandre | 567184 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 29829 | DONZEL | Nicolas | 569286 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 104915 | DOUARD | Camille | 566253 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 139586 | DRAI | Laura | 567699 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 141716 | DROUET | Jeanne | 573077 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 132122 | DUMAS | Laura | 568411 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 114574 | DURAND | Marine | 569715 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 141594 | EYSSERIC | Damien | 567427 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 141783 | FABRE | Juliette | 573001 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 124285 | FAYOL | Ann-Audrey | 566583 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 103541 | GARCIA | Camille | 563445 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 120299 | GARDAIS | Jeremy | 567222 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 121557 | GAUTRAIS | Thomas | 567941 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 92754 | GIL ROCA | Jaime Elias | 575749 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 99481 | GOLDMANN | Claire | 564110 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 113265 | GRAS | Doriane | 567763 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 88273 | GUILLOUX | Fabien | 567972 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 141692 | HAMMANN | Olivier | 572170 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 132293 | HANSER | Benoît | 569083 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 92203 | HAROURI | Abdelmounaim | 567757 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 132333 | HORVATH | Pauline | 568521 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 51948 | ISNART PELLEN | Marie | 567670 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 108949 | KALKAS | Thomas | 573279 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 141194 | KOENIG | Charly | 574204 | 01/02/2016 | IE2 |
| CE | 116150 | KRZONOWSKI | Jennifer | 567285 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 104376 | LAM | France | 569685 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 138775 | LAOUID | Fatima | 566823 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 141696 | LE PRIOL | Arnaud | 569271 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 54921 | LEGOUY | Benoit | 568939 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 129848 | LEONE | Marcella | 568527 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 70881 | LOTH | Romain | 567878 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 142042 | MACKE | Jean-Sébastien | 573691 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 118684 | MANE | Amadou Hamza | 566690 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 57592 | MANSERI | Hakima | 568064 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 89128 | MARIE | Olivier | 567766 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 128844 | M'BOLI | Romuald | 567891 | 01/12/2015 | IE2 |

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

| Ingénieurs d'études | | | | | | |
|---------------------|------------|-----------------|----------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| CE | 119973 | MICHEL | Edouard | 568495 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 98417 | MIRAU COURT | Bastien | 567669 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 49967 | MURAT | David | 566918 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 60825 | NICOLAS | Marc | 568649 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 17015 | NORCA | Olivier | 562267 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 136360 | PAMART | Anthony | 567640 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 131037 | PAPASTAMKOU | Sofia | 568276 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 67987 | PASQUALINI | Antoine | 566275 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 108634 | PAUBEL | Pierre-Vincent | 565803 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 127196 | PAVLAKI | Koralia | 567927 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 103850 | PECOUT | Hugues | 567892 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 122548 | PIGENET | Yaroslav | 569059 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 53819 | POUILLOUX | Laurent | 569804 | 07/12/2015 | IE2 |
| CE | 128970 | POULLAOU EC | Ewen | 571352 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 43497 | PREVOT | Nathalie | 567796 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 100681 | PRONO | Céline | 572449 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 142286 | PUECH | Caroline | 575532 | 15/01/2016 | IE2 |
| CE | 142701 | QUERUEL | Guillaume | 576053 | 01/02/2016 | IE2 |
| CE | 141547 | RABACHE | Christelle | 571132 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 124795 | RAMARIJAONA | Ny Aina Harald | 572521 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 141258 | RASSAT | Sylvain | 573028 | 15/01/2016 | IE2 |
| CE | 121501 | REINER | Sabine | 566697 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 116143 | RENOUF | Laurent | 566243 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 109484 | RIBOULET | Tristan | 566037 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 111832 | RICARD | Alexia | 567764 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 133329 | RIVIERE | Marjolaine | 572544 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 76801 | ROCHETTE-CASTEL | Thomas | 567665 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 134995 | ROCO | Alexandra | 572555 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 141554 | RODRIGUES | Cecile | 571982 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 134484 | ROPERT | Maud | 566071 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 126380 | RYCKELYNCK | Eva | 568371 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 141565 | SAINDIZIER | Oissila | 571481 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 83913 | SALINAS | Thalia | 566466 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 126339 | SHARIATPANAH I | Seyyedmaziyar | 568125 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 120373 | SIGUENZA | Sophie | 572215 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 121266 | STEPHAN | Laetitia | 564238 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 78647 | TANDAR | Sara | 571988 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 141865 | TEMSAMANI | Faycal | 573259 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 119941 | THEVENET | Quentin | 566158 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 117406 | VEROT | Miléna | 572476 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 141879 | VIAUD | Justine | 568402 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 36130 | WAGNER | Sebastien | 565365 | 01/12/2015 | IE2 |
| CI | 24412 | WAGNER | Edouard | 567468 | 01/11/2015 | IE2 |
| CE | 142247 | WASIELEWSKI | Emeric | 572554 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 111933 | YAMAKAWA | Nao | 566152 | 01/12/2015 | IE2 |
| CE | 142287 | YANG | Xi | 571830 | 01/01/2016 | IE2 |
| CE | 141864 | YLLA | Noellie | 569594 | 01/12/2015 | IE2 |

| Assistants ingénieurs | | | | | | |
|-----------------------|------------|---------------|---------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| CE | 101391 | ABBARIS | Amara | 565619 | 01/01/2016 | AI |
| CE | 113842 | AGNEL | Sandra | 565855 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 141746 | BLONDEAU | Florian | 566408 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 141704 | BLOT | Marielle | 566810 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 141646 | BONTEMPS | Nicolas | 571724 | 01/01/2016 | AI |
| CE | 81126 | BOSCH | Stéphanie | 565011 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 140455 | BOZO | Marie | 568785 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 121155 | BUANNIC | Fanny | 572660 | 01/01/2016 | AI |
| CE | 117097 | BUI-GUILLAUME | Thi Ngoc Tran | 565871 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 112205 | CERIA | William | 572759 | 01/01/2016 | AI |
| CE | 123189 | CHATELAIN | Stephanie | 568477 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 132509 | CHEAM | Chay Ly | 572760 | 01/01/2016 | AI |
| CE | 141526 | COUDEREAU | Thibaud | 565921 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 100444 | COURTHIAL | Isabelle | 568964 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 141877 | DARET | Florian | 568814 | 01/01/2016 | AI |
| CE | 85084 | DINKOV | Atanas | 567833 | 01/01/2016 | AI |
| CE | 111062 | DJELLIT | Sofien | 567228 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 99884 | DUBOIS | Lorène | 567578 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 131561 | DUJARRIER | Laetitia | 566210 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 118890 | FERNANDES | Lionel | 567363 | 01/12/2015 | AI |

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

| Assistants ingénieurs | | | | | | |
|------------------------------|-------------------|---------------|---------------|-----------------------|---------------------|--------------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| CE | 43715 | FRONT | Sophie | 569816 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 115051 | GARCON | Jean-Michel | 567645 | 01/12/2015 | AI |
| CI | 31503 | GEORGE | Sylvie | 545678 | 01/07/2015 | AI |
| CE | 81271 | GINOIS | Aline | 567260 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 141564 | GREGOIRE | Robin | 567627 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 141658 | GUYOT | Marie | 567928 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 142209 | HAMIAUX | Fabienne | 572434 | 01/02/2016 | AI |
| CE | 78056 | HAMMAMI | Fadoua | 567856 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 105617 | ISCACHE | Anne-Laure | 567698 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 86869 | IVANOVITCHIK | Edouard | 572232 | 01/01/2016 | AI |
| CE | 46675 | JAYMOND | Rémi | 566265 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 117188 | KIELAR | Corentin | 566459 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 140299 | LE GUENNO | Hugo | 571387 | 01/01/2016 | AI |
| CE | 124310 | LECLERCQ | Ludivine | 568706 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 130912 | LEROY | Matthieu | 566611 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 118275 | LESTRAS | Amandine | 567814 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 133788 | MARTINS | Clara | 578613 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 118882 | MILLET | Vanessa | 573860 | 01/01/2016 | AI |
| CE | 118727 | MOUSSA | Matinou | 568316 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 126572 | MUGLER | Florian | 567380 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 113573 | MUKENDI | Bambi | 568060 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 6737 | NIGAUD | Kevin | 567484 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 102922 | OHUE | Omozopia | 568568 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 141586 | PASQUIER | Ludovic | 569822 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 142138 | PAVILLA | Olivier | 571377 | 01/01/2016 | AI |
| CE | 141349 | PEJOT | Clément | 567266 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 141492 | PERRICHON | Elie | 568959 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 129117 | PIETRZYKOWSKI | Anastasia | 566279 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 141520 | PILONE | Olivier | 567586 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 131121 | PINI | Lauriane | 567680 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 141903 | PINSON | Johnny | 569763 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 141355 | RIMET | Jérôme | 566631 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 88839 | ROBERT | Yann | 563275 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 141522 | ROUX | Lionel | 567583 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 112613 | SHELPE | Julien | 567758 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 120685 | SFAXI | Sami | 568122 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 48393 | SOUPRAYEN | Christelle | 574566 | 01/01/2016 | AI |
| CE | 65174 | SPRUYT | Emilie | 566083 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 141832 | YIMBOU | Regis | 567696 | 01/12/2015 | AI |
| CE | 98527 | ZEYER | Hélène | 565924 | 01/12/2015 | AI |

| Techniciens de la recherche | | | | | | |
|------------------------------------|-------------------|------------------|---------------|-----------------------|---------------------|--------------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| CE | 18290 | LONGREZ | Benoit | 569795 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 36027 | SOUILAH | Abdelhak | 566262 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 109259 | ALANIECE | Isabelle | 567889 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 132095 | ARRAZAT | Françoise | 565913 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 129118 | BALTUS | William | 567608 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 129316 | BASTIDE | Laure | 569068 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 141780 | BERTRAND | Natacha | 575291 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 141780 | BERTRAND | Natacha | 567798 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 86340 | BOUANANE | Jessica | 567426 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 89915 | BOYER | Bruno | 567685 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 129331 | BRUN | Clemence | 569282 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 114297 | CLARYSSE | Isabelle | 565350 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 97578 | COMBES | Lorène | 567614 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 120253 | DELAGE | Christophe | 569331 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 137218 | DESCHAMPS | Nadège | 568836 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 57926 | DESSALLE | Morgane | 568561 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 141580 | DOREMUS | Chloée | 567735 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 129786 | FRICKER | Célia | 568127 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 131861 | GABANT | Christine | 564866 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 121378 | GABRIELLI | Alix | 565788 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 141613 | GARCIA | Isabelle | 567354 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 136802 | GOHLKE | Audrey | 573488 | 01/01/2016 | TCN |
| CE | 130908 | GUEGAN | Nicolas | 567388 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 141259 | HALLOT-ESCOFFIER | Vianney | 565848 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 125228 | HEUDES | Beatrice | 568924 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 125675 | KURZYDLOWSKI | Carole | 567812 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 137159 | LEGENDRE | Jessica | 571831 | 01/01/2016 | TCN |



NOTE DRH /SDP IT / D-2016-69

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

| Techniciens de la recherche | | | | | | |
|-----------------------------|------------|-------------|-----------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| CE | 109157 | LEGRAND | Caroline | 574562 | 01/01/2016 | TCN |
| CE | 119693 | LELONG | Quentin | 572776 | 01/01/2016 | TCN |
| CE | 106567 | LUCCHI | Honorine | 574639 | 01/01/2016 | TCN |
| CE | 141848 | MAZZARESE | Sébastien | 568384 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 128656 | MORLAND | Fanny | 568549 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 107477 | MOUCHNINO | Laurence | 567506 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 141346 | ODIEVRE | Yvan | 563999 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 137640 | PELLETANT | Meghann | 564122 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 124750 | PERQUIS | Lucie | 570709 | 01/01/2016 | TCN |
| CE | 133875 | PINOIT | Guillaume | 569951 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 131144 | ROGUET | Florian | 572100 | 01/01/2016 | TCN |
| CE | 141674 | ROMESTANT | Céline | 568984 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 124276 | RUMMEL | Julien | 566545 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 126142 | RYBKA | Romain | 568354 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 128155 | SAUTEREAU | Céline | 567572 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 111618 | SCHRYVE | Fanny | 572502 | 01/01/2016 | TCN |
| CE | 141625 | SEGUIN | Cindy | 567886 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 141438 | SEJIL | Caroline | 567161 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 132601 | STANIC | Tatjana | 566369 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 118410 | THIERY | Aurore | 567673 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 141706 | TRIFAUT | Brigitte | 567977 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 101625 | VANDERMOERE | Annabelle | 567024 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 141817 | VENTURINI | Christel | 568449 | 01/12/2015 | TCN |
| CE | 101214 | XIE | Karine | 568145 | 01/12/2015 | TCN |

| Adjoints Techniques de la recherche | | | | | | |
|-------------------------------------|------------|----------------|--------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| CE | 108731 | TOURON | Remy | 567491 | 01/12/2015 | ATP2 |
| CE | 117468 | HOLLIGER | Sabine | 563770 | 01/12/2015 | ATP2 |
| CE | 129661 | CHARLERY-ADELE | Noémie | 566467 | 01/12/2015 | ATP2 |

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président, ont été nommés au titre de l'année 2016 les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

| Ingénieurs de recherche | | | | | | |
|-------------------------|------------|---------------|------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Au choix | 22867 | ANDRE | Philippe | 573823 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 34737 | BASSAVA | Subbarao | 573877 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 52565 | BAYOUMI | Hala | 573876 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 26672 | BOCCANFUSO | Pierre | 573880 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 16631 | BOCHARD | Nathalie | 574451 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 18821 | CANAFF | Christine | 573565 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 38012 | DELAGE | Ludovic | 574278 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 41379 | DESCHAIINTRES | Sophie | 574514 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 7775 | JENZER | Stephane | 573885 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 31389 | LEBLANC | Stephane | 574795 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 16098 | LOURS | Michel | 574881 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 23642 | MERCIER | Bernard | 573696 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 23970 | NAVARRO | Patrice | 573695 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 3885 | PARADISI | Paola | 573618 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 34693 | PERINAL | Sylvie | 573878 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 28733 | PIEGU | Benoit | 573564 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 16522 | PINTO | Francisco | 574452 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 34457 | POULAIN | Christelle | 573879 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 40453 | ROBERT | Veronique | 566874 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 15916 | SALUT | Roland | 574615 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 15972 | SIMIER | Pascal | 574882 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 31341 | SUDRE | Joel | 574796 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 18588 | TRASBOT | Jean-Paul | 573566 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 20347 | VERNAY | Emmanuelle | 573697 | 01/01/2016 | IR2 |
| Au choix | 15485 | ABADIE | Joel | 574680 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 50254 | ABGRALL | Michel | 574888 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 28923 | AGNEW | Philip | 574324 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 23456 | ALLOUCHE | Lionel | 573816 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 80668 | ARGENTO | Karine | 573692 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 9788 | AUGER | Rodolphe | 574011 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 4374 | BOUDER | Christophe | 573667 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 35268 | BOUYER | Florence | 574086 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 31349 | CAPEYROU | Regine | 575001 | 01/01/2016 | IR1 |



NOTE DRH /SDP IT / D-2016-69

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

| Ingénieurs de recherche | | | | | | |
|-------------------------|------------|--------------------|-----------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Au choix | 36501 | CHARRIER | Didier | 574277 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 4472 | CHOI-DYMENT | Yujin | 576563 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 35997 | COLLEY | Jean-Marc | 572423 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 26293 | COTTE | Nathalie | 573676 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 9685 | COUTURIE | Laure-Amelie | 574012 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 57376 | CRIBIU | Catherine | 572416 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 54623 | CUCCHI | Marco | 574085 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 30856 | DATAS | Lucien | 575003 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 6743 | DAUBARD | Guillaume | 573664 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 31179 | DAUBAS | Karine | 575002 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 30319 | DE BRITO SANCHEZ | Maria Gabriela | 575005 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 30507 | DEVOTO | Pierre | 575004 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 17252 | DHENAIN | Anne | 574418 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 8044 | DUARTE | Olivier | 574014 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 9334 | DUMONTET | Vincent | 574013 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 25890 | EXSHAW | Olivier | 573677 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 19857 | EYIDI | Dominique | 573534 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 24790 | FERRIOL | Sylvain | 574381 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 9836 | FRAIGNEAU | Yann-Christophe | 574009 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 23554 | GACHOT | Helene | 573815 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 23689 | GARNIER | Christian | 573680 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 16500 | GASQ | Christine | 574420 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 52342 | GENEVOIS-MAZELLIER | Cécile | 573451 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 16760 | GEYSKENS | Nicolas | 574903 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 15214 | GIGOT | Vincent | 574675 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 17400 | GUERIN-HAMDI | Sonia | 574416 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 10070 | GUILLOT | Regis | 574006 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 4575 | HAQUET | Jerome-Francois | 572370 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 17221 | HAZEBROUCK | Sylvie | 574088 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 24557 | HEINTZ | Dimitri | 573813 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 17033 | HENRY | Florence | 574891 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 19668 | HIMMI | Abdelkader | 573822 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 40386 | HOMMET | Jean | 572142 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 35103 | HOSPITAL | Valerie | 574084 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 28012 | HUMBERT | Veronique | 574326 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 44882 | IMBERT | David | 574274 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 16272 | JAME | Patrick | 574422 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 19902 | JANNET | Guillaume | 573533 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 16997 | JANVIER | Michel | 574419 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 23198 | JOCOU | Laurent | 573681 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 23065 | JOUAITI | Abdellaziz | 573819 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 42282 | JUFFROY | Corinne | 572424 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 76961 | KEIME | Céline | 573817 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 15921 | KUNTZIGER | Benedicte | 574423 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 42284 | LANGUILLE | Marie-Angélique | 576645 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 83822 | LAPAUW | Laurent | 574887 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 16132 | LARGEAU | Ludovic | 574904 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 42096 | LAURENT | Florence | 574412 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 29170 | LE FLOC'H | Emilie | 574323 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 31595 | LE FLOCHMOEN | Eric | 575000 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 20621 | LE TRONG | Emmanuel | 573532 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 29837 | LEFORT | Vincent | 574500 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 10547 | LEFUMEUX | Christophe | 574005 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 4087 | LEGENDRE | Stephane | 573669 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 38066 | LEVEQUE | Laurent | 574275 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 15612 | LIONNETON | Frederic | 574330 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 7839 | LODYGENSKY | Oleg | 574015 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 15932 | LUCAS | Gilbert | 574017 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 75526 | LUXARDO | Giancarlo | 574329 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 14666 | MARCHAL | Philippe | 574677 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 64103 | MARCHAL | Damien | 574511 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 34814 | MARTIN | Roland | 574999 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 20287 | MELOT | Frederic | 573694 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 40556 | MENARD | Aurélie | 572556 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 37892 | MENORET | Severine | 574276 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 15056 | MERCIER | Brigitte | 575543 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 9868 | MERIGOUX | Cecile | 574008 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 40194 | MERRER | Yvan | 572141 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 89046 | MICHEL | Franck | 574542 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 18355 | MILLOUR | Ehouarn | 575544 | 01/01/2016 | IR1 |

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

| Ingénieurs de recherche | | | | | | |
|-------------------------|------------|----------------|---------------|----------------|--------------|-------|
| Concours | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Au choix | 26385 | MIMA | Silvana | 573675 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 55042 | MORAIS | Magali | 573693 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 27872 | MUGAT | Bruno | 574327 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 6753 | NEBUT | Tanguy | 576556 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 23680 | NOBLET | Vincent | 573814 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 53100 | NOGRETTE | Florence | 574003 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 14316 | NOMINE | Jean Francois | 574678 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 63443 | OLIVIER | Gilles | 574001 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 63260 | PANSANEL | Jérôme | 573818 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 42871 | PARNAUDEAU | Philippe | 573663 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 35244 | PES | Arnaud | 574087 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 22626 | PFLUMIO | Doris | 573821 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 11774 | POULAT | Suzanne | 574413 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 4473 | POUYLLAU | Stephane | 574889 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 28179 | PUJOL | Herve-Georges | 574325 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 23749 | QUIDOZ | Marie-Claude | 574328 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 17019 | RAMAGE | Karim | 574902 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 9954 | RICOUX | Remy | 574007 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 16480 | ROBERT | Francois | 574421 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 13966 | ROCHE | Ivana | 574679 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 15061 | ROLLET | Severine | 574676 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 25664 | ROUSSEL | Frederic | 573678 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 41244 | ROUZIÈRE | Sophie | 574544 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 17544 | ROYOLE DEGIEUX | Perrine | 574415 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 24391 | SABON | Philippe | 573679 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 16003 | SAYEDE | Frederic | 574905 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 47789 | SCHAUB | Sebastien | 574543 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 18121 | SCHIBLER | Emilie | 574414 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 22833 | SCHOENFELD | Hugues | 573820 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 4439 | SKOURI-PANET | Feriel | 573666 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 11086 | SOSKOV | Viktor | 574004 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 19561 | SZEREMETA | Frederic | 573535 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 97747 | THIA SONG FAT | Jean Marie | 574886 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 31219 | TREBOSC | David | 574083 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 38391 | TREBOSC | Julien | 574512 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 17797 | ULYSSE | Christian | 574890 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 4790 | VERITE | Isabelle | 573665 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 4275 | VIBERT-GUIGUE | Claude | 573668 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 17326 | VINCENT | Severine | 574417 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 6370 | VOISIN | Fabrice | 572425 | 01/01/2016 | IR1 |
| Au choix | 15747 | WEILL | Philippe | 574906 | 01/01/2016 | IR1 |

| Ingénieurs d'études | | | | | | |
|---------------------|------------|-----------------|---------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Au choix | 32816 | ALEXANDRE | Hugues | 574945 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 17354 | AMANS | Jean-Philippe | 574864 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 4126 | BAER ZERBIT | Lyse | 573902 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 15239 | BEAUMONT | Laurence | 574866 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 4712 | BEN ABDALLAH | Fatma | 572422 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 4431 | BOIBIEUX | Magali | 574454 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 16873 | BOTELLA | Claude | 574453 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 7833 | CHEIK-ALI | Chafik | 573925 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 15975 | COURAUD | Laurent | 574865 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 31286 | ETCHEVERRY | Luc | 574946 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 9522 | FALCINELLI | Sylvie | 573922 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 41594 | FANTEI CAUJOLLE | Yan | 574515 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 34995 | FLEURY | Valerie | 574863 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 4490 | FREBOURG | Ghislaine | 573614 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 7936 | FROIS | Valerie | 573924 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 41572 | GANDIN | Carine | 574516 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 14773 | GEOFFROY | Isabelle | 574616 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 9409 | HOFFMAN | Michele | 573923 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 25633 | HUGONNARD-ROCHE | Philippe | 573608 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 25256 | LAVAUD | Joelle | 574190 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 41335 | LEBLOND | Nathalie | 574517 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 4251 | LECHENE | Pascal | 573615 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 41253 | MAIRE | Isabelle | 574518 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 27886 | MAURY | Nadine | 574270 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 13677 | MOTREUIL | Sebastien | 574617 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 20506 | NAPPA | Jean-Marc | 573609 | 01/01/2016 | IE2 |

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

| Ingénieurs d'études | | | | | | |
|---------------------|------------|--------------------|---------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Au choix | 19183 | NOEL | Carine | 573567 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 10268 | OGEREAU | David | 573861 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 34635 | PEREZ | Yves | 573881 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 18939 | QUEROL | Stella | 573568 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 1489 | RADDAS | Daniele | 573616 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 22334 | SCHOENFELDER | Angele | 573807 | 01/01/2016 | IE2 |
| Au choix | 16416 | ABBAKI | Sadok | 574876 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 6599 | ADIBA | Sandrine | 573867 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 17124 | ALCOUFFE | Pierre | 574432 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 16433 | ALLEMANDOU | Nicolas | 573769 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 8025 | ANTUNES | Laurence | 574040 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 15522 | ARNOULD | Pierre-Yves | 574646 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 15045 | AVRIL | Sandrine | 574649 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 17431 | BARBORINI | Yannick | 574429 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 35388 | BARNAULT | Nathalie | 574868 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 15275 | BARREAUX | Sabine | 574647 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 19505 | BARTH | Severin | 573854 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 30719 | BAUDRIMONT | Alexandre | 574994 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 15534 | BAUER | Alexandre | 574645 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 16713 | BEAUDOIN | Gregoire | 574875 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 15799 | BEAUGIRAUD | Valerie | 574436 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 17251 | BENSALAH | Badre | 574871 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 17196 | BLANC-GONNET | Joachim | 574431 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 30842 | BLAREL | Fabien | 574993 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 99677 | BLONDEL | Aymeric | 574289 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 4176 | BOITIER | Nathalie | 573870 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 3786 | BONNAY | Pierre | 572412 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 11839 | BONNEFOY | Romeo | 574427 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 35277 | BOUHALI | Abdelmadjid | 574046 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 36924 | BOURLES | Stephane | 574288 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 41375 | BOUTOUTE | Marc | 574550 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 3219 | BRAZIER | Lionel | 574335 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 40202 | BUCAILLE | Frédéric | 571329 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 11957 | CAILLAT VALLET | Laurent | 574426 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 6545 | CAMBORDE | Laurent | 574996 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 38277 | CAPOEN | Edouard | 574507 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 17060 | CARABOEUF | Sybille | 574434 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 31302 | CARAYON | Chantal | 574988 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 37700 | CARIOU | Thierry | 574292 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 10005 | CARRETERO | Cecile | 574033 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 18951 | CASTAN | Maryse | 573856 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 23105 | CASTORRI | Claudine | 573799 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 58996 | CHAPELET | Sylviane | 574051 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 41498 | CHENOT | Sebastien | 574548 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 40464 | CHEVALIER | Laurence | 572557 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 82537 | CHEVANCE | Simon | 573729 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 14759 | CHRETIEN | Simone | 574652 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 10010 | CLEMENT | Alain | 573891 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 35214 | COLETTA | Peggy | 574048 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 31477 | COMBE | Maud | 574982 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 31354 | COMPIN | Arthur | 574987 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 31156 | DEBATS | Veronique | 574990 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 38389 | DEHAUDT | Helene | 574505 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 40185 | DELAFOSSÉ | David | 571328 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 35287 | DELPECH | Catherine | 574045 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 59687 | DEMOULIN | Regine | 574182 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 35448 | DEVEAUX | Solenne | 574043 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 34467 | DEVILLERS | Helena | 574049 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 37617 | DHENIN | Jean-Francois | 574509 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 12007 | DUPASQUIER | Thierry | 574425 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 16152 | DUVETTE | Catherine | 573805 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 38129 | ENTRINGER | Virginie | 565703 | 01/10/2014 | IE1C |
| Au choix | 22770 | ESSA | Michael | 573801 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 24100 | EYRAUD | Eric | 573765 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 14908 | FERRY | Olivier | 574650 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 31397 | FEUILLERAT | Jean-Pierre | 574985 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 15226 | FLEUROT | Karine | 574492 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 35227 | FRANCOIS-ENDELMONT | Frédéric | 574047 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 25314 | GALLARDO | Maud | 573730 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 94731 | GARNIER | Hélène | 574050 | 01/01/2016 | IE1C |

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

| Ingénieurs d'études | | | | | | |
|---------------------|------------|--------------------|---------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Au choix | 87626 | GILLIAND-OGER | Emmanuelle | 572414 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 40463 | GOBIN | Carole | 569548 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 19544 | GONCALVES | Cristine | 573853 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 10375 | GROUIN | Cyril | 573889 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 84372 | GUERARD | Jean-Jacques | 574870 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 9796 | GUERINEAU | Vincent | 574035 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 18929 | GUERIT | Lionel | 573857 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 37904 | GUIZOUARN | Thierry | 574291 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 24036 | HADJ-AZZEM | Abdellali | 573766 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 40135 | HALOT | Olivier | 571331 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 17378 | HELLE | Anne Marie | 574430 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 23578 | HEYER | Vincent | 573798 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 17707 | IDELKADI | Abderrahmane | 575526 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 3100 | JACOBSON | Michel | 573852 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 98215 | JOSSE | Claudie | 574995 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 76204 | JUILLION | Patrick | 574643 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 16728 | KATRA | Bruno | 575527 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 38002 | KUCMA | Delphine | 574290 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 25265 | LAMBERT | Fabian | 573762 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 6481 | LANDAIS | Guillaume | 576534 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 37622 | LE MENN | Erwan | 574293 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 16844 | LECLERC | Nicolas | 574873 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 7828 | LEFORT | Herve | 574041 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 47309 | LEPAUX | Victor | 573796 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 37314 | L'HOSTIS | Florence | 574397 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 27264 | LICHNOWSKI | Franck | 574176 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 15057 | LIENARD | Fabienne | 574648 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 17112 | LIONNET | Claire | 574433 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 34005 | LOLIVE | Anne | 573728 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 9781 | LOUISE ALEXANDRINE | Ghislaine | 574036 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 41514 | MAGNONE | Virginie | 574547 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 53707 | MAHUT | Dominique | 573866 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 36945 | MANCEAU | Eric | 574295 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 16904 | MANCHE | Herve | 574872 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 20748 | MARSICO | Egidio | 574428 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 23117 | MAURY | Christine | 573768 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 16740 | MESSAOUDI | Belkacem | 574435 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 24160 | MICHEL | Richard | 573764 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 23935 | MIRASOLO | Dominique | 573767 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 4292 | NGO | Anh-Tu | 573869 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 111596 | NGUYEN | Thi Hong Loan | 573886 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 4899 | NICOLAI | Isabelle | 573868 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 41491 | NICOLAS CABANE | Corinne | 574549 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 38329 | PACCOU | Laurent | 574506 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 35422 | PANNETIER | Steve | 574044 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 16718 | PERRET | Denis | 574874 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 90333 | PERU | Estelle | 574504 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 31431 | PICHEREAUX | Carole | 574983 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 57937 | PIGEARD-MICAULT | Natalie | 573865 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 9583 | POLLINA | Jean-Pierre | 574038 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 4144 | PROVOST | Lionel | 573871 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 27230 | RANCUREL | Corinne | 574545 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 16178 | RASCLE | Christine | 575813 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 31012 | REY-ROUCH | Christine | 574991 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 23691 | RICK | Christian | 573797 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 22258 | RINALDI | Bruno | 573803 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 37897 | RINGOT | Roger | 574508 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 19289 | ROBIN | Laurent | 573855 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 1657 | RODIER | Martine | 576537 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 19622 | RUESCAS | Christophe | 573804 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 30864 | SALLES | Philippe | 574992 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 24343 | SALVI | Daniel | 573763 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 32706 | SCHALDEMBRAND | Michele | 574869 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 13960 | SCHEFFER | Philippe | 574653 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 15450 | SOLINAS | Xavier | 575525 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 9777 | TIERCELIN | Jean-Yves | 574037 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 15674 | TISSANDIER | Laurent | 574644 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 41371 | TORRE | Marie Paule | 574551 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 41541 | UDE | Michele | 574546 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 31426 | VALENTI | Philippe | 574984 | 01/01/2016 | IE1C |

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

| Ingénieurs d'études | | | | | | |
|---------------------|------------|-----------------|----------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Au choix | 8048 | VATRINET | Laurent | 574039 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 31367 | VERRIERE | Geraldine | 574986 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 22691 | WAGNER | Richard | 573802 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 25290 | WARTH-MARTIN | Christiane | 573731 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 9841 | WEIL | Raphael | 574034 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 10780 | WURTH | Sebastien | 573888 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 31755 | ZANON | Christophe | 574981 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 61451 | ZIELINSKI | Frederique | 573887 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 22943 | ZORN | Nathalie | 573800 | 01/01/2016 | IE1C |
| Au choix | 13739 | AUGUSTIN | Gerard | 574674 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 15110 | BACZKO | Krystyna | 574879 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 36912 | BEHAR | Ghislaine | 574286 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 9637 | BERTHELOT | Eric | 573929 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 23656 | BOURDON PIBARET | Beatrice | 574525 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 18727 | CHALUMEAU | Gilles | 573537 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 14072 | CHAMPENOIS | Michel | 574672 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 40406 | CHAPPEY | Corinne | 572144 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 14242 | CLAUSS | Isabelle | 574661 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 41218 | DIMUR | Cecile | 574552 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 22735 | FIOUX | Philippe | 573808 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 8040 | GASPARD | Michel | 574023 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 12353 | HIDOUX | Patricia | 574880 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 9556 | JAUDIER | Anne-Pascale | 573930 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 37109 | KERMARREC | Jean-Jacques | 574285 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 3391 | LAFOSSE | Sophie | 576669 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 30747 | LE DANTEC | Jean-Marc | 574998 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 13955 | LOUALA | Christine | 574673 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 16817 | LOUIS-LUCAS | Bertrand | 574424 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 24747 | MANDRAN | Nadine | 574524 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 30835 | MARTIN | Mylene | 574997 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 23217 | MICHETTI | Armelle | 574526 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 37118 | NYS | Jean-Philippe | 574510 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 19165 | PHAM | Hieu Vinh Han | 565910 | 01/11/2015 | IEHC |
| Au choix | 5178 | RAYNAUD-DUBOIS | Marie-Patricia | 572371 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 14862 | RINGOT | Patrice | 574660 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 9365 | SOULIER | Jean-Louis | 573931 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 22609 | TUGENE | Christine | 573810 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 9363 | VAYN | Lucette | 574022 | 01/01/2016 | IEHC |
| Au choix | 22681 | WEICKERT | Jean-Luc | 573809 | 01/01/2016 | IEHC |

| Assistants ingénieurs | | | | | | |
|-----------------------|------------|------------------|---------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Au choix | 34343 | ALBIN | Valerie | 573612 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 34675 | BELLANGER | Claire | 573905 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 40494 | BOUET | Marie-Pierre | 572558 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 4421 | BOUGHALEM | Muriel | 573907 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 41445 | BRET | Jocelyne | 574519 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 15613 | CHOQUET | Mireille | 573906 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 14882 | CORTOT | Jerome | 574619 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 15359 | COSTA-ALVAREZ | Maria | 574618 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 31626 | DEDIEU | Thierry | 574920 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 37719 | DEMEYER | Jean-Francois | 574498 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 3820 | DROUET | Catherine | 573613 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 9905 | DUSSART | Anne | 573971 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 17644 | FABRE | Christine | 574455 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 30913 | FOULQUIER | Marie-France | 574921 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 23188 | GANDON | Patricia | 573606 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 9756 | GOMES PINTO | Isabelle | 573972 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 7795 | GUERARD | Eric | 573975 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 28938 | GUEYDON | Elisabeth | 574268 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 22707 | JESSEL | Bruno | 573794 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 30796 | JUFFROY | Gwenaelle | 574942 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 4635 | LLOBEL | Brigitte | 574787 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 47917 | LOUIS | Charlotte | 573970 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 25161 | MEZENNER | Charrazade | 573605 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 23248 | MICHELIN | Laure | 573793 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 8368 | PASTOL-DELABESSE | Luce | 573973 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 20227 | PIARULLI | Joseph | 573607 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 30721 | PLATON | Eugene | 574943 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 29135 | ROMANO | Christian | 574267 | 01/01/2016 | AI |



NOTE DRH /SDP IT / D-2016-69

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

| Assistants ingénieurs | | | | | | |
|------------------------------|------------|---------------|------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Au choix | 28862 | SANDOVAL | Christelle | 574269 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 38197 | SCHEMBRI | Carol | 574497 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 37539 | SCHWENCK | Sandrine | 574499 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 35075 | STRAUB | Karine | 573904 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 24989 | THORE | Jean-Yves | 573792 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 37688 | VALTER POTIER | Cecile | 574287 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 41341 | VIARD | Noelle | 574520 | 01/01/2016 | AI |
| Au choix | 41276 | WDZIEKONSKI | Brigitte | 574521 | 01/01/2016 | AI |

| Techniciens de la recherche | | | | | | |
|------------------------------------|------------|--------------------|-----------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Au choix | 23089 | ARBOGAST | Karine | 573839 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 28316 | AUGUET | Emilie | 574265 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 18963 | CAILLAT MIOUSSE | Patricia | 573569 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 4961 | CHECK MOUHAMMAD | Khalid | 573619 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 23670 | DELSEIN | Laurent | 573838 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 35586 | FRANCOIS | Jean Marie | 573908 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 28764 | JOSA SALA | Antoni | 574264 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 33218 | LECINANA | Carole | 574916 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 9568 | MAHEU | Christine | 573932 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 34417 | MALBRANQUE | Philippe | 574747 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 4331 | MANCINI | Vincent | 573620 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 31278 | MAZIARZ | Lilian | 574918 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 28891 | MAZUR | Fabienne | 574263 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 4952 | MENIL | Vanessa | 574319 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 15449 | NAPOLITANO | Veronique | 574620 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 10740 | NGUYEN | Kim-Hoang | 573910 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 28127 | PANIS | Lisette | 574266 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 41454 | PELLEGRINI | Victoria-Maria | 574557 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 10200 | PREVOT | Bernard | 573911 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 3975 | RICHARDEAU | Jean-Yves | 574748 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 15179 | ROLLET | Edith | 574621 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 42385 | ROMERA | Isabelle | 574456 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 15097 | TAVAN | Michel | 575460 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 31415 | TRUPIN | Mireille | 574917 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 11574 | VINET | Claudie | 573909 | 01/01/2016 | TCN |
| Au choix | 43191 | BARBOT | Alain | 574555 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 28539 | BASTIEN | Catherine | 574354 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 26325 | BAZZALI | Lucienne | 574237 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 15866 | BEHERLE | Catherine | 574689 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 35352 | BORDES | Win-Yan | 575058 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 18959 | BOUCHER | Delphine | 573562 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 6040 | BRAY | Edouard | 574445 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 16942 | BRIFAUT | Patricia | 575505 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 15849 | BURNIER-GRANJOUX | Delphine | 574272 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 43515 | CAZENEUVE | Camille | 574980 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 4967 | CEBRON | Astrid | 574765 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 49695 | CHABOT | Sylvie | 574072 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 6022 | CHAPUIS | Catherine | 574306 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 23765 | CHARLES | Christelle | 573843 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 23773 | CHAUVELOT | Jean-Marc | 573842 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 16928 | COLLET | Jean-Paul | 574447 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 16679 | COULIS | Marie Helene | 574766 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 63824 | COUPIN | Gael | 575059 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 28478 | CUCCHIARA | Dominique | 574355 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 45210 | DAVILA | Ludovic | 572426 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 4075 | DEJANCOURT | Catherine | 575253 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 17328 | DELORME | Marie-Christine | 574446 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 4348 | DESHAYES | Sophie | 574308 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 6944 | DESTREBECQ | Elodie | 575061 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 15204 | DJAOUTI | Sarah | 574692 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 53384 | DOMERGUE | Floriane | 574356 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 14920 | DUBIN | Tania | 574687 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 38189 | DUVET | Denis | 574502 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 15141 | EDOUARD-GUICHARDAZ | Blandine | 574688 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 25990 | ERISMANN | Jean-Bruno | 574238 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 10354 | FARNABE | Nathalie | 574076 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 15540 | FRANCK | Sylvie | 574690 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 29207 | GAVOIS | Elodie | 574352 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 9345 | GERMANY | Sonia | 574079 | 01/01/2016 | TCS |

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

| Techniciens de la recherche | | | | | | |
|-----------------------------|------------|-------------------|-----------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Au choix | 31740 | GIQUEL | Franck | 574976 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 28738 | GONZALEZ | Catherine | 574353 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 37455 | GOUVERNEUR | Pierre-Jean | 571302 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 41308 | GRATTERY | Roger | 574556 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 17205 | GRIPON | Christelle | 574082 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 117984 | HEMERY | Cindy | 576549 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 31390 | KHODJA | Assia | 574977 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 50326 | KNODLSEDER | Catherine | 574979 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 18350 | LAIZET | Virginie | 573935 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 19892 | LARDEUX | Virginie | 573560 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 40686 | LE MOAL | Sebastien | 571306 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 38476 | LE PETITCORPS | Alexandra | 574303 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 52144 | LEARDINI | Nathalie | 573717 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 10363 | LEBE | Caroline | 574075 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 22919 | LITT | Alain | 573845 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 5714 | LORENZINI | Sebastien | 575252 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 7989 | MACE | Maryline | 574080 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 20755 | MARTEAU | Lorraine | 573559 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 20460 | MARTIN | Cecile | 573718 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 9932 | MAUCHERAT | Delphine | 574078 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 73824 | MAUREL | Didier | 573716 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 17248 | MICHEL | Marie Christine | 573936 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 63282 | MOUCLIER | Christèle | 576912 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 10115 | NALEPA | Sandra | 574077 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 10013 | OMER | Corinne | 575060 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 10133 | PALIERNE | Gaëlle | 574304 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 65998 | PAPRZYCKI | Séverine | 574503 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 7822 | PEREIRA | Manuel | 574081 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 11293 | PERRIN | Gregory | 574074 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 6846 | PETIT MAITRE | Marie-France | 573934 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 38218 | QUEMENER | Catherine | 574301 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 37704 | QUESNEL | Laurent | 574302 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 23536 | RACH | Alain | 573844 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 48785 | RAKOTONDRASELY | Juliette | 574357 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 42742 | RENAISON | Mike | 574073 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 16010 | RIVES | Sylvain | 574767 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 10015 | ROUX | Didier | 574444 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 89340 | SADAOUI | Marjorie | 572421 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 19396 | SCHEID | Corinne | 573561 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 54409 | STEFFAN | Tania | 573840 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 11822 | VALLIER | Felix | 574443 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 64448 | VITERBO | David | 574764 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 33939 | ZOLGHADRI | Isabelle | 573558 | 01/01/2016 | TCS |
| Au choix | 28831 | ALLIENNE | Jean-Francois | 574336 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 4524 | AUDO | Thomas | 573736 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 29434 | BAREZ | Claudette | 573671 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 37306 | BEC | Philippe | 574299 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 31185 | BELLIERES | Marie-Agnes | 574974 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 16745 | BERKAI | Fatima | 574440 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 25797 | BERNARD | Jocelyne | 574283 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 37856 | BERTHAUD | Isabelle | 574297 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 43511 | BISSARDON | Berangere | 574437 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 37756 | BOTQUELEN | Jean-Yves | 574298 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 23568 | BOUZZIZ | Fatiha | 573829 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 15836 | BOUDEN | Nordine | 574684 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 17581 | BOURAND-PLANTEFOL | Alexa | 574071 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 10243 | BOUVY | Sandrine | 574770 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 10839 | BROUILLARD | Valerie | 574063 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 26344 | BRUNOUD | Fabrice | 574523 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 62985 | CHEVRIER | Fabien | 573827 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 4885 | COLONNETTE | Marie-Nicole | 573734 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 7249 | DELAMOUR | Brigitte | 573733 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 28445 | DELSAUT | Nicole | 574337 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 19093 | DENIS | Patrice | 573540 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 35224 | EL KHCHAI | Hniya | 573940 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 15417 | ENGELDINGER | Celine | 574686 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 36914 | FRANCOIS | Didier | 574300 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 15406 | FRICHE | Laurence | 574683 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 106932 | GAUBERT-ROSIER | Céline | 574062 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 28093 | GOUGIS | Michelle | 575398 | 01/01/2016 | TCE |

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

| Techniciens de la recherche | | | | | | |
|-----------------------------|------------|----------------|-----------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Au choix | 34679 | GOUPIL | Dominique | 573937 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 41439 | GRAGLIA | Fabienne | 574554 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 25895 | GRIMONPONT | Jacques | 574282 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 51183 | GROSBEAU | Fabrice | 574340 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 75945 | HELMSTETTER | Anne-Laure | 573826 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 23594 | HNINI | Soumia | 573828 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 10241 | IMRE | Miktat | 574065 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 11802 | JACMART-GAMBUT | Florence | 574438 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 22967 | KNOPF | Stephane | 573831 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 18504 | LABOURE | Sandra | 573553 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 37878 | LALES | Martine | 574296 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 21950 | LAURETTA | Silvana | 574284 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 16793 | LEBLANC | Didier | 574439 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 40162 | LEGRUEL | Francois | 571273 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 9335 | LESAUVAGE | Nathalie | 574067 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 35015 | LUCCHIARI | Anne | 573939 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 23181 | MAGNANT | William | 573830 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 72558 | MAHIOUZ | Karim | 574553 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 6815 | MASPIMBY | Katia | 574782 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 30812 | MERCADIER | Karine | 574975 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 31522 | MOULIC | Nathalie | 574970 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 34192 | PAQUELIN | Annick | 573670 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 22958 | PELET | Sandrine | 573832 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 9587 | PERE | Stephane | 574066 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 35238 | PEUZE | Didier | 574341 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 16517 | POINSIGNON | Patrick | 574783 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 31262 | PRUNIER | Corinne | 574973 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 16677 | RAIMONDI | Gaetan | 574442 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 34979 | REDON | Chrystel | 574769 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 34198 | RENELEAU | Valerie | 573938 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 4827 | RIGOLE | Patricia | 573735 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 19275 | RIVIERRE | Jean-Pascal | 573539 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 31381 | ROSSI | Patricia | 574971 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 8063 | ROYNEL | Brigitte | 574068 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 7811 | RUFFIER | Daniel | 574771 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 19670 | SCHWAB | Cedric | 573833 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 19411 | SEGHROUCHNI | Emmanuelle | 573538 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 4471 | SIMONIN | Satenik | 572186 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 13631 | TERCIER | Marie-Christine | 574682 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 15781 | TERZIYAN | Victoria | 573738 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 18869 | THIBURCE | Christian | 573541 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 28210 | TORRES | Rene | 574338 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 54821 | VALMY | Nicole | 573732 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 4453 | VAUDESCAL | Melanie | 573737 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 7923 | VITEZ | Olivier | 574070 | 01/01/2016 | TCE |
| Au choix | 37535 | YVOZ | Christine | 574501 | 01/01/2016 | TCE |

| Adjoints Techniques de la recherche | | | | | | |
|-------------------------------------|------------|-------------------|--------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Au choix | 29891 | AUDINET | Jean-Pierre | 574358 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 47164 | AUFFRET | Fabrice | 574024 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 31374 | BRIAT | Nicole | 574969 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 15546 | COSTA-ALVAREZ | Ana-Rosa | 574695 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 10948 | DEM | Bobo Samba | 574026 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 75671 | DIDELET | Alexandre | 573662 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 35420 | DURAND | Frederic | 574025 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 52795 | KRIKORIAN | Michael | 573996 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 23645 | LAMALLE | Anais | 573795 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 20070 | MARTINET | Stephanie | 573557 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 16663 | MOUTAMAN SEVAGAMY | Franciska | 574745 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 85687 | PICOUJAYS | Isabelle | 574321 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 4736 | RENELLE-MENGUY | Marie-Claire | 574342 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 28711 | RIMBAUD | Brigitte | 573997 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 28895 | RUBIO | Francis | 574359 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 17556 | TATANGELO | David | 574448 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 15943 | VENTRICE | Alain | 574694 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 32426 | VIALET | Maria-Louisa | 574968 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 78084 | YAOU | Najat | 573621 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 35465 | ZAIDI | Karim | 573933 | 01/01/2016 | ATP1 |
| Au choix | 16175 | ZITOUNI | Abdellah | 574693 | 01/01/2016 | ATP1 |



NOTE DRH /SDP IT / D-2016-69

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

| Contractuel | | | | | | |
|-------------|------------|----------|-----------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Au choix | 33452 | VESPETTI | Francoise | 574137 | 01/01/2016 | 1A |

| Ingénieur de Physique Nucléaire | | | | | | |
|---------------------------------|------------|-----------|-------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Au choix | 19370 | FROBERGER | Jean-Pierre | 574938 | 42370 | IP1 |

| Ingénieurs de recherche | | | | | | |
|-------------------------|------------|-------------|--------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Sel.Pro. | 32765 | AMAROUCHE | Nadir | 574931 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 46026 | BALANSARD | Ivan | 574377 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 15133 | BALLADUR | Catherine | 574149 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 15354 | BALLERAT | Karine | 574467 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 25400 | BAYLAC | Maud | 573698 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 40396 | BEAUVAIS | Marie-Hélène | 574148 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 8016 | BIARROTTE | Jean-Luc | 574096 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 31222 | BOURLES | Yannick | 574145 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 37514 | CERETTI | Monica | 574228 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 24598 | CHEVOLLEAU | Thierry | 573704 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 11648 | CHOLLET | Simon | 573754 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 19452 | COLLEDANI | Claude | 573824 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 11944 | DELAUNAY | Benoit | 574466 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 59619 | DESLORIEUX | Colette | 573700 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 28463 | DESMARAIS | Eric | 574227 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 37531 | DUCATTEAU | Damien | 574493 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 35366 | FADEL | Myriam | 574147 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 26026 | FEDE | Eric | 573699 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 31438 | FEDOROV | Andrey | 574966 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 7979 | GRAVE | Xavier | 574095 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 14341 | HAEFFELIN | Martial | 574932 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 32825 | HOHL | Catherine | 574967 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 52052 | HUSI | Philippe | 573570 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 27506 | JACQUIER | Magali | 574964 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 20390 | JEREMIE | Andrea | 573701 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 7844 | LAVERGNE | Laurence | 573753 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 38298 | LEAU | Helene | 574273 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 31024 | LECOUTURIER | Florence | 574965 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 26207 | MABROUK | Kamel | 574373 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 37743 | MAES | Emmanuel | 574494 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 9465 | MARTIN | Bernard | 574097 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 45260 | OBERLIN | Christine | 574465 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 15339 | PAILLARD | Jean-Luc | 574098 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 16126 | PLASSON | Philippe | 574935 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 15173 | PODOR | Renaud | 574229 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 16032 | REESS | Jean-Michel | 574934 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 16648 | REGRENY | Philippe | 574468 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 23684 | RIVET | Alain | 573702 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 15093 | VEITH | Blandine | 574933 | 42370 | IRHC |
| Sel.Pro. | 23405 | VILLA | Pascal | 573825 | 42370 | IRHC |

| Techniciens de la recherche | | | | | | |
|-----------------------------|------------|-----------------|-------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Sel.Pro. | 10158 | AGOSTINI | Simon | 573752 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 82302 | APPERT | Astrid | 574090 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 119113 | AUDOUX | Killian | 574922 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 45236 | BADJEL | Fabienne | 574953 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 808 | BASSAVA | Swarnalatha | 574924 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 10201 | BELIZON | Guy | 574126 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 45819 | BELVINDRAH | Alain | 574925 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 70669 | BENAUD | Olivier | 574909 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 127381 | BIANCHIN | Jérémy | 574698 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 23495 | BIN YOK | Rina | 574091 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 24241 | BORSENBERGER | Isabelle | 573741 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 46227 | BOURILLON | Catherine | 574911 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 100936 | BOURRIN-REYNARD | Ingrid | 573719 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 63060 | BREARD | Gwenaëlle | 573586 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 54244 | BULINGES | Virginie | 574231 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 90012 | BUTTET | Edwige | 574458 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 81661 | CARTEAU | Stephanie | 574949 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 106704 | CHAULIN | David | 573588 | 42370 | TCS |

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

| Techniciens de la recherche | | | | | | |
|-----------------------------|------------|---------------------|------------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Sel.Pro. | 88811 | COLLARD | Matthieu | 571294 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 26333 | CUCHET | Marlene | 573720 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 9827 | DA COSTA | Alda | 574128 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 109124 | DA SILVA | Bruno | 573740 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 88222 | DAVOULOURY | Vira Bhaskararaw | 574125 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 79974 | DELMARES | Chloé | 574351 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 77548 | DELPOUX | Sophie | 574230 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 24078 | DETROYAT DIT PERRON | Laurence | 573724 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 15965 | DIDOT | Aurèle | 574700 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 25931 | DISPARTI | Thibaut | 573721 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 71611 | DOMENICI | Thibault | 573585 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 89107 | DUCLOS | Olivier | 574459 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 28107 | EL-OGB | Claudine | 574257 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 15631 | ELOUARDANI | Rachida | 574701 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 76278 | FLAMMANG | Alexandre | 574696 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 77076 | GILET | Laëtitia | 573739 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 80136 | HELIN | Corinne | 574496 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 17230 | HENRY | Jean Francois | 575880 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 48355 | JACQUIER | Marie-Ange | 574124 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 40155 | JEANNE | Anthony | 571278 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 53159 | KITZINGER | Géraldine | 574697 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 28766 | LAACHIR | Faiza | 574255 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 38953 | LE GOFF | Manon | 574396 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 89403 | LEBLANC | Marie-Thérese | 574317 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 100057 | LEGOUPIL | Laëtitia | 573589 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 45368 | LEON | Charlotte | 574252 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 24304 | LUCIANI | Thierry | 573723 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 45292 | MARCHETTI | Audrey | 574461 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 18114 | MARMIER | Herve | 574699 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 31700 | MARTINS | Alexandre | 574955 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 34948 | MAURY | Veronique | 574954 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 53153 | MELLOTTEE | Lucille | 574123 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 35634 | MENDES | Estelle | 574142 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 23256 | MEYER | Magali | 573849 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 109465 | MICHALAK | Stephane | 574457 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 29293 | MORA | Stephan | 574253 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 29012 | OTEIZA | Alexandra | 574254 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 17398 | PACQUIT | Johan | 574460 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 10196 | PELTIER | Beatrice | 574560 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 41458 | PETIT | Franck | 574561 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 76415 | PIERRET | Tanja | 574316 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 28447 | PUIG | Sandrine | 574256 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 23361 | RICHE | Stephanie | 573848 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 94554 | ROBUCHON | Delphine | 574923 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 9919 | RODRIGUES BONNEAU | Magalie | 574127 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 67709 | RUALT DE BEAULIEU | Frédéric | 574950 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 54449 | RWALINDA | Consolée | 574910 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 25242 | SCARLATA | Nicolas | 573722 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 46549 | SIMON | Sabia | 574089 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 7780 | SOKOLSKY | Isabelle | 574129 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 52215 | TARDIF | Carole | 573587 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 94482 | TOBOSO | Sandrine | 574365 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 111845 | TRIDON | Aline | 574952 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 100359 | TSCHOPP | Michel | 573847 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 122740 | TYACK | Patrick | 574951 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 100971 | VEERAMOOTOO | Steve | 573846 | 42370 | TCS |
| Sel.Pro. | 20242 | ARTUS | Helene | 573584 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 15607 | BAILLOT | Pierre | 574703 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 31485 | BEN-NOUAR | Mama | 574261 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 97715 | BOUTIC SABATER | Muriel | 574962 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 44862 | BRULOIS | Frederic | 574495 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 88738 | BURLET | Jamila | 573708 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 25311 | CETRA | Sylvaine | 573713 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 88217 | CHAUDET | Olivier | 574029 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 10894 | CHEVALIER | Fabien | 573710 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 25965 | CHOMETON | Paul | 573714 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 8070 | CHRISTINE | Pierre | 573759 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 15101 | DAVY | Emmanuel | 574702 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 25333 | DE PERRE | Thierry | 574559 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 15940 | DEBEAUPUIS | Francois | 574705 | 42370 | TCE |



NOTE DRH /SDP IT / D-2016-69

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

| Techniciens de la recherche | | | | | | |
|-----------------------------|------------|-------------|-----------------|----------------|--------------|-------|
| Origine | N° d'agent | Nom | Prénom | N° de décision | Date d'effet | Grade |
| Sel.Pro. | 5688 | DIAMANT | Marie-Véronique | 572185 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 15839 | DIDIER | Julien | 574704 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 9998 | DURAND | Sylvie | 574031 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 28872 | DURAND | Valerie | 574260 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 35063 | FAIFE | Marie-Chantal | 574143 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 47510 | FAURE | Jacques | 574262 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 26795 | FEDERICI | Chantal | 574344 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 6519 | FERARD | Celine | 573758 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 26383 | FRANCIOLY | Richard | 574343 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 5626 | GAUDEFROY | Vincent | 573757 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 20713 | GAUDIN | Jean Yves | 574963 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 31440 | JACOB | Kane | 574958 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 4686 | JEAN-JOSEPH | Thomas | 574144 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 35699 | JEAN-PIERRE | Patricia | 573755 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 4808 | KAPPES | Vincent | 573756 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 17470 | LE BORGNE | Magalie | 574463 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 4409 | LENTZ | Celine | 574030 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 19427 | LESOBRE | Jerome | 574464 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 27926 | LOISEL | Vincent | 574956 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 53300 | MAINGUY | Ronan | 574961 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 23715 | MARTIN | Cédric | 573836 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 23923 | MENDEZ | Marie Pierre | 573711 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 89983 | MOREAU | Audrey | 574349 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 24137 | NEMICHE | Cecile | 573712 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 23810 | OBERLE | Virginie | 573837 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 19957 | OUARDAD | Fatiha | 573583 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 30743 | PARISOT | Marie Ange | 574957 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 52981 | PERDEREAU | Marie-christine | 573582 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 48251 | PETIOT | Francoise | 573706 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 77116 | PIPET | Françoise | 574462 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 49791 | POUTIER | Corinne | 574558 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 31449 | PRONO | Philippe | 574959 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 25973 | RAHAL | Geraldine | 573705 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 31474 | RECHIGNAT | Lionel | 574960 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 26919 | RIGAT | Marie-Christine | 574345 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 57584 | RONI | Samuel | 573707 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 10138 | SENILHES | Nathalie | 574132 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 108983 | SERAPHIN | Philippe | 573709 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 16484 | SILVA | Beatrice | 574928 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 75321 | THIEULART | Véronique | 574028 | 42370 | TCE |
| Sel.Pro. | 45401 | VIECELI | Yolande | 573571 | 42370 | TCE |

DEC160698DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie NOVEMBER, directrice de l'unité UMR8134 intitulée Laboratoire, Territoires et Sociétés (LATTS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC152781INSHS du 02 février 2016 portant nomination de Madame Valérie NOVEMBER aux fonctions de directrice et de Messieurs Gilles JEANNOT et Pascal UGHETTO aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR8134, intitulée « Laboratoires Techniques, Territoires et Sociétés » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie NOVEMBER, directrice de l'unité UMR8134 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie NOVEMBER, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles JEANNOT, Ingénieur divisionnaire des TPE à l'Ecole des Ponts Paristech, Monsieur Pascal UGHETTO, Professeur des universités, et Madame Alice AZEMAR, Ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152434DR01 du 15 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 16 mars 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160706DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul ZUNIGA, directeur par intérim de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historique (CRH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC160222INSHS du 2 mars 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Florent BRAYARD, directeur, et nomination de Monsieur Jean-Paul ZUNIGA aux fonctions de directeur par intérim et de Madame Fanny COSANDEY aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité UMR8558, intitulée « Centre de recherches historiques (CRH) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul ZUNIGA, directeur par intérim de l'unité UMR8558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul ZUNIGA, délégation de signature est donnée à Monsieur Mathieu MARRAUD, Chargée de recherche 2^{ème} classe, Madame Fanny COSANDEY, Maître de conférence, et Monsieur Joao MORAIS, Attaché principal d'administration de la recherche classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140164DR01 du 15 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 18 mars 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160779DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Antonella ROMANO, directrice de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8560, intitulée « Centre Alexandre Koyre », dont le directrice est Madame Antonella ROMANO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Antonella ROMANO, directrice de l'unité UMR8560, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Antonella ROMANO, délégation de signature est donnée à Monsieur Rafael MANDRESSI, Chargé de recherche 1^{ère} classe, Monsieur Wolf FEUERHAHN, Chargé de recherche 1^{ère} classe, Madame Anne SIRAND, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, et Monsieur Jean-Paul THEOLOGIDES Technicien de classe supérieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140166DR01 du 15 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

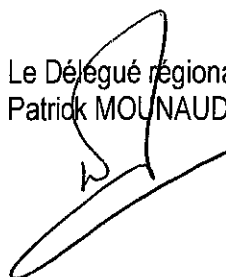
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 29 mars 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160794DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Agnès SARI, directrice par intérim de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC160412INC du 29 février 2016 portant nomination de Madame Marie-Agnès SARI aux fonctions de directrice par intérim et de Monsieur Laurent MICOUIN directeur adjoint par intérim de l'unité UMR8601, intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Agnès SARI, directrice par intérim de l'unité UMR8601, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Agnès SARI, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent MICOUIN, directeur de recherche 1^{ère} classe, et Madame Christine GRAVIER-PELLETIER, directeur de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140429DR01 du 30 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 30 mars 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160172DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Françoise DAUCE, directrice de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen (CERCEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC152930INSHS du 13 janvier 2016 portant nomination de Madame Françoise DAUCE directrice de l'UMR8083, intitulée « Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen (CERCEC) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Françoise DAUCE, directrice de l'unité UMR8083, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise DAUCE, délégation de signature est donnée à Madame Yadranka KRASEVEC, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151947DR01 du 3 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4


Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} Février 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC160330DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre FRAIGNIAUD, directeur de l'unité UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR8243, intitulée « Institut de recherche en Informatique Fondamentale (IRIF) » dont le directeur est Monsieur Pierre FRAIGNIAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre FRAIGNIAUD, directeur de l'unité UMR8243, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre FRAIGNAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Thomas EHRARD, directeur de recherche 1^{ère} classe, Madame Odile AINARDI, Assistant ingénieur, et Madame Noëlle DELGADO, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Les décisions n° DEC150836DR01 du 6 mars 2015, n°DEC150226DR01 du 21 janvier 2015, et n°DEC150331DR01 du 26 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

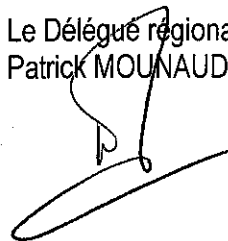
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 février 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC160154DR02

Décision donnant délégation de signature à Gillian Butler-Browne, directrice de l'unité FRE3617 intitulée Centre de recherche en Myologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133020DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FRE3617, intitulée Centre de recherche en Myologie,

Vu la décision DEC1151293DGDS portant le renouvellement de l'unité FRE3617 intitulée « Centre de recherche en Myologie » dont la directrice est Mme Gillian Butler-Browne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Gillian Butler-Browne, directrice de l'unité FRE3617, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2016

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gillian Butler-Browne, délégation de signature est donnée à Mme Gisèle Bonne, Directrice de Recherche, à Mme Odile Bichet, Attachée Principale d'Administration (APAENES) et Soraya Sandal, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2016

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC160649DR04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC070117DAJ du 29 août 2007 nommant M. Jean-Jacques GUILLEMINOT aux fonctions d'adjoint au délégué régional ;

Vu la décision DEC02A149DR04 du 1er octobre 2002 nommant Mme Françoise BARRIÈRE aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision DEC08A028DR04 du 20 mars 2008 nommant M. Laurent BEAUCHET aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC160631DR04 du 10 mars 2016 nommant M. Denis BOLÉ aux fonctions de responsable du service technique et logistique ;

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP et de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, responsable du service des affaires générales, aux mêmes fins.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (service des affaires générales), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, de Mme Françoise BARRIÈRE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation est donnée à Mme Carole GALES, responsable du pôle aide au pilotage et suivi ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 7 : La présente décision abroge la décision DEC160259DR04 du 1^{er} janvier 2016.

Article 8 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Article 9 : Cette décision prend effet le 8 mars 2016.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 mars 2016

La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

M. Jean-Jacques GUILLEMINOT Mme Françoise BARRIÈRE

M. Laurent BEAUCHET M. Denis BOLÉ

Mme Frédérique LENOIR Mme Carole GALES

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Mme Véronique DEBISSCHOP, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1 : Délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, ingénieur de recherche, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Mme Françoise BARRIÈRE, ingénieure de recherche, responsable du service des affaires générales.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, ingénieur de recherche, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, ingénieur d'étude, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, assistante ingénieure, responsable du pôle ressources financières (service des affaires générales), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, de Mme Françoise BARRIÈRE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation est donnée à Mme Carole GALES, ingénieure d'étude, responsable du pôle aide au pilotage et suivi ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 7 : La présente décision abroge la décision DEC160260DR04 du 1^{er} janvier 2016.

Article 8 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Article 9 : Cette décision prend effet le 8 mars 2016.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 mars 2016

La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

M. Jean-Jacques GUILLEMINOT Mme Françoise BARRIÈRE

M. Laurent BEAUCHET M. Denis BOLÉ

Mme Frédérique LENOIR Mme Carole GALES

DEC160413DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Thierry MEINNEL*, directeur de l'unité *UMR9198* intitulée *Institut de biologie intégrative de la cellule*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9198, intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule », dont le directeur est Monsieur Thierry MEINNEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UMR9198, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry MEINNEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier GRENET, ingénieur de recherche, Madame Julie CAIROU, ingénieure d'étude, Madame Stéphanie BILHERE, assistante ingénieure, Madame Valérie BOURLARD, assistante ingénieure, et Madame Céline LENTZ, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC142984DR04 du 01/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 février 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Thierry MEINNEL

Monsieur Olivier GRENET

Madame Julie CAIROU

Madame Stéphanie BILHERE

Madame Valérie BOURLARD

Madame Céline LENTZ

DEC160414DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9198, intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule », dont le directeur est Monsieur Thierry MEINNEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GRENET, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GRENET, délégation est donnée à Madame Julie CAIROU, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GRENET et de Madame Julie CAIROU, délégation est donnée à Madame Stéphanie BILHERE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GRENET, de Madame Julie CAIROU et de Madame Stéphanie BILHERE, délégation est donnée à Madame Valérie BOURLARD, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GRENET, de Madame Julie CAIROU, de Madame Stéphanie BILHERE et de Madame Valérie BOURLARD, délégation est donnée à Madame Céline LENTZ, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 février 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Thierry MEINNEL

Monsieur Olivier GRENET

Madame Julie CAIROU

Madame Stéphanie BILHERE

Madame Valérie BOURLARD

Madame Céline LENTZ

DEC160508DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Olivier MARTIN*, directeur de l'unité *UMR8120* intitulée *Génétique quantitative et évolution - Le Moulon*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8120, intitulée « Génétique quantitative et évolution - Le Moulon », dont le directeur est Monsieur Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8120, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MARTIN, délégation de signature est donnée à Madame Catherine DAMERVAL, directrice de recherche, Monsieur Frédéric HUYNH, assistant ingénieur, et Madame Valérie LESPINAS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC142996DR04 du 01/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 février 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Olivier MARTIN

Madame Catherine DAMERVAL

Monsieur Frédéric HUYNH

Madame Valérie LESPINAS

DEC160510DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8120 intitulée Génétique quantitative et évolution - Le Moulon

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8120, intitulée « Génétique quantitative et évolution - Le Moulon », dont le directeur est Monsieur Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Catherine DAMERVAL, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DAMERVAL, délégation est donnée à Monsieur Frédéric HUYNH, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DAMERVAL et de Monsieur Frédéric HUYNH, délégation est donnée à Madame Valérie LESPINAS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 février 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Olivier MARTIN

Madame Catherine DAMERVAL Monsieur Frédéric HUYNH

Madame Valérie LESPINAS

DEC160520DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-François ROCH*, directeur de l'unité *UMR9188* intitulée *Laboratoire Aimé Cotton*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9188, intitulée « Laboratoire Aimé Cotton », dont le directeur est Monsieur Jean-François ROCH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François ROCH, directeur de l'unité UMR9188, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François ROCH, délégation de signature est donnée à Monsieur Djamel BENREDJEM, professeur, et Madame Monique GRANON, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC142945DR04 du 01/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 février 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Jean-François ROCH

Monsieur Djamel BENREDJEM

Madame Monique GRANON

DEC160521DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9188, intitulée « Laboratoire Aimé Cotton », dont le directeur est Monsieur Jean-François ROCH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Djamel BENREDJEM, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Djamel BENREDJEM, délégation est donnée à Madame Monique GRANON, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 février 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Jean-François ROCH

Monsieur Djamel BENREDJEM Madame Monique GRANON

DEC152707DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe CLANET*, directeur de l'unité *UMR7646* intitulée *Laboratoire d'hydrodynamique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7646, intitulée « Laboratoire d'hydrodynamique », dont le directeur est Monsieur Christophe CLANET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe CLANET, directeur de l'unité UMR7646, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe CLANET, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien MICHELIN, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Christophe CLANET

Monsieur Sébastien MICHELIN

DEC152709DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7646, intitulée « Laboratoire d'hydrodynamique », dont le directeur est Monsieur Christophe CLANET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien MICHELIN, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Christophe CLANET

Monsieur Sébastien MICHELIN

DEC152725DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité UMR8539, intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique », dont le directeur est Monsieur Vincent CASSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane SPORTOUCH, ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SPORTOUCH, délégation est donnée à Monsieur Frédéric HOURDIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SPORTOUCH et de Monsieur Frédéric HOURDIN, délégation est donnée à Monsieur Bernard LEGRAS, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SPORTOUCH, de Monsieur Frédéric HOURDIN et de Monsieur Bernard LEGRAS, délégation est donnée à Monsieur Albert HERTZOG, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Vincent CASSE

Monsieur Stéphane SPORTOUCH Monsieur Frédéric HOURDIN

Monsieur Bernard LEGRAS

Monsieur Albert HERTZOG

DEC160066DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Martin CRESPI*, directeur de l'unité *UMR9213* intitulée *Institut des sciences des plantes de Paris Saclay*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9213, intitulée « Institut des sciences des plantes de Paris Saclay », dont le directeur est Monsieur Martin CRESPI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Martin CRESPI, directeur de l'unité UMR9213, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martin CRESPI, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud CHARPENTIER, ingénieur d'étude, Monsieur Michael HODGES, directeur de recherche, et Madame Mélanie ATLAN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC142987DR04 du 01/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Martin CRESPI

Monsieur Arnaud CHARPENTIER

Monsieur Michael HODGES

Madame Mélanie ATLAN

DEC160067DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9213, intitulée « Institut des sciences des plantes de Paris Saclay », dont le directeur est Monsieur Martin CRESPI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud CHARPENTIER, ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, délégation est donnée à Monsieur Michael HODGES, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud CHARPENTIER et de Monsieur Michael HODGES, délégation est donnée à Madame Mélanie ATLAN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 janvier 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Martin CRESPI

Monsieur Arnaud CHARPENTIER Monsieur Michael HODGES

Madame Mélanie ATLAN

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Debaine-Francfort et Mme Sophia Fremiot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité, dont le directeur est M. Francis JOANNÈS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne Debaine-Francfort, Directrice adjointe et Mme Sophia Fremiot, Responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} avril 2016 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 22 mars 2016

Le directeur d'unité
Francis JOANNÈS

DEC160733DR05

Décision portant délégation de signature à M. Francis JOANNÈS, directeur de l'unité l'UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité, dont le directeur est M. Francis JOANNÈS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis JOANNÈS, directeur de l'unité UMR 7041, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis JOANNÈS, délégation de signature est donnée à Madame Corinne Debaine-Francfort, DR2, et Mme Sophia Fremiot, IGE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC140137DR05 du 14 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} avril et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 22 mars 2016

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160207DR05

Décision portant délégation de signature à M. Christian Delage, directeur de l'unité UMR8244 intitulée Institut d'histoire du temps présent - IHTP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR8244 intitulée Institut d'histoire du temps présent - IHTP, dont le directeur est M. Christian Delage ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Delage, directeur de l'unité UMR8244, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Delage, délégation de signature est donnée à M. Pascal Maytraud, IE2 aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 février 2016

Le délégué régional
Philippe Cavelier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160405DR05

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n°DEC142131 du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UPS 855 intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur est M. Jean-Jacques Fourmond ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques Fourmond, délégation de signature est donnée à M. Nadir Amarouche, IRHC, Mme Michèle Schaldembrand, IE1 et à Mme Vanessa Martray, AI, dans la limite des commandes inférieures à 2000€, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152250DR05 du 16 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 février 2016

Le délégué régional
Philippe Cavelier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160344DR05

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Vieille, directeur de l'unité GDR2932 intitulée Théorie des Jeux : "Modélisation Mathématique et Applications" (JEMMA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 Décembre 2015 portant création de l'unité GDR2932 intitulée Théorie des Jeux : "Modélisation Mathématique et Applications" (JEMMA), dont le directeur est M. Nicolas Vieille.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas Vieille, directeur de l'unité GDR2932, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Vieille, délégation de signature est donnée à M. Gilles Stoltz, CR1 et M. Tristan Tomala, PU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 15 février 2016

Le délégué régional
Philippe Cavelier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à M. Nadir Amarouche et à Mme Michèle Schaldembrand pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC142131 du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UPS 855 intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur par intérim est M. Jean-Jacques Fourmond ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nadir Amarouche, IRHC et Mme Michèle Schaldembrand, IE1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 février 2016

Le directeur d'unité
Jean-Jacques Fourmond

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Stolt et M. Tristan Tomala pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2932 intitulée Théorie des Jeux : "Modélisation Mathématique et Applications" (JEMMA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 Décembre 2015 portant création de l'unité GDR2932 intitulée Théorie des Jeux : "Modélisation Mathématique et Applications" (JEMMA), dont le directeur est M. Nicolas Vieille.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles Stoltz, CR1 et M. Tristan Tomala, PU, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Jouy-en-Josas, le 15 février 2016

Le directeur d'unité
Nicolas Vieille

DEC152587DR06

Décision portant délégation de signature à Michel Hehn pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2970 intitulée Nano Grand Est

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR2970, intitulée Nano Grand Est, dont le directeur est Jean-Marie Dubois ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Michel Hehn**, Professeur à l'Université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Jean-Marie Dubois

DEC160522DAJ

Décision portant modification de la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale Centre-Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC090171DR06 du 18 juin 2009 portant nomination de Mme Sophie Pichet-Plassais aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 9 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale Centre-Est ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 4 de la décision DEC152286DAJ susvisée, les termes « *Mme Sophie Pichet-Plassais, responsable du service des affaires générales et* » sont supprimés.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160487DR06

Décision portant délégation de signature à Chantal Chretien pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel dont le directeur est M. Pierre-Etienne Moreau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Chantal Chretien**, Ingénieur de Recherche CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 23 février 2016

Le directeur d'unité

Pierre-Etienne Moreau

DEC160473DR06

Décision portant délégation de signature à, M. Pierre-Etienne Moreau, directeur de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel dont le directeur est M. Pierre-Etienne Moreau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pierre-Etienne Moreau**, directeur de l'unité GDR3168, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Xavier Antoine, délégation de signature est donnée à **Mme Chantal Chretien**, Ingénieur de Recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 23 février 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC160536DR06

Décision portant délégation de signature à Christian Bayer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3583 intitulée Effet de la Vapeur d'eau en Atmosphères Complexes sur la Corrosion et l'Oxydation à Haute Température

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC130185DGDS du 21 février 2013 portant création de l'unité GDR3583 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel dont le directeur est M. Patrice Berthod ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Christian Bayer**, Technicien à l'Université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 23 février 2016

Le directeur d'unité

Patrice Berthod

DEC160537DR06

Décision portant délégation de signature à, M. Patrice Berthod, directeur de l'unité GDR3583 intitulée Effet de la Vapeur d'eau en Atmosphères Complexes sur la Corrosion et l'Oxydation à Haute Température par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC130185DGDS du 21 février 2013 portant création de l'unité GDR3583 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel dont le directeur est M. Patrice Berthod ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Patrice Berthod**, directeur de l'unité GDR3583, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrice Berthod, délégation de signature est donnée à **M. Christian Bayer**, Technicien à l'Université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 23 février 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152526DR06

Décision portant délégation de signature à M. Abdallah Ougazzaden, directeur de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI2958, intitulée Georgia Tech-CNRS, dont le directeur est M. Abdallah Ougazzaden ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Abdallah Ougazzaden**, directeur de l'unité UMI2958, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Abdallah Ougazzaden, délégation de signature est donnée à **Yves Berthelot**, Professeur des Universités et à **Paul Voss**, Professeur des Universités et à **Cédric Pradalier**, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC100218DR06 du 1er juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152557DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alain Durand, directeur de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR7375, intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire, dont le directeur est M. Alain Durand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alain Durand**, directeur de l'unité UMR7375, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain Durand, délégation de signature est donnée à **Marie-Christine Averlant-Petit**, Chargée de Recherche CNRS, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC153353DR06 du 1er janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152590DR06

Décision portant délégation de signature à Yves Berthelot, Paul Voss et Cédric Pradalier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI2958, intitulée Georgia Tech-CNRS, dont le directeur est Abdallah Ougazzaden ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Yves Berthelot**, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Yves Berthelot, délégation est donnée à **Paul Voss**, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Yves Berthelot et Paul Voss, délégation est donnée à **Cédric Pradalier**, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Abdallah Ougazzaden

DEC152627DR06

Décision portant délégation de signature à Marie-Christine Averlant-Petit pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR7375, intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire, dont le directeur est Alain Durand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Marie-Christine Averlant-Petit**, Chargée de Recherche CNRS, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Alain Durand

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Clément, directeur de l'unité FR3417 intitulée CONDORCET - AgroSciences, Environnement et Développement Durable par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR3417, intitulée CONDORCET - AgroSciences, Environnement et Développement Durable, dont le directeur est M. Christophe Clément ;

Vu la décision DEC151309DGDS portant prolongation de l'unité FR3417 pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christophe Clément**, directeur de l'unité FR3417, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Christophe Clément, délégation de signature est donnée à **M. Jérôme Pelloux**, professeur à l'université de Picardie Jules Verne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1er avril 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC162971DR06

Décision portant délégation de signature à Jacqueline Decker pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3574 intitulée Fédération Génie Industriel, Mécanique, Matériaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122891DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité FR3574, intitulée Fédération Génie Industriel, Mécanique, Matériaux, dont le directeur est M. El Mostafa Daya ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Jacqueline Decker**, ATP à l'Université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

El Mostafa Daya

DEC152844DR06

Décision portant délégation de signature à Jérôme Pelloux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3417 intitulée CONDORCET - AgroSciences, Environnement et Développement Durable

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR3417, intitulée CONDORCET - AgroSciences, Environnement et Développement Durable, dont le directeur est M. Christophe Clément ;

Vu la décision DEC151309DGDS portant prolongation de l'unité FR3417 pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Jérôme Pelloux**, professeur à l'université de Picardie Jules Verne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims, le 1^{er} avril 2016

Le directeur d'unité

Christophe Clément

DEC160607DR06

Décision portant délégation de signature à Aline Marchetti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine ;

Vu la décision DEC160221INSHS du 22 février 2016 portant nomination de Mme Sylvie Camet aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Aline Marchetti**, ingénieure d'étude à l'Université de Lorraine, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} mars 2016

La directrice d'unité par intérim

Sylvie Camet

DEC160400DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie SCHILDKNECHT, directrice de l'unité UMR5280 intitulée INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC162988INC du 20 janvier 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5280, intitulée INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES, dont la directrice est Mme Nathalie SCHILDKNECHT ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Nathalie SCHILDKNECHT, directrice de l'unité UMR5280, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie SCHILDKNECHT, délégation de signature est donnée à M. Christophe MORELL, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie SCHILDKNECHT et de M. Christophe MORELL, délégation de signature est donnée à Mme Valérie FROMENTEZE, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC142068DR07 du 1er juillet 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC160803DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160280DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Christophe GEOURJON, directeur de l'unité UMS3760 intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015, portant création de l'unité UMS3760, intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines, dont le directeur est M. Christophe GEOURJON ;

Vu la décision DEC160280DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Christophe GEOURJON, directeur de l'unité UMS3760 intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160280DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GEOURJON, délégation de signature est donnée à M. Alexis MICHON, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er avril 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160570DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160234DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Guy MOUCHIROUD, directeur de l'unité UMS3453 intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMS3453, intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier, dont le directeur est M. Guy MOUCHIROUD ;

Vu la décision DEC160234DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Guy MOUCHIROUD, directeur de l'unité UMS3453 intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160234DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy MOUCHIROUD, délégation de signature est donnée à M. Stéphane MARINESCO, Chargé de recherche, et à Mme Laetitia BIGNON, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er février 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160589DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160281DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, directeur de l'unité UMR5557 intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5557, intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE, dont le directeur est M. Yvan MOENNE-LOCCOZ ;

Vu la décision DEC160281DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, directeur de l'unité UMR5557 intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160281DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, délégation de signature est donnée à M. Philippe NORMAND, Directeur de recherche, et à Mme Béatrice BIGAI, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er mars 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160705DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Wurmser, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité USR3155, intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), dont le directeur est François Quantin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hélène Wurmser, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR3155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Wurmser, délégation de signature est donnée à M. Jean-Charles Moretti, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140010DR07 du 02 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 01 janvier 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160781DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Jacqueline MARVEL, directrice de l'unité UMS3444 intitulée Biosciences Gerland - Lyon Sud, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMS3444, intitulée Biosciences Gerland - Lyon Sud, dont la directrice est Mme Jacqueline MARVEL ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Jacqueline MARVEL, directrice de l'unité UMS3444, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jacqueline MARVEL, délégation de signature est donnée à Mme Anaïs JACQUIN, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC140864DR07 du 1er janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er avril 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC160633DR07

Décision portant délégation de signature à M. François-Loïc COSSET, directeur de l'unité UMR5308 intitulée CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290 du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5308, intitulée CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE, dont le directeur est M. François-Loïc COSSET ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. François-Loïc COSSET, directeur de l'unité UMR5308, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Loïc COSSET, délégation de signature est donnée à M. François Vandenesch, Directeur adjoint, à Mme Nathalie Alazard-Dany, Professeur, et à Mme Nathalie Jacquet, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er. En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Loïc Cosset, délégation de signature est donnée à M. Charles Auffray, Directeur de recherche, à effet de signer les actes relatifs à son projet de recherche e-TRICKS.

Article 3

La décision n° DEC141126DR07 du 12 février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC160569DR07

Décision portant délégation de signature à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5310 intitulée Institut Neuromyogène, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, portant création de l'unité UMR5310, intitulée Institut Neuromyogène, dont le directeur est M. Laurent SCHAEFFER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5310, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à M. Guy MOUCHIROUD, Directeur adjoint, à Mme Laurence FOURNIER, Technicienne, à M. Jean-Sébastien GAILLARD, Technicien, et à Isabelle ROMERA, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC160704DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160369DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Olivier DRUET, directeur de l'unité GDS3745 intitulée Autour de la diffusion des Maths, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151313DGDS du 18 décembre 2015, portant création de l'unité GDS3745, intitulée Autour de la diffusion des Maths, dont le directeur est M. Olivier DRUET ;

Vu la décision DEC160369DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Olivier DRUET, directeur de l'unité GDS3745 intitulée Autour de la diffusion des Maths, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160369DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DRUET, délégation de signature est donnée à M. Arnaud LIEURY, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 11 mars 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160587DR07

Décision portant délégation de signature à M. Daniel NELIAS, directeur de l'unité UMR5259 intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5259, intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES, dont le directeur est M. Daniel NELIAS ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Daniel NELIAS, directeur de l'unité UMR5259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel NELIAS, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COMBY, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC150750DR07 du 15 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC160632DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160303DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à Mme Sylvie BENZONI, directrice de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5208, intitulée Institut Camille Jordan, dont la directrice est Mme Sylvie BENZONI ;

Vu la décision DEC160303DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à Mme Sylvie BENZONI, directrice de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160303DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BENZONI, délégation de signature est donnée à M. Stéphane GAUSSENT, Professeur, et à M. Arnaud LIEURY, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 11 mars 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160499dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Alessandra SARTI, directrice de l'unité UMR7348 intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications » - LMA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7348 intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications » - LMA, dont la directrice est Mme Alessandra SARTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Alessandra SARTI, directrice de l'unité UMR7348, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160495dr08

Décision portant délégation de signature à M. Pierre GUIBERT, directeur de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5060 intitulée « Institut de recherche sur les archéomatériaux » (IRAMAT), dont le directeur est M. Pierre GUIBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre GUIBERT, directeur de l'unité UMR5060, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GUIBERT, délégation de signature est donnée à M. Bernard GRATUZE, Directeur de recherche, à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, Chargée de recherche et à M. Guillaume SARAH, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150509dr08 du 03 mars 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160489dr08

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS44 intitulée « Transgènèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgènèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, délégation est donnée à Mme Patricia LOPES-PEREIRA,

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS et de Mme Patricia LOPES-PEREIRA, délégation est donnée à Mme Karélia LIPSON RUFFERT, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES-PEREIRA et de Mme Anne Karélia LIPSON RUFFERT, délégation est donnée à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES-PEREIRA, de Mme Anne Karélia LIPSON RUFFERT et de Mme Stéphanie LERONDEL, délégation est donnée à Mme Catherine CAILLEAU, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES-PEREIRA, de Mme Anne Karélia LIPSON RUFFERT, de Mme Stéphanie LERONDEL et de Mme Catherine CAILLEAU, délégation est donnée à Mme Agnès MAURIO, Assistante-Ingénieure d'études, pour les demandes de facturation transmises à la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 21 mars 2016

La directrice d'unité
Cécile FREMOND

DEC160488dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'études, à Mme Patricia LOPES-PEREIRA, Ingénieure de recherche, à Mme Anne Karélia LIPSON RUFFERT, Ingénieure de recherche, à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieure de recherche et à Mme Catherine CAILLEAU, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND et des délégataires mentionnés à l'article 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à Mme Agnès MAURIO, Assistante-Ingénieure pour les demandes de facturation transmises à la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 4

La décision n° DEC150510dr08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160463dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Grâce TEXEIRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM, dont le directeur est M. Vincent RIDOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable administrative et financière de l'UFR Sciences de La Rochelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Grâce TEXEIRA, délégation est donnée à Mme Marie-Chrystel GOBIN, Responsable financière de la Recherche à l'UFR Sciences de La Rochelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à La Rochelle, le 11 mars 2016

Le directeur d'unité
Vincent RIDOUX

DEC160462dr08

Décision portant délégation de signature à M. Vincent RIDOUX, directeur de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM, dont le directeur est M. Vincent RIDOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent RIDOUX, directeur de l'unité UMS3462, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent RIDOUX, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable administrative et financière de l'UFR Sciences de La Rochelle et à Mme Marie-Chrystel GOBIN, Responsable financière de la Recherche à l'UFR Sciences de La Rochelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150523dr08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160443dr08

Décision portant délégation de signature à M. Yves COQUET, directeur de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS3116, intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC, dont le directeur est M. Yves COQUET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves COQUET, directeur de l'unité UMS3116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves COQUET, délégation de signature est donnée à M. Stéphane BOUQUET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150522dr08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Le délégué régional

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Eric BUFFENOIR

DEC160441dr08

Décision portant nomination de M. Alain MOTTET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS2268, intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE, dont la directrice est Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain MOTTET, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS2268 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 23 février 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS

DEC160440dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Audrey MOUINEAU-LALLEMENT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS2268, intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE, dont la directrice est Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Audrey MOUINEAU-LALLEMENT, Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey MOUINEAU-LALLEMENT, délégation est donnée à M. Alain MOTTET, Technicien de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 €uros HT.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Poitiers, le 23 février 2016

La directrice d'unité
Marie-Eugénie LAPORTE-
LEGEAIS

DEC160439dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, directrice de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS2268, intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE, dont la directrice est Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, directrice de l'unité UMS2268, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, délégation de signature est donnée à Mme Audrey MOUINEAU-LALLEMENT, Secrétaire Générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS et des délégataires mentionnés à l'article 2, délégation de signature est donnée à M. Alain MOTTET, Technicien de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 €uros HT.

Article 4

La décision n° DEC150521dr08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160437dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile TREFFORT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3482 intitulée « Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance » - FESMAR.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR3482 intitulée « Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance » - FESMAR dont le directeur est M. Joël BIARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile TREFFORT, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n°DEC142921dr08 du 15 décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Tours, le 06 mars 2016

Le directeur d'unité
Joël BIARD

DEC160424dr08

Décision portant délégation de signature à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité FR3110 intitulée « Fédération Acoustique du Nord-Ouest » - FANO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR3110 intitulée « Fédération Acoustique du Nord-Ouest » - FANO, dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité FR3110, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC151361dr08 du 29 mai 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160423dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Grâce TEXEIRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FREDD.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FREDD, dont la directrice est Mme Pascale GARCIA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable Administrative et Financière du Pôle Sciences et Technologies de l'université de La Rochelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à La Rochelle, le 15 mars 2016

La directrice d'unité
Pascale GARCIA

DEC160422dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale GARCIA, directrice de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FREDD par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FREDD, dont la directrice est Mme Pascale GARCIA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pascale GARCIA, directrice de l'unité FR3097, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale GARCIA, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable Administrative et Financière du Pôle Sciences et Technologies de l'université de La Rochelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150542dr08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160418dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Raphaëlle BELLANDO, directrice de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7322, intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans », dont la directrice est Mme Raphaëlle BELLANDO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Raphaëlle BELLANDO, directrice de l'unité UMR7322, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Raphaëlle BELLANDO, délégation de signature est donnée à M. Christophe HURLIN, Directeur-adjoint, et à M. Patrick VILLIEU, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150545dr08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160359dr08

Décision portant délégation de signature à M. Joël BIARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » - CESR, dont le directeur est M. Philippe VENDRIX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joël BIARD, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n°DEC142866dr08 du 04 décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 22 février 2016

Le directeur d'unité
Philippe VENDRIX

DEC160354dr08

Décision portant délégation de signature à M. Maurad HAMAI DI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7301, intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER, dont le directeur est M. Cédric AUDEBERT;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Maurad HAMAI DI, Assistant-Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n°DEC142311dr08 du 16 décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Poitiers, le 29 février 2016

Le directeur d'unité
Cédric AUDEBERT

DEC160721dr08

Décision portant délégation de signature à M. Martin AURELL, directeur de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7322, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO dont le directeur est M. Martin AURELL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Martin AURELL, directeur de l'unité UMR7302, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martin AURELL, délégation de signature est donnée à M. Nicolas PROUTEAU, Maître de Conférences, à Mme Estelle INGRAND-VARENNE, Ingénieure d'études et à Mme Lalasoa RAYNAUD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 22 mars 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160690DAJ

Décision portant modification de la décision DEC150270DAJ du 5 février 2015 portant délégation de signature à M. Eric Buffenoir, délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC121147DAJ du 2 avril 2012 portant nomination de Mme Patricia Madrières aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 5 février 2015 portant nomination de M. Eric Buffenoir aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC150270DAJ du 5 février 2015 portant délégation de signature à M. Eric Buffenoir, délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC160689DAJ portant nomination de Mme Marion Blin aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Aux articles 2 et 3 de la décision DEC150270DAJ susvisée, les termes « *Mme Patricia Madrières* » sont remplacés par les termes « *Mme Marion Blin* ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC163152dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Murielle CHEVRIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement" – ICARE

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée «Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement" – ICARE, dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Murielle CHEVRIER, délégation est donnée à Mme Corinne DELHAYE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 Euros HT..

Article 3

La décision n° DEC142836DR08 du 1^{er} décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 février 2016

Le Directeur d'unité
Iskender GOKALP

DEC160244dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène MEMY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface », dont le directeur est M. Thierry CHARTIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hélène MEMY, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène MEMY, délégation est donnée à Mme Pamela BATHIAS, Assistante-

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n°DEC142910dr08 du 03 décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 10 février 2016

Le directeur d'unité
Thierry CHARTIER

DEC160825DR11

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR6417, intitulée Laboratoire Souterrain de Modane (LSM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR6417, intitulée Laboratoire Souterrain de Modane (LSM), dont le directeur est M. Fabrice PIQUEMAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR6417, à l'effet de signer, au nom délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice PIQUEMAL, délégation de signature est donnée à M. Michel ZAMPAOLO, IR1 CNRS, directeur technique et administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Magali ZAMPIERI, TCN CNRS, gestionnaire, et à Mme Valérie FAVRE, T CDI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1 dans la limite de 2.000 € pour les missions et 1.000 € pour les commandes de fonctionnement et d'équipement..

Article 3

La décision n° DEC133058DR11 du 30 octobre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} avril 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160545DR11

Décision portant délégation de signature à M. Francis GOYET, directeur de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, dont le directeur est M. Francis GOYET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis GOYET, directeur de l'unité UMR5316, à l'effet de signer, au nom délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Francis GOYET**, délégation de signature est donnée à Mme Ludivine RAIMONDO, IE UGA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 mars 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160546DR11

Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSEHORN, directeur de l'unité FR3755 intitulée Fédération Internationale pour la biologie structurale intégrée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3755 intitulée Fédération Internationale pour la biologie structurale intégrée, dont le directeur est M. Winfried WEISSEHORN;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Winfried WEISSEHORN, directeur de l'unité FR3755, à l'effet de signer, au nom délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Winfried WEISSEHORN, délégation de signature est donnée à M. Jacques NEYTON, DR1 CNRS, à Mme Joséphine RAMON, ICEAHC CEA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme DUVERNAY Anaïs, IE CEA, contrôleur de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 €.

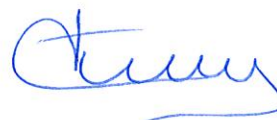
Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 3 mars 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61



DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

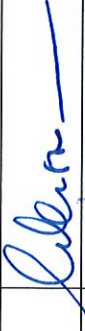



Je soussigné(e), Winfried WEISSENHORN

E-mail : winfried.weissenhorn@ibs.fr..., Directeur de l'unité : IBS

Code Unité : FR3755 Intitulé : Fédération Internationale pour la biologie structurale intégrée

Adresse : 71 Avenue des Martyrs – CS10090 38044 GRENOBLE CEDEX 9

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

| QUALITE | NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature) | SPECIMEN DE SIGNATURE | COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non) | ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non) | LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT) |
|------------------------|--|---|--|---|---|
| Responsable de l'unité | WEISSENHORN Winfried directeur |  | OUI | OUI | |
| Mandataire éventuel | NEYTON Jacques Directeur adjoint |  | OUI | OUI | |
| Mandataire éventuel | RAMON Joséphine Responsable administrative |  | OUI | OUI | |
| Mandataire éventuel | DUVERNAY Anaïs Contrôleur de gestion |  | OUI | OUI | 10 000,00 € |

Date : 15 février 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160547DR11

Décision portant délégation de signature à M. Lionel BERT-ERBOUL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP)

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Giovanni LAMANNA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL IE1C CNRS, responsable administratif du LAPP, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL, délégation est donnée à Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, IRHC CNRS, responsable projets et stratégie au LAPP aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL et de Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, délégation est donnée à Mme Sylvie ROSIER LEES, DR1 CNRS, responsable RH et services du LAPP aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL de Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX et de Mme Sylvie ROSIER LEES, délégation est donnée à Mme Edwige TOURNEFIER, DR2 CNRS, responsable enseignement supérieur et scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

La décision n° DEC152038DR11 du 18 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

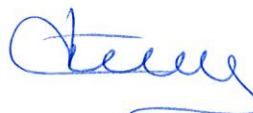
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 3 mars 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ETABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Giovanni LAMANNA






E-mail : giovanni.lamanna@lapp.in2p3.fr, Directeur de l'unité : LAPP

Code Unité : UMR5814

Intitulé : Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules

Adresse : 9 chemin de Bellevue – BP 110 – 74941 Annecy-le-Vieux Cedex

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

| QUALITE | NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature) | SPECIMEN DE SIGNATURE | COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non) | ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non) | LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT) |
|------------------------|---|---|---|--|---|
| Responsable de l'unité | LAMANNA Giovanni, DR2 Directeur |  | Oui | Oui | |
| Mandataire éventuel | BERT-ERBOUL Lionel, IE1C Responsable administratif |  | Oui | Oui | |
| Mandataire éventuel | NEYROUD GIGLEUX Nadine, IRHC, Responsable projets et stratégie |  | Oui | Oui | |
| Mandataire éventuel | ROSIER LEES Sylvie, DR1 Responsable RH et services |  | Oui | Oui | |
| Mandataire éventuel | TOURNEFIER Edwige, DR2 Responsable Enseignement Supérieur et scientifique |  | Oui | Oui | |

Date : 01/09/2015

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160822DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Violaine LOUVET, directrice de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD) dont la directrice est Mme Violaine LOUVET;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Violaine LOUVET, directeur de l'unité UMS3758, à l'effet de signer, au nom délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC160188DR11 du 3 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} avril 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160236DR12

Décision portant délégation de signature à M. Philippe ABGRALL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7304, intitulée *Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives*, dont le directeur par intérim est M. Pascal TARANTO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe ABGRALL, CR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ABGRALL, délégation est donnée à Mme Anaïs MAURICEAU, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 janvier 2016

Le directeur d'unité
Pascal TARANTO

DEC160132DR12

Décision portant délégation de signature à M. Henri WORTHAM, directeur de l'unité UMR7376 intitulée Laboratoire de Chimie de l'Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR7376, intitulée « Laboratoire de chimie de l'environnement », dont le directeur est Henri WORTHAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Henri WORTHAM, directeur de l'unité UMR7376, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Henri WORTHAM**, délégation de signature est donnée à M. Pierre DOUMENQ, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2016

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160133DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre DOUMENQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7376 intitulée Laboratoire de Chimie de l'Environnement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR7376, intitulée « Laboratoire de chimie de l'environnement », dont le directeur est Henri WORTHAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Pierre DOUMENQ*, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2016

Le directeur d'unité

Henri WORTHAM

DEC160235DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pascal TARANTO directeur par intérim de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7304, intitulée *Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives*, dont le directeur par intérim est M. Pascal TARANTO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal TARANTO, directeur par intérim de l'unité UMR7304, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire,

et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal TARANTO**, délégation de signature est donnée à M. Philippe ABGRALL, CR, et à Mme Anaïs MAURICEAU, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120748DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 janvier 2016

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160769DR13

Décision portant délégation de signature à M. Monsef BENKIRANE, directeur de l'unité UMS3656 intitulée GENOPOLYS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC160514INSB du 15 mars 2016, portant nomination de M. Monsef BENKIRANE directeur de l'unité UMS3656 intitulée GENOPOLYS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Monsef BENKIRANE, directeur de l'unité UMS3656 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Monsef BENKIRANE, délégation de signature est donnée à Mme Silke CONQUET, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150614DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2016.

La déléguée régionale



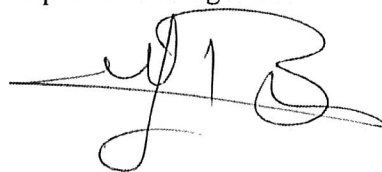
Ghislaine GIBELLO

DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES

Directeur d'unité : UMS3656, GENOPOLYS

NOM : Monsef BENKIRANE

Spécimen de signature



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : Silke CONQUET

Spécimen de signature

GRADE : TCS



2) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

3) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : Silke CONQUET

GRADE : TCS

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Gestionnaire

SPECIMEN DE SIGNATURE :



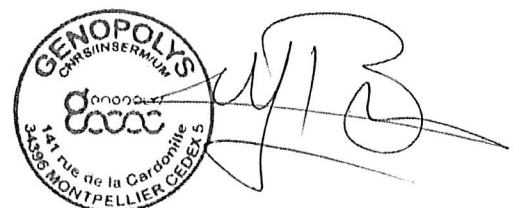
2) NOM :

GRADE :

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :

SPECIMEN DE SIGNATURE :

Le Directeur d'Unité



GENOPOLYS
CHMS/INSERMUM
111 rue de la Cardonille
34090 MONTPELLIER CEDEX 5

DEC160327DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Guilhem pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR3450 intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de la FR3450, intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (AIB), dont le directeur est M. Jean-Louis Hemptinne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Guilhem, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le directeur d'unité

M. Jean-Louis Hemptinne

DEC160578DR14

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Ladoux, à Mme Christine Jarraud, à Mme Stéphanie Trieulet et à Mme Valérie Schwarz, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5213, intitulée Laboratoire Plasma et conversion d'énergie (LAPLACE), dont le directeur est M. Thierry Lebey ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Ladoux, PR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Ladoux, délégation est donnée à Mme Christine Jarraud, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Ladoux et de Mme Christine Jarraud, délégation est donnée à Mme Stéphanie Trieulet, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Ladoux, de Mme Christine Jarraud et de Mme Stéphanie Trieulet, délégation est donnée à Mme Valérie Schwarz, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité

M. Thierry Lebey

DEC160577DR14

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Lebey, directeur de l'UMR5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5213, intitulée Laboratoire Plasma et conversion d'énergie (LAPLACE), dont le directeur est M. Thierry Lebey ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Thierry Lebey**, directeur de l'UMR5213, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Lebey, délégation de signature est donnée à M. Philippe Ladoux, PR, à Mme Christine Jarraud, IE, à Mme Stéphanie Trieulet, IE, et à Mme Valérie Schwarz, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 7 mars 2016

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160320DR14

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, à M. Sébastien Kandel et à Mme Christine Baillat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant création de la FR3743, intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI), dont le directeur est M. Didier Trouche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, PR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Emmanuel Gleizes, délégation est donnée à M. Sébastien

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Kandel, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Emmanuel Gleizes et de M. Sébastien Kandel, délégation est donnée à Mme Christine Baillat, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité

M. Didier Trouche

DEC160326DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis Hemptinne, directeur de la FR3450 intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de la FR3450, intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (AIB), dont le directeur est M. Jean-Louis Hemptinne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Louis Hemptinne, directeur de la FR3450, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. [Jean-Louis Hemptinne](#), délégation de signature est donnée à Mme [Sophie Guilhem, AI](#), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le [15 février 2016](#)

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160168DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie Lozachmeur, directeur de l'UMR5314 intitulée TSE-Recherche par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'UMR5314, intitulée TSE-Recherche, dont le directeur est M. Jean-Marie Lozachmeur ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marie Lozachmeur, directeur de l'UMR5314, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie Lozachmeur, délégation de signature est donnée à Mme Hélène Billy, IE, et à Mme Christel Gilabert, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 4 février 2016

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160319DR14

Décision portant délégation de signature à M. Didier Trouche, directeur de la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant création de la FR3743, intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI), dont le directeur est M. Didier Trouche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Didier Trouche**, directeur de la **FR3743**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Trouche, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, PR1, à M. Sébastien Kandel, IE1, et à Mme Christine Baillat, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 février 2016

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160316DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne Pituello, directrice de l'UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5547, intitulée Centre de Biologie du développement (CBD), dont la directrice est Mme Fabienne Pituello ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne Pituello, directrice de l'UMR5547, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne Pituello, délégation de signature est donnée à M. Sébastien Kandel, IE1, et à Mme Gwenaëlle Juffroy, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 février 2016

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160317DR14

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Kandel et à Mme Gwenaëlle Juffroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5547, intitulée Centre de Biologie du développement (CBD), dont la directrice est Mme Fabienne Pituello ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien Kandel, IE1, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Kandel, délégation est donnée à Mme Gwenaëlle Juffroy, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le

La directrice d'unité

Mme Fabienne Pituello

DEC160145DR15

Décision portant délégation de signature à M. Alain Fritsch pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5255 intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5255, intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM), dont le directeur est Eric Fouquet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain Fritsch, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Fritsch délégation est donnée à Mme Karine Flavier, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Fritsch et de Mme Karine Flavier, délégation est donnée à M. Stéphane Arbault, responsable de groupe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 25 février 2016

Le directeur d'unité
Eric Fouquet

DEC160135DR15

Décision portant délégation de signature à M. Eric Fouquet, directeur de l'UMR5255 intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5255, intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM), dont le directeur est Eric Fouquet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Fouquet, directeur de l'UMR5255, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et

dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Fouquet, délégation de signature est donnée à M. Alain Fritsch, professeur, Karine Flavier, ingénieure d'études et Stéphane Arbault, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150748DR15 du 20 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Talence, le 25 février 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160538DR15

Décision portant délégation de signature à M. François Quantin, directeur de l'USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122733DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), dont le directeur est M. Renaud Robert ;

Vu la décision DEC150065INSHS du 23 janvier 2015 portant nomination de M. François Quantin comme directeur de l'USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA)

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), dont le directeur est M. François Quantin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Quantin, directeur de l'USR3155, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Quantin, délégation de signature est donnée à Mme Françoise Des Boscs, responsable de l'antenne de Pau, Mme Véronique Picard, infographiste et M. Sylvain Marty, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Talence, le 26 février 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160534DR15

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Bordes, directeur de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA), dont le directeur est Laurent Bordes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Bordes, directeur de la FR2952, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale,

prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Bordes, délégation de signature est donnée à Mme Chantal Blanchard, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC152295DR15 du 20 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Talence, le 25 février 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160533DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Annie Muniesa pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5164 intitulée « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle » (Immuno ConcEpT)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 modifiée portant renouvellement de l'UMR5164 intitulée « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle » (Immuno ConcEpT), dont la directrice est Julie Dechanet-Merville ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Annie Muniesa, responsable administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie Muniesa délégation est donnée à M. Vincent Pitard, responsable Marché, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie Muniesa et de M. Vincent Pitard, délégation est donnée à M. Thomas Pradeu, co-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 25 février 2016

La directrice d'unité
Julie Dechanet-Merville

DEC160525DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Julie Dechanet-Merville, directrice de l'UMR5164 intitulée « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle » (Immuno ConcEpT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 modifiée portant renouvellement de l'UMR5164 intitulée « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle » (Immuno ConcEpT), dont la directrice est Julie Dechanet-Merville ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dechanet-Merville, directrice de l'UMR5164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dechanet-Merville, délégation de signature est donnée à Mme Annie Muniesa, responsable administrative, M. Vincent Pitard, responsable Marché et M. Thomas Pradeu, responsable de groupe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC152236DR15 du 14 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 25 février 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160523DR15

Décision portant délégation de signature à M. Yann Deval, directeur de l'UMR5218 intitulée laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5218, intitulée laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS), dont le directeur est Yann Deval ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yann Deval, directeur de l'UMR5218, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et

dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann Deval, délégation de signature est donnée à M. Laurent Courde, administrateur, Mme Cristell Maneux, co-directrice et M. Xavier Moreau, co-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Talence, le 25 février 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160535DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Chantal Blanchard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151296DGDS portant renouvellement de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA), dont le directeur est Laurent Bordes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Chantal Blanchard, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 25 février 2016

Le directeur d'unité
Laurent Bordes

DEC160566DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Merlin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°6211 intitulée Centre de recherche en économie et management, dont le directeur (par intérim) est Vincent Merlin ;

Vu la décision DEC163026INSHS du 18 février 2016 portant modification de la décision DEC151309DGDS portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Lebon, professeure d'université de 1^{ère} classe, M. Dominique Martin, professeur d'université de 1^{ère} classe, M. Fabien Moizeau, professeur d'université de 1^{ère} classe et Mme Anne L'Azou, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 mars 2016

Le directeur d'unité

Vincent MERLIN

DEC160565DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Merlin, directeur de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6211, intitulée Centre de recherche en économie et management, dont le directeur est Yvon Rocaboy ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°6211 intitulée Centre de recherche en économie et management, dont le directeur (par intérim) est Vincent Merlin ;

Vu la décision DEC163026INSHS du 18 février 2016 portant modification de la décision DEC151309DGDS portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Merlin, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6211, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Merlin, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Lebon, professeure d'université de 1^{ère} classe, M. Dominique Martin, professeur d'université de 1^{ère} classe, M. Fabien Moizeau, professeur d'université de 1^{ère} classe et Mme Anne L'Azou, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 mars 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC160647DR18

Décision portant délégation de signature à M. Olivier GOUBET, directeur de l'unité FR3399 intitulée ARC Mathématiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC151309DGD du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité FR3399 intitulée ARC Mathématiques, dont le directeur est M. Olivier GOUBET.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Olivier GOUBET, directeur de l'unité FR3399, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GOUBET, directeur de l'unité FR3399, la délégation de signature est donnée à M. Nicolas JACON, Responsable GDRI à Reims, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120168DR18 du 16/03/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 22/02/2016

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC160637DR18

Décision portant délégation de signature à M. José KOVENSKY, directeur de l'unité UMR7378 intitulée Laboratoire de Glycochimie, des Antimicrobiens et des Agroressources (LG2A), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18 Décembre 2015 approuvant la création de l'unité UMR7378, intitulée Laboratoire de Glycochimie, des Antimicrobiens et des Agroressources (LG2A), dont le directeur est M. José KOVENSKY.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. José KOVENSKY, directeur de l'unité UMR7378 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC140965DR18 du 1^{er} Janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 26 Février 2016

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC160636DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Christine HLADKY, directrice de l'unité GDR3759, intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision N° DEC151307DGDS du 18/12/2015 approuvant la création de l'unité GDR3759, intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META), dont la directrice est Mme Anne-Christine HLADKY.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Anne-Christine HLADKY, directrice de l'unité GDR3759, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Christine HLADKY, directrice de l'unité GDR3759, la délégation de signature est donnée à M. Bertrand DUBUS, DRI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 02/03/2016

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC160635DR18

Décision portant délégation de signature à M. Eric MARKIEWICZ, directeur de l'unité FR3733 intitulée Transports Terrestres et Mobilité (TTM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18/12/2015 approuvant la création de l'unité FR3733 intitulée Transports Terrestres et Mobilité (TTM), dont le directeur est M. Eric MARKIEWICZ.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric MARKIEWICZ, directeur de l'unité FR3733, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MARKIEWICZ, directeur de l'unité FR3733, la délégation de signature est donnée à M. Pierre BOULET, directeur-adjoint de la FR 3733 et à M. Thierry-Marie GUERRA, Directeur du LAMIH UMR 8201, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 26 Février 2016

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC160634DR18

Décision portant délégation de signature à M. Clément CANCES, directeur de l'unité GDR2439, intitulée Mathématiques pour l'énergie nucléaire (MANU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision N° DEC151307DGDS du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2439, intitulée Mathématiques pour l'énergie nucléaire (MANU), dont le directeur est M. Clément CANCES.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Clément CANCES, directeur de l'unité GDR2439, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément CANCES, directeur de l'unité GDR2439, la délégation de signature est donnée à Mme Claire CHAINAIS-HILLAIRET, professeur à Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120413DR03 du 21/05/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 14/03/2016

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC160786DR18

Décision portant délégation de signature à M. David COUPIER directeur de l'unité GDR3477 intitulée Géométrie Stochastique (GeoSto), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3477 intitulée Géométrie Stochastique (GeoSto), dont le directeur est M. David COUPIER.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David COUPIER directeur de l'unité GDR3477 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David COUPIER, la délégation de signature est donnée à M. Chi Tran, enseignant-chercheur (MCF habilité) au laboratoire Paul Painlevé de Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130074DR19 du 07/01/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 18/03/2016

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC160700DR19

Décision portant délégation de signature à M. Antoine MAIGNAN directeur par intérim de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC152926INC du 19 janvier 2016 nommant par intérim M. Antoine MAIGNAN et M. Loïc LE PLUART respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3318 intitulée CNRT Matériaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Antoine MAIGNAN, directeur par intérim de l'unité UMS3318, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire,

et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine MIGNAN, délégation de signature est donnée à M. Loïc LE PLUART, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151166DR19 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 17 mars 2016

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160701DR19

Décision portant délégation de signature à M. Loïc LE PLUART pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152926INC du 19 janvier 2016 nommant par intérim M. Antoine MAIGNAN et M. Loïc LE PLUART respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3318 intitulée CNRT Matériaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Loïc LE PLUART, Directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 17 mars 2016

Le directeur d'unité par intérim
Antoine MAIGNAN

DEC160719DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie GREARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6506, intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie » dont le directeur est Monsieur Frédéric THIBAUT-STARYK ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie GREARD, Assistante ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie GREARD, délégation est donnée à M. Philippe BAZIN, Ingénieur de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 21 mars 2016

Le directeur d'unité
Frédéric THIBAUT-STARZYK

DEC160725DR19

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Jurie, directeur par intérim de l'unité UMR 6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6072, intitulée « Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen », dont le directeur est Monsieur Mohammed M'SAAD ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC160001INS2I du 19 février 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Frédéric Jurie, directeur par intérim, de M. Christophe Dolabdjian et M. Christophe Rosenberger, directeurs adjoints par intérim, de

l'unité mixte de recherche UMR6072 intitulée « Groupe de Recherche en informatique, Image et Instrumentation de Caen (GREYC) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Jurie, directeur par intérim de l'unité UMR6506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Jurie, délégation de signature est donnée à M. Christophe Dolabdjian, Professeur, et à M. Christophe Rosenberger, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC130589DR19 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Caen, le 22 mars 2016

Le délégué régional
Vincent Goujon

DEC160726DR19

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Dolabdjian pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6072, intitulée « Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen », dont le directeur est Monsieur Mohammed M'SAAD ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC160001INS2I du 19 février 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Frédéric Jurie, directeur par intérim, de M. Christophe Dolabdjian et M. Christophe Rosenberger, directeurs adjoints par intérim, de l'unité mixte de recherche UMR6072 intitulée « Groupe de Recherche en informatique, Image et Instrumentation de Caen (GREYC) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Dolabdjian, directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions

de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Dolabdjian, délégation est donnée à M. Christophe Rosenberger, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 22 mars 2016

Le directeur d'unité par intérim
Frédéric Jurie

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160728DR19

Décision portant délégation de signature à M. Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR6614, intitulée "Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie" dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC160213INSIS du 22 février 2016 portant nomination par intérim de Mme Armelle CESSOU aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche (UMR6614), intitulée "Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie (CORIA) »

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Abdelkrim BOUKHALFA, directeur de l'unité UMR6614, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abdelkrim BOUKHALFA, délégation de signature est donnée à M. Claude ROZE directeur adjoint, à Mme Armelle CESSOU, directrice adjointe par intérim, et à Mme Amandine CYR, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC142185DR19 du 05 septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 23 mars 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC160730DR19

Décision portant délégation de signature à M. Claude ROZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC 122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6614, intitulée "Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie" dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Claude ROZE, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude ROZE, délégation est donnée à Mme Armelle CESSOU, directrice

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

adjoindé par intériam, aux fins mentionnéés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude ROZE et de Mme Armelle CESSOU, délégation est donnée à Mme Amandine CYR administratrice, aux fins mentionnéés à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à SAINT ETIENNE DU ROUVRAY, le 23 mars 2016

Le directeur d'unité
Abdelkrim BOUKHALFA

DEC160624DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle LAROCLETTE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/2015 portant prolongation de l'unité UMR7335, intitulée Institut Non Linéaire, dont la directrice est Patrizia VIGNOLO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle LAROCLETTE, assistant-ingénieur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LAROCLETTE, délégation est donnée à M. Massimo GIUDICI, professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LAROCLETTE et M. Massimo GIUDICI, délégation est donnée à M. Frédéric HEBERT, maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 03/03/2016

La directrice d'unité
Patrizia VIGNOLO

DEC160623DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Patrizia VIGNOLO, directrice de l'unité UMR7335 intitulée Institut Non Linéaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/2015 portant prolongation de l'unité UMR7335, intitulée Institut Non Linéaire, dont la directrice est Patrizia VIGNOLO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Patrizia VIGNOLO, directrice de l'unité UMR7335, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patrizia VIGNOLO, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle LAROCLETTE, assistant-ingénieur, M. Massimo GIUDICI, professeur, et M. Frédéric HEBERT, maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 151378DR20 du 04/06/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la) déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 03/03/2016

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160597DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Anne-Marie Capellan, adjointe au directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) par intérim

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la DSFIM;

Vu la décision DEC151189DAJ du 20 mai 2015 portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Marc Oléron aux fonctions de directeur de la DSFIM ;

Vu la décision DEC160596DAJ portant nomination par intérim de Mme Anne-Marie Capellan aux fonctions de responsable du responsable du service budget et optimisation des ressources, adjointe au directeur de la DSFIM ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Oléron, délégation de signature ponctuelle est donnée à Mme Anne-Marie Capellan, adjointe au directeur de la DSFIM par intérim, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er} de la décision DEC151189DAJ du 20 mai 2015 susvisée, pour la période du 29 février au 3 juillet 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160703DAJ

Décision portant modification de la décision DEC150942DAJ du 24 mars 2015 portant délégation de signature à M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC142419DAJ du 1er décembre 2014 portant nomination de M. François Patard aux fonctions d'adjoint au responsable du Service pensions et accidents du travail ;

Vu la décision DEC150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines ;

Vu la décision DEC150942DAJ du 24 mars 2015 portant délégation de signature à M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines ;

Vu la décision DEC160702DAJ portant nomination de Mme Géraldine Philippot aux fonctions d'adjointe au responsable du Service pensions et accidents du travail ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 3 de la décision DEC150942DAJ susvisée, les termes « *M. François Patard, adjoint* » sont remplacés par les termes « *Mme Géraldine Philippot, adjointe* ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mars 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160375DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Alain Schuhl, directeur de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC150035DAJ du 27 janvier 2015 portant cessation de fonctions et nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur de l'Institut de Physique ;

Vu le projet de convention portant création du laboratoire international associé « *French-Japanese Laboratory NEEL-NIMS for Nanosciences* » (LIA 3N-Lab) conclu entre le CNRS et *the National Institute for Materials Science* (NIMS) ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à M. Alain Schuhl, directeur de l'INP, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création du LIA « *French-Japanese Laboratory NEEL-NIMS for Nanosciences* » (LIA 3N-Lab) conclue entre le CNRS et *the National Institute for Materials Science* (NIMS).

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 mars 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC16027DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Carole Le Contel, directrice adjointe administrative à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 nommant M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100201DAJ du 27 juillet 2010 portant nomination de Mme Le Contel Carole aux fonctions de directrice adjointe administrative à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2013 relatif à la mise en œuvre du Système national d'information interrégimes de l'assurance maladie (Sniir-am) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Carole Le Contel pour accomplir les formalités nécessaires à l'enregistrement dans l'application Aucas des demandes d'ouverture de comptes Sniir-am pour les chercheurs habilités en vertu de l'article 4 de l'arrêté du 19 juillet 2013 susvisé.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 mars 2016

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160770DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Barend Van Tiggelen, directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC122532DAJ du 1^{er} octobre 2012 portant nomination de M. Van Tiggelen aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique ;

Vu le projet de convention portant création du laboratoire international associé « *Indo-French Collaboration in Theoretical High Energy Physics* » (LIA IFTHPEP) conclu entre l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), l'Université Paris Sud (UPSud), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), *The Indian Institute of Science* (IISc) et le CNRS ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à M. Barend Van Tiggelen, directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création du LIA IFTHPEP conclue entre l'UCBL, l'UPSud, le CEA, l'IISc et le CNRS.

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2016

DEC160593DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Jacques Maddaluno, directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie (INC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC111220DAJ du 27 mai 2011 portant nomination de M. Jacques Maddaluno aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie;

Vu le projet de convention portant création du laboratoire international associé « *Natural Products and Synthesis towards Affordable Health* » (LIA NPSAH) conclu entre le CNRS et l'Université de Rennes 1, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes, l'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes, *the Council of Scientific and Industrial Research* ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à M. Jacques Maddaluno, directeur adjoint scientifique de l'INC, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création du LIA « *Natural Products and Synthesis towards Affordable Health* » (LIA NPSAH) conclue entre le CNRS et l'Université de Rennes 1, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes, l'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes, *the Council of Scientific and Industrial Research*.

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mars 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162958INSB

Décision portant nomination de M. François Képès aux fonctions de responsable de la formation de recherche en évolution n°3561 intitulée « Institut de Biologie Systémique et Synthétique »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142121DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de la formation de recherche en évolution n°3561 intitulée « Institut de Biologie Systémique et Synthétique » et nommant M. Jean-Loup Faulon responsable de cette unité ;

Vu la décision DEC151748INSB en date du 23 septembre 2015 portant cessation de fonctions et nomination de M. François Képès responsable par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François Képès, directeur de recherche au CNRS, est nommé responsable de la formation de recherche en évolution susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mars 2016

Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC163159INSHS

Décision portant création du groupement de recherche n° 3774 intitulé Mondes britanniques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

Est créé, à compter du 1^{er} janvier 2016 le groupement de recherche n° 3774 intitulé Mondes britanniques :

Etablissements partenaires : Université Panthéon-Sorbonne, Université Paris Diderot, Université Paris-Sorbonne

Institut : Institut des sciences humaines et sociales (InSHS)

Délégation : Paris-Villejuif (DR01)

Sections : 33, 32, 35

Durée : 3 ans

Article 2 – Nomination

M. Jean-François Dunyach, maître de conférences à l'Université Paris-Sorbonne, est nommé directeur de ce groupement de recherche à compter de la date fixée à l'article 1^{er}.

Mme Aude Mairey, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de ce groupement de recherche à compter de la date fixée à l'article 1^{er}.

Article 4 – Publication



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2016

Le président
Alain Fuchs

DEC160628DIST

Décision portant prolongation de l'unité propre de service intitulée Institut de l'information scientifique et technique « INIST » (UPS076)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC121459DAJ du 26 avril 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°76 intitulée « Institut de l'information scientifique et technique » ;

Vu la décision DEC152471DAJ du 15 décembre 2015 portant nomination de Mme Isabelle Kauffmann aux fonctions de directrice par intérim de l'UPS intitulée INIST ;

Sur proposition du directeur de la Direction de l'Information Scientifique et technique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Prolongation

L'unité propre de service (UPS) n°76 intitulée « Institut de l'information scientifique et technique » INIST est prolongée à compter du 16 mars 2016 jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2 – Direction

Mme Isabelle Kauffmann, ingénieure de recherche, assure les fonctions de directrice par intérim de l'UPS jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président

Alain Fuchs

DEC160628DIST

Décision portant prolongation de l'unité propre de service intitulée Institut de l'information scientifique et technique « INIST » (UPS076)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC121459DAJ du 26 avril 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°76 intitulée « Institut de l'information scientifique et technique » ;

Vu la décision DEC152471DAJ du 15 décembre 2015 portant nomination de Mme Isabelle Kauffmann aux fonctions de directrice par intérim de l'UPS intitulée INIST ;

Sur proposition du directeur de la Direction de l'Information Scientifique et technique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Prolongation

L'unité propre de service (UPS) n°76 intitulée « Institut de l'information scientifique et technique » INIST est prolongée à compter du 16 mars 2016 jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2 – Direction

Mme Isabelle Kauffmann, ingénieure de recherche, assure les fonctions de directrice par intérim de l'UPS jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 mars 2016


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160277INEE

Décision portant modification de la décision n°DEC151290DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées [UMR5558]

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n°DEC151290DGDS susvisée, les termes relatifs à l'unité mixte de recherche (UMR) n°5558 sont modifiés ainsi qu'il suit :

Les lignes suivantes sont supprimées :

« Directeur adjoint : M. Fabrice VAVRE, directeur de recherche
Directeur adjoint : M. François GUEYFFIER, professeur des universités-praticien hospitalier
Directeur adjoint : M. Dominique ALLAINE, professeur
Directrice adjointe : Mme Dominique MOUCHIROUD, professeur ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président

Alain Fuchs

DEC160078INSHS

Décision portant prolongation de la fédération de recherche n°3076 intitulée *Droits, pouvoirs et sociétés*

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n°DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leur activité ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche, et notamment renouvellement de la fédération n° 3076 intitulée *Droits, pouvoirs et sociétés* ;

Vu l'accord des partenaires ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

La fédération de recherche suivante est prorogée pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, sous réserve de la conclusion d'un avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Provence et Corse

FR n° 3076

Intitulé : Droits, pouvoirs et sociétés

Directeur : Philippe BONFILS, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, SCIENCES PO AIX-EN-PROVENCE

Section : 36

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 MARS 2016



Le Président

Alain FUCHS



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160770DR04

Décision relative au tarif des produits de l'Institut du développement et des ressources en informatique scientifique-IDRIS- (UPS851)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ en date du 1^{er} juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC140810DAJ en date du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs H.T. de la location de salle de formation pour les organismes autres que le CNRS réalisée par l'IDRIS (UPS851) sont fixés comme suit :

- 300 € HT par jour avec l'utilisation des équipements informatiques
- 200 € HT par jour sans l'utilisation des équipements informatiques

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 23 mars 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 mars 2016

Pour le Président et par délégation
La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC160764DR08

Décision relative au tarif des codes OHADA et civil de Russie de l'unité UMS2268 intitulée JURISCOPE – Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°150269DAJ en date du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°150270DAJ en date du 05 février 2015 donnant délégation de signature à M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des ventes de codes OHADA et civil de Russie réalisées par l'UMS2268 intitulée JURISCOPE sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 mars 2016

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional

Eric BUFFENOIR

Tarification de l'unité UMS2268 – JURISCOPE

Tarifs 2016

Annexe à la décision tarifaire n°DEC160764DR08

Traité et actes uniformes Ohada commentés et annotés, édition 2016
ISBN 978-2-913556-14-0

Partenaires africains

| Nbre d'exemplaires (hors frais de douane) | Prix HT (hors frais de port et douane) Juriscope | Frais de livraison en Afrique (tarif Incoterm CIP : livraison aéroport – hors frais de douane), par ouvrage |
|---|---|--|
| | Prix HT | Prix HT |
| de 0 à 49 | 30,00 € | 7,00 € |
| de 50 à 199 | 28,00 € | 7,00 € |
| de 200 à 499 | 25,00 € | 6,00 € |
| 500 et + | 23,00 € | 5,00 € |

Libraires France et pays étrangers (hors Afrique et institutions publiques et associations)

| | |
|--|-------------|
| Prix libraires hors frais de port et douane (remise libraire de 38 %) | 30,00 € HT |
| Prix public France | 51,00 € TTC |

Institutions publiques et associations

| hors frais de port et douane | |
|------------------------------|---------|
| Nbre d'exemplaires | Prix HT |
| de 1 à 999 | 37,00 € |
| de 1000 à 2999 | 36,00 € |
| de 3000 à 5999 | 32,00 € |
| de 6000 à 9999 | 29,00 € |
| 10 000 et + | 24,00 € |

Code civil de la fédération de Russie

ISBN 978 -2-913556-0-27

| | |
|---|-------------|
| Prix tout libraire (hors frais de port et douane) | 29,86 € HT |
| Prix public France | 45,65 € TTC |

DEC160576DR10

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3415
intitulée Chronobiotron**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMS3415 intitulée Chronobiotron sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/11/2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 03 mars 2016.

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional
Patrice Soullie

Annexe : prestations réalisées par l'UMS3415 intitulée Chronobiotron

| I - ZONES TRANSGENIQUE | | |
|-------------------------------|--|--------------------|
| Code article | Nature des prestations | Tarif HT€ |
| | 1/ Cages type 2L (530 cm²) | Tarif/cage/semaine |
| 4371 | Laboratoire CNRS | 3.21 |
| 4372 | Université de Strasbourg | 3.21 |
| 4373 | Secteur public – EPST et Universités | 3.60 |
| 4374 | Secteur privé | 9.31 |
| | 2/ Cages type 3 (800 cm²) | Tarif/cage/semaine |
| 4375 | Laboratoire CNRS | 4.82 |
| 4376 | Université de Strasbourg | 4.82 |
| 4377 | Secteur public – EPST et Universités | 5.39 |
| 4378 | Secteur privé | 14.05 |
| | 3/ Cages type 4 (1820 cm²) | Tarif/cage/semaine |
| 4379 | Laboratoire CNRS | 10.91 |
| 4380 | Université de Strasbourg | 10.91 |
| 4381 | Secteur public – EPST et Universités | 12.22 |
| 4382 | Secteur privé | 31.96 |
| | 4/ Souris ≤ 3 semaines | Tarif/animal |
| 4383 | Laboratoire CNRS | 3.21 |
| 4384 | Université de Strasbourg | 3.21 |
| 4385 | Secteur public – EPST et Universités | 3.60 |
| 4386 | Secteur privé | 9.31 |
| | 5/ Souris = 4 semaines | Tarif/animal |
| 4387 | Laboratoire CNRS | 4.99 |
| 4388 | Université de Strasbourg | 4.99 |
| 4389 | Secteur public – EPST et Universités | 5.59 |
| 4390 | Secteur privé | 14.48 |
| | 6/ Souris = 5 semaines | Tarif/animal |
| 4391 | Laboratoire CNRS | 6.78 |
| 4392 | Université de Strasbourg | 6.78 |
| 4393 | Secteur public – EPST et Universités | 7.59 |
| 4394 | Secteur privé | 19.65 |
| | 7/ Souris = 6 semaines | Tarif/animal |
| 4395 | Laboratoire CNRS | 8.56 |
| 4396 | Université de Strasbourg | 8.56 |
| 4397 | Secteur public – EPST et Universités | 9.59 |
| 4398 | Secteur privé | 24.82 |

| | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|--------------|
| 8/ Souris = 7 semaines | | Tarif/animal |
| 4399 | Laboratoire CNRS | 10.34 |
| 4400 | Université de Strasbourg | 10.34 |
| 4401 | Secteur public – EPST et Universités | 11.58 |
| 4402 | Secteur privé | 29.99 |
| 9/ Souris = 8 semaines | | Tarif/animal |
| 4403 | Laboratoire CNRS | 12.13 |
| 4404 | Université de Strasbourg | 12.13 |
| 4405 | Secteur public – EPST et Universités | 13.58 |
| 4406 | Secteur privé | 35.16 |
| 10/ Souris = 9 semaines | | Tarif/animal |
| 4407 | Laboratoire CNRS | 13.91 |
| 4408 | Université de Strasbourg | 13.91 |
| 4409 | Secteur public – EPST et Universités | 15.58 |
| 4410 | Secteur privé | 40.33 |
| 11/ Souris femelle gestante | | Tarif/animal |
| 4411 | Laboratoire CNRS | 35.31 |
| 4412 | Université de Strasbourg | 35.31 |
| 4413 | Secteur public – EPST et Universités | 39.55 |
| 6545 | Secteur privé | 102.38 |
| 12/ Rat ≤ 3 semaines | | Tarif/animal |
| 4415 | Laboratoire CNRS | 4.82 |
| 4416 | Université de Strasbourg | 4.82 |
| 4417 | Secteur public – EPST et Universités | 5.39 |
| 4473 | Secteur privé | 14.05 |
| 13/ Rat = 4 semaines | | Tarif/animal |
| 4419 | Laboratoire CNRS | 6.82 |
| 4420 | Université de Strasbourg | 6.82 |
| 4421 | Secteur public – EPST et Universités | 7.64 |
| 4422 | Secteur privé | 19.90 |

| | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|--------------|
| 14/ Rat = 5 semaines | | Tarif/animal |
| 4423 | Laboratoire CNRS | 8.83 |
| 4424 | Université de Strasbourg | 8.83 |
| 4425 | Secteur public – EPST et Universités | 9.89 |
| 4426 | Secteur privé | 25.76 |
| 15/ Rat = 6 semaines | | Tarif/animal |
| 4427 | Laboratoire CNRS | 10.83 |
| 4428 | Université de Strasbourg | 10.83 |
| 4429 | Secteur public – EPST et Universités | 12.13 |
| 4430 | Secteur privé | 31.61 |
| 16/ Rat = 7 semaines | | Tarif/animal |
| 4431 | Laboratoire CNRS | 12.84 |
| 4432 | Université de Strasbourg | 12.84 |
| 4433 | Secteur public – EPST et Universités | 14.38 |
| 4434 | Secteur privé | 37.46 |
| 17/ Rat = 8 semaines | | Tarif/animal |
| 4435 | Laboratoire CNRS | 14.85 |
| 4436 | Université de Strasbourg | 14.85 |
| 4437 | Secteur public – EPST et Universités | 16.63 |
| 4438 | Secteur privé | 43.32 |
| 18/ Rat = 9 semaines | | Tarif/animal |
| 4439 | Laboratoire CNRS | 16.85 |
| 4440 | Université de Strasbourg | 16.85 |
| 4441 | Secteur public – EPST et Universités | 18.87 |
| 4442 | Secteur privé | 49.17 |
| 19/ Rat femelle gestante | | Tarif/animal |
| 4443 | Laboratoire CNRS | 52.97 |
| 4444 | Université de Strasbourg | 52.97 |
| 4445 | Secteur public – EPST et Universités | 59.32 |
| 4446 | Secteur privé | 154.53 |
| 20/ Location L2 | | Tarif/jour |
| 4447 | Laboratoire CNRS | 36.50 |
| 4448 | Université de Strasbourg | 36.50 |
| 4449 | Secteur public – EPST et Universités | 40.88 |

| | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|--------------|
| 4450 | Secteur privé | 64.50 |
| 21/ Location L3 | | Tarif/jour |
| 4451 | Laboratoire CNRS | 60.70 |
| 4452 | Université de Strasbourg | 60.70 |
| 4453 | Secteur public – EPST et Universités | 67.98 |
| 4454 | Secteur privé | 254.30 |
| 22/ Animaux morts pour TP | | Tarif/animal |
| 4459 | Laboratoire CNRS | 1,00 |
| 4460 | Université de Strasbourg | 1,00 |
| 4461 | Secteur public – EPST et Universités | 1,20 |
| 4462 | Secteur privé | 1,20 |
| 23/ Souris de réforme | | Tarif/animal |
| 6041 | Laboratoire CNRS | 3.21 |
| 6042 | Université de Strasbourg | 3.21 |
| 6043 | Secteur public – EPST et Universités | 3.60 |
| 6044 | Secteur privé | 8.31 |
| 24/ Rat de réforme | | Tarif/animal |
| 6045 | Laboratoire CNRS | 4.82 |
| 6046 | Université de Strasbourg | 4.82 |
| 6047 | Secteur public – EPST et Universités | 5.39 |
| 6048 | Secteur privé | 11.47 |
| 25/ Vente animaux OGM | | Tarif/animal |
| 4463 | Laboratoire CNRS | 260.01 |
| 4464 | Université de Strasbourg | 260.01 |
| 4465 | Secteur public – EPST et Universités | 291.60 |
| 4466 | Secteur privé | 754.11 |
| 26/ Génotypage | | Tarif/test |
| 4467 | Laboratoire CNRS | 5,01 |
| 4468 | Université de Strasbourg | 5,01 |
| 4469 | Secteur public – EPST et Universités | 5,61 |
| 4470 | Secteur privé | 11,20 |

II - ZONE CONVENTIONNELLE : 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^eme ETAGES

| Code article | Nature des prestations | Tarif HT€ |
|--|--------------------------------------|--------------------|
| 1/ Cages type 2 (370 cm²) | | Tarif/cage/semaine |
| 4474 | Laboratoire CNRS | 1.13 |
| 4475 | Université de Strasbourg | 1.13 |
| 4476 | Secteur public – EPST et Universités | 1.27 |
| 4478 | Secteur privé | 4.47 |
| 2/ Cages type 3 (800 cm²) | | Tarif/cage/semaine |
| 4479 | Laboratoire CNRS | 2.49 |
| 4480 | Université de Strasbourg | 2.49 |
| 4481 | Secteur public – EPST et Universités | 2.78 |
| 4482 | Secteur privé | 9.66 |
| 3/ Cages type 4 (1820 cm²) | | Tarif/cage/semaine |
| 4483 | Laboratoire CNRS | 5.54 |
| 4484 | Université de Strasbourg | 5.54 |
| 4485 | Secteur public – EPST et Universités | 6.20 |
| 4486 | Secteur privé | 21.99 |
| 4/ Hamster doré ≤ 3 semaines | | Tarif/animal |
| 4487 | Laboratoire CNRS | 3.42 |
| 4488 | Université de Strasbourg | 3.42 |
| 4489 | Secteur public – EPST et Universités | 3.83 |
| 4490 | Secteur privé | 13.29 |
| 5/ Hamster doré = 4 semaines | | Tarif/animal |
| 4491 | Laboratoire CNRS | 4.25 |
| 4492 | Université de Strasbourg | 4.25 |
| 4493 | Secteur public – EPST et Universités | 4.76 |
| 4494 | Secteur privé | 16.51 |
| 6/ Hamster doré = 5 semaines | | Tarif/animal |
| 4495 | Laboratoire CNRS | 5.08 |
| 4496 | Université de Strasbourg | 5.08 |
| 4497 | Secteur public – EPST et Universités | 5.68 |
| 4498 | Secteur privé | 19.73 |

| | | |
|--|--------------------------------------|--------------|
| 7/ Hamster doré = 6 semaines | | Tarif/animal |
| 4499 | Laboratoire CNRS | 5.90 |
| 4500 | Université de Strasbourg | 5.90 |
| 4501 | Secteur public – EPST et Universités | 6.61 |
| 4502 | Secteur privé | 22.95 |
| 8/ Hamster doré = 7 semaines | | Tarif/animal |
| 4503 | Laboratoire CNRS | 6.73 |
| 4504 | Université de Strasbourg | 6.73 |
| 4505 | Secteur public – EPST et Universités | 7.54 |
| 4506 | Secteur privé | 26.18 |
| 9/ Hamster doré = 8 semaines | | Tarif/animal |
| 4507 | Laboratoire CNRS | 7.56 |
| 4508 | Université de Strasbourg | 7.56 |
| 4509 | Secteur public – EPST et Universités | 8.47 |
| 4510 | Secteur privé | 29.40 |
| 10/ Hamster doré = 9 semaines | | Tarif/animal |
| 4511 | Laboratoire CNRS | 8.39 |
| 4512 | Université de Strasbourg | 8.39 |
| 4513 | Secteur public – EPST et Universités | 9.40 |
| 4514 | Secteur privé | 32.62 |
| 11/ Hamster doré femelle gestante | | Tarif/animal |
| 4515 | Laboratoire CNRS | 26.10 |
| 4516 | Université de Strasbourg | 26.10 |
| 4517 | Secteur public – EPST et Universités | 29.24 |
| 4518 | Secteur privé | 101.48 |
| 12/ Hamster Siberien ≤ 3 semaines | | Tarif/animal |
| 4519 | Laboratoire CNRS | 2.49 |
| 4520 | Université de Strasbourg | 2.49 |
| 4521 | Secteur public – EPST et Universités | 2.78 |
| 4522 | Secteur privé | 9.83 |
| 13/ Hamster Siberien = 4 semaines | | Tarif/animal |
| 4523 | Laboratoire CNRS | 3.05 |
| 4524 | Université de Strasbourg | 3.05 |
| 4525 | Secteur public – EPST et Universités | 3.42 |
| 4526 | Secteur privé | 12.07 |

| | | |
|--|--------------------------------------|--------------|
| 14/ Hamster Siberien = 5 semaines | | Tarif/animal |
| 4527 | Laboratoire CNRS | 3.62 |
| 4528 | Université de Strasbourg | 3.62 |
| 4529 | Secteur public – EPST et Universités | 4.05 |
| 4530 | Secteur privé | 14.30 |
| 15/ Hamster Siberien = 6 semaines | | Tarif/animal |
| 4531 | Laboratoire CNRS | 4.18 |
| 4532 | Université de Strasbourg | 4.18 |
| 4533 | Secteur public – EPST et Universités | 4.68 |
| 4534 | Secteur privé | 16.54 |
| 16/ Hamster Siberien = 7 semaines | | Tarif/animal |
| 4535 | Laboratoire CNRS | 4.75 |
| 4536 | Université de Strasbourg | 4.75 |
| 4537 | Secteur public – EPST et Universités | 5.32 |
| 4538 | Secteur privé | 18.77 |
| 17/ Hamster Siberien = 8 semaines | | Tarif/animal |
| 4539 | Laboratoire CNRS | 5.31 |
| 4540 | Université de Strasbourg | 5.31 |
| 4541 | Secteur public – EPST et Universités | 5.95 |
| 4542 | Secteur privé | 21.01 |
| 18/ Hamster Siberien = 9 semaines | | Tarif/animal |
| 4543 | Laboratoire CNRS | 5.88 |
| 4544 | Université de Strasbourg | 5.88 |
| 4545 | Secteur public – EPST et Universités | 6.58 |
| 4546 | Secteur privé | 23.24 |
| 19/ Hamster Siberien femelle gestante | | Tarif/animal |
| 4547 | Laboratoire CNRS | 11.87 |
| 4549 | Université de Strasbourg | 11.87 |
| 4550 | Secteur public – EPST et Universités | 13.29 |
| 4551 | Secteur privé | 46.94 |
| 20/ Arvicanthis ≤ 3 semaines | | Tarif/animal |
| 4552 | Laboratoire CNRS | 4.56 |
| 4553 | Université de Strasbourg | 4.56 |
| 4554 | Secteur public – EPST et Universités | 5.10 |
| 4555 | Secteur privé | 17.72 |

| | | |
|---|--------------------------------------|--------------|
| 21/ Arvicanthis = 4 semaines | | Tarif/animal |
| 4556 | Laboratoire CNRS | 7.04 |
| 4557 | Université de Strasbourg | 7.04 |
| 4558 | Secteur public – EPST et Universités | 7.89 |
| 4559 | Secteur privé | 27.38 |
| 22/ Arvicanthis = 5 semaines | | Tarif/animal |
| 4560 | Laboratoire CNRS | 9.53 |
| 4561 | Université de Strasbourg | 9.53 |
| 4562 | Secteur public – EPST et Universités | 10.67 |
| 4563 | Secteur privé | 37.05 |
| 23/ Arvicanthis = 6 semaines | | Tarif/animal |
| 4564 | Laboratoire CNRS | 12.02 |
| 4567 | Université de Strasbourg | 12.02 |
| 4568 | Secteur public – EPST et Universités | 13.46 |
| 4569 | Secteur privé | 46.71 |
| 24/ Arvicanthis = 7 semaines | | Tarif/animal |
| 4571 | Laboratoire CNRS | 14.50 |
| 4572 | Université de Strasbourg | 14.50 |
| 4573 | Secteur public – EPST et Universités | 16.24 |
| 4574 | Secteur privé | 56.38 |
| 25/ Arvicanthis = 8 semaines | | Tarif/animal |
| 4575 | Laboratoire CNRS | 16.99 |
| 4576 | Université de Strasbourg | 16.99 |
| 4577 | Secteur public – EPST et Universités | 19.03 |
| 4578 | Secteur privé | 66.04 |
| 26/ Arvicanthis = 9 semaines | | Tarif/animal |
| 4579 | Laboratoire CNRS | 19.47 |
| 4580 | Université de Strasbourg | 19.47 |
| 4581 | Secteur public – EPST et Universités | 21.81 |
| 4582 | Secteur privé | 75.71 |
| 27/ Arvicanthis femelle gestante | | Tarif/animal |
| 4583 | Laboratoire CNRS | 27.35 |
| 4584 | Université de Strasbourg | 27.35 |
| 4585 | Secteur public – EPST et Universités | 30.63 |
| 4586 | Secteur privé | 106.31 |

| | | |
|--|--------------------------------------|--------------|
| 28/ Hamster Europe ≤ 3 semaines | | Tarif/animal |
| 4587 | Laboratoire CNRS | 4.56 |
| 4588 | Université de Strasbourg | 4.56 |
| 4589 | Secteur public – EPST et Universités | 5.10 |
| 4590 | Secteur privé | 17.72 |
| 29/ Hamster Europe = 4 semaines | | Tarif/animal |
| 4591 | Laboratoire CNRS | 7.04 |
| 4592 | Université de Strasbourg | 7.04 |
| 4593 | Secteur public – EPST et Universités | 7.89 |
| 4594 | Secteur privé | 27.38 |
| 30/ Hamster Europe = 5 semaines | | Tarif/animal |
| 4595 | Laboratoire CNRS | 9.53 |
| 4596 | Université de Strasbourg | 9.53 |
| 4597 | Secteur public – EPST et Universités | 10.67 |
| 4598 | Secteur privé | 37.05 |
| 31/ Hamster Europe = 6 semaines | | Tarif/animal |
| 4599 | Laboratoire CNRS | 12.02 |
| 4600 | Université de Strasbourg | 12.02 |
| 4601 | Secteur public – EPST et Universités | 13.46 |
| 4602 | Secteur privé | 46.71 |
| 32/ Hamster Europe = 7 semaines | | Tarif/animal |
| 4603 | Laboratoire CNRS | 14.50 |
| 4604 | Université de Strasbourg | 14.50 |
| 4605 | Secteur public – EPST et Universités | 16.24 |
| 4606 | Secteur privé | 56.38 |
| 33/ Hamster Europe = 8 semaines | | Tarif/animal |
| 4607 | Laboratoire CNRS | 16.99 |
| 4608 | Université de Strasbourg | 16.99 |
| 4609 | Secteur public – EPST et Universités | 19.03 |
| 4610 | Secteur privé | 66.04 |
| 34/ Hamster Europe = 9 semaines | | Tarif/animal |
| 4611 | Laboratoire CNRS | 19.47 |
| 4612 | Université de Strasbourg | 19.47 |
| 4613 | Secteur public – EPST et Universités | 21.81 |
| 4614 | Secteur privé | 75.71 |

| 35/ Hamster Europe femelle gestante | | Tarif/animal |
|--|--------------------------------------|--------------|
| 4615 | Laboratoire CNRS | 27.35 |
| 4616 | Université de Strasbourg | 27.35 |
| 4617 | Secteur public – EPST et Universités | 30.63 |
| 4618 | Secteur privé | 101.48 |

| 36/ Hamsters dorés de réforme | | Tarif/animal |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------|
| 6049 | Laboratoire CNRS | 3.42 |
| 6050 | Université de Strasbourg | 3.42 |
| 6051 | Secteur public – EPST et Universités | 3.83 |
| 6052 | Secteur privé | 13.29 |

| 37/ Hamsters sibériens de réforme | | Tarif/animal |
|--|--------------------------------------|--------------|
| 6053 | Laboratoire CNRS | 2.49 |
| 6054 | Université de Strasbourg | 2.49 |
| 6055 | Secteur public – EPST et Universités | 2.78 |
| 6056 | Secteur privé | 9.83 |

| 38/ Arvicanthis de réforme | | Tarif/animal |
|-----------------------------------|--------------------------------------|--------------|
| 6057 | Laboratoire CNRS | 4.56 |
| 6058 | Université de Strasbourg | 4.56 |
| 6059 | Secteur public – EPST et Universités | 5.10 |
| 6060 | Secteur privé | 17.72 |

| 39/ Hamsters d'Europe de réforme | | Tarif/animal |
|---|--------------------------------------|--------------|
| 6061 | Laboratoire CNRS | 4.56 |
| 6062 | Université de Strasbourg | 4.56 |
| 6063 | Secteur public – EPST et Universités | 5.10 |
| 6064 | Secteur privé | 17.72 |

| III - ZONES CONVENTIONNELLES : surcoût pièces expérimentales | | |
|---|--------------------------------------|--------------------|
| Nature des prestations | | Tarif HT€ |
| 40/ Location Actimétrie 1^{er} étage | | Tarif/cage/semaine |
| 4643 | Laboratoire CNRS | 0,51 |
| 4644 | Université de Strasbourg | 0,51 |
| 4645 | Secteur public – EPST et Universités | 0,57 |
| 4646 | Secteur privé | 2,12 |
| 41/ Location Actimétrie 5^e étage | | Tarif/cage/semaine |
| 4619 | Laboratoire CNRS | 1,40 |
| 4620 | Université de Strasbourg | 1,40 |
| 4621 | Secteur public – EPST et Universités | 1,56 |
| 4622 | Secteur privé | 2,56 |
| 42/ Location sommeil | | Tarif/cage/semaine |
| 6541 | Laboratoire CNRS | 3.84 |
| 6542 | Université de Strasbourg | 3.84 |
| 6543 | Secteur public – EPST et Universités | 4.30 |
| 6544 | Secteur privé | 13.69 |
| 43/ Location Salle d'autopsie | | Tarif/jour |
| 4623 | Laboratoire CNRS | 23.20 |
| 4624 | Université de Strasbourg | 23.20 |
| 4625 | Secteur public – EPST et Universités | 25.98 |
| 4626 | Secteur privé | 58.09 |
| 44/ Location Salle de chirurgie | | Tarif/jour |
| 4627 | Laboratoire CNRS | 42.10 |
| 4628 | Université de Strasbourg | 42.10 |
| 4629 | Secteur public – EPST et Universités | 47.15 |
| 4630 | Secteur privé | 79.26 |

DEC160641DR14

Décision relative aux tarifs des prestations d'imagerie des trois plateaux LITC rattachés à la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° DEC 142563DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations d'imageries réalisées par la plateforme LITC (trois plateaux CBD, LBCMCP, IBCG) rattachée à la FR3743 CBI sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

M. Christophe GIRAUD

Barèmes FR 3743

| TARIFICATION LITC – BAT 4R3B3 | | | |
|--------------------------------------|----------------|-------------|------------------|
| Appareils | FR 3743 | EPST | Privé (1) |
| Confocal SP5 | 12.50 € | 35.00 € | 90.00 € |
| Option bi-photon | 20.80 € | 40.00 € | 150.00 € |
| Confocal SP8 droit | 12.50 € | 35.00 € | 90.00 € |
| Confocal SP8 inversé | 12.50 € | 35.00 € | 90.00 € |
| Confocal ZEISS 710 | 12.50 € | 35.00 € | 90.00 € |
| Heure ingénieur | 0.00 € | 0.00 € | 60.00 € |

| TARIFICATION LITC – BAT 4R3B1 | | | |
|--------------------------------------|---------------|-------------|------------------|
| Appareils | FR3743 | EPST | Privé (1) |
| Pinces optiques | 10.00 € | 30.00 € | 120.00 € |
| Operetta | 12.50 € | 30.00 € | 120.00 € |
| Spinning | 16.00 € | 30.00 € | 120.00 € |
| FRAP | 11.00 € | 15.00 € | 120.00 € |
| SIM | 10.00 € | 45.00 € | 120.00 € |
| Heure ingénieur | 0.00 € | 0.00 € | 60.00 € |

TARIFICATION LITC – BAT IBCG

| Appareils | FR 3743 | EPST | Privé (1) |
|---------------------|----------------|-------------|------------------|
| Spinning Disk Andor | 16.00 € | 45.00 € | 110.00 € |
| Champs Larges | 11.00 € | 40.00 € | 90.00 € |
| Palm-Storm | 16.00 € | 65.00 € | 130.00 € |
| Heure ingénieur | 0.00 € | 0.00 € | 60.00 € |

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5259 intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES (LaMCoS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5259,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5259 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5259.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 11 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège A (PR/DR) : 3
 - Sous collège B (MCF/CR) : 2
 - Sous collège non permanents (doctorants, post-doc, ATER) : 3
 - Collège ITA : 3 élus
- 8 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5672 intitulée LABORATOIRE DE PHYSIQUE DE L'ENS DE LYON

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5672,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5672 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5672.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 7 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs permanents : 5
 - Sous collège doctorants : 1
 - Sous collège post-doctorants : 1
 - Collège ITA : 1 élu
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan (ICJ)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5208,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5208 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5208.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 11 élus
 - Sous collège A (PR/DR) : 3
 - Sous collège B (MCF/CR) : 7
 - Sous collège C (chercheurs non permanents) : 1
 - Collège ITA : 1 élu
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5824 intitulée GROUPE D'ANALYSE ET DE THEORIE ECONOMIQUE LYON - ST-ETIENNE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5824,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5824 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5824.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège PR / DR : 2
 - Sous collège MCF / CR : 4
 - Sous collège Doctorants : 2
 - Collège ITA / IATOSS : 2 élus
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160709DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5133 intitulée ARCHEORIENT ENVIRONNEMENTS ET SOCIETES DE L'ORIENT ANCIEN

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5133,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5133 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR5133.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 7 élus
 - Collège ITA : 2 élus ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 9 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160710DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5306 intitulée INSTITUT LUMIERE MATIERE (ILM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5306,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5306 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR5306.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 12 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège cadre A et B : 6
 - Sous collège cadre C : 2
 - Collège ITA : 4 élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160712DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5240 intitulée MICROBIOLOGIE, ADAPTATION ET PATHOGENIE (MAP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5240,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5240 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR5240.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 5 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs : 4
 - Sous collège doctorants/post-doctorants : 1 titulaire (+ 1 suppléant élu)
 - Collège ITA : 3 élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 25 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160714DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5600 intitulée Environnement, ville, société (EVS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5600,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5600 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR5600.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 7 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs : 4
 - Sous collège doctorants : 3
 - Collège ITA : 2 élus ;
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5023 intitulée LABORATOIRE D'ECOLOGIE DES HYDROSYSTEMES NATURELS ANTHROPISES (LEHNA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5023,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5023 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR5023.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 12 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs : 5
 - Sous collège doctorants : 2
 - Sous collège contractuels : 1
 - Collège ITA : 4 élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 2 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5008 intitulée CENTRE D' ÉNERGÉTIQUE ET DE THERMIQUE DE LYON (CETHIL)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5008,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5008 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR5008.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 6 élus
 - Sous collège A (PR/DR) : 2
 - Sous collège B (MCF/CR) : 3
 - Sous collège doctorants/post-doctorants : 1
 - Collège ITA : 2 élus ;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5007 Intitulée LABORATOIRE D'AUTOMATIQUE ET DE GENIE DES PROCEDES (LAGEP).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5007,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5007 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5007.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège A : 1
 - Sous collège B : 5
 - Sous collège doctorants : 2
 - Collège BIATSS ou ITA : 2 élus
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5220 Intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES POUR LA SANTE (CREATIS).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5220,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5220 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5220.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 12 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 9 élus
 - Sous collège DR/PR : 2
 - Sous collège MCU/PRAG : 2
 - Sous collège CR/PH : 2
 - Sous collège doctorants/post-doc/ATER : 3
 - Collège ITA : 3 élus
 - Sous collège IR/IE/AI : 2
 - Sous collège T/AGT/AJT : 1
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 9 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5593 Intitulée Laboratoire Aménagement, Économie, Transport (LAET).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5593,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5593 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5593.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 6 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 5 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs : 3
 - Sous collège doctorants : 2
 - Collège ITA : 1 élu
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon (CRAL).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5574,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5574 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5574.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 5 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 3 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs : 2
 - Sous collège doctorants/post-doctorants : 1
 - Collège ITA/BIATSS : 2 élus
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de fédération au sein de l'unité FR3747 intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'instruction n° 940964SJUR du 15 juillet 1994 modifiée relative aux structures fédératives de recherche (IFRC, FR) ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant création l'unité FR3747,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de l'instruction du 15 juillet 1994 susvisée, il est créé un conseil de fédération au sein de l'unité FR3747 pour la durée fixée dans la décision DEC151296DGDS portant création de l'unité FR3747.

Article 2 : Composition

Le conseil de fédération comprend 23 membres :

- la directrice de la FR3747 ;
- les directeurs de chaque unité composante ainsi que la responsable de l'antenne lyonnaise de l'IRAA, soit 4 membres
- 12 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 6
 - Collège ITA/BIATSS : 3
 - Collège doctorants : 3
- 6 membres nommés : la secrétaire générale de la FR3747, 2 chercheurs enseignants/enseignants chercheurs, 2 ITA/BIATSS et 1 doctorant.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 12 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160780DR07

Décision modifiant la décision DEC160620DR07 du 1er janvier 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5824 intitulée GROUPE D'ANALYSE ET DE THEORIE ECONOMIQUE LYON - ST-ETIENNE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5824 ;

Vu la décision DEC160620DR07 du 1^{er} janvier 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5824 intitulée Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne,

DECIDE :

Article 1er

L'article 2 de la décision DEC160620DR07 du 1^{er} janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

« Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège PR / DR : 2
 - Sous collège MCF / CR : 4
 - Sous collège Doctorants : 2
 - Collège ITA / IATOSS : 2 élus
- 5 membres nommés. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme (LIP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5668,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5668 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5668.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège personnels permanents : 5
 - Sous collège personnels non permanents : 3
 - Collège ITA : 2 élus
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5292 intitulée Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (CRNL)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5292,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5292 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5292.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint
- 12 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège chercheurs et assimilés permanents (PR, MCF, PU-PH, MCU-PH, PH) : 4
 - Sous collège personnels non permanents (doctorants, post-doc, AHU, PHU, CDD) : 4
 - Collège ITA : 4 élus
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5229 intitulée Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5229,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5229 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5229.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint
- 6 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 4 élus
 - Sous collège chercheurs : 2
 - Sous collège étudiants : 2
 - Collège ITA : 2 élus
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5246 intitulée INSTITUT DE CHIMIE ET BIOCHIMIE MOLECULAIRES ET SUPRAMOLECULAIRES (ICBMS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5246,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5246 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5246.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 12 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 9 élus
 - Sous collège rang A : 3
 - Sous collège rang B : 4
 - Sous collège non permanents : 2
 - Collège ITA : 3 élus
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5615 intitulée LABORATOIRE DES MULTIMATERIAUX ET INTERFACES (LMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5615,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5615 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5615.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège PR/PUPH : 2
 - Sous collège MCF/MCUPH : 3
 - Sous collège CR/DR CNRS : 1
 - Sous collège non permanents : 2
 - Collège ITA/BIATSS : 2 élus
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5557 intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE (LEM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5557,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5557 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5557.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 5 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs : 4
 - Sous collège doctorants : 1
 - Collège ITA/BIATSS : 3 élus
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5206 intitulée TRIANGLE : ACTION, DISCOURS, PENSEE POLITIQUE ET ECONOMIQUE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5206,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5206 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5206.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs : 6
 - Sous collège doctorants : 2
 - Collège ITA/BIATSS : 2 élus
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5648 intitulée Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (CIHAM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5648,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5648 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5648.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 9 élus
 - Collège ITA : 1 élu
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5270 intitulée INSTITUT DES NANOTECHNOLOGIES DE LYON (INL)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5270,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5270 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5270.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint
- 12 membres élus :

Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus

Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs : 6

Sous collège non permanents/doctorants : 2

Collège ITA : 4 élus

- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5205 intitulée Laboratoire d'Informatique en Image et Systèmes d'Information (LIRIS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5205,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5205 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5205.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 9 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs HDR : 3
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs non HDR : 4
 - Sous collège doctorants : 2
 - Collège ITA/ITRF : 1 élu
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5310 intitulée Institut Neuromyogène (INMG)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR5310 Institut Neuromyogène,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5310 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant création de l'unité UMR5310.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 14 membres élus :
 - Collège A : 9 élus
 - Sous collège permanents : 6
 - Sous collège contractuels : 1
 - Sous collège doctorants : 2
 - Collège B : 5 élus
 - Sous collège permanents : 4
 - Sous collège contractuels : 1
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5558 intitulée Biologie et biométrie évolutive (LBBE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5558 Biologie et biométrie évolutive,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5558 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5558.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 14 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 11 élus
 - Sous collège cadre A : 4
 - Sous collège cadre B : 5
 - Sous collège doctorants : 1
 - Sous collège post-doctorants : 1
 - Collège ITA/BIATOSS : 3 élus
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 9 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences Analytiques (ISA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC162988INC du 20 janvier 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5280 Institut des Sciences Analytiques (ISA),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5280 pour la durée fixée dans la décision DEC162988INC approuvant le renouvellement de l'unité UMR5280.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 5 élus
 - Sous collège DR/PR : 1
 - Sous collège CR/MC : 2
 - Sous collège doctorants, post-doctorants, contractuels : 2
 - Collège ITA/BIATOSS : 7 élus
 - Sous collège catégorie A : 5
 - Sous collège catégorie B et C : 2
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 2 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160595DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR6402 intitulée CENTRE DE CALCUL DE L'INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE PHYSIQUE DES PARTICULES

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151303DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité USR6402,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR6402 pour la durée fixée dans la décision DEC151303DGDS approuvant le renouvellement de l'unité USR6402.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 7 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 4 membres élus ;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5256 intitulée INSTITUT DE RECHERCHES SUR LA CATALYSE ET L'ENVIRONNEMENT DE LYON (IRCELYON)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5256 INSTITUT DE RECHERCHES SUR LA CATALYSE ET L'ENVIRONNEMENT DE LYON (IRCELYON),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5256 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5256.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 5 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants-chercheurs : 3
 - Sous collège doctorants/post-doctorants : 2
 - Collège IT : 3 élus
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5510 Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS) ,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5510 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5510.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 11 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 8 élus
 - Sous collège DR/PR : 3
 - Sous collège CR/MC : 3
 - Sous collège doctorants/post-doctorants/contractuels : 2
 - Collège IT : 3 élus
 - Sous collège cat. A : 1
 - Sous collège cat. B et C : 2
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160602DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5307 intitulée LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL (LGF)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5307 LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL (LGF),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5307 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5307.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 5 élus
 - Sous collège permanents : 2
 - Sous collège non permanents (doctorants) : 3
 - Collège ITA : 4 élus
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160603DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5223 intitulée INGENIERIE DES MATERIAUX POLYMERES (IMP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5223 INGENIERIE DES MATERIAUX POLYMERES (IMP),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5223 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5223.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 13 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 10 élus
 - Sous collège PR et DR : 3
 - Sous collège MdC et CR : 4
 - Sous collège doctorants/post-doctorants : 3
 - Collège BIATSS-ITA : 3 élus
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5182 intitulée LABORATOIRE DE CHIMIE (LCH)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5182 LABORATOIRE DE CHIMIE (LCH),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5182 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5182.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 6 élus
 - Sous collège permanents : 4
 - Sous collège non permanents : 2
 - Collège ITA : 2 élus
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5667 intitulée REPRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DES PLANTES (RDP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5667,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5667 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5667.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 8 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 4 élus
 - Sous collège C/EC : 2
 - Sous collège chercheurs non permanents : 2
 - Collège ITA : 4 élus
 - Sous collège permanents : 3
 - Sous collège non permanents : 1
- 6 membres nommés .

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 8 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5317 intitulée Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités (IHRIM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR5317,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5317 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant création de l'unité UMR5317.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 7 élus
 - Sous collège chercheurs : 2
 - Sous collège enseignants chercheurs : 3
 - Sous collège non permanents : 2
- Collège ITA : 2 élus
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 29 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5242 intitulée INSTITUT DE GENOMIQUE FONCTIONNELLE DE LYON (IGFL)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5242,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5242 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5242.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 7 élus
 - Sous collège permanents : 4
 - Sous collège non permanents : 3
 - Collège ITA : 3 élus
- 8 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160724dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC150270DAJ du 05 février 2015 donnant délégation de signature à M. Eric BUFFENOIR, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE

Vu la décision DEC120895DR08 du 22 février 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR30211 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE,

Vu le résultat des scrutins des 7 et 11 décembre 2015

DECIDE :

Article 1er

A la date du 1^{er} janvier 2016, la composition nominative du conseil de laboratoire est la suivante :

- Membre de droit
 - o M. Iskender GOKALP, Directeur

- Membres élus
 - o M. Fabien HALTER, Professeur
 - o M. Stéphane MAZOUFFRE, Directeur de recherche
 - o M. Abdelwahid MELLOUKI, Directeur de recherche

 - o M. Mahmoud IDIR, Ingénieur de recherche

- o M. Guillaume LARGEAU, Ingénieur d'études
- o M. Fabrice PEYROUX, Ingénieur d'études

- o M. Sébastien THION, Doctorant

- Membres nommés
 - o Mme Nabiha CHAUMEIX, Directrice de recherche
 - o Mme Zeynep SERINYEL, Maître de conférences

 - o Mme Isabelle ZOLGHADRI, Technicienne

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160532INSB

Décision portant modification de la délégation régionale de rattachement du groupement de recherche n°3606 intitulé « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC140018DGDS en date du 13 janvier 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche, notamment création du groupement de recherche n°3606 intitulé « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine » ;

Vu la décision DEC162963INSB en date du 26 janvier 2016 portant nomination de M. Florian Guillou aux fonctions de directeur du groupement de recherche susvisé ;

Vu l'avis de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A compter du 3 février 2016, le groupement de recherche n°3606 intitulé « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine » est rattaché à la délégation régionale Centre Limousin Poitou Charentes du CNRS.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160511dr08

Décision portant prolongation du mandat du Conseil de Laboratoire de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°DEC150270DAJ du 05 février 2015 portant délégation de signature à M. Eric Buffenoir, délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" - CBM, dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

Vu la décision DEC151599dr08 du 09 juillet 2015 portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" - CBM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le mandat des membres du conseil de laboratoire de l'UPR4301 est prorogé jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le Délégué Régional

Eric BUFFENOIR

DEC160503dr08

Décision portant prolongation du mandat du Conseil de Laboratoire de l'unité UMR7261, intitulée « Institut de recherche sur la biologie de l'insecte » - IRBI.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°DEC150270DAJ du 05 février 2015 portant délégation de signature à M. Eric Buffenoir, délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7261 intitulée "Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte" - IRBI, dont le directeur est M. David GIRON ;

Vu la décision DEC121567dr08 du 02 mai 2012 portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7261 intitulée "Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte" - IRBI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le mandat des membres du conseil de laboratoire de l'UMR7261 est prorogé jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Pour le président et par délégation,

Le Délégué Régional
Eric BUFFENOIR

DEC160517DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3042 Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique (MI2S)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMS3042 Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique (MI2S).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3042 Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique (MI2S).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160502DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160515DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6417 Laboratoire Souterrain de Modane (LSM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR6417 Laboratoire Souterrain de Modane (LSM).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6417 Laboratoire Souterrain de Modane (LSM).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160513DR11
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés (LPM2C)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés (LPM2C)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés (LPM2C)

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160512DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5108 Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique Théorique (LAPTH)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5108 Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique Théorique (LAPTH).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5108 Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique Théorique (LAPTH).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160512DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3518 Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMS3518 Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3518 Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160505DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3552 intitulée Imagerie par Résonance Magnétique Grenoble (IRMAGE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMS3552 intitulée Imagerie par Résonance Magnétique Grenoble (IRMAGE).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3552 intitulée Imagerie par Résonance Magnétique Grenoble (IRMAGE).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160504DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2074 intitulée Institut de Radioastronomie Millimétrique (IRAM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151305DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UPS2074 intitulée Institut de Radioastronomie Millimétrique (IRAM)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2074 intitulée Institut de Radioastronomie Millimétrique (IRAM).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160516DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS5638 Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques (MathDoc)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMS5638 Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques (MathDoc).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS5638 Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques (MathDoc).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160500DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160486DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5588 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPhy)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5588 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPhy).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5588 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPhy).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 11 membres élus;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160485DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG (VERIMAG)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG (VERIMAG).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG (VERIMAG).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 9 membres élus;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160484DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints;
- 8 membres élus;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160483DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5819 intitulée Structures et Propriétés d'Architectures Moléculaires (SPrAM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5819 intitulée Structures et Propriétés d'Architectures Moléculaires (SPrAM).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5819 intitulée Structures et Propriétés d'Architectures Moléculaires (SPrAM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 10 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160482DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5266 intitulée Sciences et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5266 intitulée Sciences et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5266 intitulée Sciences et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 10 membres élus;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160481DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 8 membres élus;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160480DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5564 intitulée Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5564 intitulée Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5564 intitulée Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 8 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160478DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5628 intitulée Laboratoire des Matériaux et du Génie Physique (LMGP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5628 intitulée Laboratoire des Matériaux et du Génie Physique (LMGP).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5628 intitulée Laboratoire des Matériaux et du Génie Physique (LMGP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160519DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3370 Station alpine Joseph Fourier

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMS3370 Station alpine Joseph Fourier.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3370 Station alpine Joseph Fourier.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160806DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 5 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 30/03/2016

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160807DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- ses deux directeurs adjoints ;
- 10 membres élus;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 30/03/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Jérôme VITRE

DEC160808DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité – Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité – Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité – Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG)

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- ses deux directeurs adjoints ;
- 12 membres élus;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 30/03/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160810DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- ses deux directeurs adjoints ;
- 13 membres élus;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160451DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 10 membres élus;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional
Le Délégué régional
Jérôme VITRE


Jérôme VITRE

DEC160452DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 9 membres élus;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

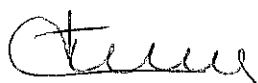
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE délégué régional


Jérôme VITRE

DEC160456DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160457DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie Structurale (IBS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie Structurale (IBS).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie Structurale (IBS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences


Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

 Le Délégué régional

Jérôme VITRE

DEC160458DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 12 membres élus;
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

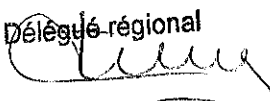
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

DEC160459DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les quatre directeurs adjoints ;
- 12 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Jérôme VITRE

DEC160460DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160461DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la terre (ISterre)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la terre (ISterre).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la terre (ISterre).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les quatre directeurs adjoints ;
- 13 membres élus;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160464DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160465DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160466DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie Alpine (LECA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie Alpine (LECA).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie Alpine (LECA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les quatre directeurs adjoints ;
- 7 membres élus;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160468DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160469DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-Chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-Chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-Chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 10 membres élus;
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160472DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5183 intitulée Laboratoire de Glaciologie et de Géophysique de l'Environnement (LGGE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5183 intitulée Laboratoire de Glaciologie et de Géophysique de l'Environnement (LGGE).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5183 intitulée Laboratoire de Glaciologie et de Géophysique de l'Environnement (LGGE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 8 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160474DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI)

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint pour le site de Grenoble ;
- le directeur adjoint pour le site de Toulouse ;
- 13 membres élus dont 7 pour le site de Grenoble et 6 pour le site de Toulouse;
- 4 membres nommés dont 2 pour le site de Grenoble et 2 pour le site de Toulouse.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC152320DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7282 intitulée Laboratoire d'enzymologie interfaciale et physiologie de la lipolyse

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7282, intitulée « Laboratoire d'enzymologie interfaciale et de physiologie de la lipolyse », dont le directeur est Frédéric CARRIERE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7282 à compter du 01/01/2012.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

La liste des électeurs est annexée à la présente décision.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs durant le mandat, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 octobre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152321DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3080 intitulée Laboratoire de synthèse et fonctionnalisation des céramiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122734DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 3080, intitulée « Laboratoire de synthèse et fonctionnalisation des céramiques », dont la directrice est Caroline TARDIVAT ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3080 à compter du 01/01/2012.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 octobre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152317DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7304, intitulée «Centre d'épistémologie et d'ergologie comparative», dont la directrice est Gabriella CROCCO ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7304 à compter du 01/01/2012.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 octobre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152319DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3125 intitulée Maison méditerranéenne des sciences de l'homme

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122733DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité USR 3125, intitulée «Maison Méditerranéenne des sciences de l'homme », dont la directrice est Mme Brigitte MARIN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3125 à compter du 01/01/2012.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 octobre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152318DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3514 intitulée Stella Mare

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3514, intitulée Stella Mare, dont le directeur est M. Antoine AIELLO ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3514 à compter du 01/01/2013.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 octobre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152497DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'architecture et le patrimoine

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR3495, intitulée « *Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage* », dont le directeur est Livio DE LUCA ;

Vu la décision DEC152360INHS du 27 novembre 2015 portant changement d'intitulé de l'UMR3495, intitulée « *Modèles et simulations pour l'architecture et le Patrimoine* », dont le directeur est Livio DE LUCA ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3495 à compter du 6 juillet 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 7 membres élus : 2 élus dans le collège des chercheurs, 2 élus dans le collège des enseignants-chercheurs, 1 élu dans le collège des IT, 2 élus dans le collège des doctorants ;
- 4 membres nommés : les responsables d'équipe et les coordinateurs des axes transversaux.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis Hermes

DEC160687DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7309 intitulée Laboratoire Parole et Langage

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 modifiée par la décision DEC160208DAJ du 1^{er} février 2016 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7309, intitulée « Laboratoire Parole et Langage » dirigée par M. Noël NGUYEN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7309.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus : 4 membres pour le collège des chercheurs, enseignants-chercheurs et hospitaliers et 4 membres pour le collège des ingénieurs, techniciens et administratifs ;
- 6 membres nommés : les responsables d'équipe, le/la représentant(e) des doctorants et le/la secrétaire générale de l'unité ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 16 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC160276DR12

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement, Etienne-Jules MAREY

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 modifiée par la décision DEC160208DAJ du 1^{er} février 2016 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7287, intitulée « *Institut des sciences du mouvement- Etienne-Jules MAREY* » dirigée par M. Eric BERTON ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7287.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 9 membres élus :
 - 6 membres du collège Chercheurs/ Enseignants-chercheurs
 - 4 pour le sous-collège Chercheurs / Enseignants-chercheurs Permanents
 - 2 pour le sous-collège Chercheurs / Enseignants-chercheurs Non Permanents

- 3 membres du collège ITA / IATSS
- 3 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC160686DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7316 intitulée Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 modifiée par la décision DEC160208DAJ du 1^{er} février 2016 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7316, intitulée « Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille » dirigée par M. Nicolas GRAVEL ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7316 en juillet 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus : 7 membres pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs, 1 membre pour le collège des allocataires, ATER, boursiers et assimilés et un membre pour le collège des ITA-BIATSS ;
- 6 membres nommés : les 5 directeurs de département et la responsable administrative ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 16 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC160629DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142563DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5193, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires, dont le directeur est M. Olivier Pliez ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5193, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 4 directeurs adjoints ;
- 12 membres élus :
 - o Collège chercheurs et enseignants-chercheurs - sous-collège des permanents représentant les équipes : 8
 - o Collège chercheurs et enseignants-chercheurs - sous-collège des doctorants et post-doc : 2
 - o Collège ITA et BIATSS : 2 ;

□ 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 11 mars 2016

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional

M. Christophe Giraud

DEC160051INSB

Décision modificative de la décision collective DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5164 intitulée « Activation du LYmphocyte T, surveillance du Stress et Auto-Immunité (ALYSAI) » ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'accord de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 2 de la décision DEC1151290DGDS du 18 décembre 2015 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n° 5164 intitulée « Activation du LYmphocyte T, surveillance du Stress et Auto-Immunité (ALYSAI) » sont modifiées comme suit :

- Les termes « Activation du LYmphocyte T, surveillance du Stress et Auto-Immunité (ALYSAI) » sont remplacés par « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle (Immuno ConcEpT) »

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 février 2016

Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160762DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5536 intitulée Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5536 intitulée Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5536 intitulée Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- 2 membres de droit
 - Le directeur d'unité
 - Le directeur adjoint
- 1 membre nommé
- 6 membres élus
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 2 membres
 - Collège ITA / BIATSS : 2 membres
 - Collège doctorants et CDD : 2 membres

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160758DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5199 intitulée "De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie" (PACEA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5199 intitulée « De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie » (PACEA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5199 intitulée « De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie » (PACEA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 2 membres de droit
 - o La directrice d'unité
 - o La directrice adjointe
- 6 membres nommés
- 12 membres élus
 - o Collège chercheurs / enseignants-chercheurs et assimilés : 5 membres
 - o Collège ITA / ITRF et assimilés : 5 membres
 - o Collège non permanents doctorants et CDD : 2 membres

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160685DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité
- 4 membres nommés
- 10 membres élus
 - o Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 7 membres
 - Sous collège « Chercheurs et Enseignants/Chercheurs permanents » : 5 membres
 - Sous collège « Post-doctorants » : 1 membre
 - Sous collège « Doctorants » : 1 membre
 - o Collège ingénieurs et techniciens : 3 membres

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160683DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 5 membres nommés
- 8 membres élus
 - o *Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 6 membres*
 - Sous collège A (directeurs de recherche et professeurs permanents) : 2 membres
 - Sous collège B (chargés de recherche et maitres de conférences permanents) : 2 membres

- Sous collège C (chercheurs non permanents titulaires d'un doctorat et chercheurs préparant un doctorat) : 2 membres
- o *Collège ingénieurs et techniciens : 2 membres*
Collège D (ingénieurs, techniciens et agents administratifs)

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160682DR15

Décision portant création d'un conseil de fédération au sein de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de fédération au sein de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA).

Article 2 : Composition

Le conseil de fédération comprend 22 membres :

- 2 membres de droit
 - o Le directeur d'unité
 - o Le directeur adjoint
- 5 membres nommés
- 15 membres élus
 - o Collège Enseignants-Chercheurs et Chercheurs : 11 membres
 - o Collège Ingénieurs-Techniciens : 4 membres

Article 3 : Compétences

Ce conseil de fédération exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160681DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 4 membres de droit
 - o Le directeur d'unité
 - o Les 2 directeurs adjoints
 - o Le directeur administratif finances et patrimoine
- 5 membres nommés
- 11 membres élus
 - o Collège Enseignants-Chercheurs et Chercheurs
 - sous-collège A : 3 membres
 - sous-collège B : 3 membres
 - sous-collège « non permanents » : 1 membre

- o Collège Ingénieurs-Techniciens
 - sous-collège permanents : 3 membres
 - sous-collège « non permanents » : 1 membre

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160680DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 3 membres nommés
- 10 membres élus
 - o Collège chercheurs : 5 membres
 - o Collège ITA : 4 membres
 - o Collège doctorant : 1 membre

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160679DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité
- 5 membres nommés
- 9 membres élus
 - o Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 5 membres
 - o Collège ITA/BIATSS : 2 membres
 - o Collège doctorant/postdoctorants : 2 membres

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160599DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogénèse membranaire (LBM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogénèse membranaire (LBM) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogénèse membranaire (LBM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité
- 3 membres nommés
 - o Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 2 membres
 - o Collège ITA/BIATSS : 1 membre
- 6 membres élus
 - o Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 4 membres
 - o Collège ITA/BIATSS : 2 membres

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160524DR15

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Courde pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5218 intitulée laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5218, intitulée laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS), dont le directeur est Yann Deval ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Courde, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Courde délégation est donnée à Mme Cristell Maneux, co-directrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Courde et de Mme Cristell Maneux, délégation est donnée à M. Xavier Moreau, co-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 25 février 2016

Le directeur d'unité
Yann Deval

DEC160598DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité
- les deux directeurs adjoints
- 10 membres élus
 - o Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 3 membres
 - o Collège BIATSS : 4 membres
 - o Collège doctorants : 3 membres
- 7 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160540INSB

Décision portant ajout de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) en tant qu'institut secondaire de l'unité mixte internationale n°3639 intitulée « Biomechanics of cellular contacts »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 janvier 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales et notamment création de l'unité mixte internationale n°3639 intitulée « Biomechanics of cellular contacts » ;

Vu l'avis des directeurs d'institut concernés ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} janvier 2016, les instituts de rattachement de l'unité mixte internationale (UMI) n°3639 intitulée « Biomechanics of cellular contacts » sont :

- Institut principal : Institut des Sciences Biologiques (INSB)
- Instituts secondaires : Institut de Physique (INP) ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160610SGCN

Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS, notamment son article 11 ;

Vu la décision n°152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science (DGDS) ;

Vu la décision n°152386DAJ du 18 décembre 2015 portant délégation de signature à Mme Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science (DGDS) ;

Sur l'avis donné par les sections concernées du Comité national de la recherche scientifique au cours de la session d'automne 2015 ;

Sur la proposition des directeurs d'institut concernés ;

DECIDE

Art. 1^{er} - La section d'évaluation des chercheurs dont les noms suivent est modifiée comme suit :

| Nom | Prénom | Code unité | Ancienne section d'évaluation | Nouvelle section d'évaluation | Délégation régionale du chercheur |
|-------------------|----------------|-------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| ALLOING | Geneviève | UMR725 4 | 20 | 23 | 20 - Côte d'Azur |
| ANTONIEWSKI | Christophe | UMR762 2 | 22 | 21 | 02 - Paris B |
| BANTIGNIES | Frédéric | UPR1142 | 22 | 21 | 13 - Languedoc-Roussillon |
| BERNY | Daphné | UMR530 9 | 23 | 21 | 11 - Alpes |
| BETTACHE | Nadir | UMR524 7 | 22 | 28 | 13 - Languedoc-Roussillon |
| BRUNET | Magali | UPR8011 | 8 | 5 | 14 - Midi-Pyrénées |
| CAHOUR FORZY | Béatrice | UMR921 7 | 34 | 39 | 04 - Ile-de-France Sud |
| CAVAILLES | Vincent | SNC9270 | 25 | 24 | 13 - Languedoc-Roussillon |
| CHASTANET | Guillaume | UPR9048 | 15 | 14 | 15 - Aquitaine |
| COQUARD-SIRVENT | Audrey | UMR523 7 | 22 | 24 | 13 - Languedoc-Roussillon |
| CORLU | Anne | SNC6522 | 22 | 24 | 17 - Bretagne et Pays de Loire |
| DIRICK | Léon | UMR500 4 | 22 | 23 | 13 - Languedoc-Roussillon |
| FROISSART | Rémy | UMR529 0 | 23 | 29 | 13 - Languedoc-Roussillon |
| GEIGL | Eva-Maria | UMR759 2 | 29 | 31 | 01 - Paris-Villejuif |
| GUERIN | Guillaume | UMR506 0 | 18 | 31 | 15 - Aquitaine |
| JOURNET | Etienne-Pascal | UMR259 4 | 23 | 29 | 14 - Midi-Pyrénées |
| LANOS | Philippe | UMR506 0 | 32 | 31 | 15 - Aquitaine |
| LESTEL | Laurence | UMR761 9 | 39 | 30 | 02 - Paris B |
| MAVINGUI | Patrick | UMR919 2 | 21 | 29 | 16 - Paris Michel-Ange |
| MESSAOUDI | Samir | UMR807 6 | 16 | 12 | 04 - Ile-de-France Sud |
| MONCHAUD | David | UMR630 2 | 12 | 16 | 06 - Centre Est |
| MONCHOUX | Jean-Philippe | UPR8011 | 15 | 5 | 14 - Midi-Pyrénées |
| MUS-VETEAU | Isabelle | UMR727 5 | 24 | 20 | 20 - Côte d'Azur |
| NEBOUT-COMBOURIEU | Nathalie | UMR719 4 | 18 | 30 | 02 - Paris B |
| OFMAN | Salomon | UMR758 | 41 | 35 | 02 - Paris B |

| | | | | | |
|-----------|-----------|-------------|----|----|-------------------------------|
| | | 6 | | | |
| PRIETO | Susana | UMR553 5 | 22 | 24 | 13 - Languedoc- Roussillon |
| VAN KOLCK | Ubirajara | UMR860 8 | 2 | 1 | 04 - Ile-de-France Sud |
| VELAZQUEZ | Laura | SNC9052 | 20 | 24 | 01 - Paris-Villejuif |
| VINCENT | Anne | UMR528 6 | 22 | 24 | 07 - Rhône-Auvergne |
| WAKKACH | Abdelilah | UMR737 0 | 28 | 27 | 20 - Côte d'Azur |

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2016

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC160564DRH

Réduction d'ancienneté au titre de 2016

Après avis des commissions paritaires compétentes, les agents dont les noms suivent dans les décisions jointes bénéficient d'une réduction d'ancienneté au titre de 2016.



Le président

Liste des agents auxquels une réduction d'ancienneté a été
accordée après avis de la CAP n° 3 du 06 novembre 2015
(effet 2016)

Echelon accéléré
IRHC

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|-----------------|----------------|-------|------------|------|
| 4269 | FRAPART-JANNAUD | Yves | IRHC | UMR8601 | DR01 |
| 3701 | JEANNIN | Xavier | IRHC | SNC9039 | DR02 |
| 4546 | BACALEXI | Constantina | IRHC | UMR8230 | DR03 |
| 9524 | HAMOUDA | Frederic | IRHC | UMR8622 | DR04 |
| 17155 | PORTE | Olivier | IRHC | MOY1678 | DR05 |
| 15482 | LE BLANC | Catherine | IRHC | UMR7605 | DR05 |
| 16291 | BONVALET | Adeline | IRHC | UMR7645 | DR05 |
| 16067 | DELORME | Yan | IRHC | UMR8112 | DR05 |
| 20198 | MACCHI | Pierre-Etienne | IRHC | INS1618 | DR07 |
| 16688 | BERTHAUD | Christine | IRHC | MOY1605 | DR07 |
| 17144 | MELLERIN PICARD | Laurence | IRHC | UMR5189 | DR07 |
| 16358 | TELOUK | Philippe | IRHC | UMR5276 | DR07 |
| 19014 | SAUVAGE | Thierry | IRHC | UPR3079 | DR08 |
| 23544 | WAGNER | Renaud | IRHC | UMR7242 | DR10 |
| 23838 | MADERN | Dominique | IRHC | UMR5075 | DR11 |
| 24879 | BERTHOUD | Francoise | IRHC | UMR5493 | DR11 |
| 20166 | STASSI | Patrick | IRHC | UMR5821 | DR11 |
| 24399 | MOSSANG | Eric | IRHC | UPR2940 | DR11 |
| 24082 | CHAUD | Xavier | IRHC | UPR3228 | DR11 |
| 27273 | CONTENSIN | Magali | IRHC | UMR7288 | DR12 |
| 26126 | MOCCI | Florence | IRHC | UMR7299 | DR12 |
| 21146 | DJAMA | Fares | IRHC | UMR7346 | DR12 |
| 26356 | LASAYGUES | Philippe | IRHC | UPR7051 | DR12 |
| 28550 | VAN DER LEE | Arie | IRHC | UMR5635 | DR13 |
| 31176 | GUILLET | Valerie | IRHC | UMR5089 | DR14 |
| 41243 | DABAN | Jean Baptiste | IRHC | UMR7293 | DR14 |
| 30805 | KOUACH | Driss | IRHC | UMS831 | DR14 |
| 31208 | GRANIER | Hugues | IRHC | UPR8001 | DR14 |
| 34353 | SIBARITA | Jean-Baptiste | IRHC | UMR5297 | DR15 |
| 32088 | SERANI | Laurent | IRHC | UMR5797 | DR15 |
| 9529 | PAPILLON | Marie-Helene | IRHC | INS1619 | DR16 |
| 17235 | DASSA | Michele | IRHC | INS1640 | DR16 |
| 35681 | GUERIN | Mathias | IRHC | INS1650 | DR16 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|------------|------------|-------|------------|------|
| 36490 | CHARBONNEL | Jacquelin | IRHC | UMR6093 | DR17 |
| 37614 | HITTE | Christophe | IRHC | UMR6290 | DR17 |
| 38067 | HELIOT | Laurent | IRHC | UMR8523 | DR18 |

Echelon accéléré
IR1

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|--------------------|------------|-------|------------|------|
| 772 | BERTOLI | Walter | IR1 | UMR7164 | DR01 |
| 72683 | BECKMANN | Volker | IR1 | UMR7164 | DR01 |
| 50818 | ROBERT | Jean Luc | IR1 | UMR7164 | DR01 |
| 35487 | LAHAUSOIS BARTOSIK | Aimée | IR1 | UMR7597 | DR01 |
| 52936 | POTIER-THOMAS | Christophe | IR1 | UMS3665 | DR01 |
| 4851 | MICHAUD | Genevieve | IR1 | UMS828 | DR01 |
| 4182 | AUGUSTIN | Pierre | IR1 | UPR841 | DR01 |
| 4084 | CHEVAL | Lydie | IR1 | ERL8228 | DR02 |
| 35272 | FRAISIER | Vincent | IR1 | UMR144 | DR02 |
| 4430 | GIUSTI | Fabrice | IR1 | UMR7099 | DR02 |
| 4824 | MARTIN | Nicolas | IR1 | UMR7159 | DR02 |
| 4255 | METHIVIER | Christophe | IR1 | UMR7197 | DR02 |
| 6118 | DUPONT | Edmond | IR1 | UMR7241 | DR02 |
| 3715 | HAUPERT | Sylvain | IR1 | UMR7371 | DR02 |
| 94748 | RUSSO | Stefano | IR1 | UMR7585 | DR02 |
| 35416 | SEPULVEDA | Eduardo | IR1 | UMR7585 | DR02 |
| 714 | TOUSSENEL | Francois | IR1 | UMR7585 | DR02 |
| 7060 | LEGRAND | Francois | IR1 | UMR7585 | DR02 |
| 833 | WARIN | Patricia | IR1 | UMR7585 | DR02 |
| 19213 | COLLA | Sylvie | IR1 | UMR8132 | DR02 |
| 5827 | LOUIS | Alexandra | IR1 | UMR8197 | DR02 |
| 34371 | DURAND | Nathalie | IR1 | UMR8232 | DR02 |
| 34373 | KLEIN | Lorena | IR1 | UMR8247 | DR02 |
| 35783 | LABRUQUERE-ZANNA | Sandrine | IR1 | UMR8247 | DR02 |
| 4170 | MONIER KARAMAKUZHI | Florence | IR1 | UMR8546 | DR02 |
| 3687 | GABSI | Taoufik | IR1 | UMR7154 | DR03 |
| 3953 | LEROY | Eric | IR1 | UMR7182 | DR03 |
| 4989 | LEH | Herve | IR1 | UMR8113 | DR03 |
| 9797 | MARCOUILLE | Olivier | IR1 | EXT400 | DR04 |
| 19307 | REFREGIERS | Matthieu | IR1 | EXT400 | DR04 |
| 10342 | LECETRE ROLAND | Beatrice | IR1 | MOY400 | DR04 |
| 9619 | BEAUCHET | Laurent | IR1 | MOY400 | DR04 |
| 8002 | ROUX | Raphael | IR1 | UMR3685 | DR04 |
| 10145 | BERTHET | Jean Paul | IR1 | UMR8000 | DR04 |
| 8035 | LEFEBVRE | Francoise | IR1 | UMR8165 | DR04 |
| 16084 | BRISSET | Francois | IR1 | UMR8182 | DR04 |
| 9762 | RIVIERE | Eric | IR1 | UMR8182 | DR04 |
| 9357 | DELMOTTE | Marc | IR1 | UMR8212 | DR04 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|---------------|----------------|-------|------------|------|
| 7971 | LEPERCO | Pierre | IR1 | UMR8607 | DR04 |
| 43028 | SIMION | Stefan | IR1 | UMR8607 | DR04 |
| 8005 | HRIVNAC | Julius | IR1 | UMR8607 | DR04 |
| 8030 | OLRY | Guillaume | IR1 | UMR8608 | DR04 |
| 7933 | WANLIN | Eric | IR1 | UMR8608 | DR04 |
| 7946 | DIARRA | Christophe | IR1 | UMR8608 | DR04 |
| 8014 | HRIVNACOVA | Ivana | IR1 | UMR8608 | DR04 |
| 53806 | LETOURNEL | Anne-Catherine | IR1 | UMR8623 | DR04 |
| 9359 | ROUSSEAU | Veronique | IR1 | UMR9197 | DR04 |
| 99356 | BERTIAUX | Marie-France | IR1 | UPR2301 | DR04 |
| 9433 | BARBET | Jean-Claude | IR1 | UPR3251 | DR04 |
| 9971 | VEZIEN | Jean-Marc | IR1 | UPR3251 | DR04 |
| 17720 | ROMIER | Genevieve | IR1 | UPS3107 | DR04 |
| 9643 | BRUNELLE | Pascale | IR1 | UR1 | DR04 |
| 17169 | DE VERNEJOUL | Renaud | IR1 | EXT500 | DR05 |
| 76168 | PIOROWICZ | Anthony | IR1 | MOY500 | DR05 |
| 11679 | VANEL | Jean-Charles | IR1 | UMR7647 | DR05 |
| 16498 | LAPORTE | Philippe | IR1 | UMR8111 | DR05 |
| 42350 | TABURET | Sylvestre | IR1 | UMR8111 | DR05 |
| 16314 | COULAIS | Alain | IR1 | UMR8112 | DR05 |
| 3949 | COSCIA | David | IR1 | UMR8190 | DR05 |
| 16846 | IRBAH | Abdanour | IR1 | UMR8190 | DR05 |
| 15472 | DELVILLE | Patricia | IR1 | UMR8539 | DR05 |
| 15463 | GOULAS | Yves | IR1 | UMR8539 | DR05 |
| 15515 | GUEZ | Lionel | IR1 | UMR8539 | DR05 |
| 15235 | BARACHE | Christophe | IR1 | UMR8630 | DR05 |
| 16063 | JOMARD | Francois | IR1 | UMR8635 | DR05 |
| 15925 | CAVANNA | Antonella | IR1 | UPR20 | DR05 |
| 16201 | VEGA GONZALEZ | Arlette | IR1 | UPR3407 | DR05 |
| 14572 | APPEL | Nathalie | IR1 | MOY600 | DR06 |
| 14719 | CHARTIER | Florence | IR1 | MOY600 | DR06 |
| 29199 | ZIGNANI | Pierre | IR1 | UMR5060 | DR06 |
| 15641 | FORBES | Claire | IR1 | UMR6265 | DR06 |
| 15528 | MARKEY | Laurent | IR1 | UMR6303 | DR06 |
| 15156 | LANGROGNET | Florent | IR1 | UMR6623 | DR06 |
| 13745 | STEINFELD | Nadine | IR1 | UMR7118 | DR06 |
| 15692 | CHARRON | Christophe | IR1 | UMR7365 | DR06 |
| 16345 | LANDAIS | Patricia | IR1 | MOY700 | DR07 |
| 40593 | LAMBERTON | Franck | IR1 | SNC9836 | DR07 |
| 17819 | FRANQUEVILLE | Laure | IR1 | UMR5005 | DR07 |
| 16920 | REYNARD | Jean | IR1 | UMR5189 | DR07 |
| 52894 | AZEMA | Laurent | IR1 | UMR5208 | DR07 |
| 16534 | DUMONT | Jean-Michel | IR1 | UMR5259 | DR07 |
| 17887 | ALBERTINI | David | IR1 | UMR5270 | DR07 |
| 15816 | MARTINET | Christine | IR1 | UMR5306 | DR07 |
| 16935 | GIBERT | Claude | IR1 | UMR5513 | DR07 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|--------------|-----------------|-------|------------|------|
| 16906 | SPATARO | Bruno | IR1 | UMR5558 | DR07 |
| 35848 | CHAUMONTET | Gilles | IR1 | UMR5822 | DR07 |
| 11860 | IANIGRO | Jean-Christophe | IR1 | UMR5822 | DR07 |
| 11953 | COMBARET | Christophe | IR1 | UMR5822 | DR07 |
| 18305 | KURCA | Tibor | IR1 | UMR5822 | DR07 |
| 17683 | HENRY-BERGER | Joelle | IR1 | UMR6293 | DR07 |
| 11892 | CHEVALEYRE | Jean-Claude | IR1 | UMR6533 | DR07 |
| 17278 | CAPELLI | Laurent | IR1 | UMS3668 | DR07 |
| 18131 | CORDIER | Helene | IR1 | USR6402 | DR07 |
| 17729 | CHAUDRET | Herve | IR1 | MOY800 | DR08 |
| 19263 | LEMARQUAND | Maryse | IR1 | UMR5060 | DR08 |
| 19205 | COLIN | Fabrice | IR1 | UMR7328 | DR08 |
| 18749 | DELPEUX | Sandrine | IR1 | UMR7374 | DR08 |
| 19828 | IDIR | Mahmoud | IR1 | UPR3021 | DR08 |
| 19371 | BERNARD | Anthony | IR1 | UPR3346 | DR08 |
| 19223 | GAZEAU | Jean-Pierre | IR1 | UPR3346 | DR08 |
| 19311 | LAMONGIE | Bruno | IR1 | UPR3346 | DR08 |
| 19459 | COSTE | Franck | IR1 | UPR4301 | DR08 |
| 19431 | LERONDEL | Stephanie | IR1 | UPS44 | DR08 |
| 22954 | HAMMANN | Philippe | IR1 | FRC1589 | DR10 |
| 9952 | ORCESI | Jean-Luc | IR1 | MOY1000 | DR10 |
| 23618 | SCHMITT | Jean Louis | IR1 | UMR7006 | DR10 |
| 23178 | WENDLING | Olivia | IR1 | UMR7104 | DR10 |
| 22360 | BERNARD | Maxime | IR1 | UMR7177 | DR10 |
| 19682 | OUADI | Ali | IR1 | UMR7178 | DR10 |
| 19662 | GROSS | Laurent | IR1 | UMR7178 | DR10 |
| 19792 | GUTERL | Patrick | IR1 | UMR7178 | DR10 |
| 19501 | MAAZOUZI | Chaker | IR1 | UMR7178 | DR10 |
| 23320 | VIDAL | Loic | IR1 | UMR7361 | DR10 |
| 22724 | ROMEO | Michelangelo | IR1 | UMR7504 | DR10 |
| 23702 | MAJJAD | Hicham | IR1 | UMR7504 | DR10 |
| 22378 | SCHMERBER | Guy | IR1 | UMR7504 | DR10 |
| 23193 | SCHAAFF | Andre | IR1 | UMR7550 | DR10 |
| 24409 | BOZGA | Dorel | IR1 | UMR5104 | DR11 |
| 23990 | PELISSIER | Bernard | IR1 | UMR5129 | DR11 |
| 10064 | CAILLON | Nicolas | IR1 | UMR5183 | DR11 |
| 24201 | STADLER | Eric | IR1 | UMR5274 | DR11 |
| 24503 | STEIL | Marlu Cesar | IR1 | UMR5279 | DR11 |
| 20419 | MASSOL | Nicolas | IR1 | UMR5814 | DR11 |
| 20393 | PRAST | Julie | IR1 | UMR5814 | DR11 |
| 20532 | GOUGEROT | Murielle | IR1 | UMR5814 | DR11 |
| 20425 | THUILLIER | Thomas | IR1 | UMR5821 | DR11 |
| 20399 | VESCOVI | Christophe | IR1 | UMR5821 | DR11 |
| 23821 | DAVID | Philippe | IR1 | UPR2940 | DR11 |
| 23652 | GIANESE | Christian | IR1 | UPR2940 | DR11 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|---------------|--------------|-------|------------|------|
| 23406 | DUMAS | Jean | IR1 | UPR3228 | DR11 |
| 26503 | KRAMER | Steffen | IR1 | UPR3228 | DR11 |
| 27200 | ZIARELLI | Fabio | IR1 | FR1739 | DR12 |
| 26029 | KOURILSKY | Michel | IR1 | MOY1200 | DR12 |
| 4408 | SCHERRER | Nise | IR1 | MOY1200 | DR12 |
| 26803 | SULZENBACHER | Gerlind | IR1 | UMR7257 | DR12 |
| 25377 | BARAKAT | Mohamed | IR1 | UMR7265 | DR12 |
| 27074 | BLANCHARD | Marie-Pierre | IR1 | UMR7286 | DR12 |
| 26647 | MEKAOUCHE | Mourad | IR1 | UMR7286 | DR12 |
| 26827 | GHIO | Alain | IR1 | UMR7309 | DR12 |
| 21154 | LEGOU | Thierry | IR1 | UMR7309 | DR12 |
| 26937 | SIINO | Francois | IR1 | UMR7310 | DR12 |
| 27354 | OZEROV | Igor | IR1 | UMR7325 | DR12 |
| 21269 | JAQUET | Marc | IR1 | UMR7326 | DR12 |
| 25356 | MOREAU | Chrystel | IR1 | UMR7326 | DR12 |
| 26250 | ROSTEK | Frauke | IR1 | UMR7330 | DR12 |
| 27580 | ARNOLD | Claude | IR1 | UMR7334 | DR12 |
| 26514 | PERRIER | Pierre | IR1 | UMR7343 | DR12 |
| 26519 | RAHLI | Ouamar | IR1 | UMR7343 | DR12 |
| 21284 | BREUGNON | Patrick | IR1 | UMR7346 | DR12 |
| 21262 | MENOUNI | Mohsine | IR1 | UMR7346 | DR12 |
| 21216 | PANGAUD | Patrick | IR1 | UMR7346 | DR12 |
| 21259 | VIGEOLAS | Eric | IR1 | UMR7346 | DR12 |
| 26696 | WOJCIECHOWSKA | Anna | IR1 | UMR7373 | DR12 |
| 26360 | ARNOLD | Luc | IR1 | UMS3470 | DR12 |
| 27134 | BOTTI | Thierry | IR1 | UMS3470 | DR12 |
| 25214 | VOINIER | Thierry | IR1 | UPR7051 | DR12 |
| 26429 | WINNINGER | Muriel | IR1 | UPR7051 | DR12 |
| 30732 | DURANT | Olivier | IR1 | MOY1300 | DR13 |
| 29232 | MERE | Jocelyn | IR1 | MOY1300 | DR13 |
| 29061 | BOUBLIK | Yvan | IR1 | UMR5237 | DR13 |
| 29479 | ATIENZA | Joseph | IR1 | UMR5243 | DR13 |
| 28199 | MEYER | Albert | IR1 | UMR5247 | DR13 |
| 28221 | PUY | Jean-Yves | IR1 | UMR5247 | DR13 |
| 16199 | FRAISSE | Bernard | IR1 | UMR5253 | DR13 |
| 28292 | GIL | Thierry | IR1 | UMR5506 | DR13 |
| 28630 | BELKHIR | Khalid | IR1 | UMR5554 | DR13 |
| 29623 | DUROUX | Patrice | IR1 | UPR1142 | DR13 |
| 30738 | SANS | Jean-Louis | IR1 | UPR8521 | DR13 |
| 28912 | RAVEL | Olivier | IR1 | UPS3248 | DR13 |
| 34499 | MAHDI | Virginie | IR1 | MOY1400 | DR14 |
| 31147 | MAROUZE | Nadine | IR1 | MOY1678 | DR14 |
| 31045 | RODRIGUEZ | Frederic | IR1 | UMR5068 | DR14 |
| 31165 | BACO | Valerie | IR1 | UMR5085 | DR14 |
| 31020 | CHAILLEUX | Catherine | IR1 | UMR5088 | DR14 |
| 31166 | CONSTANT | Patricia | IR1 | UMR5089 | DR14 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|-----------------|------------------|-------|------------|------|
| 28392 | ROUAIX | Gilbert | IR1 | UMR5277 | DR14 |
| 31604 | SERAN | Henry-Claude | IR1 | UMR5277 | DR14 |
| 30770 | COEUR-JOLY | Odile | IR1 | UMR5277 | DR14 |
| 42190 | LE GAL | Nicole | IR1 | UMR5277 | DR14 |
| 30758 | DAYRE | Pascal | IR1 | UMR5505 | DR14 |
| 87740 | GURDJOS | Pierre | IR1 | UMR5505 | DR14 |
| 31394 | ATHIER | Gilles | IR1 | UMR5560 | DR14 |
| 31340 | CALMON | Pierre-Francois | IR1 | UPR8001 | DR14 |
| 31285 | BLAIN | Laurent | IR1 | UPR8001 | DR14 |
| 31036 | BERGEZ | Anne | IR1 | UPR8001 | DR14 |
| 31205 | COPPEL | Yannick | IR1 | UPR8241 | DR14 |
| 33091 | DANIEL | Floreal | IR1 | UMR5060 | DR15 |
| 10374 | BASSOULET | Karine | IR1 | UMR5115 | DR15 |
| 33869 | COURTAUD | Patrice | IR1 | UMR5199 | DR15 |
| 33415 | N KAOUA | GILLES | IR1 | UMR5218 | DR15 |
| 33731 | DAUGEY | Nicolas | IR1 | UMR5255 | DR15 |
| 34382 | FURMENTO | Nathalie | IR1 | UMR5800 | DR15 |
| 35394 | CORDELIERES | Fabrice | IR1 | UMS3420 | DR15 |
| 33581 | FACQ | Anne | IR1 | UPR8641 | DR15 |
| 33733 | LECOUTRE | Carole | IR1 | UPR9048 | DR15 |
| 35059 | PINHAS-DIENA | Marie France | IR1 | EXT1600 | DR16 |
| 35522 | WERLEN | Claire | IR1 | INS1660 | DR16 |
| 51773 | BUJAN | Gaelle | IR1 | MOY1620 | DR16 |
| 34447 | GIRARD | Christine | IR1 | MOY1666 | DR16 |
| 34893 | MAGNILLAT | Nathalie | IR1 | MOY1699 | DR16 |
| 38208 | GAILLARD | Fanny | IR1 | FR2424 | DR17 |
| 37968 | CORRE | Erwan | IR1 | FR2424 | DR17 |
| 36963 | LAURIOU | Arnaud | IR1 | UMR6074 | DR17 |
| 38453 | ROY | Hubert-Alexandre | IR1 | EXT1800 | DR18 |
| 40391 | DANIEL | Jean-Marc | IR1 | MOY1900 | DR19 |
| 40623 | BOCQUET-LIENARD | Anne | IR1 | UMR6273 | DR19 |
| 16696 | GUILLOUET | Stéphane | IR1 | UMR6301 | DR19 |
| 40190 | LEGEARD | Luc | IR1 | UPR3266 | DR19 |
| 41256 | PAPIN | Brigitte | IR1 | MOY2000 | DR20 |
| 41324 | BALESTRA | Patrick | IR1 | UMR7271 | DR20 |
| 16458 | GOUVRET | Carole | IR1 | UMR7293 | DR20 |
| 41424 | LAVEDER | Dimitri | IR1 | UMR7293 | DR20 |
| 35953 | ORDENOVIC | Christophe | IR1 | UMR7293 | DR20 |
| 41368 | RENAUD | Catherine | IR1 | UMR7293 | DR20 |

Echelon accéléré
IR2

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|--------------------|---------------|-------|------------|------|
| 4214 | LEMOINE LARDENNOIS | Christelle | IR2 | EXT100 | DR01 |
| 53381 | PREVOT | Guillaume | IR2 | UMR7164 | DR01 |
| 762 | COURTY | Bernard | IR2 | UMR7164 | DR01 |
| 7533 | AUDUGE | Nicolas | IR2 | UMR7592 | DR01 |
| 23371 | KLEIN | Carine | IR2 | UMR8058 | DR01 |
| 6129 | MASQUELIER-LOORIUS | Julie | IR2 | UMR8167 | DR01 |
| 53019 | FANG | Ling | IR2 | UMR8582 | DR01 |
| 50654 | YALIKUN | Tashi | IR2 | UMR8586 | DR01 |
| 16950 | MAGET | Laurent | IR2 | UPR2147 | DR01 |
| 56076 | GURRADO | Maria | IR2 | UPR841 | DR01 |
| 10234 | MARSAUD | Veronique | IR2 | UMR3347 | DR02 |
| 4448 | CARVALHO | Carlos | IR2 | UMR7095 | DR02 |
| 111397 | HELARY | Christophe | IR2 | UMR7574 | DR02 |
| 100884 | CRESCIOLI | Francesco | IR2 | UMR7585 | DR02 |
| 79382 | BAPTISTE | Benoît | IR2 | UMR7590 | DR02 |
| 5093 | DUHAMEL | Remi | IR2 | UMR7590 | DR02 |
| 6239 | LE HYARIC | Antoine | IR2 | UMR7598 | DR02 |
| 6761 | AMSALEG | Celine | IR2 | UMR7619 | DR02 |
| 78139 | GASLAIN | Fabrice | IR2 | UMR7633 | DR02 |
| 43343 | STROEBEL | David | IR2 | UMR8197 | DR02 |
| 68047 | TIRICHINE-DELACOUR | Leila | IR2 | UMR8197 | DR02 |
| 63630 | MAKSIMOVIC | Ivan | IR2 | UMR8213 | DR02 |
| 4983 | SIMON | Philippe | IR2 | UMR8229 | DR02 |
| 75411 | CHAMOREAU | Lise-Marie | IR2 | UMR8232 | DR02 |
| 5986 | HOUAL | Jean-Baptiste | IR2 | UMR8546 | DR02 |
| 58518 | GOURGIOTIS | Alkiviadis | IR2 | UMR7154 | DR03 |
| 23785 | ROBERT | Olivier | IR2 | UMR7154 | DR03 |
| 97167 | SIOUR | Guillaume | IR2 | UMR7583 | DR03 |
| 5099 | PIROZHKOVA | Iryna | IR2 | UMR8126 | DR03 |
| 77200 | AIMEDIEU | Patrick | IR2 | UMR8205 | DR03 |
| 6352 | NADAUD | Franck | IR2 | UMR8568 | DR03 |
| 6495 | HULIN-HUBARD | Francis | IR2 | UMR8643 | DR03 |
| 51149 | MARTIN | Chloé | IR2 | UMS3468 | DR03 |
| 9855 | BELIN | Stephanie | IR2 | EXT400 | DR04 |
| 95564 | ALVES | Annabelle | IR2 | MOY400 | DR04 |
| 27507 | LOAIZA | Pia | IR2 | UMR6417 | DR04 |
| 103074 | LUQUE GARCIA | Gloria | IR2 | UMR8079 | DR04 |
| 9776 | LANGELLA | Olivier | IR2 | UMR8120 | DR04 |
| 110960 | EL KAMCHI | Noureddine | IR2 | UMR8607 | DR04 |
| 45020 | KAABI | Walid | IR2 | UMR8607 | DR04 |
| 9670 | MERCIER | Bruno | IR2 | UMR8607 | DR04 |
| 7993 | WALLON | Sandry | IR2 | UMR8607 | DR04 |
| 89099 | BEN ABDILLAH | Sidi Mohammed | IR2 | UMR8608 | DR04 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|------------------------|-------------|-------|------------|------|
| 11432 | DUTHIL | Patxi | IR2 | UMR8608 | DR04 |
| 7954 | JOLY | Christophe | IR2 | UMR8608 | DR04 |
| 7860 | KY | Beng Yun | IR2 | UMR8608 | DR04 |
| 42915 | PIERENS | Matthieu | IR2 | UMR8608 | DR04 |
| 70162 | TORRENTO COELLO | Ana Sofia | IR2 | UMR8608 | DR04 |
| 10735 | LEGAY | Eric | IR2 | UMR8609 | DR04 |
| 56709 | CARLIER | Vincent | IR2 | UMR8617 | DR04 |
| 10086 | ZHANG | Xueyan | IR2 | UMR8617 | DR04 |
| 10156 | SOUBRIE | Elie | IR2 | UMR8617 | DR04 |
| 46562 | COUDEVYLLE | Jean-Rene | IR2 | UMR8622 | DR04 |
| 54825 | POZZA | Alexandre | IR2 | UMR9197 | DR04 |
| 52129 | BLIN | Marion | IR2 | UMR9198 | DR04 |
| 47950 | MOROZOVA | Nadezda | IR2 | UMR9198 | DR04 |
| 11034 | JAN | Caroline | IR2 | UMR9199 | DR04 |
| 11200 | EPARVIER | Veronique | IR2 | UPR2301 | DR04 |
| 16810 | MANCIP | Martial | IR2 | USR3441 | DR04 |
| 63323 | ETHE | Christian | IR2 | FR636 | DR05 |
| 47774 | AUGER | Yann | IR2 | MOY500 | DR05 |
| 126016 | FONSECA BREFE | Ana Claudia | IR2 | MOY500 | DR05 |
| 34258 | PONS | Stephanie | IR2 | UMR3571 | DR05 |
| 16321 | GREZKA | Aude | IR2 | UMR7187 | DR05 |
| 111190 | ZOUIKRI | Messaoud | IR2 | UMR7235 | DR05 |
| 112520 | BADR | Thomas | IR2 | UMR7538 | DR05 |
| 11178 | MEIGNIEN | Loic | IR2 | UMR7605 | DR05 |
| 111555 | PAPADOPOULOS | Dimitrios | IR2 | UMR7605 | DR05 |
| 71656 | NANNI | Jérôme | IR2 | UMR7638 | DR05 |
| 4688 | MAGNIETTE | Frederic | IR2 | UMR7638 | DR05 |
| 63024 | VERDEIL | Christophe | IR2 | UMR7648 | DR05 |
| 42340 | VACHIER | Frédéric | IR2 | UMR8028 | DR05 |
| 16879 | BERNARDI | Pernelle | IR2 | UMR8109 | DR05 |
| 35866 | LAPEYRERE | Vincent | IR2 | UMR8109 | DR05 |
| 54482 | NGUYEN-TUONG | Napoléon | IR2 | UMR8109 | DR05 |
| 64516 | BONNIN | Xavier | IR2 | UMR8109 | DR05 |
| 17027 | GUEGUEN | Loic | IR2 | UMR8109 | DR05 |
| 82922 | NOUAR | Farid | IR2 | UMR8180 | DR05 |
| 82301 | HUMEAU | Olivier | IR2 | UMR8190 | DR05 |
| 35868 | BUREAU | Jerome | IR2 | UMR8190 | DR05 |
| 16595 | HADJI LAZARO | Juliette | IR2 | UMR8190 | DR05 |
| 62738 | MAIGROT | Yolaine | IR2 | UMR8215 | DR05 |
| 27724 | SIMA DENOIX DE ST MARC | Adriana | IR2 | UMR8539 | DR05 |
| 16309 | AMIRI | Gaëlle | IR2 | UMR8635 | DR05 |
| 42860 | DULUCQ | Frederic | IR2 | UMS3605 | DR05 |
| 18274 | BRINZA | Ovidiu | IR2 | UPR3407 | DR05 |
| 14859 | PETITJEAN | Sophie | IR2 | EXT600 | DR06 |
| 13112 | LOCQUET | Alexandre | IR2 | UMI2958 | DR06 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|---------------|---------------|-------|------------|------|
| 15920 | GIRARDOT | Laurent | IR2 | UMR6174 | DR06 |
| 15311 | LANGE | Christine | IR2 | UMR6265 | DR06 |
| 15082 | SOUVAY | Gilles | IR2 | UMR7118 | DR06 |
| 63858 | PANTEIX | Pierre-jean | IR2 | UMR7198 | DR06 |
| 14916 | MOREAU | Luc | IR2 | UMR7198 | DR06 |
| 14912 | FRAMBOISIER | Xavier | IR2 | UMR7274 | DR06 |
| 96810 | LORGEUX | Catherine | IR2 | UMS3562 | DR06 |
| 14589 | TURRI | Angel | IR2 | UPS76 | DR06 |
| 14714 | ZASADZINSKI | Alain | IR2 | UPS76 | DR06 |
| 44833 | CARRE-PIERRAT | Maite | IR2 | INS1630 | DR07 |
| 53980 | RICHARD | Nathalie | IR2 | UMR5229 | DR07 |
| 76063 | CANAPLE | Laurence | IR2 | UMR5242 | DR07 |
| 19292 | GILLET | Benjamin | IR2 | UMR5242 | DR07 |
| 17069 | DANIELE | Gaelle | IR2 | UMR5280 | DR07 |
| 42045 | BERTORELLE | Franck | IR2 | UMR5306 | DR07 |
| 49031 | DEBORD | Regis | IR2 | UMR5306 | DR07 |
| 17332 | ADRIEN | Jerome | IR2 | UMR5510 | DR07 |
| 17224 | GUIBERT | Matthieu | IR2 | UMR5513 | DR07 |
| 18464 | JARNO | Aurelien | IR2 | UMR5574 | DR07 |
| 12011 | BONNEVAUX | Alain | IR2 | UMR5822 | DR07 |
| 11972 | AUFRANC | Cecile | IR2 | UMR5822 | DR07 |
| 50760 | TOUSSAINT | Helene | IR2 | UMR6158 | DR07 |
| 42540 | JOLY | Baptiste | IR2 | UMR6533 | DR07 |
| 24760 | PILLET | Nicolas | IR2 | UMR6533 | DR07 |
| 19118 | VULPESCU | Bogdan | IR2 | UMR6533 | DR07 |
| 50528 | GRANATA | Massimo | IR2 | USR3264 | DR07 |
| 18370 | BOUVET | David | IR2 | USR6402 | DR07 |
| 36907 | KHOUDIR | Ahmed | IR2 | USR6402 | DR07 |
| 18541 | L'ORPHELIN | Cyril | IR2 | USR6402 | DR07 |
| 17563 | REYNAUD | Sylvain | IR2 | USR6402 | DR07 |
| 88794 | CORREALE | Francesco | IR2 | UMR7324 | DR08 |
| 35905 | LE DUFF | Olivier | IR2 | UMR7328 | DR08 |
| 19201 | BROCHOT | Jean-Yves | IR2 | UMR7328 | DR08 |
| 19405 | RAKHMATULLIN | Aydar | IR2 | UPR3079 | DR08 |
| 19091 | BRUTINOT | Ludovic | IR2 | UPR3079 | DR08 |
| 19386 | PAILLOUX | Frederic | IR2 | UPR3346 | DR08 |
| 49186 | FOUCHER | Frédéric | IR2 | UPR4301 | DR08 |
| 64683 | MORFIN | Jean-François | IR2 | UPR4301 | DR08 |
| 50995 | LOPES-PEREIRA | Patricia | IR2 | UPS44 | DR08 |
| 20053 | BOSSE | Stephane | IR2 | USR704 | DR08 |
| 6052 | GUIOT | Elvire | IR2 | UMR7104 | DR10 |
| 61202 | GLATTARD | Elise | IR2 | UMR7177 | DR10 |
| 52675 | KARMAZIN | Lydia | IR2 | UMR7177 | DR10 |
| 22036 | BEKAERT | Virgile | IR2 | UMR7178 | DR10 |
| 98634 | BOUQUEREL | Elian | IR2 | UMR7178 | DR10 |
| 95770 | COURTECUISSÉ | Julien | IR2 | UMR7178 | DR10 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|----------------|----------------|-------|------------|------|
| 23946 | DOROKHOV | Andrei | IR2 | UMR7178 | DR10 |
| 6741 | PHAM | Thanh Hung | IR2 | UMR7178 | DR10 |
| 79598 | BONNIN | Christian | IR2 | UMR7178 | DR10 |
| 103659 | CARL | Philippe | IR2 | UMR7213 | DR10 |
| 22991 | MOULINIER | Luc | IR2 | UMR7357 | DR10 |
| 67588 | MOLDOVAN | Maria-Simona | IR2 | UMR7504 | DR10 |
| 82789 | LE ROUX | Sébastien | IR2 | UMR7504 | DR10 |
| 51297 | LEGROS | Mélanie | IR2 | UPR22 | DR10 |
| 52420 | BENZERARA | Olivier | IR2 | UPR22 | DR10 |
| 23414 | ALIOUA | Abdelmalek | IR2 | UPR2357 | DR10 |
| 42430 | BAUMBERGER | Nicolas | IR2 | UPR2357 | DR10 |
| 62715 | SALLAZ-DAMAZ | Yoann | IR2 | UMR5075 | DR11 |
| 63642 | COUSIN | Emilie | IR2 | UMR5105 | DR11 |
| 63357 | NEGRE | Amaury | IR2 | UMR5217 | DR11 |
| 89282 | NEYRON | Pierre | IR2 | UMR5217 | DR11 |
| 49841 | ORTEGA | Michael | IR2 | UMR5217 | DR11 |
| 73521 | PERARD | Julien | IR2 | UMR5249 | DR11 |
| 24729 | GLUCK | Laurence | IR2 | UMR5274 | DR11 |
| 27011 | BRUNETTI | Laurent | IR2 | UMR5814 | DR11 |
| 27378 | BARBIER | Cecile | IR2 | UMR5814 | DR11 |
| 25505 | BES | Alexandre | IR2 | UMR5821 | DR11 |
| 40503 | CONDAMINE | Eric | IR2 | UMS3552 | DR11 |
| 69798 | BOUTTIER | Pierre-Antoine | IR2 | UMS832 | DR11 |
| 105447 | BLANC | Nils | IR2 | UPR2940 | DR11 |
| 23200 | FELIX MATHON | Corinne | IR2 | UPR2940 | DR11 |
| 122152 | HEIGEAS | Mathilde | IR2 | UPR2940 | DR11 |
| 23804 | PRAT | Alain | IR2 | UPR2940 | DR11 |
| 111232 | TRIQUENEUX | Sébastien | IR2 | UPR2940 | DR11 |
| 27069 | BLANC | Jean Luc | IR2 | SNC6751 | DR12 |
| 63171 | LUZI | Christophe | IR2 | UMR6240 | DR12 |
| 103926 | LOMBARD | Vincent | IR2 | UMR7257 | DR12 |
| 27877 | ISOGAWA | Asako | IR2 | UMR7258 | DR12 |
| 61273 | DUBOZ | Priscilla | IR2 | UMR7268 | DR12 |
| 41446 | MATTHEWS | Cedric | IR2 | UMR7288 | DR12 |
| 25319 | PHILIPPE | Jean-Marc | IR2 | UMR7288 | DR12 |
| 89556 | MURGIA | Jérémy | IR2 | UMR7325 | DR12 |
| 39747 | COSTILLE | Anne | IR2 | UMR7326 | DR12 |
| 106485 | CLADY | Raphaël | IR2 | UMR7341 | DR12 |
| 21160 | CAILLAT | Laurence | IR2 | UMR7346 | DR12 |
| 21294 | LAGIER | Philippe | IR2 | UMR7346 | DR12 |
| 50229 | HOULES | Julien | IR2 | UMR7346 | DR12 |
| 25364 | BLANPAIN | Cyril | IR2 | UMS3470 | DR12 |
| 49143 | LEJEUNES | Stéphane | IR2 | UPR7051 | DR12 |
| 28708 | PASQUALINI | Nathalie | IR2 | EXT1300 | DR13 |
| 29179 | HEBMANN | Veronique | IR2 | FRE3689 | DR13 |
| 55333 | DIVOL-MALGOIRE | Fanchon | IR2 | UMR5004 | DR13 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|-------------------|----------------|-------|------------|------|
| 30611 | MORET | Matthieu | IR2 | UMR5221 | DR13 |
| 30681 | BERRY STERKERS | Laurence | IR2 | UMR5235 | DR13 |
| 28721 | COMUNALE | Franck | IR2 | UMR5237 | DR13 |
| 29276 | DANTEC | Christelle | IR2 | UMR5237 | DR13 |
| 64340 | BAROU | Fabrice | IR2 | UMR5243 | DR13 |
| 28921 | GALINIER | Richard | IR2 | UMR5244 | DR13 |
| 30428 | GOSTAN | Thierry | IR2 | UMR5535 | DR13 |
| 89250 | COLLIN | François-David | IR2 | UMR8607 | DR13 |
| 48962 | LAFFON | Nyree | IR2 | UMS2348 | DR13 |
| 5323 | PEIFFER | Isabelle | IR2 | UPR1142 | DR13 |
| 31457 | DESAULTY | Carine | IR2 | EXT1400 | DR14 |
| 30654 | FARAUT | Odile | IR2 | UMR3589 | DR14 |
| 31375 | MORTIER-BARRIERE | Isabelle | IR2 | UMR5100 | DR14 |
| 36089 | MIALON | Arnaud | IR2 | UMR5126 | DR14 |
| 30626 | RIVALLAND | Vincent | IR2 | UMR5126 | DR14 |
| 31352 | AMOROS | Carine | IR2 | UMR5277 | DR14 |
| 31486 | DUPIEUX | Michel | IR2 | UMR5277 | DR14 |
| 58661 | LARRIEU | Marie | IR2 | UMR5277 | DR14 |
| 43000 | VAYSSIERE-RICHARD | Nathalie | IR2 | UMR5549 | DR14 |
| 5376 | FERRE | Helene | IR2 | UMS831 | DR14 |
| 75715 | RATEL-RAMOND | Nicolas | IR2 | UPR8011 | DR14 |
| 63909 | CANTAGREL | Frederic | IR2 | USR3388 | DR14 |
| 76754 | ROUQUETTE | Jacques | IR2 | USR3505 | DR14 |
| 41376 | BERNIER | Stephane | IR2 | MOY1500 | DR15 |
| 74771 | COURREGES | Cécile | IR2 | UMR5254 | DR15 |
| 64039 | HALGAND | Christophe | IR2 | UMR5287 | DR15 |
| 34330 | HELLMUTH | Patrick | IR2 | UMR5797 | DR15 |
| 32082 | PIBERNAT | Jerome | IR2 | UMR5797 | DR15 |
| 34097 | ROUDEAU | Stephane | IR2 | UMR5797 | DR15 |
| 54060 | MARIEU | Vincent | IR2 | UMR5805 | DR15 |
| 34358 | LEGROS | Philippe | IR2 | UMS3626 | DR15 |
| 53780 | VEBER | Philippe | IR2 | UPR9048 | DR15 |
| 34418 | ZEIMETZ | Bernhard | IR2 | UPR9048 | DR15 |
| 35317 | HAMMOUD | Lyasid | IR2 | INS1610 | DR16 |
| 106743 | PERRIER | Alexandre | IR2 | INS1618 | DR16 |
| 44117 | BRAMI | Diane | IR2 | INS1640 | DR16 |
| 34897 | ABAT | Marie-Noelle | IR2 | INS1650 | DR16 |
| 35375 | VIOUGEAS | Jessy | IR2 | MOY1600 | DR16 |
| 115130 | BARRAL | Katia | IR2 | MOY1609 | DR16 |
| 19012 | LETOURNEUX | Pascale | IR2 | MOY1609 | DR16 |
| 35620 | BOSARO | Cédric | IR2 | MOY1621 | DR16 |
| 35442 | FORISSIER | Marine | IR2 | MOY1622 | DR16 |
| 96732 | PONTOIS | Maria Teresa | IR2 | MOY1672 | DR16 |
| 111639 | THEVES | Jean | IR2 | MOY1677 | DR16 |
| 6125 | HOUEL | Emeline | IR2 | UMR8172 | DR16 |
| 4837 | GAUCHER | Philippe | IR2 | USR3456 | DR16 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|-------------------------|------------|-------|------------|------|
| 52690 | BAILLY | Xavier | IR2 | FR2424 | DR17 |
| 4257 | LE PANSE | Sophie | IR2 | FR2424 | DR17 |
| 49968 | HENRY | Etienne | IR2 | UMR6197 | DR17 |
| 111472 | VACHER | Antoine | IR2 | UMR6226 | DR17 |
| 37164 | RASKIN | Yvelise | IR2 | UMR6226 | DR17 |
| 38600 | HEDAN | Benoit | IR2 | UMR6290 | DR17 |
| 38162 | MADIGOU | Thierry | IR2 | UMR6290 | DR17 |
| 19527 | AVNER | Stephane | IR2 | UMR6290 | DR17 |
| 86195 | PAILLISSON | Jean-Marc | IR2 | UMR6553 | DR17 |
| 37890 | ROUAN | Mathias | IR2 | UMR6554 | DR17 |
| 15627 | KERAVEC | Pascal | IR2 | UMR6598 | DR17 |
| 94921 | HELIGON | Christophe | IR2 | UMS3387 | DR17 |
| 38044 | DUTERTRE-SIOEN | Stephanie | IR2 | UMS3480 | DR17 |
| 57398 | REAUD | Yvan | IR2 | UPS855 | DR17 |
| 101275 | MARINOVA- ATANASSOVA | Maya | IR2 | FR2638 | DR18 |
| 34870 | HAZEL | Cedric | IR2 | FR3459 | DR18 |
| 111858 | NGUYEN | Trang | IR2 | MOY1800 | DR18 |
| 37673 | PORRAS | Dominique | IR2 | UMR7253 | DR18 |
| 111373 | GACHOT | Grégory | IR2 | UMR7314 | DR18 |
| 37763 | LE GUILCHER | David | IR2 | UMR8199 | DR18 |
| 69852 | BARRAS | Alexandre | IR2 | UMR8520 | DR18 |
| 38219 | ROCH | Isabelle | IR2 | UMR8520 | DR18 |
| 38271 | TROADEC | David | IR2 | UMR8520 | DR18 |
| 38689 | YAREKHA | Dmytro | IR2 | UMR8520 | DR18 |
| 38769 | BRYSSBAERT | Guillaume | IR2 | UMR8576 | DR18 |
| 101346 | HENRIOT | Nicolas | IR2 | UMS2877 | DR18 |
| 10014 | SCHMITZ AFONSO | Isabelle | IR2 | UMR6014 | DR19 |
| 93154 | FROIDEVAL | Laurent | IR2 | UMR6143 | DR19 |
| 76199 | COLANGE | Céline | IR2 | UMR6266 | DR19 |
| 40548 | COQUET | Laurent | IR2 | UMR6270 | DR19 |
| 59701 | FONTBONNE | Cathy | IR2 | UMR6534 | DR19 |
| 40620 | MICHEL | Matthieu | IR2 | UPR3266 | DR19 |
| 41364 | GERVASONI | Eric | IR2 | MOY2000 | DR20 |
| 75548 | HOGIE | Luc | IR2 | UMR7271 | DR20 |
| 41389 | BRUNEL | Didier | IR2 | UMR7329 | DR20 |
| 90544 | COURDE | Clément | IR2 | UMR7329 | DR20 |
| 41722 | PEIX | Fabrice | IR2 | UMR7329 | DR20 |
| 41407 | FRAYSSINET | Eric | IR2 | UPR10 | DR20 |

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

Liste des agents auxquels une réduction d'ancienneté a été attribuée
après avis de la CAP n°4 du 20 novembre 2015 (effet 2016)

Echelon accéléré
IEHC

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|-----------------|-------------|-------|------------|------|
| 106324 | GAILLARD | Carole | IEHC | MOY300 | DR03 |
| 233 | DECOSTER | Elisabeth | IEHC | UMR8134 | DR03 |
| 3484 | CHANARD | Christian | IEHC | UMR8135 | DR03 |
| 7767 | BLACHE | Philippe | IEHC | UMR8608 | DR04 |
| 15732 | BLONDE | Pascal | IEHC | UMR8630 | DR05 |
| 17722 | BLAINVILLE | Annick | IEHC | UMR5822 | DR07 |
| 15918 | WIRTH | Nelly | IEHC | UMR5824 | DR07 |
| 25478 | BERENGER | Helene | IEHC | UMR7288 | DR12 |
| 25663 | PELISSIER | Aline | IEHC | UMR7290 | DR12 |
| 25665 | DISDIER-ARCOLEO | Evelyne | IEHC | USR3125 | DR12 |
| 30969 | AGUERA | Martine | IEHC | UPR8001 | DR14 |
| 32315 | ESCALIER | Jean-Michel | IEHC | UMS2567 | DR15 |
| 116835 | DERYCKERE | Christophe | IEHC | MOY1800 | DR18 |
| 37587 | RECOURT | Philippe | IEHC | UMR8187 | DR18 |
| 40381 | VOIVENEL | Patrick | IEHC | UMR6252 | DR19 |

Echelon accéléré
IE1

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|----------------|--------------|-------|------------|------|
| 4659 | KUOY | Houy | IE1C | UMR7089 | DR01 |
| 4192 | FORSELL | Anne | IE1C | UMR8070 | DR01 |
| 5979 | CAVE | Anne | IE1C | UMR8167 | DR01 |
| 4146 | DHOTEL | Helene | IE1C | UMR8258 | DR01 |
| 5042 | VELARD | Beatrice | IE1C | UMR8586 | DR01 |
| 4202 | ALVES DE SOUSA | Rodolphe | IE1C | UMR8601 | DR01 |
| 8055 | PETITBON | Veronique | IE1C | UMR8608 | DR01 |
| 1572 | COSTA TORRO | France | IE1C | FR2482 | DR02 |
| 3766 | GUEZENNEC | Herve | IE1C | MOY200 | DR02 |
| 10664 | SOLER | Marie-Noelle | IE1C | UMR3348 | DR02 |
| 34359 | QUARTIER | Laurent | IE1C | UMR7190 | DR02 |
| 7567 | LE SAEC | Pascal | IE1C | UMR7190 | DR02 |
| 11692 | TAKLIFI | Benjamin | IE1C | UMR7210 | DR02 |
| 4201 | HUGUEVILLE | Laurent | IE1C | UMR7225 | DR02 |
| 6359 | MARIN | Thierry | IE1C | UMR7614 | DR02 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|------------------|-----------------|-------|------------|------|
| 5109 | BRAGEU | Remi | IE1C | UMR8220 | DR02 |
| 4279 | POISSON | Corinne | IE1C | UMR8552 | DR02 |
| 34532 | DEMEY | Emmanuelle | IE1C | USR3149 | DR02 |
| 3190 | LONGEON | Arlette | IE1C | UMR7245 | DR03 |
| 3200 | DURIEU | Catherine | IE1C | UMR8126 | DR03 |
| 6357 | BURGOS | Valerie | IE1C | UMR8211 | DR03 |
| 9684 | RIBBENS | Marc | IE1C | EXT400 | DR04 |
| 9573 | RIBEIRO | Fernand | IE1C | EXT400 | DR04 |
| 11572 | ROZELOT | Helene | IE1C | EXT400 | DR04 |
| 38069 | DOS SANTOS | Philippe | IE1C | FR2764 | DR04 |
| 9578 | DEVAU | Marie-Christine | IE1C | MOY400 | DR04 |
| 47532 | EVAIN | Marie-Luce | IE1C | MOY400 | DR04 |
| 9487 | VAN CRACYNEST | Isabelle | IE1C | MOY400 | DR04 |
| 9948 | DERRIEN | Valerie | IE1C | UMR8000 | DR04 |
| 9953 | BALTAZE | Jean Pierre | IE1C | UMR8182 | DR04 |
| 11563 | GUILLIER | Gilles | IE1C | UMR8502 | DR04 |
| 7988 | BONIS | Julien | IE1C | UMR8607 | DR04 |
| 7755 | PLAIGE | Eric | IE1C | UMR8607 | DR04 |
| 7908 | MARONI | Alain | IE1C | UMR8608 | DR04 |
| 9720 | ARONDEL | Antoine | IE1C | UMR8617 | DR04 |
| 9560 | HECKENAUER | Odile | IE1C | UMR8627 | DR04 |
| 9949 | SILVAIN | Maud | IE1C | UMR9198 | DR04 |
| 9853 | MORVAN | Genevieve | IE1C | UPS851 | DR04 |
| 17078 | JEANMICHEL | Beatrice | IE1C | MOY500 | DR05 |
| 34234 | KRIN | Evelyne | IE1C | UMR3525 | DR05 |
| 12291 | SENOTIER | Daniele | IE1C | UMR7217 | DR05 |
| 17175 | AUGER | Florence | IE1C | UMR7644 | DR05 |
| 32768 | COLON | Claudine | IE1C | UMR8109 | DR05 |
| 4447 | ELANDALOUSSI | Hadj | IE1C | UMR8112 | DR05 |
| 15878 | DAVID | Christophe | IE1C | UPR20 | DR05 |
| 18903 | BEAUNIER | Jerome | IE1C | UPR288 | DR05 |
| 17277 | REYNIER | Isabelle | IE1C | UPS2841 | DR05 |
| 35267 | FAUDUET | Isabelle | IE1C | USR3225 | DR05 |
| 14225 | MAUVAIS | Michel | IE1C | MOY600 | DR06 |
| 14577 | LARDET-VIEUDRIN | Franck | IE1C | UMR6174 | DR06 |
| 14853 | JOUFFROY-BAPICOT | Isabelle | IE1C | UMR6249 | DR06 |
| 13658 | DUPAS | Stephane | IE1C | UMR6265 | DR06 |
| 14802 | SERVAS | Olivier | IE1C | UMR7118 | DR06 |
| 15115 | ROBERT | Sylvie | IE1C | UMR7198 | DR06 |
| 14983 | ZIMMERMANN | Catherine | IE1C | UMR7358 | DR06 |
| 15123 | WEBER | Mathieu | IE1C | UMR7563 | DR06 |
| 14765 | LECHAUDEL | Dominique | IE1C | UPS76 | DR06 |
| 15329 | ANTONOT | Nathalie | IE1C | UPS76 | DR06 |
| 14262 | BUSIN | Anne | IE1C | UPS76 | DR06 |
| 16308 | DELOLME | Frederic | IE1C | FR3302 | DR07 |
| 16933 | GUAY | Isabelle | IE1C | MOY700 | DR07 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|--------------|--------------|-------|------------|------|
| 17140 | BROCHET | Nadine | IE1C | MOY700 | DR07 |
| 22935 | CANDUSSO | Marie Pierre | IE1C | UMR5086 | DR07 |
| 15931 | LACROIX | Veronique | IE1C | UMR5137 | DR07 |
| 9789 | LEFEVRE | Jean-Claude | IE1C | UMR5138 | DR07 |
| 15939 | MERLE | Valerie | IE1C | UMR5138 | DR07 |
| 17204 | TOLA | Martial | IE1C | UMR5205 | DR07 |
| 16944 | LAUBE | Cecile | IE1C | UMR5206 | DR07 |
| 16796 | JANCZARSKI | Stephane | IE1C | UMR5239 | DR07 |
| 16401 | BESSON | Laurence | IE1C | UMR5256 | DR07 |
| 17079 | MONTAGNE | Guillaume | IE1C | UMR5306 | DR07 |
| 16619 | DRYNDA | Antoine | IE1C | UMR5534 | DR07 |
| 16946 | SEFSAF | Martine | IE1C | UMR5593 | DR07 |
| 16393 | MOULIN | Marc | IE1C | UMR5672 | DR07 |
| 17953 | GOURBEYRE | Christophe | IE1C | UMR6016 | DR07 |
| 15871 | PICARD | David | IE1C | UMR6016 | DR07 |
| 16870 | NAULEAU | Benoit | IE1C | UMR7285 | DR08 |
| 18664 | BELLENOUE | Didier | IE1C | UMR7327 | DR08 |
| 19480 | VIVET | Francois | IE1C | UPR3079 | DR08 |
| 18927 | HESSER | Franck | IE1C | UPR3346 | DR08 |
| 4059 | CAILLEAU | Catherine | IE1C | UPS44 | DR08 |
| 22474 | TIRMARCHE | Françoise | IE1C | MOY1000 | DR10 |
| 22840 | FRAULOB | Valerie | IE1C | UMR7104 | DR10 |
| 19692 | RICHER | Marc | IE1C | UMR7178 | DR10 |
| 23206 | CURTIT | Francoise | IE1C | UMR7354 | DR10 |
| 22757 | MORVAN | Gilles | IE1C | UMR7517 | DR10 |
| 23636 | FOTZE | Marcellin | IE1C | UMS830 | DR10 |
| 22975 | HAEBERLE | Anne-Marie | IE1C | UPR3212 | DR10 |
| 15507 | OURJOUMTSEVA | Lioudmila | IE1C | UPR9002 | DR10 |
| 24403 | FUARD | David | IE1C | UMR5129 | DR11 |
| 23704 | ALBRIEUX | Catherine | IE1C | UMR5168 | DR11 |
| 32607 | RENOU | Gilles | IE1C | UMR5266 | DR11 |
| 24964 | LA RIZZA | Patrick | IE1C | UMR5275 | DR11 |
| 24278 | LAGAUZERE | Muriel | IE1C | UMR5519 | DR11 |
| 27626 | CATRAIN | Nathalie | IE1C | UMR5582 | DR11 |
| 23591 | COTILLARD | Annick | IE1C | UMR5588 | DR11 |
| 20256 | FROIDFOND | Emmanuel | IE1C | UMR5821 | DR11 |
| 20178 | ROISIN | Patrick | IE1C | UMR5821 | DR11 |
| 18930 | CORREIA | Jean-Jacques | IE1C | UMR8190 | DR11 |
| 20954 | BOUILLET | Francoise | IE1C | UMS3458 | DR11 |
| 23897 | CROZES | Thierry | IE1C | UPR2940 | DR11 |
| 23877 | DUFEU | Didier | IE1C | UPR2940 | DR11 |
| 23941 | GENUIST | Yann | IE1C | UPR2940 | DR11 |
| 23543 | RODENAS | Henri | IE1C | UPR2940 | DR11 |
| 24125 | RAPHAEL | Laurence | IE1C | USR3394 | DR11 |
| 26521 | BENISTANT | Pascal | IE1C | UMR3495 | DR12 |
| 25384 | ESCOFFIER | Guy | IE1C | UMR7260 | DR12 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|----------------------|---------------|-------|------------|------|
| 26926 | POUTRAIN | Kai | IE1C | UMR7279 | DR12 |
| 26633 | BULOUP | Franck | IE1C | UMR7287 | DR12 |
| 26831 | GOULON | Cedric | IE1C | UMR7287 | DR12 |
| 26815 | BARTHELEMY | Magali | IE1C | UMR7288 | DR12 |
| 26668 | HEULLANT | Fabienne | IE1C | UMR7299 | DR12 |
| 16875 | TREMELO | Marie-Laure | IE1C | UMR7300 | DR12 |
| 26063 | MAUDUECH | Isabelle | IE1C | UMR7316 | DR12 |
| 26703 | GENESIO | Paul | IE1C | UMR7345 | DR12 |
| 27103 | BECHIER-DONEL | Marie-Therese | IE1C | UMR7346 | DR12 |
| 4454 | GEORGE | Lisa | IE1C | UMS3287 | DR12 |
| 43986 | FAURE | Mireille | IE1C | UMS3287 | DR12 |
| 28089 | DOSSET | Patrice | IE1C | UMR5048 | DR13 |
| 28652 | BARRERE | Christian | IE1C | UMR5203 | DR13 |
| 27977 | PREVOT | Guillaume | IE1C | UMR5221 | DR13 |
| 29420 | ZICLER | Corine | IE1C | UMR5221 | DR13 |
| 27876 | SIMON | Valerie | IE1C | UMR5237 | DR13 |
| 28401 | ARNAL | Stephane | IE1C | UMR5243 | DR13 |
| 27928 | SANCHEZ | Pierre | IE1C | UMR5247 | DR13 |
| 28647 | COURSIERE | Stephane | IE1C | UMR5281 | DR13 |
| 28915 | HIDE | Mallorie | IE1C | UMR5290 | DR13 |
| 28438 | MARANDAT | Bernard | IE1C | UMR5554 | DR13 |
| 28349 | VETION | Gilles | IE1C | UMR8222 | DR13 |
| 28680 | ZUDAIRE | Laurent | IE1C | UMS2348 | DR13 |
| 29406 | LESTRADE | Laurent | IE1C | UPR8521 | DR13 |
| 31455 | BALANDRAUX | Marie-Jose | IE1C | MOY1400 | DR14 |
| 31546 | CANTENOT | Corinne | IE1C | MOY1678 | DR14 |
| 31008 | HAMITOUCHE- PARES | Malika | IE1C | UMR5089 | DR14 |
| 30920 | HARRIBEY | Dominique | IE1C | UMR5213 | DR14 |
| 30782 | MARTIN | Stephane | IE1C | UMR5213 | DR14 |
| 30919 | JARRAUD | Christiane | IE1C | UMR5213 | DR14 |
| 43938 | BARRERE | Dominique | IE1C | UMR5219 | DR14 |
| 31231 | OTTO | Thierry | IE1C | UMR5245 | DR14 |
| 30811 | BAQUE | David | IE1C | UMR5245 | DR14 |
| 31579 | SAN CLEMENTE | Helene | IE1C | UMR5546 | DR14 |
| 30807 | BARATCHART | Sebastien | IE1C | UMS831 | DR14 |
| 30971 | LEMAIRE | Christian | IE1C | UPR8001 | DR14 |
| 31267 | SILVAIN | Isabelle | IE1C | UPR8001 | DR14 |
| 30937 | DURAN | Regine | IE1C | UPR8001 | DR14 |
| 31445 | GUYARD-DUHAYON | Carine | IE1C | UPR8241 | DR14 |
| 33140 | ANGELI | Caroline | IE1C | MOY1500 | DR15 |
| 33393 | BESSON | Marie-Noelle | IE1C | MOY1500 | DR15 |
| 26905 | SAINT-DRENANT | Severine | IE1C | MOY1500 | DR15 |
| 33212 | DAVID | Claudine | IE1C | UMR5095 | DR15 |
| 33451 | LOIZON | Severine | IE1C | UMR5164 | DR15 |
| 81580 | ALLOMBERT | Bill | IE1C | UMR5251 | DR15 |
| 33813 | KHOUKH | Abdelouahed | IE1C | UMR5254 | DR15 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|-----------------|----------------|-------|------------|------|
| 33498 | BIATEAU | Christine | IE1C | UMR5295 | DR15 |
| 33789 | DEVES | Guillaume | IE1C | UMR5797 | DR15 |
| 33172 | BOSSY | Cecile | IE1C | UMR5805 | DR15 |
| 34554 | BERTRAND-HUCHON | Sophie | IE1C | INS1610 | DR16 |
| 53409 | GUILLEMAUD | Sandra | IE1C | INS1630 | DR16 |
| 34505 | COLUCCI | Christine | IE1C | INS1660 | DR16 |
| 35107 | GOUGET | Isabelle | IE1C | MOY1600 | DR16 |
| 34749 | SOURICE | Isabelle | IE1C | MOY1649 | DR16 |
| 5529 | SELLIER | Anne | IE1C | MOY1632 | DR16 |
| 37172 | NOBLOT | Beatrice | IE1C | FR2424 | DR17 |
| 37218 | MAZUET | Edith | IE1C | MOY1700 | DR17 |
| 36885 | PETITJEAN | Patrice | IE1C | UMR6118 | DR17 |
| 36931 | BATTAIS | Annick | IE1C | UMR6118 | DR17 |
| 37107 | HAMON | Paul | IE1C | UMR6226 | DR17 |
| 36638 | QUIN | Anne-Francoise | IE1C | UMR6241 | DR17 |
| 36969 | MERIADEC | Cristelle | IE1C | UMR6251 | DR17 |
| 16100 | BEAUVERGER | Mickael | IE1C | UMR6538 | DR17 |
| 4173 | AMMANN | Jerome | IE1C | UMR6538 | DR17 |
| 37548 | LEGAL | Robert | IE1C | UMR6597 | DR17 |
| 36937 | MEZIERE | Herve | IE1C | UMR6613 | DR17 |
| 37618 | ROUSVOAL | Sylvie | IE1C | UMR8227 | DR17 |
| 26581 | RIMMELIN-MAURY | Peggy | IE1C | UMS3113 | DR17 |
| 37572 | GUILLOT | Antoine | IE1C | UPS855 | DR17 |
| 38011 | MOUGEL | Alexandra | IE1C | UMR8161 | DR18 |
| 39134 | CONREUR | Gerald | IE1C | UMR8201 | DR18 |
| 38047 | BLAREL | Luc | IE1C | UMR8518 | DR18 |
| 38045 | DAMART | Herve | IE1C | UMR8523 | DR18 |
| 40509 | ZWOLINSKI | David | IE1C | UMR6534 | DR19 |
| 40550 | RIDEL | Elisabeth | IE1C | UMR6583 | DR19 |
| 40421 | LEFLAMAND | Mathias | IE1C | UMR6614 | DR19 |
| 40170 | ROBILLARD | Philippe | IE1C | UPR3266 | DR19 |
| 40217 | LEBERTRE | Grégory | IE1C | UPR3266 | DR19 |
| 41269 | CLATOT | Monique | IE1C | MOY2000 | DR20 |
| 41422 | RAS | Josephine | IE1C | UMR7093 | DR20 |
| 41831 | COMBEAU | Marie-Pierre | IE1C | UMR7271 | DR20 |
| 24468 | PREIS | Olivier | IE1C | UMR7293 | DR20 |
| 41320 | DE ANGELIS | Isabelle | IE1C | UMR7351 | DR20 |
| 41547 | ANDRES | Herve | IE1C | UMR8245 | DR20 |
| 41372 | DREZET | Eric | IE1C | UPR10 | DR20 |

Echelon accéléré
IE2

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|------------------|-----------------|-------|------------|------|
| 53087 | CHEVALLIER | Christelle | IE2 | EXT100 | DR01 |
| 5598 | BEFFARAL | Sandra | IE2 | EXT100 | DR01 |
| 72028 | ESTEBAN-POURQUIE | Silvia | IE2 | MOY100 | DR01 |
| 65809 | LUCAS | Brigitte | IE2 | MOY1649 | DR01 |
| 4378 | SAVINA | Yannick | IE2 | UMR7049 | DR01 |
| 4692 | PHILIPPE-BARACHE | Carole | IE2 | UMR7057 | DR01 |
| 4351 | LAU | Stephanie | IE2 | UMR7086 | DR01 |
| 6765 | MANQUEST | Christophe | IE2 | UMR7162 | DR01 |
| 6113 | ALBESSARD | Marion | IE2 | UMR7184 | DR01 |
| 7131 | NUEZ | Isabelle | IE2 | UMR7592 | DR01 |
| 95616 | MENJOLET | Jeanne | IE2 | UMR8058 | DR01 |
| 89547 | ZOLOTOUKHINE | Erik | IE2 | UMR8097 | DR01 |
| 16448 | CHARPENTIER | Agnes | IE2 | UMR8167 | DR01 |
| 5695 | GANCHOU | Thierry | IE2 | UMR8167 | DR01 |
| 15788 | ROUX | Solange | IE2 | UMR8167 | DR01 |
| 54802 | MONFERRAN | Jean-Christophe | IE2 | UMR8177 | DR01 |
| 4487 | MAGNANI | Christophe | IE2 | UMR8257 | DR01 |
| 5358 | LAU-BIGNON | Anita | IE2 | UMR8504 | DR01 |
| 16113 | LE PENDEVEN | Fabienne | IE2 | UMR8533 | DR01 |
| 35498 | BAUER | Caroline | IE2 | UMR8545 | DR01 |
| 45504 | SIRAND | Anne | IE2 | UMR8560 | DR01 |
| 16156 | VIDAL MARTINEZ | Edgard | IE2 | UMR8566 | DR01 |
| 4559 | TESSIER | Peggy | IE2 | UMR8590 | DR01 |
| 4762 | FRENOD-DUNAND | Alexandra | IE2 | UMR8598 | DR01 |
| 4811 | DARGERE | Delphine | IE2 | UMR8638 | DR01 |
| 74060 | WIJSMAN | Hanno | IE2 | UPR841 | DR01 |
| 72016 | SABOURET | Christophe | IE2 | UPS2999 | DR01 |
| 35508 | LE POULLENNEC | Claire | IE2 | UPS2999 | DR01 |
| 63724 | CHAVES FERREIRA | Bruno | IE2 | EXT200 | DR02 |
| 6233 | BOURGEOIS | Charlotte | IE2 | EXT200 | DR02 |
| 6068 | DEBEIRE | Christophe | IE2 | EXT200 | DR02 |
| 6493 | ROSTICHER | Michael | IE2 | FR684 | DR02 |
| 4358 | DURAND | Christelle | IE2 | MOY200 | DR02 |
| 35712 | GANEM-ELBAZ | Carine | IE2 | UMR3215 | DR02 |
| 4372 | DOMISSE | Laurent | IE2 | UMR7095 | DR02 |
| 46500 | ROYNARD | Jean-Michel | IE2 | UMR7107 | DR02 |
| 31548 | FOURLON | Eric | IE2 | UMR7159 | DR02 |
| 4368 | RAGU | Alain | IE2 | UMR7193 | DR02 |
| 5234 | M'BAREK | Sonia | IE2 | UMR7197 | DR02 |
| 10060 | AGIER | Nicolas | IE2 | UMR7238 | DR02 |
| 4781 | ROUYER | Olivier | IE2 | UMR7243 | DR02 |
| 4593 | CORONA | Pascal | IE2 | UMR7585 | DR02 |
| 6827 | TERRONT | Diego Fernando | IE2 | UMR7585 | DR02 |
| 63757 | BERNARD | Mathieu | IE2 | UMR7588 | DR02 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|-----------------|-------------|-------|------------|------|
| 6347 | BRIAND | Emrick | IE2 | UMR7588 | DR02 |
| 6507 | PHILIPPE | Julien | IE2 | UMR7590 | DR02 |
| 7064 | CUZIN | Vincent | IE2 | UMR7606 | DR02 |
| 53656 | FLAGEUL | Sébastien | IE2 | UMR7619 | DR02 |
| 99103 | DESCAMPS | Armel | IE2 | UMR8213 | DR02 |
| 4768 | VAN ELSLANDE | Elsa | IE2 | UMR8220 | DR02 |
| 10909 | LE DU | Yann | IE2 | UMR8247 | DR02 |
| 14702 | HERRMANN | Christophe | IE2 | UMR8550 | DR02 |
| 5241 | CHARBONNEAU | Delphine | IE2 | UMR8552 | DR02 |
| 4643 | LOMBARDA | Luc | IE2 | UMS2201 | DR02 |
| 35415 | HADDAD | Iman | IE2 | USR3149 | DR02 |
| 93938 | DAGONEAU | Nathalie | IE2 | SNC5091 | DR03 |
| 4248 | LEPRIN | Christine | IE2 | SNC9825 | DR03 |
| 17934 | WEISSENBACH | David | IE2 | UMR7154 | DR03 |
| 4942 | VILLEROY | Benjamin | IE2 | UMR7182 | DR03 |
| 3233 | RIVIERE-UNG | Visotheary | IE2 | UMR7205 | DR03 |
| 5242 | D'ARCIMOLES | Marie | IE2 | UMR8134 | DR03 |
| 6079 | LOTTE | Lynda | IE2 | UMR8211 | DR03 |
| 89353 | CAPRON | Laurent | IE2 | UMR8230 | DR03 |
| 4548 | RAKA | Bumedijen | IE2 | UMR8535 | DR03 |
| 4741 | MORICE | Willy | IE2 | UMR8589 | DR03 |
| 53606 | DOUET | Vincent | IE2 | UMS3454 | DR03 |
| 5350 | VIDAL | Cyril | IE2 | UMS3454 | DR03 |
| 3494 | SELLERS | Bernadette | IE2 | UPR299 | DR03 |
| 9825 | ALVES | Carlos | IE2 | EXT400 | DR04 |
| 53750 | LECOMPTE | Eric | IE2 | MOY400 | DR04 |
| 9811 | VINCENT | Pascal | IE2 | MOY400 | DR04 |
| 9802 | PONS | Sandrine | IE2 | MOY400 | DR04 |
| 10006 | ZAPHA | Danielle | IE2 | MOY400 | DR04 |
| 9890 | GOBERT | Fabrice | IE2 | UMR8000 | DR04 |
| 9945 | FONTAINE | Sandrine | IE2 | UMR8079 | DR04 |
| 10137 | DUBUISSON | Rose-Marie | IE2 | UMR8081 | DR04 |
| 53858 | MONVOISIN | Gael | IE2 | UMR8148 | DR04 |
| 10614 | MAGNIER-BOUVIER | Caroline | IE2 | UMR8182 | DR04 |
| 9352 | PIERRE | Monique | IE2 | UMR8212 | DR04 |
| 15512 | JANICOT | Sylvie | IE2 | UMR8501 | DR04 |
| 105055 | MILANIAN | Pouneh | IE2 | UMR8502 | DR04 |
| 9800 | CONESSA | Christophe | IE2 | UMR8507 | DR04 |
| 7776 | MARRUCHO | Jean-Claude | IE2 | UMR8607 | DR04 |
| 10257 | PHILIPPON | Guillaume | IE2 | UMR8607 | DR04 |
| 88817 | TALOUR | François | IE2 | UMR8607 | DR04 |
| 7953 | REYNET | Denis | IE2 | UMR8608 | DR04 |
| 63726 | SALOMON | Franck | IE2 | UMR8608 | DR04 |
| 10331 | EIMER | Sylvain | IE2 | UMR8622 | DR04 |
| 56585 | ISAC | Nathalie | IE2 | UMR8622 | DR04 |
| 9909 | DELGEHIER | Flavien | IE2 | UMR8622 | DR04 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|-------------------------|-----------------|-------|------------|------|
| 10250 | DANG | Laurent | IE2 | UMR8628 | DR04 |
| 9642 | MYOUPPO | Marie-Christine | IE2 | UMR8628 | DR04 |
| 10895 | BOZON | Bruno | IE2 | UMR9197 | DR04 |
| 10058 | THAREAU | Vincent | IE2 | UMR9213 | DR04 |
| 10171 | MAUVE | Caroline | IE2 | UMR9213 | DR04 |
| 17159 | ROYER | Alain | IE2 | UMS1786 | DR04 |
| 51557 | LEGRAND | Joelle | IE2 | UPS851 | DR04 |
| 35982 | BODICHON | Renaud | IE2 | FR636 | DR05 |
| 36450 | LABETOULLE | Sonia | IE2 | FR636 | DR05 |
| 16672 | KMIHI | Marie Pierre | IE2 | MOY1632 | DR05 |
| 16024 | BLANCARD | Eric | IE2 | MOY1678 | DR05 |
| 17227 | DESCHAMPS | Eric | IE2 | MOY1678 | DR05 |
| 16722 | HARRY | Guillaume | IE2 | MOY1678 | DR05 |
| 17231 | PARISSE | Vanessa | IE2 | MOY1678 | DR05 |
| 15792 | SOUTY | Bernard | IE2 | MOY500 | DR05 |
| 53792 | L'HUILLIER | Marie-Therese | IE2 | UMR7023 | DR05 |
| 4440 | CHAMBEYRON | Colin | IE2 | UMR7231 | DR05 |
| 52676 | HAMMERER | Frédéric | IE2 | UMR7235 | DR05 |
| 63763 | DANIEL | Florence | IE2 | UMR7533 | DR05 |
| 18878 | MOELLIC | Beatrice | IE2 | UMR7533 | DR05 |
| 15844 | BILLETON | Thierry | IE2 | UMR7538 | DR05 |
| 100651 | DOMERGUE | Jean-Philippe | IE2 | UMR7539 | DR05 |
| 16295 | BOUQUIN | Severine | IE2 | UMR7605 | DR05 |
| 82660 | RICCHI | Ermanno | IE2 | UMR7605 | DR05 |
| 32618 | PAVY-BERNARD | Sandrine | IE2 | UMR7638 | DR05 |
| 17612 | TUGLER | Julien | IE2 | UMR7638 | DR05 |
| 4670 | DELAVERNAT | David | IE2 | UMR7640 | DR05 |
| 16849 | COUPVENT DESGRAVIERS | Denis | IE2 | UMR7643 | DR05 |
| 17025 | ASTIER | Pierre-Luc | IE2 | UMR8109 | DR05 |
| 15950 | FAVE | Agnes | IE2 | UMR8109 | DR05 |
| 16492 | JEGOUZO | Isabelle | IE2 | UMR8111 | DR05 |
| 16247 | GIROT | Laurent | IE2 | UMR8112 | DR05 |
| 16822 | CAUDOUX | Christophe | IE2 | UMR8190 | DR05 |
| 16000 | D'ALMEIDA | Eric | IE2 | UMR8190 | DR05 |
| 42339 | DELCAMBRE | Yann | IE2 | UMR8190 | DR05 |
| 16851 | LENSEIGNE | Julien | IE2 | UMR8539 | DR05 |
| 16228 | TRAVERS | Laurent | IE2 | UPR20 | DR05 |
| 15254 | CHAPON | Christine | IE2 | UPS2841 | DR05 |
| 16762 | DELHAYE | Claude | IE2 | UPS2841 | DR05 |
| 54196 | COULON | Erick | IE2 | USR3225 | DR05 |
| 15980 | PARENT | Francis | IE2 | USR3225 | DR05 |
| 16949 | BENICHO | Christine | IE2 | USR3258 | DR05 |
| 73677 | NEDELEC | Emmanuelle | IE2 | UMR6265 | DR06 |
| 6064 | SOUBEYRE | Vanessa | IE2 | UMR6265 | DR06 |
| 42810 | HAMM | Gilles | IE2 | UMR6298 | DR06 |
| 14914 | PIERRE | Danielle | IE2 | UMR7198 | DR06 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|------------------|---------------|-------|------------|------|
| 75831 | ARNOUX | Philippe | IE2 | UMR7274 | DR06 |
| 14448 | LAINE | Richard | IE2 | UMR7274 | DR06 |
| 15678 | BAUER | Allan | IE2 | UMR7360 | DR06 |
| 15483 | JOIN | Florence | IE2 | UPS76 | DR06 |
| 15564 | TINTANET DANGLA | Cedric | IE2 | UPS76 | DR06 |
| 75834 | COSSERAT | Francoise | IE2 | UPS76 | DR06 |
| 57046 | DICKINSON | Richard | IE2 | UPS76 | DR06 |
| 14131 | ORANGE | Colette | IE2 | UPS76 | DR06 |
| 15103 | RUBIO | Marc | IE2 | UPS76 | DR06 |
| 14696 | VERNISSON | Catherine | IE2 | UPS76 | DR06 |
| 15955 | MOURET | Isabelle | IE2 | USR3124 | DR06 |
| 61578 | SALIGNY | Laure | IE2 | USR3516 | DR06 |
| 111469 | VALOUR | Jean-Pierre | IE2 | UMR5007 | DR07 |
| 86045 | FLAMMIN | Anne | IE2 | UMR5138 | DR07 |
| 16512 | GONNET-GRANDJEAN | Veronique | IE2 | UMR5190 | DR07 |
| 96972 | CREPET | Agnes | IE2 | UMR5223 | DR07 |
| 17276 | MAURIN | Sylvain | IE2 | UMR5229 | DR07 |
| 17120 | ROBIN | Jean Philippe | IE2 | UMR5239 | DR07 |
| 17386 | DAPPOZZE | Frederic | IE2 | UMR5256 | DR07 |
| 16576 | MANGEMATIN | Stephane | IE2 | UMR5256 | DR07 |
| 16412 | MASCUNAN | Pascale | IE2 | UMR5256 | DR07 |
| 17619 | CHAUDET | Philippe | IE2 | UMR5259 | DR07 |
| 16176 | LUCAS | Christine | IE2 | UMR5265 | DR07 |
| 18516 | VERDENELLI | Martine | IE2 | UMR5270 | DR07 |
| 16843 | BONHOMME | Anne | IE2 | UMR5280 | DR07 |
| 17170 | DEROUICHE | Sabri | IE2 | UMR5280 | DR07 |
| 17706 | SERREAU | Catherine | IE2 | UMR5280 | DR07 |
| 17486 | MORIAUX | Nadine | IE2 | UMR5292 | DR07 |
| 16445 | GROSJEAN | Nathalie | IE2 | UMR5509 | DR07 |
| 17389 | PAOLETTI | Benoit | IE2 | UMR5509 | DR07 |
| 16349 | LANCE | Christine | IE2 | UMR5509 | DR07 |
| 16547 | TEXIER | Pascale | IE2 | UMR5534 | DR07 |
| 17178 | ABROUK | Danis | IE2 | UMR5557 | DR07 |
| 27123 | CALABRIA | Peter | IE2 | UMR5822 | DR07 |
| 11938 | DELLA NEGRA | Rodolphe | IE2 | UMR5822 | DR07 |
| 11992 | TROMEUR | William | IE2 | UMR5822 | DR07 |
| 17546 | BANSON-VALLEIX | Sandra | IE2 | UMR6016 | DR07 |
| 18028 | BIESSE-MARTIN | Anne Sophie | IE2 | UMR6296 | DR07 |
| 17607 | MATHIEU | Antoine | IE2 | UMR6524 | DR07 |
| 11870 | MAGNE | Magali | IE2 | UMR6533 | DR07 |
| 112016 | PEYRIN | Frederic | IE2 | UMS833 | DR07 |
| 16821 | FAURE | Celine | IE2 | USR3385 | DR07 |
| 24896 | CHEBANCE | Marie | IE2 | USR3439 | DR07 |
| 17146 | DEVELAY | Veronique | IE2 | USR3439 | DR07 |
| 63882 | EVESQUE | Cecile | IE2 | USR6402 | DR07 |
| 34822 | REVEYRAND | Thibault | IE2 | EXT800 | DR08 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|------------------------|----------------|-------|------------|------|
| 18318 | MOULARD | Nathalie | IE2 | EXT800 | DR08 |
| 19089 | MOUSSET | Severine | IE2 | MOY800 | DR08 |
| 34123 | SEGUIN | Nadine | IE2 | UMR7252 | DR08 |
| 20134 | DUPONT | Simon | IE2 | UMR7261 | DR08 |
| 19865 | LEROUX | Bertrand | IE2 | UMR7285 | DR08 |
| 19467 | BUSSON | Sebastien | IE2 | UMR7323 | DR08 |
| 16119 | CHOUTEAU | David | IE2 | UMR7347 | DR08 |
| 19769 | DA SILVA | Isidro | IE2 | UPR3079 | DR08 |
| 18921 | BAILLARGEAT | Jacques | IE2 | UPR3346 | DR08 |
| 88881 | DUBOIS | Nicole | IE2 | UPR3346 | DR08 |
| 43429 | DIET | Alexandre | IE2 | UPS44 | DR08 |
| 54216 | THOMAS | Jean-Luc | IE2 | UPS44 | DR08 |
| 23275 | BERGER | Jérôme | IE2 | MOY1000 | DR10 |
| 23087 | CATEZ | Philippe | IE2 | UMR7104 | DR10 |
| 23599 | COUSIDO SIAH | Alexandra | IE2 | UMR7104 | DR10 |
| 42450 | LIEB | Michele | IE2 | UMR7104 | DR10 |
| 52481 | DIEMER | Hélène | IE2 | UMR7178 | DR10 |
| 40625 | DENE | Pierre | IE2 | UMR7178 | DR10 |
| 19482 | FUCHS | Christian | IE2 | UMR7178 | DR10 |
| 19629 | KIHEL | Safia | IE2 | UMR7178 | DR10 |
| 76117 | VARRIER | Fabrice | IE2 | UMR7178 | DR10 |
| 15287 | ZIMMERLIN | Catherine | IE2 | UMR7354 | DR10 |
| 23576 | TAUPIER | Gregory | IE2 | UMR7504 | DR10 |
| 23309 | PAULUS | Franck | IE2 | UPR22 | DR10 |
| 22831 | HIMBER | Christophe | IE2 | UPR2357 | DR10 |
| 23818 | SAKVARELIDZE ACHARD | Lali | IE2 | UPR2357 | DR10 |
| 51741 | ANGRAND | Isabelle | IE2 | UPR2357 | DR10 |
| 41487 | CASELLA | Jean-Francois | IE2 | UPR3212 | DR10 |
| 23729 | POIREL | Vincent Joseph | IE2 | UPR3212 | DR10 |
| 38341 | BONACHERA | Fanny | IE2 | UPR3572 | DR10 |
| 23079 | WOLFF | Philippe | IE2 | UPR9002 | DR10 |
| 111451 | STEYER | Christophe | IE2 | USR3227 | DR10 |
| 24950 | RAYNAUD | Isabelle | IE2 | MOY1100 | DR11 |
| 63646 | GUILLIGAY | Delphine | IE2 | UMI3265 | DR11 |
| 23886 | GOUT | Evelyne | IE2 | UMR5075 | DR11 |
| 24738 | MESCOT | Xavier | IE2 | UMR5130 | DR11 |
| 38386 | SENGER | Fabrice | IE2 | UMR5168 | DR11 |
| 23843 | CHEMIN | Jean-Francois | IE2 | UMR5183 | DR11 |
| 24356 | VIDAL | Nadine | IE2 | UMR5266 | DR11 |
| 25961 | BAROUX | Jean Paul | IE2 | UMR5269 | DR11 |
| 19618 | PICOT MAGNIN | Valerie | IE2 | UMR5275 | DR11 |
| 24854 | BERGEROT | Francois | IE2 | UMR5520 | DR11 |
| 52518 | FONTANT | Celine | IE2 | UMR5525 | DR11 |
| 26469 | MIQUEL | Christian | IE2 | UMR5553 | DR11 |
| 24446 | QUATELA | Valerie | IE2 | UMR5564 | DR11 |
| 25033 | SACHE | Jean-Marc | IE2 | UMR5588 | DR11 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|------------------|---------------|-------|------------|------|
| 20295 | JACQUEMIER | Jean | IE2 | UMR5814 | DR11 |
| 20268 | ERAUD | Ludovic | IE2 | UMR5821 | DR11 |
| 20477 | MIGLIORE | Myriam | IE2 | UMR5821 | DR11 |
| 36504 | DESCOMBES | Thierry | IE2 | UMR5821 | DR11 |
| 20375 | MEYRAND | Pascal | IE2 | UMR5821 | DR11 |
| 10254 | PELLOUX | Mickael | IE2 | UMR8502 | DR11 |
| 23957 | ANDRE | Emmanuel | IE2 | UPR2940 | DR11 |
| 24150 | HAETTEL | Richard | IE2 | UPR2940 | DR11 |
| 23295 | BALAY | Joel | IE2 | UPR2940 | DR11 |
| 24953 | DUMONT | Sylvain | IE2 | UPR2940 | DR11 |
| 24266 | GUISSET | Valerie | IE2 | UPR2940 | DR11 |
| 23964 | KAPOUJYAN | Grigor | IE2 | UPR2940 | DR11 |
| 25565 | BARBIER | Romain | IE2 | UPR3228 | DR11 |
| 23800 | MOLLARD | Claude | IE2 | UPR3228 | DR11 |
| 23203 | CHANOVE | Marc | IE2 | USR3394 | DR11 |
| 79679 | ROTTEREAU | Armand | IE2 | FR3098 | DR12 |
| 26854 | PALERESSOMPOULLE | Dany | IE2 | FR3512 | DR12 |
| 27313 | GARCIA | Patrice | IE2 | MOY1200 | DR12 |
| 27417 | PAVARD | Isabelle | IE2 | MOY1200 | DR12 |
| 15695 | BERGEROT | Laurent | IE2 | UMR3495 | DR12 |
| 27125 | COLLOMB | Virginie | IE2 | UMR7256 | DR12 |
| 26945 | POIROT | Olivier | IE2 | UMR7256 | DR12 |
| 17987 | LEGERET | Bertrand | IE2 | UMR7265 | DR12 |
| 25976 | WEBER | Pascal | IE2 | UMR7278 | DR12 |
| 27262 | BERTRAND | Manuel | IE2 | UMR7279 | DR12 |
| 26606 | FALLET | Mathieu | IE2 | UMR7280 | DR12 |
| 26437 | VERTHUY | Christophe | IE2 | UMR7280 | DR12 |
| 4531 | GAGNOT | Severine | IE2 | UMR7283 | DR12 |
| 27458 | OSORIO | Nancy | IE2 | UMR7286 | DR12 |
| 27194 | SAINTON | Patrick | IE2 | UMR7287 | DR12 |
| 26532 | COUILLAULT | Carole | IE2 | UMR7288 | DR12 |
| 25399 | FATMI | Ahmed | IE2 | UMR7288 | DR12 |
| 47475 | DEGIOVANNI | Xavier | IE2 | UMR7289 | DR12 |
| 15270 | LOUBER | Didier | IE2 | UMR7291 | DR12 |
| 5691 | ZUNTOW-RODRIGUES | Patricia | IE2 | UMR7297 | DR12 |
| 26651 | PARTOUCHE | Sabine | IE2 | UMR7310 | DR12 |
| 27738 | BOUVARD | Laurence | IE2 | UMR7316 | DR12 |
| 27095 | BEDU | Frederic | IE2 | UMR7325 | DR12 |
| 61667 | ZAPPELLI | Alexandre | IE2 | UMR7325 | DR12 |
| 26284 | LEVET | Catherine | IE2 | UMR7332 | DR12 |
| 9956 | BERTOGLIO | Maxime | IE2 | UMR7334 | DR12 |
| 46778 | POGNANT | Michel | IE2 | UMR7340 | DR12 |
| 27207 | JOBIC | Yann | IE2 | UMR7343 | DR12 |
| 21138 | LABAT | Daniel | IE2 | UMR7346 | DR12 |
| 26964 | HANNOUN | Judith | IE2 | UMS1885 | DR12 |
| 49937 | RIVIERE | Jean François | IE2 | UMS3287 | DR12 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|--------------|---------------|-------|------------|------|
| 122202 | HOEST | Philippe | IE2 | UMS3367 | DR12 |
| 27044 | RICHAUD | Yoann | IE2 | UMS3470 | DR12 |
| 16607 | LECUBIN | Julien | IE2 | UMS3470 | DR12 |
| 17158 | MUNOZ | David | IE2 | MOY1300 | DR13 |
| 29287 | MATHIEU | Veronique | IE2 | UMR5140 | DR13 |
| 71676 | MATHIEU | Thierry | IE2 | UMR5175 | DR13 |
| 28469 | BRABET | Isabelle | IE2 | UMR5203 | DR13 |
| 28840 | SEVERAC | Dany | IE2 | UMR5203 | DR13 |
| 27878 | MAUGER | Eric | IE2 | UMR5203 | DR13 |
| 28091 | NOUVEL | Philippe | IE2 | UMR5214 | DR13 |
| 29450 | COLAIOCCO | Bruno | IE2 | UMR5221 | DR13 |
| 28503 | BOUSQUET | Christine | IE2 | UMR5235 | DR13 |
| 29268 | BONNO | Michael | IE2 | UMR5243 | DR13 |
| 29167 | BESSIN | Yannick | IE2 | UMR5247 | DR13 |
| 28611 | PALLARES | Sylvain | IE2 | UMR5253 | DR13 |
| 28927 | HORNBY | Martine | IE2 | UMR5506 | DR13 |
| 28850 | CASTEILL | Louise | IE2 | UMR5506 | DR13 |
| 27836 | CAVELIER | Patricia | IE2 | UMR5535 | DR13 |
| 29350 | MONGELLAZ | Cedric | IE2 | UMR5535 | DR13 |
| 29083 | IVORRA | Sarah | IE2 | UMR5554 | DR13 |
| 26884 | PARRINELLO | Hugues | IE2 | UMS3426 | DR13 |
| 27846 | ORTI | Robert | IE2 | UPR1142 | DR13 |
| 29227 | TRAN | Minh Anh Kiet | IE2 | UPS3035 | DR13 |
| 31555 | ANGLADE | Jean-Marie | IE2 | MOY1678 | DR14 |
| 31186 | BAESLER | Sylvie | IE2 | MOY1678 | DR14 |
| 17263 | DEMOL | Gwenaelle | IE2 | MOY1678 | DR14 |
| 31634 | DERACO | Stephane | IE2 | MOY1678 | DR14 |
| 31220 | DUFAURE | Anne | IE2 | MOY1678 | DR14 |
| 31553 | HAMDIOUI | Mounia | IE2 | MOY1678 | DR14 |
| 31645 | MOLINIER | Caroline | IE2 | MOY1678 | DR14 |
| 77820 | PRINS | Olivier | IE2 | MOY1678 | DR14 |
| 99242 | DESHOULIERES | Amandine | IE2 | MOY1678 | DR14 |
| 31471 | MOREAU | Sandra | IE2 | UMR2594 | DR14 |
| 27357 | DUPLOYER | Benjamin | IE2 | UMR5085 | DR14 |
| 31433 | SAMELOR | Diane | IE2 | UMR5085 | DR14 |
| 31405 | CADAMURO | Valerie | IE2 | UMR5088 | DR14 |
| 31601 | CULERRIER | Raphael | IE2 | UMR5088 | DR14 |
| 31516 | ROUSSEAU | Catherine | IE2 | UMR5099 | DR14 |
| 33999 | SARCOS | Anne | IE2 | UMR5100 | DR14 |
| 31327 | MANZI | Sophie | IE2 | UMR5174 | DR14 |
| 4792 | TUDOUX | Benoit | IE2 | UMR5193 | DR14 |
| 4727 | DUPIN | Emilie | IE2 | UMR5277 | DR14 |
| 31386 | FARHI | Lahcen | IE2 | UMR5503 | DR14 |
| 40661 | MARLATS | Laurence | IE2 | UMR5563 | DR14 |
| 52779 | PELTIER | Mathieu | IE2 | UMS831 | DR14 |
| 54577 | ROBLOU | Laurent | IE2 | UMS831 | DR14 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|-----------------------|---------------|-------|------------|------|
| 31216 | BILLETTE | Julien | IE2 | UPR3228 | DR14 |
| 31356 | DOUCET | Jean-Baptiste | IE2 | UPR8001 | DR14 |
| 31363 | SALVAGNAC | Ludovic | IE2 | UPR8001 | DR14 |
| 31473 | CAMBUS | Beatrice | IE2 | UPR8011 | DR14 |
| 97728 | MEUNIER | Jean-François | IE2 | UPR8241 | DR14 |
| 4271 | RICHARD | Murielle | IE2 | USR2936 | DR14 |
| 30780 | MONTHEIL | Christophe | IE2 | USR5026 | DR14 |
| 10126 | SAVEL | Guilhem | IE2 | EXT1500 | DR15 |
| 43364 | DESENFANT | Julien | IE2 | MOY1500 | DR15 |
| 34061 | VIGNOLLES | Sylvie | IE2 | UMR5185 | DR15 |
| 34143 | DUTAILLY | Bruno | IE2 | UMR5199 | DR15 |
| 34021 | DULOR | Patricia | IE2 | UMR5248 | DR15 |
| 33853 | DOVERO | Sandra | IE2 | UMR5293 | DR15 |
| 9864 | LEDO | Arlette | IE2 | UMR5297 | DR15 |
| 33385 | GONCALVES DE CARVALHO | Corinne | IE2 | UMR5629 | DR15 |
| 34033 | AUGAGNEUR-MOTHE | Sylvie | IE2 | UMR5805 | DR15 |
| 33787 | LE MENACH | Karyn | IE2 | UMR5805 | DR15 |
| 9866 | TEULE-GAY | Lionel | IE2 | UPR9048 | DR15 |
| 35511 | RAFFINI | Daphnee | IE2 | EXT1600 | DR16 |
| 35844 | CANTREL | Christina | IE2 | INS1618 | DR16 |
| 35452 | DUVEAU | Guillaume | IE2 | INS1619 | DR16 |
| 79948 | DE SEGUIN DE REYNIES | Anne | IE2 | INS1630 | DR16 |
| 35413 | ILOUS-HENNEQUIN | Muriel | IE2 | INS1660 | DR16 |
| 34931 | GARNIER | Ludovic | IE2 | MOY1600 | DR16 |
| 34877 | GODEST | Therese | IE2 | MOY1600 | DR16 |
| 34871 | HUBERT | Caroline | IE2 | MOY1600 | DR16 |
| 6360 | SALMON | Isabelle | IE2 | MOY1621 | DR16 |
| 35221 | PECH | Christophe | IE2 | MOY1632 | DR16 |
| 35424 | SIMPSON | Beatrice | IE2 | MOY1632 | DR16 |
| 34787 | ELIARD | Thierry | IE2 | MOY1649 | DR16 |
| 36467 | SILVERA | Laurent | IE2 | MOY1699 | DR16 |
| 4489 | GUASPARE-CARTRON | Catherine | IE2 | UMI3663 | DR16 |
| 37139 | DEBORDE | Valerie | IE2 | MOY1700 | DR17 |
| 16476 | GIRAUD | Manuel | IE2 | UMR6112 | DR17 |
| 38062 | ALEVEQUE | Olivier | IE2 | UMR6200 | DR17 |
| 35874 | MORILLE | Yohann | IE2 | UMR6200 | DR17 |
| 16715 | ARZEL | Laurence | IE2 | UMR6230 | DR17 |
| 9832 | HEMEZ | Julie | IE2 | UMR6230 | DR17 |
| 62725 | RAFFY | Guillaume | IE2 | UMR6251 | DR17 |
| 37948 | HOFFMANN | Lionel | IE2 | UMR6286 | DR17 |
| 49289 | PINOT | Jerome | IE2 | UMR6457 | DR17 |
| 37760 | GAUTRON | Eric | IE2 | UMR6502 | DR17 |
| 37510 | LEFEVRE | Nicolas | IE2 | UMR6607 | DR17 |
| 37190 | EL MAMOUNI | Said | IE2 | UMR6629 | DR17 |
| 15610 | SEVIN | Laure | IE2 | UMR7144 | DR17 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|-------------------------|-------------|-------|------------|------|
| 38384 | BOUYER | Guillaume | IE2 | UMR8227 | DR17 |
| 37838 | NASSALANG | Cecile | IE2 | UMS3113 | DR17 |
| 38755 | VOLKEL | Pamela | IE2 | EXT1800 | DR18 |
| 37959 | DEMONT | Manuel | IE2 | EXT1800 | DR18 |
| 104905 | DUGAUTIER | Nathalie | IE2 | MOY1800 | DR18 |
| 38283 | MORALES | Olivier | IE2 | UMR8161 | DR18 |
| 6109 | HIRANO | Yumi | IE2 | UMR8520 | DR18 |
| 37683 | BACQUET | Denis | IE2 | UMR8523 | DR18 |
| 75515 | KOLNIERZAK | Walter | IE2 | UMR8523 | DR18 |
| 37991 | RATAJCZAK | Martine | IE2 | UMR8576 | DR18 |
| 38337 | CAUDRELIER | Myriam | IE2 | USR3185 | DR18 |
| 40357 | AUBERT-GEOFFROY | Cyril | IE2 | MOY1900 | DR19 |
| 40554 | REVERT | Loic | IE2 | MOY1900 | DR19 |
| 62635 | MOUSSA | David | IE2 | UMR6143 | DR19 |
| 34425 | EL KHADALI- BARKACHE | Fatima | IE2 | UMR6270 | DR19 |
| 40482 | CHAZALVIEL | Laurent | IE2 | UMR6301 | DR19 |
| 40122 | FOUCHER | Jean-Louis | IE2 | UPR3266 | DR19 |
| 40349 | LEMERCIER | Hélène | IE2 | UPR3266 | DR19 |
| 4181 | BLUM | Olivia | IE2 | USR3486 | DR19 |
| 41351 | BERLINGUER | Michel | IE2 | MOY2000 | DR20 |
| 41470 | SCHLOSSER | Laurence | IE2 | MOY2000 | DR20 |
| 75814 | ZUCCHINI | Monique | IE2 | UMR7277 | DR20 |
| 41628 | GUITTON | Florence | IE2 | UMR7293 | DR20 |
| 52385 | ROUSSET | Sophie | IE2 | UMR7293 | DR20 |
| 41245 | MOREAU | Agnes | IE2 | UMR7321 | DR20 |
| 52378 | DANO | Alexandre | IE2 | UMR7329 | DR20 |
| 41550 | FREIRE | Elio Lionel | IE2 | UMR7635 | DR20 |
| 52476 | GIRARD | Paul | IE2 | UMS2202 | DR20 |
| 41509 | LEFEBVRE | Denis | IE2 | UPR10 | DR20 |
| 41455 | NGUYEN | Antoine | IE2 | UPR10 | DR20 |

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

Liste des agents auxquels une réduction d'ancienneté a été attribuée
après avis de la CAP n° 5 du 27 novembre 2015 (effet 2016)

Echelon accéléré
AI

| Matricule | Nom | Prénom | Corps | Code Unité | DR |
|-----------|--------------------|--------------|-------|------------|------|
| 35457 | COCAIN | Chantal | AI | FR2609 | DR01 |
| 5444 | LE TAN | Tinh-Tien | AI | MOY100 | DR01 |
| 75358 | BEN YOUNES | Karim | AI | MOY100 | DR01 |
| 4240 | BENIA | Dalila | AI | MOY100 | DR01 |
| 4599 | REGIS | Janique | AI | UMR5141 | DR01 |
| 4140 | FAHY | Christine | AI | UMR7086 | DR01 |
| 741 | OGER | Ronan | AI | UMR7164 | DR01 |
| 64786 | NOURY | Sandrine | AI | UMR7164 | DR01 |
| 4721 | HOYEZ | Stephane | AI | UMR7592 | DR01 |
| 35105 | BONAMOUR DU TARTRE | Cathy | AI | UMR8015 | DR01 |
| 11548 | PAULIN | Nadine | AI | UMR8036 | DR01 |
| 74942 | MAILLARD | Emmanuelle | AI | UMR8104 | DR01 |
| 35275 | NDIAYE-LOBRY | Delphine | AI | UMR8104 | DR01 |
| 4521 | PRIETO | Isabelle | AI | UMR8167 | DR01 |
| 4788 | BRICE | Stephane | AI | UMR8174 | DR01 |
| 35261 | CARVALHAIS | Carla | AI | UMR8185 | DR01 |
| 4254 | BERKOUN | Habiba | AI | UMR8223 | DR01 |
| 35345 | MAZABRAUD | Astrid | AI | UMR8224 | DR01 |
| 17193 | ROUSSAKOVSKY | Stephane | AI | UMR8242 | DR01 |
| 4463 | CORPET | Thomas | AI | UMR8564 | DR01 |
| 17590 | MENUT | Jean | AI | UMR8586 | DR01 |
| 3997 | ROILAND | Muriel | AI | UPR841 | DR01 |
| 19391 | DUMONT | Jean-Charles | AI | EXT200 | DR02 |
| 3712 | VIRLOUVET-ALMEIDA | Helene | AI | FRC550 | DR02 |
| 47761 | RASSEMUSSE | Olivier | AI | MOY200 | DR02 |
| 75020 | ADARIDI | Sandrine | AI | MOY200 | DR02 |
| 16930 | CARTIER | Annabelle | AI | MOY200 | DR02 |
| 34349 | DEL MAESTRO | Laurence | AI | UMR144 | DR02 |
| 54169 | NAVELANT | Corinne | AI | UMR7170 | DR02 |
| 6775 | CATTIAUX | Laurent | AI | UMR7203 | DR02 |
| 90122 | CHEMINANT | Anne-Claire | AI | UMR7222 | DR02 |
| 793 | DHELLOT | Marc | AI | UMR7585 | DR02 |
| 10888 | ORAIN | Yann | AI | UMR7585 | DR02 |
| Matricule | Nom | Prénom | Corps | Code Unité | DR |

| 778 | PARRAUD | Jean Marc | AI | UMR7585 | DR02 |
|-----------|--------------------|----------------|-------|------------|------|
| 6351 | MAJRAB | Silbe | AI | UMR7588 | DR02 |
| 89462 | BREST | Jessica | AI | UMR7590 | DR02 |
| 6372 | QUEZEL | Anne | AI | UMR7606 | DR02 |
| 4221 | MARTIN | Freddy | AI | UMR7615 | DR02 |
| 6066 | HAUSSY | Claudy | AI | UMR7618 | DR02 |
| 6002 | ANSELME | Isabelle | AI | UMR7622 | DR02 |
| 35829 | ANASTASE | Elise-Sylviane | AI | UMR8132 | DR02 |
| 63797 | AUGER | Christophe | AI | UMR8197 | DR02 |
| 34926 | MARCHAND BEAULIEU | Frederique | AI | UMR8546 | DR02 |
| 71160 | TRICOCHÉ | Agnes | AI | UMR8547 | DR02 |
| 5273 | UL | Vireack | AI | UMR8554 | DR02 |
| 4124 | ARNAUDIES | Alain | AI | UMS2409 | DR02 |
| 6491 | LHERMITTE | Sylvie | AI | UMS839 | DR02 |
| 4129 | GELABAL | Christophe | AI | EXT300 | DR03 |
| 5110 | MBAREK | Khaled | AI | MOY300 | DR03 |
| 18024 | LEROY | Sylvie | AI | MOY300 | DR03 |
| 35835 | LAUNEY | Sandrine | AI | UMR8230 | DR03 |
| 3459 | ALMADOVAR | Veronique | AI | UMR8536 | DR03 |
| 3907 | LAMBOURDIERE | Josie | AI | UMS2700 | DR03 |
| 15157 | FERLITA | Celine | AI | UPS2259 | DR03 |
| 9782 | DUVAL | Jean-Pierre | AI | EXT400 | DR04 |
| 9915 | PINON | Julien | AI | EXT400 | DR04 |
| 9895 | LABRUDE | Nicolas | AI | EXT400 | DR04 |
| 57568 | FOUCHIER | Valerie | AI | MOY1692 | DR04 |
| 9604 | BUSNEL | Eric | AI | MOY400 | DR04 |
| 7851 | CORDILLOT | Franck | AI | MOY400 | DR04 |
| 91485 | MACANJO | Ronan | AI | MOY400 | DR04 |
| 10298 | AMILHAU | Gerald | AI | MOY400 | DR04 |
| 4215 | JOLIER | Frederique | AI | MOY400 | DR04 |
| 76211 | LE MANDAT | Fabienne | AI | MOY400 | DR04 |
| 10358 | MASPIMBY | Philomene | AI | MOY400 | DR04 |
| 10377 | ROGER | Lydia | AI | MOY400 | DR04 |
| 11364 | HELARY | Arnaud | AI | UMR12 | DR04 |
| 10084 | LEGENDRE | Frederic | AI | UMR12 | DR04 |
| 9865 | MOSKURA MOIGNAU | Melanie | AI | UMR3685 | DR04 |
| 91260 | MACHILLOT | Paul | AI | UMR8000 | DR04 |
| 79289 | SNIRC | Alodie | AI | UMR8079 | DR04 |
| 10364 | DESSAINTS | Sandrine | AI | UMR8079 | DR04 |
| 111423 | HENAULT | Jérôme | AI | UMR8182 | DR04 |
| 74104 | CHOTEAU | Benoit | AI | UMR8182 | DR04 |
| 89592 | NOGUEIRA DE BARROS | Marie | AI | UMR8182 | DR04 |
| 11576 | SETTI-MAURICE | Valérie | AI | UMR8212 | DR04 |
| 89248 | TOURNIER | Nicolas | AI | UMR8214 | DR04 |
| 121929 | HANNOY | Delphine | AI | UMR8502 | DR04 |
| 93723 | SETTOURAMAN | Ilandirayane | AI | UMR8502 | DR04 |
| Matricule | Nom | Prénom | Corps | Code Unité | DR |

| 9747 | TOURLET LEHOUX | Sophie | AI | UMR8502 | DR04 |
|-----------|-------------------|-----------------|-------|------------|------|
| 79792 | AUGUSTE | Didier | AI | UMR8607 | DR04 |
| 66590 | LETELLIER COHEN | Frederic | AI | UMR8607 | DR04 |
| 88415 | MIGAYRON | Alexandre | AI | UMR8607 | DR04 |
| 49088 | PEINAUD | Yann | AI | UMR8607 | DR04 |
| 7841 | DALIFARD | Olivier | AI | UMR8607 | DR04 |
| 56959 | MOTTIER | Julien | AI | UMR8608 | DR04 |
| 8011 | BERTHELOT | Sylvain | AI | UMR8608 | DR04 |
| 64602 | BRAULT | Sylvain | AI | UMR8608 | DR04 |
| 77868 | MATHON | Bernard | AI | UMR8608 | DR04 |
| 88952 | MAVILLA | Guillaume | AI | UMR8608 | DR04 |
| 111361 | PIAU | Stéphane | AI | UMR8608 | DR04 |
| 7804 | SEMSOUM | Samir | AI | UMR8608 | DR04 |
| 7930 | PETIZON | Luc | AI | UMR8608 | DR04 |
| 7809 | BORGET | Noelle | AI | UMR8608 | DR04 |
| 5613 | CHEREL | Nathalie | AI | UMR8608 | DR04 |
| 7897 | POTTIER | Anne | AI | UMR8608 | DR04 |
| 10911 | PITREL | Sebastien | AI | UMR8609 | DR04 |
| 66025 | BARRET | Julien | AI | UMR8609 | DR04 |
| 4349 | ZEMMOUR | Sylvie | AI | UMR8612 | DR04 |
| 9840 | DURET | Philippe | AI | UMR8617 | DR04 |
| 82838 | GUALLAR | Chloé | AI | UMR8617 | DR04 |
| 9330 | JEAUNEAU | Patricia | AI | UMR8617 | DR04 |
| 53036 | PILLARD | Valerie | AI | UMR8622 | DR04 |
| 10232 | LAMOUR | Sylvie | AI | UMR8622 | DR04 |
| 9848 | VIVAN | Bruno | AI | UMR9188 | DR04 |
| 9379 | APRUZZESE-SERAZIN | Sylvie | AI | UMR9191 | DR04 |
| 9974 | AUTRAN | Sandra | AI | UMR9197 | DR04 |
| 4401 | DIEM | Severine | AI | UMR9197 | DR04 |
| 10185 | PARAIN | Karine | AI | UMR9197 | DR04 |
| 9973 | PARRA | Patrick | AI | UMR9197 | DR04 |
| 9580 | BOULAY | Jocelyne | AI | UMR9198 | DR04 |
| 10516 | ESPAGE | Christelle | AI | UMR9198 | DR04 |
| 5700 | LARGEAU | Celine | AI | UMR9198 | DR04 |
| 90934 | LEMBROUK | Mehdi | AI | UMR9198 | DR04 |
| 62861 | MARION | Jessica | AI | UMR9198 | DR04 |
| 29360 | BOMBINO | Pierre-Louis | AI | UMR9198 | DR04 |
| 92944 | IRIE | Aristide Bi Toh | AI | UMR9198 | DR04 |
| 10108 | LIBANGA | Celestin | AI | UMR9198 | DR04 |
| 53150 | SANTIARD | Romain | AI | UMR9198 | DR04 |
| 10088 | OULLION | Christine | AI | UMR9198 | DR04 |
| 10077 | BARRE | Elvina | AI | UPR2301 | DR04 |
| 10199 | PELISSIER | Franck | AI | UPR2301 | DR04 |
| 11565 | SERVAJEAN | Vincent | AI | UPR2301 | DR04 |
| 10997 | LE | David | AI | UPR2301 | DR04 |
| 44827 | FIXOIS | Beatrice | AI | UPR2301 | DR04 |
| Matricule | Nom | Prénom | Corps | Code Unité | DR |

| | | | | | |
|------------------|----------------|--------------------|--------------|-------------------|-----------|
| 74572 | CAQUERET | Dorine | AI | UPR3251 | DR04 |
| 72607 | CHAPELLE | Frédéric | AI | UPS3364 | DR04 |
| 15825 | GENAU | Isabelle | AI | FR636 | DR05 |
| 16545 | JUNG | Jeremie | AI | MOY500 | DR05 |
| 42835 | VIVES | Gabriel | AI | MOY500 | DR05 |
| 77284 | BIERCEWICZ | Isabelle | AI | UMR7023 | DR05 |
| 9967 | MAGNIFIQUE | Edmond | AI | UMR7041 | DR05 |
| 32784 | SOURIE | Alexandre | AI | UMR7114 | DR05 |
| 45416 | HURET | Laurence | AI | UMR7605 | DR05 |
| 35417 | RATEAU | Sebastien | AI | UMR7638 | DR05 |
| 16734 | POGGI | Melanie | AI | UMR7643 | DR05 |
| 78920 | PHAM KIM | Danh | AI | UMR7644 | DR05 |
| 16006 | ALISON | Dominique | AI | UMR7648 | DR05 |
| 16346 | VASSIN | Sudagar | AI | UMR8109 | DR05 |
| 53106 | FASOLA | Gilles | AI | UMR8111 | DR05 |
| 16618 | GUERRINI | Vincent | AI | UMR8190 | DR05 |
| 16360 | BERTRAND | Fabrice | AI | UMR8190 | DR05 |
| 100423 | AGASSE | Sylvie | AI | UMR8539 | DR05 |
| 101874 | SIMON | Carol | AI | UMR8579 | DR05 |
| 101077 | DUBOIS | Elodie | AI | UMR9168 | DR05 |
| 16564 | BOURHIS | Eric | AI | UPR20 | DR05 |
| 7957 | OLLIVIER | Yannick | AI | UPR20 | DR05 |
| 17966 | PINEAU | Christelle | AI | UPS2841 | DR05 |
| 15945 | RAMBAUD | Paul | AI | UPS2841 | DR05 |
| 16015 | SAMAKE | Jean Christophe | AI | UPS855 | DR05 |
| 16666 | LOUVET | Jerome | AI | USR3225 | DR05 |
| 17554 | GIMEL | Eric | AI | USR3225 | DR05 |
| 14027 | HENROT | Nathalie | AI | MOY1646 | DR06 |
| 15556 | MARTIGNON | Mickael | AI | MOY600 | DR06 |
| 13973 | PREVOT | Isabelle | AI | MOY600 | DR06 |
| 33397 | TANGUY | Florence | AI | UMR5060 | DR06 |
| 63407 | PETRINI | Laurent | AI | UMR6174 | DR06 |
| 63456 | FALCONNET | Charles-Henri | AI | UMR6249 | DR06 |
| 15659 | LEJAULT | Claire | AI | UMR6302 | DR06 |
| 9823 | GALLET | Isabelle | AI | UMR6303 | DR06 |
| 13679 | SAYER | William | AI | UMR7118 | DR06 |
| 15043 | MARTIN | Delphine | AI | UMR7359 | DR06 |
| 52999 | LE CORDIER | Helene | AI | UMR7365 | DR06 |
| 15303 | BUQUET-CHOUARD | Julie | AI | UMR7503 | DR06 |
| 14408 | CHARBAUT | Christelle | AI | UMR7564 | DR06 |
| 14977 | PELLETIER | Laurent | AI | UPS76 | DR06 |
| 14904 | CLEMENT | Brigitte | AI | UPS76 | DR06 |
| 14134 | ROUSSEL-LEGUAY | Clothilde | AI | UPS76 | DR06 |
| 15128 | HARMAND | Delphine | AI | UPS76 | DR06 |
| 15936 | SENET | Severine | AI | UPS76 | DR06 |
| Matricule | Nom | Prénom | Corps | Code Unité | DR |

| | | | | | |
|------------------|------------------|-----------------|--------------|-------------------|-----------|
| 55395 | BROTONS | Loïc | AI | MOY700 | DR07 |
| 47063 | CANEHAN | Marine | AI | MOY700 | DR07 |
| 89374 | TCHAAOUAOU | Yasmina | AI | MOY700 | DR07 |
| 15229 | AYRAULT | Vincent | AI | MOY700 | DR07 |
| 86796 | GALLO | Sandra | AI | MOY700 | DR07 |
| 17357 | HAZAN | Aurélie | AI | MOY700 | DR07 |
| 80548 | MATHON | Kheira | AI | MOY700 | DR07 |
| 88872 | VIENNEY | Antonin | AI | UMR5023 | DR07 |
| 80649 | LAURENT | Diane | AI | UMR5037 | DR07 |
| 44801 | PEQUAY | Gwenaëlle | AI | UMR5133 | DR07 |
| 16988 | VALERO | Daniel | AI | UMR5191 | DR07 |
| 11772 | LUCCHI | Marie | AI | UMR5206 | DR07 |
| 17180 | GAILLARD | Sophie | AI | UMR5220 | DR07 |
| 16544 | MOURADIAN-GARCIA | Sandrine | AI | UMR5239 | DR07 |
| 16451 | MASSIN | Laurence | AI | UMR5256 | DR07 |
| 52892 | LECLERC | Emmanuel | AI | UMR5256 | DR07 |
| 16973 | CHALON | Frederic | AI | UMR5256 | DR07 |
| 18124 | DUGAS | Pierre-Yves | AI | UMR5265 | DR07 |
| 24829 | AYADI | Khaled | AI | UMR5270 | DR07 |
| 72339 | TERRIER | Nicolas | AI | UMR5270 | DR07 |
| 16791 | GIROUD | Barbara | AI | UMR5280 | DR07 |
| 16673 | LEGROS | Eric | AI | UMR5280 | DR07 |
| 100778 | ROSSETTI | Fabien | AI | UMR5306 | DR07 |
| 17429 | MASCART | Ruben | AI | UMR5306 | DR07 |
| 15802 | MEZZOUR | Said | AI | UMR5306 | DR07 |
| 76329 | DESPRAT-MORIN | Severine | AI | UMR5600 | DR07 |
| 17288 | CHAMBRIER | Pierre | AI | UMR5667 | DR07 |
| 16516 | ROZIER | Frederique | AI | UMR5667 | DR07 |
| 11780 | FILLOL | Raphael | AI | UMR5822 | DR07 |
| 53739 | GIRAUD | Yoan | AI | UMR5822 | DR07 |
| 53582 | PETIT | Elodie | AI | UMR6296 | DR07 |
| 101564 | CLAUDE | Alexandre | AI | UMR6533 | DR07 |
| 18150 | MONTE | Gregory | AI | UMR6533 | DR07 |
| 17364 | DELAGE | Helene | AI | USR3010 | DR07 |
| 17202 | MULLER | Jerome | AI | USR3439 | DR07 |
| 3633 | VICOGNE | Jean-Christophe | AI | USR3439 | DR07 |
| 11906 | DREVON | Olivier | AI | USR6402 | DR07 |
| 17034 | GERVAIS | Yvette | AI | USR6402 | DR07 |
| 19447 | ROYER | Florence | AI | MOY800 | DR08 |
| 27420 | POUZET | Nolwenn | AI | MOY800 | DR08 |
| 21058 | BLANCHARD | Patricia | AI | MOY800 | DR08 |
| 19564 | BRISSET | Corinne | AI | MOY800 | DR08 |
| 18776 | GUILLOU | Gael | AI | UMR7266 | DR08 |
| 18934 | PRINEAU | Michel | AI | UMR7266 | DR08 |
| 19319 | RANGER | Nathalie | AI | UMR7285 | DR08 |
| Matricule | Nom | Prénom | Corps | Code Unité | DR |

| 18786 | HAMAIDI | Murad | AI | UMR7301 | DR08 |
|-----------|-----------------|-----------------|-------|------------|------|
| 18349 | RAYNAUD | Lalaso | AI | UMR7302 | DR08 |
| 34262 | COUDERT | Valerie | AI | UMR7315 | DR08 |
| 18627 | BENOIST JULLIOT | Patricia | AI | UMR7327 | DR08 |
| 78036 | LECAS | Thomas | AI | UMR7344 | DR08 |
| 18635 | GRESPIER | Marie-France | AI | UMR7349 | DR08 |
| 19918 | MERCIER | Isabelle | AI | UMR7355 | DR08 |
| 99963 | BROSSARD | Yohann | AI | UMS3116 | DR08 |
| 77216 | DO | Yann Phuc | AI | UPR3021 | DR08 |
| 18447 | BRASSAMIN | Severine | AI | UPR3079 | DR08 |
| 9993 | BRIAUD | Emmanuel | AI | UPR3079 | DR08 |
| 100942 | COSSON | Lionel | AI | UPR3079 | DR08 |
| 19898 | HATE | William | AI | UPR3079 | DR08 |
| 18390 | HEUVELINE | Anne-Marie | AI | UPR3079 | DR08 |
| 19695 | BRANLE | Marie-Noelle | AI | UPR3346 | DR08 |
| 19081 | HERVOUET COSTE | Nadege | AI | UPR4301 | DR08 |
| 88789 | MALARD | Virginie | AI | UPR4301 | DR08 |
| 19417 | LEGLAND | Patricia | AI | UPR4301 | DR08 |
| 19791 | RETIF LEROUX | Stephanie | AI | UPS44 | DR08 |
| 91181 | COOPMAN | Rémy | AI | USR3565 | DR08 |
| 7891 | FLIGIEL | Damien | AI | USR704 | DR08 |
| 23452 | SCHMITT | Christine | AI | FRC1589 | DR10 |
| 23096 | FELIX | Audrey | AI | MOY1000 | DR10 |
| 23306 | FELY | Olivier | AI | MOY1000 | DR10 |
| 23290 | TECQUERT | Jean Louis | AI | MOY1000 | DR10 |
| 23303 | WIEDERHOLD | Fabien | AI | MOY1000 | DR10 |
| 23442 | SCHNELL | Fabien | AI | UMR3208 | DR10 |
| 52724 | HENER | Pierre | AI | UMR7104 | DR10 |
| 16104 | LOEGLER | Marie Christine | AI | UMR7104 | DR10 |
| 22799 | BROCARD | Dominique | AI | UMR7104 | DR10 |
| 22533 | HECKER | Annick | AI | UMR7104 | DR10 |
| 52725 | REINE | Valérie | AI | UMR7104 | DR10 |
| 23215 | KOECHLER | Sandrine | AI | UMR7156 | DR10 |
| 42080 | PARISSE | Magali | AI | UMR7177 | DR10 |
| 81204 | RENARD | Nicolas | AI | UMR7177 | DR10 |
| 19672 | DICK SCHULER | Nathalie | AI | UMR7178 | DR10 |
| 23706 | BERTHO | Yannick | AI | UMR7178 | DR10 |
| 23920 | HOSSELET | Jerome | AI | UMR7178 | DR10 |
| 19473 | SCHAEFFER | Eric | AI | UMR7178 | DR10 |
| 19484 | SOMMER | Regine | AI | UMR7178 | DR10 |
| 23676 | MARTZ | Adeline | AI | UMR7199 | DR10 |
| 22557 | STRAUB | Marie-Laure | AI | UMR7242 | DR10 |
| 111416 | VALLET | Judith | AI | UMR7242 | DR10 |
| 22883 | LOBNER | Angelique | AI | UMR7504 | DR10 |
| 23246 | ULRICH | Patrice | AI | UMR7516 | DR10 |
| 23763 | GANGLOFF | Sophie | AI | UMR7517 | DR10 |
| Matricule | Nom | Prénom | Corps | Code Unité | DR |

| 23700 | EISELE | Aline | AI | UMR7550 | DR10 |
|-----------|------------------|-------------|-------|------------|------|
| 23665 | COLLARD | Alexandre | AI | UPR22 | DR10 |
| 22227 | PAWLAK | Gaël | AI | UPR2357 | DR10 |
| 23102 | CALCO | Valerie | AI | UPR3212 | DR10 |
| 23709 | SOICHOT | Julien | AI | UPR9022 | DR10 |
| 26147 | COPPEL | Denis | AI | MOY1100 | DR11 |
| 26000 | REVELLIN-FALCOZ | Laurent | AI | MOY1100 | DR11 |
| 43038 | TCHILINGUIRIAN | Eric | AI | MOY1100 | DR11 |
| 90052 | JULIEN | Céline | AI | MOY1100 | DR11 |
| 25282 | AYALA | Isabel | AI | UMR5075 | DR11 |
| 17142 | DEPOISIER | Didier | AI | UMR5075 | DR11 |
| 88823 | GAUTHIER-LAFAYE | Mathieu | AI | UMR5108 | DR11 |
| 25059 | BERTON | Kevin | AI | UMR5129 | DR11 |
| 24006 | CANNELLA | Dominique | AI | UMR5163 | DR11 |
| 24808 | MOKHTARI | Akila | AI | UMR5216 | DR11 |
| 25367 | FIZE | Jennifer | AI | UMR5249 | DR11 |
| 89724 | FLANDINET | Laurène | AI | UMR5274 | DR11 |
| 25704 | TONI | Jean-Benoit | AI | UMR5521 | DR11 |
| 25157 | SAGNIMORTE | Florence | AI | UMR5553 | DR11 |
| 25963 | VAN MELLE-GATEAU | Mathilde | AI | UMR5588 | DR11 |
| 63049 | ROBIN | Arnaud | AI | UMR5628 | DR11 |
| 29298 | GOMES MONTEIRO | Inocencio | AI | UMR5814 | DR11 |
| 20494 | RAMBURE | Thibaut | AI | UMR5814 | DR11 |
| 20535 | JACOB | Cecile | AI | UMR5814 | DR11 |
| 74842 | JACOB | Josua | AI | UMR5821 | DR11 |
| 20293 | LAGORIO | Eric | AI | UMR5821 | DR11 |
| 20338 | MARTON | Marc | AI | UMR5821 | DR11 |
| 70798 | MENU | Johann | AI | UMR5821 | DR11 |
| 91631 | PONCHANT | Nicolas | AI | UMR5821 | DR11 |
| 20237 | SOLE | Patrick | AI | UMR5821 | DR11 |
| 27498 | GARCON | Evelyne | AI | UMR6417 | DR11 |
| 24105 | BROISIN | Catherine | AI | UMR8191 | DR11 |
| 24594 | LAHERA | Eric | AI | UMS832 | DR11 |
| 9763 | JULIE | Gwenaelle | AI | UPR2940 | DR11 |
| 23986 | CHANTHIB | Pierre | AI | UPR2940 | DR11 |
| 26144 | DESCHANELS | Yves | AI | UPR2940 | DR11 |
| 25065 | GUILHOT | Johan | AI | UPR2940 | DR11 |
| 23123 | LACHKAR | Pierre | AI | UPR2940 | DR11 |
| 24025 | BOURGEAT-LAMI | Nathalie | AI | UPR2940 | DR11 |
| 10334 | POIS | Florence | AI | UPR2940 | DR11 |
| 112026 | MARPAUD | Julien | AI | UPR3228 | DR11 |
| 24812 | PIC | Amelie | AI | UPR3228 | DR11 |
| 25082 | JEACOMINE | Isabelle | AI | UPR5301 | DR11 |
| 24019 | BAYMA-PECIT | Eric | AI | UPR5301 | DR11 |
| 24074 | CALDARA | Isabelle | AI | UPR5301 | DR11 |
| 23830 | LAURENS | Myriam | AI | UPS2070 | DR11 |
| Matricule | Nom | Prénom | Corps | Code Unité | DR |

| 23972 | ARGENTINO | Patricia | AI | UPS3390 | DR11 |
|-----------|-------------------|------------|-------|------------|------|
| 30092 | GROSSI | Alain | AI | FR3479 | DR12 |
| 21265 | IMBAUD | Helene | AI | MOY1200 | DR12 |
| 26676 | RUBENACH | Jean | AI | MOY1200 | DR12 |
| 26545 | D'AMICO | Anne-Marie | AI | MOY1200 | DR12 |
| 27006 | LAPORTE-CHAOUALI | Sylvie | AI | MOY1200 | DR12 |
| 26874 | THIBAUDAT | Yves | AI | UMR6134 | DR12 |
| 38322 | COTELLE | Nathalie | AI | UMR6262 | DR12 |
| 26195 | ZAMBONI | Veronique | AI | UMR7257 | DR12 |
| 71714 | MARSCHAL | Christian | AI | UMR7263 | DR12 |
| 78343 | BEAUCHAMPS-ASSALI | Vanina | AI | UMR7263 | DR12 |
| 24866 | ANDRE | Guy | AI | UMR7269 | DR12 |
| 4381 | OULED SGHAIER | Vanessa | AI | UMR7282 | DR12 |
| 78997 | LEROI | Delphine | AI | UMR7283 | DR12 |
| 25889 | POGGETTI | Mireille | AI | UMR7286 | DR12 |
| 26888 | FLOUCAT | Sylvain | AI | UMR7287 | DR12 |
| 26140 | DETAILLEUR | Brice | AI | UMR7288 | DR12 |
| 26205 | AGUILLON | Sylvie | AI | UMR7288 | DR12 |
| 26412 | DADOUN | Joelle | AI | UMR7289 | DR12 |
| 52577 | NICLAS-CHIRURGIEN | Laure | AI | UMR7294 | DR12 |
| 15949 | BAUDOIN | Bruno | AI | UMR7299 | DR12 |
| 26835 | DAMELET | Loic | AI | UMR7299 | DR12 |
| 90515 | LAVANDIER | Sébastien | AI | UMR7325 | DR12 |
| 27061 | GARCIA | Jose | AI | UMR7326 | DR12 |
| 27625 | GARCIA | Nathalie | AI | UMR7326 | DR12 |
| 72352 | GARCIA MOLINA | Marta | AI | UMR7330 | DR12 |
| 21257 | MUNOZ | Jocelyne | AI | UMR7346 | DR12 |
| 26323 | CONSTANT | Anne Marie | AI | UMS3470 | DR12 |
| 60075 | DESMONS | Nathalie | AI | UMS3470 | DR12 |
| 27128 | PINHEDE | Cedric | AI | UPR7051 | DR12 |
| 53432 | CORRE | Sylvie | AI | MOY1300 | DR13 |
| 50248 | JACQUOT | Estelle | AI | MOY1300 | DR13 |
| 28361 | LAUDIE | Michele | AI | UMR5096 | DR13 |
| 28676 | BUATOIS | Bruno | AI | UMR5175 | DR13 |
| 18073 | BERNARD | Cyril | AI | UMR5175 | DR13 |
| 29025 | NGUYEN-PLATON | Marguerite | AI | UMR5175 | DR13 |
| 28489 | GUILLOU-DUVOID | Anne | AI | UMR5203 | DR13 |
| 9773 | GEERAERT | Muriel | AI | UMR5243 | DR13 |
| 29077 | PANIAGUA | Cedric | AI | UMR5247 | DR13 |
| 27939 | FITOUSSI | Muriel | AI | UMR5247 | DR13 |
| 29503 | CACCIAGUERRA | Thomas | AI | UMR5253 | DR13 |
| 29611 | GUIFFREY | Pascale | AI | UMR5253 | DR13 |
| 28020 | REBIERE | Bertrand | AI | UMR5253 | DR13 |
| 29737 | GUERMACHE | Mourad | AI | UMR5253 | DR13 |
| 4589 | LAMBERT | Magali | AI | UMR5253 | DR13 |
| 25029 | RIVOIRE | Stephane | AI | UMR5299 | DR13 |
| Matricule | Nom | Prénom | Corps | Code Unité | DR |

| | | | | | |
|------------------|-------------------|-----------------|--------------|-------------------|-----------|
| 28874 | PREVOT | Carole | AI | UMR5299 | DR13 |
| 28558 | ROMESTAN | Isabelle | AI | UMR5474 | DR13 |
| 29291 | GEORGE | Stephane | AI | UMR5506 | DR13 |
| 29463 | LUKASIK | Cecile | AI | UMR5506 | DR13 |
| 89363 | VALORGE | Patrice | AI | UMR5508 | DR13 |
| 27540 | DESOEUVRE | Angelique | AI | UMR5569 | DR13 |
| 28995 | CATALA | Philippe | AI | UMR7621 | DR13 |
| 100229 | PERU | Erwan | AI | UMR8222 | DR13 |
| 29262 | BOUVIER | Corinne | AI | UMR9190 | DR13 |
| 29410 | RAKOTONDRAMASY | Sahondratiana | AI | UPR1142 | DR13 |
| 25014 | PEREZ | Antoine | AI | UPR8521 | DR13 |
| 63164 | FOULON | Stéphane | AI | FR2599 | DR14 |
| 30997 | LEDUC | Catherine | AI | MOY1400 | DR14 |
| 31413 | MONIER | Marie-Dominique | AI | MOY1400 | DR14 |
| 31668 | KOLLAR | Gisele | AI | MOY1678 | DR14 |
| 31621 | POUIL | Jerome | AI | MOY1678 | DR14 |
| 27921 | BARRERE | Sandrine | AI | UMR2594 | DR14 |
| 53333 | LEPOURRY | Laurence | AI | UMR5089 | DR14 |
| 50053 | LEVILLAIN | Florence | AI | UMR5089 | DR14 |
| 31630 | GOIFFON | Isabelle | AI | UMR5099 | DR14 |
| 31350 | RECH | Jerome | AI | UMR5100 | DR14 |
| 88543 | CARLES | Christophe | AI | UMR5100 | DR14 |
| 31279 | PANEGOS | Patricia | AI | UMR5193 | DR14 |
| 85830 | SOEPARNO | Ruddy | AI | UMR5502 | DR14 |
| 31310 | BOURREL | Denis | AI | UMR5502 | DR14 |
| 10182 | DA COSTA | Frederic | AI | UMR5503 | DR14 |
| 31427 | ESCALAS | Nathalie | AI | UMR5547 | DR14 |
| 31318 | CAUSSERAND FABBRO | Carole | AI | UMR5563 | DR14 |
| 31038 | CASTILLO | Alain | AI | UMR5563 | DR14 |
| 31662 | SOUHAUT | Marc | AI | UMR5566 | DR14 |
| 52746 | COLLEDANI | Eric | AI | UMR5626 | DR14 |
| 31821 | CLUZEAU | Marie-Helene | AI | UMS2859 | DR14 |
| 31016 | DI SALVO | Nathalie | AI | UMS831 | DR14 |
| 44986 | MESNILGRENTE | Fabien | AI | UPR8001 | DR14 |
| 30757 | DOLLAT | Xavier | AI | UPR8001 | DR14 |
| 30982 | MARROT | Jean-Christophe | AI | UPR8001 | DR14 |
| 31811 | LIBOUREL | Julien | AI | UPR8001 | DR14 |
| 30995 | DUCROCQ | Brigitte | AI | UPR8001 | DR14 |
| 31360 | SOLER ANTICH | Anna | AI | UPR8001 | DR14 |
| 70776 | COURS | Robin | AI | UPR8011 | DR14 |
| 31270 | CANDAU POUCHET | Fabrice | AI | UPR8241 | DR14 |
| 30872 | MAUPOME | Michel | AI | UPR8241 | DR14 |
| 50074 | LACASSAGNE | Francis | AI | USR5026 | DR14 |
| 33693 | CAILLAUD | Muriel | AI | MOY1500 | DR15 |
| 33709 | MAUJARD | Celine | AI | MOY1500 | DR15 |
| Matricule | Nom | Prénom | Corps | Code Unité | DR |

| 33455 | FALCK | Valerie | AI | UMR5114 | DR15 |
|-----------|--------------------|---------------|-------|------------|------|
| 33154 | JENART | Carlos | AI | UMR5185 | DR15 |
| 89199 | PHILIPPOT-LE CAMUS | Sophie | AI | UMR5218 | DR15 |
| 85686 | LE BECHEC | Mickaël | AI | UMR5254 | DR15 |
| 33198 | PUYOU-LASCASSIES | Sophie | AI | UMR5254 | DR15 |
| 34019 | CLISSON | Gerald | AI | UMR5258 | DR15 |
| 33444 | SIBAUD | Jean-Marc | AI | UMR5295 | DR15 |
| 34047 | GUIET | Sandrine | AI | UMR5295 | DR15 |
| 100363 | PERCHEY | Guy | AI | UMR5296 | DR15 |
| 34970 | TESSIER | Beatrice | AI | UMR5297 | DR15 |
| 43586 | BAUSSART | Jérôme | AI | UMR5797 | DR15 |
| 34157 | CASSAGNERE | Sebastien | AI | UMR5798 | DR15 |
| 31365 | CHOLLET | Yannick | AI | UMS3033 | DR15 |
| 33933 | VERGNIEUX | Caroline | AI | UMS3657 | DR15 |
| 34812 | ETIENNE | Laetitia | AI | UPR9048 | DR15 |
| 33713 | NGUYEN | Olivier | AI | UPR9048 | DR15 |
| 33448 | COSSERON-DA COSTA | Virginie | AI | UPR9048 | DR15 |
| 33190 | PICARD | Veronique | AI | USR3155 | DR15 |
| 35397 | MALAGUTTI | Ornella | AI | EXT1600 | DR16 |
| 35687 | SOHLER | Isabelle | AI | INS1610 | DR16 |
| 32678 | CHOTARD-LOCHET | Nadege | AI | INS1618 | DR16 |
| 81572 | DI CESARE | Bertrand | AI | INS1618 | DR16 |
| 35459 | CENCIGH | Sylvie | AI | INS1619 | DR16 |
| 32737 | MARTIN | Lucie | AI | INS1619 | DR16 |
| 35327 | MENANT | Celine | AI | INS1630 | DR16 |
| 35029 | WILLIAM | Sylvie | AI | INS1630 | DR16 |
| 53542 | LEFEBVRE | Nelly | AI | INS1640 | DR16 |
| 32642 | RENE-KERBER | Pascale | AI | INS1660 | DR16 |
| 34713 | FLERET | Hermann | AI | MOY1600 | DR16 |
| 35089 | VARELA | David | AI | MOY1600 | DR16 |
| 82836 | HERNANDEZ | Gaëlle | AI | MOY1609 | DR16 |
| 114388 | LOKIEC | Cécile | AI | MOY1613 | DR16 |
| 4304 | LEROUX | Magali | AI | MOY1632 | DR16 |
| 51983 | MIMOUNA | Akima | AI | MOY1632 | DR16 |
| 66045 | PERMALL | Sabrina | AI | MOY1632 | DR16 |
| 53663 | GALARD | Nathalie | AI | MOY1646 | DR16 |
| 35523 | GUELY | Helene | AI | MOY1646 | DR16 |
| 10306 | LENDO | Isabelle | AI | MOY1646 | DR16 |
| 35181 | BOQUEL | Karine | AI | MOY1649 | DR16 |
| 35288 | GOMEZ | Valerie | AI | MOY1649 | DR16 |
| 106564 | FURLAN | Eric | AI | MOY1666 | DR16 |
| 46784 | GIMENEZ | Jean | AI | MOY1677 | DR16 |
| 5481 | CAMPUS | Pascale | AI | UMR8053 | DR16 |
| 89721 | VIDAL | Jean-Philippe | AI | UMS2927 | DR16 |
| 4583 | KULAGA | Claire | AI | UMS2927 | DR16 |
| 5987 | ANDRE | Sylvie | AI | MOY1632 | DR16 |
| Matricule | Nom | Prénom | Corps | Code Unité | DR |

| 37682 | LAUNAY | Jean-François | AI | MOY1632 | DR16 |
|-----------|-------------------|---------------|-------|------------|------|
| 37766 | KERIRZIN | Joel | AI | FR2424 | DR17 |
| 37133 | GUEZENNEC | Barbara | AI | FR2424 | DR17 |
| 37220 | DENIS ANGELE | Dominique | AI | MOY1700 | DR17 |
| 37184 | EVEN | Isabelle | AI | MOY1700 | DR17 |
| 16995 | PAUGAM | Patricia | AI | MOY1700 | DR17 |
| 67253 | COLL | Jean-Gabriel | AI | SNC9028 | DR17 |
| 37628 | BELLEC | Romuald | AI | SNC9028 | DR17 |
| 10096 | BEAUNAY | Stephanie | AI | UMR6112 | DR17 |
| 99848 | VIVES | Thomas | AI | UMR6226 | DR17 |
| 37366 | PAIN | Thierry | AI | UMR6226 | DR17 |
| 38110 | NICOLLE | Julie | AI | UMR6251 | DR17 |
| 37970 | GALVEN | Cyrille | AI | UMR6283 | DR17 |
| 36491 | BORTOLI | Yann | AI | UMR6457 | DR17 |
| 36486 | PICHOT | Patrice | AI | UMR6457 | DR17 |
| 44397 | JAHKE | Ronald | AI | UMR6457 | DR17 |
| 35426 | HUGUET | Sophie | AI | UMR6457 | DR17 |
| 36514 | OLLITRAULT | Isabelle | AI | UMR6457 | DR17 |
| 10304 | GUEDON | Sophie | AI | UMR6502 | DR17 |
| 88634 | CHARLES | Catherine | AI | UMR6521 | DR17 |
| 53307 | LE TOULLEC | Tristan | AI | UMR6523 | DR17 |
| 30832 | QUESSETTE | Kevin | AI | UMR6538 | DR17 |
| 36947 | BLONDEAU | James | AI | UMR6613 | DR17 |
| 38328 | MANCEAU | Celine | AI | UMR7144 | DR17 |
| 37912 | JAM | Murielle | AI | UMR8227 | DR17 |
| 35409 | PRESSAC | Jean-Baptiste | AI | UMS3554 | DR17 |
| 63244 | PERAULT | Fabien | AI | UPS855 | DR17 |
| 36895 | DESBAN | Nathalie | AI | USR3151 | DR17 |
| 37733 | BOUFFEL | Karine | AI | MOY1800 | DR18 |
| 78946 | DELATAILLE | Laurence | AI | MOY1800 | DR18 |
| 37501 | VIGNERON | Pascale | AI | UMR7338 | DR18 |
| 38061 | AMPEN-GUFFROY | Catherine | AI | UMR8161 | DR18 |
| 38273 | TAILLEZ | Caroline | AI | UMR8163 | DR18 |
| 88997 | DELABRE | Celine | AI | UMR8181 | DR18 |
| 72030 | DELAHAYE | Virginie | AI | UMR8188 | DR18 |
| 53042 | PRIEM | Anne | AI | UMR8518 | DR18 |
| 38093 | DUBOIS | Philippe | AI | UMR8520 | DR18 |
| 37875 | MIENS | Michele | AI | UMR8520 | DR18 |
| 40618 | FEIERSTEIN-PLANCO | Claire | AI | UMR6252 | DR19 |
| 40555 | HELAINÉ | Marie-Cecile | AI | UMR6507 | DR19 |
| 40581 | HERVIEU | Benoit | AI | UMR6508 | DR19 |
| 75494 | DOUTRESSOULLES | Delphine | AI | UMR6583 | DR19 |
| 77286 | CLERGET-JAY | Christine | AI | UMR6634 | DR19 |
| 40175 | FREMONT | Georges | AI | UPR3266 | DR19 |
| 40150 | HOUARNER | Charles | AI | UPR3266 | DR19 |
| 76360 | OSMOND | Benoit | AI | UPR3266 | DR19 |
| Matricule | Nom | Prénom | Corps | Code Unité | DR |

| | | | | | |
|-------|-----------------|-----------|----|---------|------|
| 40515 | POREE | Florent | AI | UPR3266 | DR19 |
| 58632 | CARLINO | Antoine | AI | UPR3266 | DR19 |
| 40478 | LAUNAY | Virginie | AI | UPR3266 | DR19 |
| 41504 | DE MASINI | Gaetan | AI | MOY2000 | DR20 |
| 66309 | ALLIOUANE | Samir | AI | UMR7093 | DR20 |
| 41419 | PAYRE | Christine | AI | UMR7275 | DR20 |
| 41448 | MOMIER | David | AI | UMR7277 | DR20 |
| 4394 | BOUDARD-MORTEAU | Christine | AI | UMR7336 | DR20 |
| 41360 | KAMM | Daniel | AI | UMS2202 | DR20 |
| 40902 | CHALLIER | Patricia | AI | UMS829 | DR20 |
| 45754 | LE MOAL | Frédéric | AI | UPS855 | DR20 |

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

Liste des agents auxquels une réduction d'ancienneté a été attribuée
après avis de la CAP n°6 du 04 décembre 2015 (effet 2016)

Echelon accéléré
TCE

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|------------------|------------|-------|------------|------|
| 4532 | M'TSAHOUA | Edvine | TCE | MOY100 | DR01 |
| 7196 | BRELAUD THEIS | Sylvie | TCE | UMR7049 | DR01 |
| 7214 | PRIOUL | Catherine | TCE | UMR8150 | DR01 |
| 4029 | LAMY | Patricia | TCE | MOY200 | DR02 |
| 35169 | WESSELI | Sylvie | TCE | MOY200 | DR02 |
| 4389 | PENNETIER | Carole | TCE | UMR144 | DR02 |
| 6020 | LONCIN | Cyrille | TCE | UMR7225 | DR02 |
| 3952 | LEFEBVRE | Isabelle | TCE | UMR8235 | DR02 |
| 3653 | DUYS | Alain | TCE | UMR8553 | DR02 |
| 33879 | MARTIN | Delphine | TCE | UMR9187 | DR02 |
| 4683 | SANSOULET-PLANTE | Bruno | TCE | MOY300 | DR03 |
| 4890 | BOUCHOT | Christelle | TCE | UMR8200 | DR03 |
| 9884 | PLISSON | Isabelle | TCE | EXT400 | DR04 |
| 65954 | BOUVIER | Claude | TCE | MOY400 | DR04 |
| 10296 | HOULLEBEY | Joelle | TCE | MOY400 | DR04 |
| 9660 | MOREL | Anne | TCE | UMR8000 | DR04 |
| 10787 | WILLOQUET | Georges | TCE | UMR8081 | DR04 |
| 8056 | BARJOT | Frederic | TCE | UMR8182 | DR04 |
| 15947 | BEGUE | Angelique | TCE | UMR8212 | DR04 |
| 9506 | ALBARET | Marc | TCE | UMR8214 | DR04 |
| 10043 | GUIMONET | Franck | TCE | UMR8506 | DR04 |
| 10301 | DEVILLERS | Thierry | TCE | UMR8578 | DR04 |
| 7990 | BONENFANT | Jean | TCE | UMR8607 | DR04 |
| 8047 | RUDNYCKYJ | Filip | TCE | UMR8607 | DR04 |
| 8052 | TROCHET | Stephane | TCE | UMR8607 | DR04 |
| 9577 | BORGET | Lionel | TCE | UMR8607 | DR04 |
| 67914 | PICHET | Marc | TCE | UMR8607 | DR04 |
| 16467 | THIBAUT | Helene | TCE | UMR9191 | DR04 |
| 10356 | NICOLAS | Angelique | TCE | UMR9197 | DR04 |
| 9804 | TRIKI | Jeanne | TCE | UMR9197 | DR04 |
| 9843 | PAMLARD | Olivier | TCE | UPR2301 | DR04 |
| 15760 | GENDRON | Patrick | TCE | MOY500 | DR05 |
| 46296 | HENRYON | Francelyne | TCE | MOY500 | DR05 |
| 80592 | ROLIN | Christine | TCE | MOY500 | DR05 |
| 17151 | MOMY | Catherine | TCE | UMR7041 | DR05 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|--------------------|-----------------|-------|------------|------|
| 15008 | PRIOT | Marie-Line | TCE | UMR7186 | DR05 |
| 11663 | BEYER | Eric | TCE | UMR7638 | DR05 |
| 17197 | BAZIN | Marilyne | TCE | UMR7648 | DR05 |
| 15913 | DANTON | Jean Paul | TCE | UMR8111 | DR05 |
| 15166 | GUIBAL | Marie-Beatrice | TCE | UMR8112 | DR05 |
| 15453 | THUON | Kounvary | TCE | UMR8190 | DR05 |
| 15377 | ROBIN | France-Lise | TCE | UMR8539 | DR05 |
| 16934 | PENNEC | Michelle | TCE | UMR8591 | DR05 |
| 15172 | THIRION | Mireille | TCE | USR3225 | DR05 |
| 14058 | KIEFFER | Sabine | TCE | MOY600 | DR06 |
| 16129 | MARTIN | Corinne | TCE | UMR5022 | DR06 |
| 15501 | BASSEREAU-VAUTHIER | Laetitia | TCE | UMR6298 | DR06 |
| 14613 | LHOSTE-KONDRATOW | Christelle | TCE | UMR7039 | DR06 |
| 14829 | DESCHAMPS | Philippe | TCE | UPS76 | DR06 |
| 54669 | ROUXEL | Sylvie | TCE | MOY700 | DR07 |
| 17690 | BARBOT | Francois | TCE | UMR5133 | DR07 |
| 17712 | DISCH | Sylvie | TCE | UMR5190 | DR07 |
| 16837 | BUSSY | Agnes | TCE | UMR5280 | DR07 |
| 59026 | BONGIOVANNI | Claudie | TCE | UMR5822 | DR07 |
| 61813 | AUZOLLE | Marie-Christine | TCE | UMR6524 | DR07 |
| 15910 | SOURLIER | Valerie | TCE | UMR6620 | DR07 |
| 17603 | DURAND | Christine | TCE | USR6402 | DR07 |
| 19285 | HARIKA | Genevieve | TCE | UMR7267 | DR08 |
| 37580 | ERNST MAILLET | Vanessa | TCE | UMR7302 | DR08 |
| 18514 | JOURNET | Agnes | TCE | UMR7323 | DR08 |
| 18709 | HATTON | Marielle | TCE | UMR7327 | DR08 |
| 19429 | RUAULT | Stephanie | TCE | UMR7372 | DR08 |
| 19297 | NOURRY | Nicole | TCE | UMR7374 | DR08 |
| 19494 | ROLLAND | Nathalie | TCE | UMS3116 | DR08 |
| 19018 | SAYAMATH | Sisouk | TCE | UPR3021 | DR08 |
| 19181 | LORY | Rachel | TCE | UPS44 | DR08 |
| 22910 | BUCHBERGER | Fabien | TCE | UMR7006 | DR10 |
| 22901 | DUFOUR | Stephane | TCE | UMR7104 | DR10 |
| 23723 | GENDRON | Michael | TCE | UMR7104 | DR10 |
| 19589 | WABNITZ | Christophe | TCE | UMR7178 | DR10 |
| 19666 | ZETER | Valeria | TCE | UMR7178 | DR10 |
| 20009 | SCHNEIDER | Martine | TCE | UMR7178 | DR10 |
| 20026 | BOUTIN | Danièle | TCE | UMR7517 | DR10 |
| 22697 | ROTH | Marcel | TCE | UPR22 | DR10 |
| 72630 | THAHOULY | Tamou | TCE | UPR3212 | DR10 |
| 24796 | ODDOU | Christiane | TCE | ERL5284 | DR11 |
| 25988 | LE GOFF | Veronique | TCE | MOY1100 | DR11 |
| 24456 | BAS | Serge | TCE | UMR5130 | DR11 |
| 5517 | BOURDAIS | Celine | TCE | UMR5163 | DR11 |
| 24182 | RUSCONI | Bruno | TCE | UMR5224 | DR11 |
| 20235 | YAMOUNI | Mahfoud | TCE | UMR5821 | DR11 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|------------------------|----------------|-------|------------|------|
| 24134 | AUTERNAUD | Christian | TCE | UPR3228 | DR11 |
| 26643 | BERTHILLOT | Antoine | TCE | MOY1200 | DR12 |
| 25789 | CECERE | Yvan | TCE | UMR7246 | DR12 |
| 27690 | VIALLE | Marie-Therese | TCE | UMR7273 | DR12 |
| 26892 | ZELLAT | Ahmed | TCE | UMR7281 | DR12 |
| 25434 | PINET | Isabelle | TCE | UMR7281 | DR12 |
| 26236 | BRUGGIAMOSCA | Claude | TCE | UMR7303 | DR12 |
| 26762 | CUGE | Nathalie | TCE | UMR7339 | DR12 |
| 25942 | LARROUDE | Laurence | TCE | UMS2927 | DR12 |
| 25354 | PERON | Marlene | TCE | UMS2927 | DR12 |
| 25701 | HUPPERT | Francois | TCE | UMS3470 | DR12 |
| 26942 | DIGRANDI | Georges | TCE | UPS846 | DR12 |
| 27411 | MARTEAU | Pascal | TCE | USR3125 | DR12 |
| 27636 | RICHARD | Annick | TCE | USR3125 | DR12 |
| 28407 | DIFALLAH-PERRET | Houria | TCE | MOY1300 | DR13 |
| 28602 | MARTY | Martine | TCE | MOY1300 | DR13 |
| 23265 | PLAGNIOL | Jean Pierre | TCE | MOY1300 | DR13 |
| 30785 | GARCIA | Joseph | TCE | UMR5004 | DR13 |
| 29064 | LEPAGE | Florence | TCE | UMR5048 | DR13 |
| 28857 | SARDA | Violette | TCE | UMR5175 | DR13 |
| 28235 | COUZI | Corinne | TCE | UMR5214 | DR13 |
| 28884 | GABILLARD | Adoration | TCE | UMR5221 | DR13 |
| 30722 | EMANS | Remi | TCE | UMR5244 | DR13 |
| 17692 | RUZIE | Emmanuelle | TCE | UMR5253 | DR13 |
| 25508 | GAINE | Chantal | TCE | UMR5554 | DR13 |
| 28321 | ROCA | Jean Claude | TCE | UMS2348 | DR13 |
| 23961 | LAUNAY | Yannick | TCE | UPR2940 | DR13 |
| 29392 | BIENFAIT | Jean-Marc | TCE | UPR8521 | DR13 |
| 28369 | GARRABOS | Marc | TCE | UPR8521 | DR13 |
| 29052 | LOPEZ | Rose-Marie | TCE | UPR8521 | DR13 |
| 29383 | MOIZAN- TEYSSANDIER | Marina | TCE | UPR8521 | DR13 |
| 31353 | MAIORANO | Jean-Marc | TCE | UMR5089 | DR14 |
| 31600 | LESTRADE | Carine | TCE | UMR5100 | DR14 |
| 31552 | MARIA | Delphine | TCE | UMR5126 | DR14 |
| 30981 | LEDIG | Marie-Isabelle | TCE | UMR5560 | DR14 |
| 30735 | COUSIN | Anne Marie | TCE | UMR5563 | DR14 |
| 31161 | GIL | Emilie | TCE | UMR5602 | DR14 |
| 30990 | EVARD | Arlette | TCE | UPR8001 | DR14 |
| 31268 | LE DENMAT | Eric | TCE | UPR8001 | DR14 |
| 30834 | MOTHES | Emmanuelle | TCE | UPR8241 | DR14 |
| 33134 | DHELIAT | Catherine | TCE | MOY1500 | DR15 |
| 33801 | ROMAIN | Helene | TCE | MOY1500 | DR15 |
| 34051 | ALVES MAGALHAES | Catherine | TCE | UMR5095 | DR15 |
| 4391 | BERNARD | Christophe | TCE | UMR5185 | DR15 |
| 15898 | DEVILDER | Gauthier | TCE | UMR5199 | DR15 |
| 33399 | WORTMANN | Regine | TCE | UMR5199 | DR15 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|---------------|-------------|-------|------------|------|
| 37985 | DOISY | Isabelle | TCE | UMR5255 | DR15 |
| 33859 | FAYOUX | Anne | TCE | UMR5287 | DR15 |
| 33132 | ROUSSEAU | Marie-Laure | TCE | UMR5287 | DR15 |
| 33565 | BIENDON | Nathalie | TCE | UMR5293 | DR15 |
| 33192 | MALERNE | Philippe | TCE | UMR5295 | DR15 |
| 32084 | OUTREQUIN | Jean | TCE | UMR5797 | DR15 |
| 33432 | LATOUR-DANTES | Astrid | TCE | UMR5800 | DR15 |
| 33569 | GLIZE | Fabrice | TCE | UMR5804 | DR15 |
| 33937 | HORTOLLAND | Philippe | TCE | UPR8641 | DR15 |
| 34863 | KOZIET | Thomas | TCE | MOY1600 | DR16 |
| 3570 | FERRANT | Leontine | TCE | MOY1600 | DR16 |
| 34907 | GAUTHIER | Valerie | TCE | MOY1600 | DR16 |
| 35427 | HELLIER | Catherine | TCE | MOY1600 | DR16 |
| 35319 | TECHER | Samira | TCE | MOY1666 | DR16 |
| 34753 | DE PASCALIS | Mirella | TCE | UMS2927 | DR16 |
| 41471 | BERNARD | Cécile | TCE | MOY1632 | DR16 |
| 36493 | FRESNEAU | Sylvain | TCE | UMR6457 | DR17 |
| 36480 | MOREAU | Evelyne | TCE | UMR6457 | DR17 |
| 4410 | PERES | Laurent | TCE | UMR7212 | DR17 |
| 37707 | LABAEYE | Nathalie | TCE | FRE3723 | DR18 |
| 37541 | ADIASSE | Sandrine | TCE | MOY1800 | DR18 |
| 37503 | PACAUD MANGIN | Valerie | TCE | UMR7319 | DR18 |
| 38325 | CALIMEZ | Christelle | TCE | UMR7352 | DR18 |
| 37607 | NETTER | Regine | TCE | UMR8198 | DR18 |
| 37679 | BROUTIN | Josephe | TCE | UMR8529 | DR18 |
| 38199 | HAMMADI | Fatima | TCE | UMR9189 | DR18 |
| 38019 | BLANCHET | Regine | TCE | UMS3702 | DR18 |
| 37727 | CLUCKERS | Francine | TCE | UMS3702 | DR18 |
| 40582 | LECERF | Laurent | TCE | MOY1632 | DR19 |
| 40557 | MILHOUD | Soizic | TCE | MOY1900 | DR19 |
| 40474 | DEVILLEZ | Nathalie | TCE | MOY1900 | DR19 |
| 40528 | WIDEROWSKI | Linda | TCE | MOY1900 | DR19 |
| 40397 | AUVRAY | Edwige | TCE | UMR6085 | DR19 |
| 40512 | LECOURT | Jerome | TCE | UMR6508 | DR19 |
| 40345 | MULLER | Thierry | TCE | UMR6614 | DR19 |
| 40169 | ANDRAU | Emmanuel | TCE | UPR3266 | DR19 |
| 40173 | ROSSARD | Laurent | TCE | UPR3266 | DR19 |
| 100038 | BONHOMME | Dominique | TCE | UMR7272 | DR20 |
| 41355 | PLATT | Carole | TCE | UMR7284 | DR20 |
| 41400 | DUSAUCY | Arnaud | TCE | UMR7335 | DR20 |
| 41496 | HAMEL | Nathalie | TCE | UMR7335 | DR20 |
| 41275 | CHASSAGNEUX | Christine | TCE | UMR7336 | DR20 |
| 4928 | KOULECHOFF | Nathalie | TCE | UMR7336 | DR20 |

Echelon accéléré
TCS

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|----------------------|---------------|-------|------------|------|
| 4866 | LO BUE | Gwénaëlle | TCS | UMR7018 | DR01 |
| 35315 | MAKOUGNI SIGE | Viviane | TCS | UMR7110 | DR01 |
| 27692 | FRAISSE | Eric | TCS | UMR7164 | DR01 |
| 53576 | TESSON | Sabine | TCS | UMR7164 | DR01 |
| 76235 | FACHARD | Nadine | TCS | UMR7219 | DR01 |
| 4406 | VAN HOVE | Lucie | TCS | UMR7592 | DR01 |
| 7566 | BONDIDIER | Martine | TCS | UMR7592 | DR01 |
| 4749 | GUILLARD | Mireille | TCS | UMR7592 | DR01 |
| 54874 | PAVILI-BALADINE | Lydie | TCS | UMR8177 | DR01 |
| 7208 | LECRASMEUR | Danielle | TCS | UMR8558 | DR01 |
| 4832 | VERGER-TROCHAIN | Edith | TCS | UMR9194 | DR01 |
| 3358 | LOUDIN | Anne | TCS | ERL8255 | DR02 |
| 5971 | VERZIER | Anne-Cecile | TCS | FR684 | DR02 |
| 35101 | KHOUNI | Louisa | TCS | MOY1600 | DR02 |
| 10011 | MENTECKI-QUINTIN | Sandrine | TCS | MOY200 | DR02 |
| 35800 | DIABANGOUAYA | Patricia | TCS | UMR3215 | DR02 |
| 35527 | RAKOTOMANDIMBY | Roselys | TCS | UMR7095 | DR02 |
| 49545 | CARLOSSE | Marie | TCS | UMR7585 | DR02 |
| 6553 | RAFAILLAC | Christophe | TCS | UMR7588 | DR02 |
| 45202 | CANTO | Pierre Yves | TCS | UMR7622 | DR02 |
| 47540 | CLADIÈRE | Damien | TCS | UMR7622 | DR02 |
| 63670 | BARBOSA | Isabelle | TCS | UMR8197 | DR02 |
| 53567 | DESNOYERS DE MARBAIX | Axel | TCS | UMR8235 | DR02 |
| 74075 | BIVIC | Gilles | TCS | UMS839 | DR02 |
| 3386 | REMOISSENET | Jean-Lucien | TCS | MOY300 | DR03 |
| 5087 | HOCINI | Amina | TCS | MOY300 | DR03 |
| 101236 | ROUILLE | Florence | TCS | UMR7154 | DR03 |
| 4096 | DA FONSECA | Marie Manuela | TCS | UMR7179 | DR03 |
| 3231 | HEU | Sylvie | TCS | USR3224 | DR03 |
| 42681 | ALLEAUME | Allison | TCS | MOY400 | DR04 |
| 10053 | RIGAULT | Stephanie | TCS | MOY400 | DR04 |
| 42936 | METROT | Virginie | TCS | UMR8212 | DR04 |
| 10292 | MARTINEAU | Valerie | TCS | UMR8214 | DR04 |
| 10333 | LECCHI | Amelie | TCS | UMR8502 | DR04 |
| 7807 | HERRY | Emmanuel | TCS | UMR8607 | DR04 |
| 9656 | MISTRETTA | Eric | TCS | UMR8607 | DR04 |
| 7982 | FONTEYRAUD | Sebastien | TCS | UMR8608 | DR04 |
| 50575 | GIBELIN | Laurent | TCS | UMR8609 | DR04 |
| 10845 | HERVE | Silvin | TCS | UMR8609 | DR04 |
| 54200 | CLAVEREAU | Isabelle | TCS | UMR9191 | DR04 |
| 10035 | CHAGNEAU | Carine | TCS | UMR9198 | DR04 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|----------------|---------------|-------|------------|------|
| 9581 | MARONI | Brigitte | TCS | UMR9198 | DR04 |
| 10993 | LAMOTHE-SIBOLD | Marlene | TCS | UMR9213 | DR04 |
| 11672 | DOHOU | Francis | TCS | EXT500 | DR05 |
| 16649 | BARBARIC | Sophie | TCS | FR636 | DR05 |
| 17265 | GENTIS | Florence | TCS | MOY500 | DR05 |
| 34721 | BARDELLA | Valerie | TCS | UMR125 | DR05 |
| 35282 | PERRINET | Stephanie | TCS | UMR3691 | DR05 |
| 17519 | DUPUIS | Nathalie | TCS | UMR7186 | DR05 |
| 11687 | ROGER ROULLING | Carine | TCS | UMR7647 | DR05 |
| 15809 | JEGU | Catherine | TCS | UMR7648 | DR05 |
| 16521 | LEROY | Laetitia | TCS | UPR20 | DR05 |
| 16217 | FERREIRA | Marina | TCS | UPR20 | DR05 |
| 17952 | GORET | Veronique | TCS | UPS2841 | DR05 |
| 15084 | LAPORTE | Sylvain | TCS | USR3225 | DR05 |
| 14326 | COURTOIS | Sylvie | TCS | MOY1646 | DR06 |
| 14962 | IRACANE | Pascale | TCS | MOY600 | DR06 |
| 14717 | OHL | Nathalie | TCS | MOY600 | DR06 |
| 14700 | SIMON | Muriel | TCS | MOY600 | DR06 |
| 72770 | BERNAUD | Karine | TCS | UMR6303 | DR06 |
| 15230 | TAMBURINI | Valerie | TCS | UMR7198 | DR06 |
| 14467 | PREVITALI | Valerie | TCS | UPS76 | DR06 |
| 14530 | REISER | Dominique | TCS | UPS76 | DR06 |
| 24849 | MESSINA | Virginie | TCS | FR3302 | DR07 |
| 63513 | MONTIBERT | Mathieu | TCS | MOY700 | DR07 |
| 17476 | SCHANNE | Celine | TCS | MOY700 | DR07 |
| 15847 | MOLLEREAU | Esther | TCS | UMR5239 | DR07 |
| 25945 | BISGAMBIGLIA | Veronique | TCS | UMR5256 | DR07 |
| 16855 | PAGES | Christophe | TCS | UMR5280 | DR07 |
| 53613 | THOINET | Karine | TCS | UMR5534 | DR07 |
| 11843 | DELAUNAY | Didier | TCS | UMR5822 | DR07 |
| 63510 | HERNANDEZ | Sandrine | TCS | UMR5822 | DR07 |
| 23324 | VEIT | Claude | TCS | UMR7285 | DR08 |
| 16829 | PERCINA | Nathalie | TCS | UMR7311 | DR08 |
| 18832 | BARDEAU | Jocelyne | TCS | UPR3346 | DR08 |
| 88879 | CORBELLINI | Jean-Philippe | TCS | USR3501 | DR08 |
| 23019 | CLAUDE | Helene | TCS | MOY1000 | DR10 |
| 23116 | MOSSER | Michel | TCS | UMR7199 | DR10 |
| 23566 | BOULARD | Arnaud | TCS | UMR7504 | DR10 |
| 42453 | NGOV | Chheng | TCS | UMR7515 | DR10 |
| 23672 | AUBERT | Amelie | TCS | UMR7517 | DR10 |
| 54652 | SCHAEFFER | Laure | TCS | UPR9002 | DR10 |
| 52820 | CHAMBARD | Didier | TCS | MOY1100 | DR11 |
| 26276 | THEVENON | Emmanuel | TCS | UMR5168 | DR11 |
| 23774 | BROSSIER | Martine | TCS | UMR5216 | DR11 |
| 25257 | NOGUEIRA | Sonia | TCS | UMR5216 | DR11 |
| 24906 | RASSOULI | Khadija | TCS | UMR5266 | DR11 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|------------------|-------------|-------|------------|------|
| 44401 | DE PALO | Karine | TCS | UMR5275 | DR11 |
| 25939 | BEGUIER | Serge | TCS | UMR5588 | DR11 |
| 20387 | SUBLET | Francoise | TCS | UMR5814 | DR11 |
| 35369 | COURTIN | Fabienne | TCS | UMS2927 | DR11 |
| 27391 | PAGANO | Julie | TCS | MOY1200 | DR12 |
| 26481 | VALETTE | Odile | TCS | UMR7283 | DR12 |
| 27232 | IHERTI | Taarable | TCS | UMR7289 | DR12 |
| 87756 | VAULTIER | Frédéric | TCS | UMR7294 | DR12 |
| 25233 | MICHAUD | Corinne | TCS | UMR7316 | DR12 |
| 26479 | GIBAULT | Sophie | TCS | UMR7325 | DR12 |
| 26016 | VORS | Patrick | TCS | UMR7326 | DR12 |
| 27464 | LEPINE | Frédérique | TCS | UMR7326 | DR12 |
| 52791 | CERVETTI | Paul | TCS | UMR7343 | DR12 |
| 27159 | GROSSI | Pierre-Eric | TCS | UMS820 | DR12 |
| 27240 | DESMIS | Laura | TCS | UPS846 | DR12 |
| 26079 | VEYSSEYRE | Bernadette | TCS | USR3125 | DR12 |
| 35715 | LE TOULLEC | Valerie | TCS | FR3105 | DR13 |
| 28295 | BETEILLE | Lionel | TCS | FRE3689 | DR13 |
| 28860 | LAPARDINA | Valerie | TCS | MOY1300 | DR13 |
| 28796 | PAGAN | Sylvie | TCS | MOY1300 | DR13 |
| 29324 | BARBAT | Jerome | TCS | UMR5221 | DR13 |
| 27987 | RABEHARIVELO | Tina | TCS | UMR5221 | DR13 |
| 30736 | MACHECOURT | Simon | TCS | UMR5237 | DR13 |
| 28483 | MARIE | Bernadette | TCS | UMR5243 | DR13 |
| 4711 | VIEIRA E SILVA | Antonio | TCS | UMR5253 | DR13 |
| 4689 | FLOUCAT | Olivier | TCS | UMR5506 | DR13 |
| 42736 | SALMERON | Christophe | TCS | UMS2348 | DR13 |
| 29176 | CONQUET | Silke | TCS | UPR1142 | DR13 |
| 81533 | DI CONCETTO | Elvire | TCS | MOY1400 | DR14 |
| 31152 | LAJARRIGE | Laurence | TCS | MOY1678 | DR14 |
| 15978 | MARION | Fanny | TCS | UMR2594 | DR14 |
| 31002 | BOUSCASSE | Muriel | TCS | UMR5068 | DR14 |
| 31484 | AMBID | Sebastien | TCS | UMR5089 | DR14 |
| 32352 | NIAUCEL | Magali | TCS | UMR5089 | DR14 |
| 52828 | AUSSET | Marie-Laure | TCS | UMR5219 | DR14 |
| 31246 | GRANAT | Dolores | TCS | UMR5277 | DR14 |
| 31558 | ESCOBAR MUNOZ | Maria | TCS | UMR5503 | DR14 |
| 30741 | GUILMAIN | Valerie | TCS | UMS2927 | DR14 |
| 4919 | VIDAL | Clemence | TCS | UPR8011 | DR14 |
| 71652 | ESSELET | Thierry | TCS | MOY1500 | DR15 |
| 34374 | TEMPEL | Anne | TCS | UMR5797 | DR15 |
| 33522 | RICHARD | Dominique | TCS | UMS3428 | DR15 |
| 33775 | CHOTTEAU | Daniel | TCS | UPR9048 | DR15 |
| 35680 | DA SILVA MOREIRA | Carla | TCS | INS1630 | DR16 |
| 35073 | LANGLOIS | William | TCS | MOY1600 | DR16 |
| 34969 | ANGELY | Marie Lise | TCS | MOY1600 | DR16 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|----------------|------------|-------|------------|------|
| 34777 | ARCHANGE | Nadiegé | TCS | MOY1600 | DR16 |
| 35185 | HIE | Florence | TCS | MOY1600 | DR16 |
| 34475 | MCHINDA | Hadjira | TCS | MOY1600 | DR16 |
| 49785 | FINET ROBERT | Myriam | TCS | MOY1646 | DR16 |
| 75701 | DORESSOUNDIRAM | Colette | TCS | MOY1687 | DR16 |
| 63315 | AUBERT | Laure | TCS | MOY1700 | DR17 |
| 36957 | THERAUD | Christel | TCS | MOY1700 | DR17 |
| 37206 | ETIENNE | Catherine | TCS | SNC9028 | DR17 |
| 36925 | DREANO | Stephane | TCS | UMR6290 | DR17 |
| 37135 | BATY | Veronique | TCS | UMR6457 | DR17 |
| 37013 | CHABOT | Mauricette | TCS | UMR6502 | DR17 |
| 37125 | COHAT | Genevieve | TCS | UMR6539 | DR17 |
| 4492 | ROSSARD | Arnaud | TCS | UMR6552 | DR17 |
| 37372 | DELAHAIE | Annie | TCS | UMR6566 | DR17 |
| 75801 | ROUSSEAUX | Hélène | TCS | UMR6625 | DR17 |
| 22204 | MESNILDREY | Isabelle | TCS | MOY1800 | DR18 |
| 37725 | LIEVIN | Marie-Lyse | TCS | UMR8518 | DR18 |
| 37781 | VEREECKE | Nadège | TCS | UMR8576 | DR18 |
| 40180 | NOURY | Fabien | TCS | UMR6252 | DR19 |
| 53566 | GUESNON | Olivier | TCS | UMR6534 | DR19 |
| 40422 | MOUTON | Vincent | TCS | UMS3408 | DR19 |
| 41452 | GUERIN | Sophie | TCS | UMR7277 | DR20 |
| 43926 | HUAULT | Sebastien | TCS | UMR7277 | DR20 |
| 45156 | GUITARD | Angelique | TCS | UMR7351 | DR20 |
| 41438 | CORNUET | Anne-Marie | TCS | UPR10 | DR20 |

Echelon accéléré
TCN

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|----------|-------------------|-------|------------|------|
| 64439 | NUK | Florence | TCN | UMR7106 | DR01 |
| 6090 | SOILIH | Hassane | TCN | UMR7212 | DR01 |
| 88793 | ROY | Julie | TCN | UMR7591 | DR01 |
| 35216 | BONNET | Nathalie | TCN | UMR7592 | DR01 |
| 4585 | MARAS | Sandrine Renée | TCN | UMR8138 | DR01 |
| 35269 | DENIAU | Francois | TCN | UMR8210 | DR01 |
| 64391 | DELBES | Marilyne | TCN | UMS622 | DR01 |
| 82682 | LAINEY | Dominique | TCN | UPR841 | DR01 |
| 33240 | DE GOYON | Laetitia | TCN | UPR841 | DR01 |
| 89358 | HUVELLE | Emmeline | TCN | FRE3630 | DR02 |
| 5265 | THOMAS | Sandrine | TCN | FRE3632 | DR02 |
| 7195 | DENDANI | Hakim | TCN | MOY200 | DR02 |
| 32779 | LOHEZIC | Sylvie | TCN | MOY200 | DR02 |
| 42707 | PIROLLO | Isabelle | TCN | MOY200 | DR02 |
| 35683 | ROUX | Isabelle | TCN | MOY200 | DR02 |
| 6737 | NIGAUD | Kevin | TCN | UMR7225 | DR02 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|-----------------------|------------|-------|------------|------|
| 58328 | HO | Tan Trung | TCN | UMR7585 | DR02 |
| 120597 | BAALOUCHI | Hager | TCN | UMR7585 | DR02 |
| 782 | REY | Souad | TCN | UMR7585 | DR02 |
| 86210 | LAVOLLAY | Claire | TCN | UMR7586 | DR02 |
| 65342 | MASSE | Patrick | TCN | UMR7586 | DR02 |
| 100276 | LAGARDE- DEROUICHE | Stephanie | TCN | UMR7588 | DR02 |
| 101007 | LEROY | Pascal | TCN | UMR7614 | DR02 |
| 89357 | BESSO | Romain | TCN | UMR8232 | DR02 |
| 44325 | GUILLARD | Gerard | TCN | UMR8234 | DR02 |
| 4070 | MANCHON | Angelique | TCN | UMR8538 | DR02 |
| 3721 | LESGUILLONS | Tassnim | TCN | UMR8547 | DR02 |
| 4896 | ACHHEB | Radhia | TCN | UMR8554 | DR02 |
| 35264 | TIBURCE | Magalie | TCN | EXT300 | DR03 |
| 3486 | JAMOUS | Beatrice | TCN | MOY300 | DR03 |
| 4236 | BOULET GOMES | Corinne | TCN | SNC9825 | DR03 |
| 97185 | FORGET | Anissa | TCN | UMR7107 | DR03 |
| 63439 | HAMADI | Séna | TCN | UMR7182 | DR03 |
| 54232 | RENEVRET | Patrice | TCN | UMR7182 | DR03 |
| 1393 | PRAT | Isabelle | TCN | UMR7182 | DR03 |
| 6000 | PLACIDE | Marie-Ange | TCN | UMR7205 | DR03 |
| 3613 | LOISEAU | Florence | TCN | UMR7206 | DR03 |
| 46386 | DA SILVA ROCHA | Anastasia | TCN | UMR7221 | DR03 |
| 9985 | GRACIA | Aurore | TCN | UMR8029 | DR03 |
| 89243 | JADELUS | Frédéric | TCN | UMS3454 | DR03 |
| 10366 | KOGUC | Sylvie | TCN | EXT400 | DR04 |
| 81039 | SEVERE | Damien | TCN | MOY400 | DR04 |
| 10665 | JOLLY | Cynthia | TCN | MOY400 | DR04 |
| 80018 | LE DINH BAO | Therese | TCN | MOY400 | DR04 |
| 11322 | MARTIAL | Mina | TCN | MOY400 | DR04 |
| 62427 | MAYEUR | Valerie | TCN | MOY400 | DR04 |
| 10083 | GUILLOU | Xavier | TCN | UMR12 | DR04 |
| 64916 | SARAZIN | Ingrid | TCN | UMR7159 | DR04 |
| 10222 | ADAM | Rodolphe | TCN | UMR8182 | DR04 |
| 7949 | LEMONNIER | Philippe | TCN | UMR8182 | DR04 |
| 10117 | REGNIER | Edouard | TCN | UMR8212 | DR04 |
| 48393 | SOUPRAYEN | Christelle | TCN | UMR8212 | DR04 |
| 9997 | ABOULAHYANE | Abdelaaziz | TCN | UMR8501 | DR04 |
| 9887 | GRANON | Sophie | TCN | UMR8578 | DR04 |
| 103898 | BALTAZAR | Michel | TCN | UMR8607 | DR04 |
| 8012 | BLOT | Aurelien | TCN | UMR8607 | DR04 |
| 7987 | CAMPOS | Francisco | TCN | UMR8607 | DR04 |
| 7870 | MAGUEUR | Robert | TCN | UMR8607 | DR04 |
| 72363 | SOULLARD | Sylvie | TCN | UMR8607 | DR04 |
| 76655 | DEBRAY | Fabien | TCN | UMR8608 | DR04 |
| 90178 | ESCALDA-VICENTE | Alexandre | TCN | UMR8608 | DR04 |
| 7888 | LE POULAIN | Isabelle | TCN | UMR8608 | DR04 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|-----------------|-------------|-------|------------|------|
| 53847 | LOUDETTE | Marietta | TCN | UMR8608 | DR04 |
| 7920 | PIAZZA | Valerie | TCN | UMR8608 | DR04 |
| 89531 | DELAUCHE | Lucie | TCN | UMR8609 | DR04 |
| 4475 | HAMZA | Fatiha | TCN | UMR8612 | DR04 |
| 67202 | MENOU | Sylvie | TCN | UMR8623 | DR04 |
| 69988 | JACQUEMIN | Fabienne | TCN | UMR8628 | DR04 |
| 10249 | MARRIAUX | Lionel | TCN | UMR9188 | DR04 |
| 10373 | ROY | Laetitia | TCN | UMR9198 | DR04 |
| 4128 | REZE | Nathalie | TCN | UMR9213 | DR04 |
| 9628 | MORETTO | Annie | TCN | UPR2301 | DR04 |
| 88764 | HAMMAD | Karim | TCN | UPR2301 | DR04 |
| 87664 | DALY | Bénédicte | TCN | UPR3251 | DR04 |
| 10036 | RONFLE | Valerie | TCN | UPR3251 | DR04 |
| 81016 | BADJI | Faiza | TCN | MOY1632 | DR05 |
| 90179 | TENET | Jean-Michel | TCN | MOY1632 | DR05 |
| 103778 | KAROLEWICZ | Bruno | TCN | MOY1646 | DR05 |
| 93959 | CAILLAT | Didier | TCN | MOY500 | DR05 |
| 90507 | INDRIES | Emanuela | TCN | MOY500 | DR05 |
| 6379 | DIALLO | M'Balou | TCN | UMR7074 | DR05 |
| 6976 | MICHELY | Laurent | TCN | UMR7174 | DR05 |
| 83728 | ZAROUALETE | Nasam | TCN | UMR7235 | DR05 |
| 16142 | GOUPILLE | Franck | TCN | UMR7605 | DR05 |
| 53639 | THAI | William | TCN | UMR7605 | DR05 |
| 53459 | ELIES | Sylvie | TCN | UMR8096 | DR05 |
| 65818 | ARNAUD | Nadege | TCN | UMR8100 | DR05 |
| 89415 | BENBOURICHE | Narymen | TCN | UMR8180 | DR05 |
| 4297 | RIN TYBENSZKY | ALINH | TCN | UMR8215 | DR05 |
| 5711 | COUDERT | Delphine | TCN | UMR8539 | DR05 |
| 15810 | MOKADEM | Fatima | TCN | UMR8591 | DR05 |
| 41673 | PUTAK | Sylvia | TCN | URA2578 | DR05 |
| 15252 | ROUSSEL | Valerie | TCN | MOY1646 | DR06 |
| 50418 | BOHN | Charlotte | TCN | MOY600 | DR06 |
| 16034 | BERTHELOT | Joelle | TCN | UMR6174 | DR06 |
| 15391 | DRIGET | Vincent | TCN | UMR6249 | DR06 |
| 66256 | MAITRE | Stéphane | TCN | UMR6303 | DR06 |
| 63808 | CHOFFAY | Nathalie | TCN | UMR6306 | DR06 |
| 6781 | MAUGE | Claire | TCN | UMR6307 | DR06 |
| 103894 | KIEFFER | Camille | TCN | UMR7358 | DR06 |
| 14611 | FRIRY | Christine | TCN | UMR7360 | DR06 |
| 17990 | BADJI | Anna | TCN | MOY700 | DR07 |
| 93393 | GUERREAU | Emmeline | TCN | MOY700 | DR07 |
| 16776 | MAS | Sylvie | TCN | MOY700 | DR07 |
| 64378 | GRENIER | Sophie | TCN | UMR5008 | DR07 |
| 97036 | LEJEUNE-CHARLES | Aurélie | TCN | UMR5062 | DR07 |
| 91817 | MANOUBI | Nabila | TCN | UMR5208 | DR07 |
| 50510 | NOVEL-CATIN | Corinne | TCN | UMR5239 | DR07 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|---------------|-----------------|-------|------------|------|
| 16437 | BRAHMI | Catherine | TCN | UMR5240 | DR07 |
| 104167 | EL JERRARI | Narayman | TCN | UMR5256 | DR07 |
| 17134 | ARNAUD-GODET | Florent | TCN | UMR5276 | DR07 |
| 17174 | SAINT-MARTIN | Patrice | TCN | UMR5280 | DR07 |
| 42692 | HUPONT | Stephane | TCN | UMR5280 | DR07 |
| 17456 | VINCENT | Patrick | TCN | UMR5516 | DR07 |
| 63795 | TRAN | Florence-Helene | TCN | UMR5557 | DR07 |
| 57357 | MIALDEA | Gladys | TCN | UMR5558 | DR07 |
| 15862 | DESPLANCHES | Catherine | TCN | UMR5668 | DR07 |
| 17534 | KHOUDIR | Inga | TCN | UMR6533 | DR07 |
| 55597 | RICHAUDEAU | Bénédicte | TCN | UMS3421 | DR07 |
| 89040 | BOURAOUI | Marie | TCN | MOY800 | DR08 |
| 83326 | LARRIGALDIE | Jérôme | TCN | UPS44 | DR08 |
| 90311 | TROTTEREAU | Laëtitia | TCN | UPS44 | DR08 |
| 19679 | MEAUXSOONE | Joel | TCN | UPS44 | DR08 |
| 18698 | HUET | Candelas | TCN | USR704 | DR08 |
| 90978 | VILLAIN | Sylvie | TCN | FRC1589 | DR10 |
| 53141 | HENRY-GEORGE | Caroline | TCN | MOY1000 | DR10 |
| 104256 | SEILER | Stéphane | TCN | MOY1000 | DR10 |
| 96965 | DUCHSCHERER | Aurélie | TCN | MOY1000 | DR10 |
| 99000 | LUDWIG | Caroline | TCN | MOY1000 | DR10 |
| 122042 | MENOUNA-EKANI | Claire | TCN | UMR7006 | DR10 |
| 23608 | MELLUL | Peggy | TCN | UMR7104 | DR10 |
| 84986 | LEVEILLE | Elena | TCN | UMR7156 | DR10 |
| 23281 | BERGER | Catherine | TCN | UMR7178 | DR10 |
| 97191 | MAURER-SPOERK | Jessica | TCN | UMR7501 | DR10 |
| 100805 | HERRGOTT | Laurence | TCN | UPR2357 | DR10 |
| 111429 | LAMON | Delphine | TCN | UPR3572 | DR10 |
| 23827 | THAMI-BRAYE | Melanie | TCN | UPR9002 | DR10 |
| 90530 | RATEL | Célia | TCN | MOY1100 | DR11 |
| 63450 | RIBEIRO | Dominique | TCN | UMR5075 | DR11 |
| 25980 | MISCIOSCIA | Valerie | TCN | UMR5130 | DR11 |
| 53099 | DUPHIL | Romain | TCN | UMR5183 | DR11 |
| 121944 | ALTOUNIAN | Nicolas | TCN | UMR5250 | DR11 |
| 111528 | MALLERY | Bruno | TCN | UMR5266 | DR11 |
| 23269 | CHAPAYS | Virginie | TCN | UMR5266 | DR11 |
| 63337 | BOUCHAFA | Abdelhafid | TCN | UMR5275 | DR11 |
| 69532 | RABATEL | Claudine | TCN | UMR5493 | DR11 |
| 26381 | CENTANNI | Danièle | TCN | UMR5588 | DR11 |
| 67251 | CHABOT | Sonia | TCN | UMS832 | DR11 |
| 89613 | IANNONE | Raphaël | TCN | UPR2940 | DR11 |
| 47696 | INFUSO | Louise | TCN | UPR2940 | DR11 |
| 100138 | BIRBA | Christine | TCN | MOY1200 | DR12 |
| 48199 | BRIFFA | Stéphanie | TCN | MOY1200 | DR12 |
| 107241 | RAMOS | Marie | TCN | MOY1200 | DR12 |
| 58430 | CARLOTTI | Emilie | TCN | UMR7249 | DR12 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|----------------|---------------------|-------|------------|------|
| 26059 | MARINARI | Isabelle | TCN | UMR7255 | DR12 |
| 27165 | GARRON | Laurence | TCN | UMR7259 | DR12 |
| 41362 | DOUME | Dahvya | TCN | UMR7263 | DR12 |
| 26659 | MOUDERY | Lydia | TCN | UMR7280 | DR12 |
| 26119 | LE GALL | Anne Valerie | TCN | UMR7283 | DR12 |
| 26551 | RINALDI | Louis | TCN | UMR7288 | DR12 |
| 17001 | ROUQUET | Pascal | TCN | UMR7289 | DR12 |
| 26717 | VAYSSIERE | Christelle | TCN | UMR7310 | DR12 |
| 111189 | JEAN | Marion | TCN | UMR7313 | DR12 |
| 26303 | VOURIOT | Bernadette | TCN | UMR7316 | DR12 |
| 21280 | BAFARO | Joseph | TCN | UMR7346 | DR12 |
| 76327 | STARASELSKI | Jean-Luc | TCN | UMS3470 | DR12 |
| 26682 | BENOIT | Jean Noel | TCN | UPS846 | DR12 |
| 27024 | MOULIN | Valerie | TCN | UPS846 | DR12 |
| 74170 | SARRADIN | Celia | TCN | UPS846 | DR12 |
| 61826 | CHAMPALOUX | Christian | TCN | USR3125 | DR12 |
| 78709 | GENEVOIS | Gilles | TCN | FRE3689 | DR13 |
| 28970 | CHAREYRE | Maguelone | TCN | MOY1300 | DR13 |
| 28304 | GALIBERT | Evelyne | TCN | UMR5203 | DR13 |
| 28493 | ATLAN | Judith | TCN | UMR5214 | DR13 |
| 28633 | MAILLET | Paulette | TCN | UMR5237 | DR13 |
| 104108 | RICHARD | Philippe | TCN | UMR5237 | DR13 |
| 30740 | MONTAGNA | Cyril | TCN | UMR5506 | DR13 |
| 76923 | YCRE | Caroline | TCN | UMR5506 | DR13 |
| 27868 | JOUFFRE | Eric | TCN | UMR5535 | DR13 |
| 51762 | GOUGAT-BARBERA | Claire | TCN | UMR5554 | DR13 |
| 77056 | GLEIZES | Nicole | TCN | UMS2927 | DR13 |
| 52638 | BROSSA | Vincent | TCN | FR2599 | DR14 |
| 51165 | BERNERE | Patricia | TCN | MOY1400 | DR14 |
| 63560 | BOURBON | Chloe | TCN | MOY1400 | DR14 |
| 31493 | DE CHANTERAC | Celine | TCN | MOY1400 | DR14 |
| 31451 | DIAS MARTINS | Louisa | TCN | MOY1400 | DR14 |
| 31497 | FERLAY | Gabrielle | TCN | MOY1400 | DR14 |
| 78640 | FUNCH | Marie-Thérèse | TCN | MOY1400 | DR14 |
| 31242 | CANTO | Luis | TCN | MOY1678 | DR14 |
| 73082 | COCHARD | Marie-Pierre | TCN | UMR5089 | DR14 |
| 31207 | MAURY | Brigitte | TCN | UMR5089 | DR14 |
| 31214 | RENAUD | Yvane | TCN | UMR5089 | DR14 |
| 31050 | CANAL | Isabelle | TCN | UMR5100 | DR14 |
| 31240 | LE | Phan Thai Nguyen | TCN | UMR5100 | DR14 |
| 101172 | BARAZZUTTI | Frédéric | TCN | UMR5174 | DR14 |
| 107627 | LEFORT | Jean-Louis | TCN | UMR5277 | DR14 |
| 53297 | ETHUIN | Severine | TCN | UMR5547 | DR14 |
| 31225 | BARITAUD | Agathe | TCN | UMR5566 | DR14 |
| 31322 | RATSIMBAZAFY | Josiane | TCN | UMR5608 | DR14 |
| 31411 | REBOUT | Cyrille | TCN | UPR8241 | DR14 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|------------------|--------------|-------|------------|------|
| 33108 | GOUTIERE | Lydie | TCN | UMR5095 | DR15 |
| 100337 | MACHADO | Selda | TCN | UMR5116 | DR15 |
| 100416 | JAYR | Antoine | TCN | UMR5218 | DR15 |
| 101308 | DAGNAUD | Emilie | TCN | UMR5248 | DR15 |
| 33210 | HENKOUS | Nadia | TCN | UMR5287 | DR15 |
| 4497 | HUARD | Jennifer | TCN | UMR5287 | DR15 |
| 34117 | LELGOUACH | Stephane | TCN | UMR5287 | DR15 |
| 34029 | SANCHEZ | Stephane | TCN | UMR5536 | DR15 |
| 100262 | BAISSON | Carole | TCN | UMR5607 | DR15 |
| 88883 | FAVRET | Nathalie | TCN | UMR5797 | DR15 |
| 35359 | BEKKAR | Aicha | TCN | INS1619 | DR16 |
| 32781 | COURSIMAUT | Isabelle | TCN | INS1619 | DR16 |
| 114733 | SAUNIER BISCH | Véronique | TCN | INS1619 | DR16 |
| 66678 | LECUYER | Christelle | TCN | INS1630 | DR16 |
| 80558 | OUALLI | Nacira | TCN | INS1640 | DR16 |
| 35455 | LABORIEUX | Miguel | TCN | MOY1600 | DR16 |
| 84148 | FENNICHE | Amar | TCN | MOY1600 | DR16 |
| 66276 | DRAGO | Marie | TCN | MOY1600 | DR16 |
| 32786 | DUPUY | Stephanie | TCN | MOY1600 | DR16 |
| 36466 | INTZOPOULOS | Frederique | TCN | MOY1600 | DR16 |
| 43309 | TACINE | Zahia | TCN | MOY1600 | DR16 |
| 43045 | BELIS | Erika | TCN | MOY1602 | DR16 |
| 79162 | CAILLARD | Vincent | TCN | MOY1609 | DR16 |
| 112396 | SAID | Mohamed | TCN | MOY1609 | DR16 |
| 75883 | EL HASSANI | Rachida | TCN | MOY1632 | DR16 |
| 79976 | PETRO | Rachelle | TCN | MOY1646 | DR16 |
| 107027 | MANEM | Anne | TCN | MOY1699 | DR16 |
| 34923 | LE MEHAUTE | Nathalie | TCN | UMS2927 | DR16 |
| 4990 | MOURAIN-SOONDRUM | Marie | TCN | UMS2927 | DR16 |
| 38014 | L'HERROU | Yann | TCN | SNC9028 | DR17 |
| 57562 | JAGOT | Stephanie | TCN | UMR6457 | DR17 |
| 37310 | BASCHERA | Richard | TCN | UMR6502 | DR17 |
| 97105 | LEBRUN | Noémie | TCN | UMR6590 | DR17 |
| 36875 | JOUAULT | Claude | TCN | UMR6629 | DR17 |
| 100447 | ROLLAND | Elodie | TCN | UMR8227 | DR17 |
| 10256 | BUI | Joseph | TCN | UMR8609 | DR17 |
| 37533 | MARCHAND | Nathalie | TCN | UMR8161 | DR18 |
| 89048 | GERMAIN | Sebastien | TCN | UMR8522 | DR18 |
| 6497 | HOMBERT | Olivier | TCN | UMR8522 | DR18 |
| 40654 | LE BOURGEOIS | Chantal | TCN | MOY1632 | DR19 |
| 76149 | MARIE | Delphine | TCN | UMR6252 | DR19 |
| 103908 | BERCKER | Lucie | TCN | UMR6252 | DR19 |
| 111557 | DUPRE | Juliette | TCN | UMR6273 | DR19 |
| 40579 | LEROY | Marie-Noelle | TCN | UMR6273 | DR19 |
| 40577 | LEVILLAIN | Séverine | TCN | UMS3408 | DR19 |
| 40130 | LEBATARD | Denis | TCN | UPR3266 | DR19 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|-----------------|-----------|-------|------------|------|
| 62815 | THIEFFIN | Véronique | TCN | UMR7275 | DR20 |
| 82630 | SZTYM | Catherine | TCN | UMR7284 | DR20 |
| 41579 | TRZESIEN | Stanislaw | TCN | UMR7336 | DR20 |
| 41425 | BIJAOUI | Francoise | TCN | UMS2202 | DR20 |
| 72534 | BENABDELMOUMENE | Hassane | TCN | UPS855 | DR20 |

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

Liste des agents auxquels une réduction d'ancienneté a été attribuée
après avis de la CAP n°7 du 08 décembre 2015 (effet 2016)

Echelon accéléré
ATP1

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|-------------|--------------|-------|------------|------|
| 35434 | JANNET | Sonia | ATP1 | UMR144 | DR02 |
| 3839 | OBAM | Paul | ATP1 | UMR7138 | DR02 |
| 6376 | HOUBRON | Elisabeth | ATP1 | UMR7622 | DR02 |
| 4737 | SEGALAS | Catherine | ATP1 | UMR7622 | DR02 |
| 4307 | LARNEY | Sevrine | ATP1 | UMR8197 | DR02 |
| 7986 | ESCHSTRUTH | Celia | ATP1 | UMR8212 | DR04 |
| 60770 | NORTIER | Sylvie | ATP1 | UMR9191 | DR04 |
| 9743 | FOUCAULT | Corine | ATP1 | UMR9198 | DR04 |
| 9996 | PETIT | Delphine | ATP1 | UMR9198 | DR04 |
| 9751 | LACOSTE | Karine | ATP1 | UMR9198 | DR04 |
| 16674 | GROUAS | Eric | ATP1 | USR3225 | DR05 |
| 15903 | POIROT | Frederique | ATP1 | UMR7366 | DR06 |
| 15576 | NOEL | Patricia | ATP1 | UPS76 | DR06 |
| 15163 | BIGER | Jocelyne | ATP1 | UPS76 | DR06 |
| 15643 | SASSI | Lisiane | ATP1 | UPS76 | DR06 |
| 15897 | VIAOUIET | Soizic | ATP1 | USR3124 | DR06 |
| 16712 | ORTEGA | Marie Carmen | ATP1 | FR3302 | DR07 |
| 17923 | BRUNEL | Maryse | ATP1 | UMR6293 | DR07 |
| 23831 | HEIDMANN | Josiane | ATP1 | UMR7178 | DR10 |
| 24900 | GUSELLA | Sylvie | ATP1 | UMR5075 | DR11 |
| 26640 | TORRES | Martine | ATP1 | UMR7283 | DR12 |
| 49985 | D'ANNA | Laurent | ATP1 | UMR7288 | DR12 |
| 26321 | BIANCIOOTTO | Veronique | ATP1 | UMR7296 | DR12 |
| 27235 | PADILLA | Ghislaine | ATP1 | UMR7334 | DR12 |
| 26032 | ARNOUIL | Veronique | ATP1 | UMS822 | DR12 |
| 52761 | GALINDO | Therese | ATP1 | FRE3690 | DR13 |
| 28760 | FREULON | Jean-Jacques | ATP1 | UMR5243 | DR13 |
| 26707 | LIGNON | Delphine | ATP1 | UMR5815 | DR13 |
| 28395 | POZZOBON | Josephine | ATP1 | UPR8521 | DR13 |
| 31453 | CONFUCIOUS | Jeevitha | ATP1 | UMR5089 | DR14 |
| 31187 | MARTINATO | Jean-Pierre | ATP1 | UMR5089 | DR14 |
| 31380 | FRECHOU | Florence | ATP1 | UMR5623 | DR14 |
| 31547 | BRUNE | Eric | ATP1 | UMS831 | DR14 |
| 33867 | PRADELOU | Florence | ATP1 | UMR5164 | DR15 |

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|------------|-----------|-------|------------|------|
| 34119 | CHALARD | Nathalie | ATP1 | UMR5234 | DR15 |
| 94494 | VALERIUS | Véronique | ATP1 | MOY1600 | DR16 |
| 53595 | KERIRZIN | Martine | ATP1 | FR2424 | DR17 |
| 41740 | RADJ KUMAR | Santhi | ATP1 | UMR7277 | DR20 |

Echelon accéléré
ATP2

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|------------|---------------|-------|------------|------|
| 5559 | DELATTRE | Teresa | ATP2 | UMR8216 | DR01 |
| 6380 | TITE | Marie-Michele | ATP2 | FRC550 | DR02 |
| 59057 | BARBAULT | Nicolas | ATP2 | FRE3630 | DR02 |
| 95935 | LANGE | Chantal | ATP2 | MOY200 | DR02 |
| 106955 | ROBERT | Julien | ATP2 | MOY400 | DR04 |
| 47830 | TINPE | Steven | ATP2 | MOY400 | DR04 |
| 8053 | PARVAN | Sylvain | ATP2 | UMR8607 | DR04 |
| 10101 | ZOGAGHI | Aziz | ATP2 | UMR9188 | DR04 |
| 89545 | MATHON | Cindy | ATP2 | UMR9198 | DR04 |
| 52419 | LOUSSOT | Gwenaelle | ATP2 | UPR2301 | DR04 |
| 15189 | BEN AYOON | Veronique | ATP2 | USR3258 | DR05 |
| 79630 | ANDRE | William | ATP2 | UMR7118 | DR06 |
| 89130 | BAUR | Véronique | ATP2 | UPS76 | DR06 |
| 42042 | BOSCH | Sylvie | ATP2 | UMR5286 | DR07 |
| 19129 | LE DOUGET | Alain | ATP2 | MOY800 | DR08 |
| 19795 | RETIF | Stephane | ATP2 | UMR7311 | DR08 |
| 18320 | PERES | Philippe | ATP2 | UPS44 | DR08 |
| 58994 | GHAZOUANI | Itto | ATP2 | FRC1589 | DR10 |
| 23424 | RAMIALISON | Noho | ATP2 | USR3227 | DR10 |
| 28822 | FALASCHI | Chantal | ATP2 | UMR7257 | DR12 |
| 111363 | CAVALLASCA | Caroline | ATP2 | UMR7308 | DR12 |
| 69220 | HERPIN | Thomas | ATP2 | UMR5089 | DR14 |
| 49097 | HUYNH | Thi Khanh Van | ATP2 | UMR5099 | DR14 |
| 125780 | DARAN | Céline | ATP2 | UMR5136 | DR14 |
| 100230 | HADJEDZ | Laurent | ATP2 | UMR5504 | DR14 |
| 95451 | NICOLAS | Valérie | ATP2 | UMR5547 | DR14 |
| 97725 | EL BEYAD | Abdellaziz | ATP2 | UPR8001 | DR14 |
| 129068 | LAFONT | Laurence | ATP2 | UMR5255 | DR15 |
| 35727 | DANIEL | Catherine | ATP2 | MOY1600 | DR16 |
| 63542 | DENIAUD | Simon | ATP2 | UMR6457 | DR17 |
| 112354 | FRANCOIS | Aurélie | ATP2 | UMR6538 | DR17 |
| 38013 | MESSEMANNE | Marc | ATP2 | UMS3702 | DR18 |
| 72866 | CERRINI | Anne-Marie | ATP2 | UMR7275 | DR20 |
| 41510 | VIALE | Marie-Pierre | ATP2 | UMR7370 | DR20 |

Echelon accéléré
ATR2

| Matricule | Nom | Prénom | Grade | Code Unité | DR |
|-----------|-------------|-----------|-------|------------|------|
| 100251 | LIENAFÀ | Jocelyn | ATR2 | MOY300 | DR03 |
| 111372 | HICQUEBRANT | Sébastien | ATR2 | UMR8025 | DR18 |
| 93382 | PORIER | David | ATR2 | UMR8181 | DR18 |

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS

DEC160567INEE

Décision portant ajout de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en qualité de tutelle de l'unité de service et de recherche n°3461 intitulée « Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens (IPANEMA) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142128DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3461 intitulée *Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens (IPANEMA)* et nommant M. Loïc Bertrand directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} mars 2016, les dispositions relatives à l'USR n°3461 sont modifiées comme suit :

« Partenaires : Ministère de la Culture et de la Communication, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Museum National d'Histoire Naturelle »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par
déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

Établissement public à caractère scientifique et technologique et Recherche

Organisation générale du CNRS
Présidence générale déléguée
Direction générale déléguée
Instituts : domaines scientifiques, technologiques
Unités de recherches et de services : UPR, UPS, "Nul n'est censé ignorer la loi"
Délegations régionales
USR, UMR, UMS, UMI, FRE, FR, IFR, GDR, Article unique
Enseignants-chercheurs au CNRS
Personnels du CNRS : statutaires, statutaires communes - aux corps de fonctionnaires
Statutaires et technologiques - Vu le décret n° 82-593 du 24 novembre 1982
Statutaires communes - Vu le décret n° 84-1185 du 27 novembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires
Mesures particulières
Comités, conseils et commissions
Conseil d'administration
Concours et promotions
Distinctions
Éméritat



www.cnrs.fr